

## Délibération 2024-070.

# Budget rectificatif n°2 – Exercice 2024

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 18 octobre 2024

*Vu les articles R. 719-51 et suivants du code de l'éducation, notamment l'article R. 719-66 ;  
Vu l'article 175 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;  
Vu l'arrêté du 18 décembre 2015 relatif aux tableaux budgétaires applicables aux établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel dans le cadre de l'élaboration, de la présentation et de l'exécution de leur budget ;*

### DÉLIBÈRE

#### Article 1 :

Le conseil d'administration vote les autorisations budgétaires suivantes :

- 2820 ETPT, dont 2383 sous plafond d'emplois législatif et 437 ETPT hors plafond d'emplois législatif.
- 300 625 123 € d'autorisations d'engagement dont :
  - 220 505 601 € en personnel ;
  - 40 152 614 € en fonctionnement ;
  - 39 966 908 € en investissement.
- 285 559 834 € de crédits de paiement dont :
  - 220 505 601 € en personnel ;
  - 39 133 885 € en fonctionnement ;
  - 25 920 348 € en investissement.
- 278 353 433 € de prévisions de recettes.
- - 7 206 401€ de solde budgétaire (déficit).

#### Article 2 :

Le Conseil d'administration vote les prévisions comptables suivantes :

- -8 147 151 € de variation de trésorerie ;
- 4 524 321 € de résultat patrimonial ;
- 9 638 917 € de capacité d'autofinancement ;
- -3 628 688 € de variation de fonds de roulement.

**Article 3 :** Le budget agrégé comprend le budget principal UNICAEN et le budget annexe immobilier.

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale et des opérations pluriannuelles sont annexés à la présente délibération.

Résultat du vote : 27 pour, 4 abstentions.

Fait à Caen, le 21 octobre 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **15 NOV. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **15 NOV. 2024**



**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**UNIVERSITÉ  
CAEN  
NORMANDIE**

# **BUDGET RECTIFICATIF N° 2 2024**

Commission des finances du 10 octobre 2024

Conseil d'Administration du 18 octobre 2024



## OBJET : Budget rectificatif n°2 2024



### Introduction

La présente note a pour objet de présenter le second budget rectificatif 2024 de l'université de Caen Normandie. Ce dernier sera soumis au vote du conseil d'administration le 18 octobre 2024.

Le second budget rectificatif 2024 est marqué principalement par le versement de 50% du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP), une dynamique continue sur les succès aux appels à projets (énergie nucléaire, hydrogène neutralité carbone, décarbonation de l'industrie) et la progression constante des recettes d'apprentissage portée principalement par l'IUT où l'ensemble des formations de BUT3 sont désormais ouvertes à l'apprentissage. Ces éléments couplés à une baisse du prix des fluides permettent à l'établissement d'atteindre un résultat net estimé à 4,5 M€ pour l'exercice 2024.

Néanmoins, un prélèvement sur le fonds de roulement reste présent à hauteur de 3,6 M€.

## I. Présentation des éléments du second budget rectificatif 2024 en comptabilité budgétaire

### 1. La prévision de recettes

	BR1 2024	BR2 2024	Ecart en €	Ecart en %
<b>Recettes globalisées</b>	<b>271 125 897</b>	<b>272 433 128</b>	<b>1 307 231</b>	<b>0,5%</b>
- SCSP	211 606 133	214 590 739	2 984 606	1,4%
- Autres financements de l'Etat	350 000	695 000	345 000	98,6%
- Fiscalité affectée	2 186 167	2 214 728	28 561	1,3%
- Autres financements publics	26 468 967	21 583 008	- 4 885 959	-18,5%
- Recettes propres	30 514 630	33 349 653	2 835 023	9,3%
<b>Recettes fléchées</b>	<b>4 182 872</b>	<b>5 920 304</b>	<b>1 737 432</b>	<b>41,5%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>275 308 769</b>	<b>278 353 433</b>	<b>3 044 664</b>	<b>1,1%</b>

#### 1.1. Les recettes globalisées

##### 1.1.1 Subvention pour charge de service public (SCSP) : + 2,9 M€ (+ 1,4%)

	2019	2020	2021	2022	2023	BR1 2024	BR2 2024	Ecart en €
SCSP	191 339 132	193 560 797	199 900 020	204 654 783	211 587 057	211 606 133	214 590 739	2 984 606
				Notification	211 536 057	211 266 133	214 177 739	2 911 606
				SAPS	-	290 000	333 000	43 000
				Frais du groupe d'expertise et organisation de l'édition scientifique ouverte du Comité pour la science ouverte - MRSH	1 000			
				Métopes MRSH	50 000	50 000	80 000	30 000

La progression de la SCSP entre la pré-notification 2024 et la notification intermédiaire 2024 de + 2,9 M€ porte principalement sur le contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) qui vise à renforcer l'articulation entre la stratégie de l'établissement et le déploiement des politiques publiques portées par le gouvernement. A ce titre, l'établissement a perçu 2,4 M€, soit 50% du COMP.

De plus, pour information :

- Métopes : 30 k€ supplémentaires destinés au projet COMMONS notamment.
- Sciences avec et pour la société (SAPS) : 43 k€ relatifs au reliquat de 2022. Le montant encaissé depuis 2022 s'élève à 870 k€ (soit la totalité du projet).

### 1.1.2 Autres financements de l'Etat : + 345 k€ (+ 98,6%)

L'évolution des autres financements de l'Etat s'explique par la variation sur les contrats de recherche et l'appel à projet Transition Ecologique 2024 du MESR (relamping de bâtiments) de 110 k€. Pour information, l'appel à projet va permettre de financer également des panneaux photovoltaïques (Cf. § 1.2. Les recettes fléchées).

### 1.1.3 Autres financements publics : - 4,8 M€ (- 18,5%)

	BR1 2024	BR2 2024	Ecart en €	Ecart en %
Contrats de Recherche*	19 670 000	15 270 178	- 4 399 822	-22,4%
Autres financements publics hors Recherche	6 798 967	6 312 830	- 486 137	-7,2%
<b>Total des Autres financements publics</b>	<b>26 468 967</b>	<b>21 583 008</b>	<b>- 4 885 959</b>	<b>-18,5%</b>

\* Subventions hors subventions Etat et hors subventions privées

#### Contrats de recherche

Cf. § 3. Point sur la Recherche.

#### Autres financements publics hors Recherche

Les principales variations concernent :

- Les remboursements par le CHU de Caen des indemnités versées aux médecins recevant des stagiaires : + 200 k€ (retard de facturation sur 2023).
- La refacturation au CHU de frais de fonctionnement du PFRS : - 600 k€ : négociation globale en cours sur la mise à disposition du PFRS et l'accueil de nos laboratoires et de l'odontologie au sein du CHU.
- Le schéma local d'Alençon : - 215 k€ : décalage de versement (encaissement sur 2025).
- Le projet Digital FCU : - 160 k€ : production de moins d'heures que prévu en 2024.
- Le projet Ecri+ : + 145 k€ : retard de versement de 2023 encaissé sur l'exercice 2024.
- Les projets transverses : - 100 k€ (Cf. § 4).

### 1.1.4 Les recettes propres : + 2,8 M€ (+ 9,3%)

	BR 1 2024	BR2 2024	Ecart en €	Ecart en %
Droits d'inscription	4 649 520	4 411 163	- 238 357	-5,1%
Formation continue - VAE	5 458 892	5 606 937	148 045	2,7%
Apprentissage	12 462 337	13 314 908	852 571	6,8%
Taxe d'apprentissage	800 000	1 000 000	200 000	25,0%
Contrats de recherche*	2 925 000	4 065 000	1 140 000	39,0%
Autres recettes propres	4 218 880	4 951 645	732 765	17,4%
<b>Total des recettes propres</b>	<b>30 514 630</b>	<b>33 349 653</b>	<b>2 835 023</b>	<b>9,3%</b>

\*Subventions privées et prestations de recherche

#### Droits d'inscription

La variation des droits d'inscription est principalement relative à :

- Exonération des frais d'inscription pour les étudiants inscrits en EAD en attente d'une réflexion sur la nature des publics accueillis (éligibilité à la formation continue) (- 200 k€)
- Une progression des droits d'inscription sur l'UFR santé (+ 40 k€) en lien principalement avec les DU/DIU en formation initiale.

#### Formation continue et VAE

L'augmentation de la formation continue concerne principalement l'UFR santé (+ 203 k€).

#### Apprentissage

La progression de l'apprentissage porte principalement sur l'IUT (+ 900 k€) : prise en charge par contrat plus élevée que prévue. La quasi-totalité des 3<sup>èmes</sup> années de BUT sont désormais en alternance.

#### Taxe d'apprentissage

La variation provient d'une régularisation sur 2024 de la TA 2023.

#### Autres recettes propres

La principale évolution est afférente à la refacturation de fluides : + 578 k€ : hausse due principalement à des encaissements de recettes relatives à 2022 et 2023.

## 1.2 Les recettes fléchées

	BR1 2024	BR2 2024	Ecart en €	Ecart en %
Bâtiment B	-	567 991	567 991	
Réhabilitation Stade Campus 1	-	64 949	64 949	
Chaufferie Biomasse	1 073 422	1 073 422	-	-
CREC	2 090 000	2 389 942	299 942	14,4%
CYCERON	800 000	824 000	24 000	3,0%
Campus 2025 Saint-Lô	219 450	-	- 219 450	-100%
Campus nouveau siècle	-	500 000	500 000	
Plan campus 2030 - Cherbourg	-	500 000	500 000	
<b>Total des recettes fléchées</b>	<b>4 182 872</b>	<b>5 920 304</b>	<b>1 737 432</b>	<b>42%</b>

- Bâtiment B : indemnités d'assurance relatives aux dégradations subies lors du « démontage » des fenêtres du bâtiment. L'indemnité d'assurance avait été estimée à 1 M€ et prévue en 2025.
- Stade campus 1 : financement dans le cadre de l'appel à projet transition énergétique 2024 de l'installation de panneaux photovoltaïques.
- CREC : les recettes supplémentaires proviennent :
  - d'un accord transactionnel suite à un manquement du titulaire du marché lors des études de conception des réseaux climatisation, ventilation, et chauffage : 50 k€.
  - d'une indemnisation estimée dans le cadre de la fiabilisation des réseaux techniques dédiés aux recherches scientifiques : 250 k€.
- Campus 2025 Saint-Lô : en attente des conventions de financement avec les financeurs.
- Campus nouveau siècle : l'établissement a encaissé 500 k€ de fonds d'Etat dans le cadre du CPER 2021-2027.
- Plan campus 2030 Cherbourg : le projet de rénovation du site de Cherbourg s'élève à 10 M€ (8 M€ Communauté d'Agglomération du Cotentin ; 1,5 M€ de la Région ; 500 k€ Unicaen). Ce projet se répartit en deux axes (axe 1 : amélioration des conditions d'enseignements, de recherche et de vie étudiante - volet immobilier ; axe 2 : qualité du bâti - performance énergétique des bâtiments et rénovation des enveloppes). L'établissement devrait assurer la maîtrise d'ouvrage uniquement de l'axe 1, soit un projet de 3,8 M€ dont 420 k€ sur 2024.

Pour information, les travaux d'aménagement vont porter sur :

- La rénovation et l'aménagement d'un ensemble de salles de cours et de TP (ESIX, IUT, UFR)
- La construction d'une halle technologique et de nouvelles salles de TP dédiées aux formations de l'ESIX sur les énergies.
- L'aménagement de nouveaux locaux adaptés pour le Campus Connecté.
- La rénovation et l'aménagement d'un ensemble de bureaux (enseignants, services ressources et supports).

A noter, la présence de 80 k€ dans le cadre des campus connectés.

## 2. La prévision de dépenses

	BR1 2024		BR2 2024		Ecart en € CP	Ecart en % CP
	AE	CP	AE	CP		
Personnel	218 276 451	218 276 451	220 505 601	220 505 601	2 229 150	1,0%
Fonctionnement	44 898 124	43 899 517	40 152 613	39 133 885	- 4 765 632	-10,9%
Investissement	33 918 935	26 652 267	39 966 908	25 920 348	- 7 31 919	-2,7%
<b>Total des dépenses</b>	<b>297 093 510</b>	<b>288 828 235</b>	<b>300 625 122</b>	<b>285 559 834</b>	<b>- 3 268 401</b>	<b>-1,1%</b>

## 2.1 Personnel

	BR1 2024	BR2 2024	Ecart en €	Ecart en %
Personnel hors Recherche et hors projets transverses	204 155 832	206 247 189	2 091 357	1,0%
Recherche	11 390 000	11 390 000	-	0,0%
Projets transverses	2 730 619	2 868 412	137 793	5,0%
<b>Total Personnel</b>	<b>218 276 451</b>	<b>220 505 601</b>	<b>2 229 150</b>	<b>1,0%</b>

### Personnel hors recherche et projets transverses

La progression de 2 M€ de la masse salariale s'explique principalement par :

- Des départs en retraite plus faibles que prévu : + 1 M€.
- La revalorisation annuelle de la RIPEC C1 non connue lors de la construction du budget initial : + 559 k€.
- La RIPEC C3 versée début 2024 et non fin 2023 : + 304 k€.

### Personnel projets transverses

*Cf. § 4. Point sur les projets transverses*

## 2.2 Fonctionnement

	BR1 2024		BR2 2024		Ecart en € CP	Ecart en % CP
	AE	CP	AE	CP		
Fonctionnement	44 898 124	43 899 517	40 152 613	39 133 885	- 4 765 632	-10,9%

La variation des frais de fonctionnement concerne principalement :

	BR1 2024		BR2 2024		Ecart en € CP	Ecart en % CP
	AE	CP	AE	CP		
Chauffage (gaz)	4 000 000	4 000 000	2 103 620	2 180 000	- 1 820 000	-46%
Electricité	4 670 000	4 670 000	3 170 000	3 070 000	- 1 600 000	-34%
Prévention/Sécurité	2 370 000	2 370 000	2 542 000	2 542 000	172 000	7%
Contrats de recherche	5 500 000	5 500 000	4 500 000	3 900 000	- 1 600 000	-29%
Projets transverses	1 027 320	1 102 999	670 933	770 870	- 332 129	-30%
CVEC	680 000	1 880 000	750 000	1 950 000	70 000	4%

- Chauffage : renégociation du contrat (baisse du Prix d'Echange du Gaz (PEG)) ; douceur climatique ; pilotage optimisé des installations grâce à la mise en place d'une Gestion Technique Centralisée (GTC).
- Electricité : baisse des prix (nouveau marché région).
- Sécurité : augmentation due principalement au renfort vigipirate et à l'augmentation des manifestations culturelles.
- Contrats de recherche : *Cf. § 3. Point sur la Recherche.*
- Projets transverses : *Cf. § 4. Point sur les projets transverses.*

## 2.3 Investissement

	BR1 2024		BR2 2024		Ecart en € CP	Ecart en % CP
	AE	CP	AE	CP		
<b>Investissements fléchés</b>	<b>18 304 660</b>	<b>10 851 322</b>	<b>21 384 250</b>	<b>10 755 082</b>	- <b>96 240</b>	<b>-0,9%</b>
- Mise en accessibilité Cour Honneur Campus 1	-	8 501	-	2 282	- 6 219	-73,2%
- Bâtiment B	4 546 114	4 437 639	4 305 703	4 339 887	- 97 752	-2,2%
- Réhabilitation Stade Campus 1 - Phase 2	1 804 895	1 000 000	1 804 895	300 000	- 700 000	-70,0%
- Chaufferie Biomasse	48 508	1 500 829	48 508	1 000 000	- 500 829	-33,4%
- CREC	614 548	1 504 353	614 549	1 200 000	- 304 353	-20,2%
- CYCERON	11 090 595	2 200 000	11 090 596	3 092 913	892 913	40,6%
- Campus 2025 Saint-Lô	200 000	200 000	20 000	20 000	- 180 000	-90,0%
- Campus nouveau siècle	-	-	2 950 000	250 000	250 000	
- Plan campus 2030 - Cherbourg	-	-	550 000	550 000	550 000	
<b>Investissements globalisés</b>	<b>15 614 275</b>	<b>15 800 945</b>	<b>18 582 658</b>	<b>15 165 266</b>	- <b>635 679</b>	<b>-4,0%</b>
- Investissements en lien avec les contrats de recherche	5 000 000	5 000 000	7 000 000	4 700 000	- 300 000	-6,0%
- Investissements affectés aux composantes	1 978 556	1 978 556	2 037 734	2 037 734	59 178	3,0%
- Investissements non fléchés BAIM (Gros Entretien Renouvellement)	3 930 337	3 930 337	4 934 399	3 930 337	-	0,0%
- Investissements informatiques	1 801 365	1 801 365	1 801 365	1 801 365	-	0,0%
- Divers (services communs, services centraux hors informatique, Direction de la recherche (FIRC / AAP)), CVEC, projets transverses	2 904 017	3 090 687	2 809 160	2 695 830	- 394 857	-12,8%
<b>Total des investissements</b>	<b>33 918 935</b>	<b>26 652 267</b>	<b>39 966 908</b>	<b>25 920 348</b>	- <b>731 919</b>	<b>-2,7%</b>

### Investissements fléchés

- Bâtiment B : réception des décomptes généraux définitifs.
- Réhabilitation du stade, phase 2 : republication du marché de travaux suite à un dépassement de l'enveloppe budgétaire prévisionnelle. Notification du marché prévue fin 2024.
- Chaufferie biomasse : ajustement des décaissements en fonction du réalisé à date.
- CREC : décalage de la réception des travaux suite à un contentieux avec le maître d'œuvre et les entreprises (malfaçons).
- Cycéron : l'augmentation des décaissements prévus en 2024 porte sur des honoraires.
- Campus 2025 Saint-Lô : finalisation du budget avec les financeurs entraînant un décalage du projet.
- Campus nouveau siècle : maîtrise d'ouvrage finalement portée par l'établissement. Les dépenses sur l'exercice 2024 portent sur les frais d'études.
- Plan campus 2030 - Cherbourg : les investissements portent principalement sur des travaux de réaménagement de salles à l'IUT et l'ESIX (salles de TP notamment).

## Investissements globalisés

- Contrats de recherche : Cf. § 3. Point sur la Recherche.
- Gros Entretien Renouvellement : la variation des autorisations d'engagement s'explique essentiellement par la mise en sécurité du système de sécurité incendie du campus 1 (décaissement en 2025).  
Notons la présence de dépenses engagées au titre de la halle nucléaire (200 k€) et du Système d'Information du Patrimoine Immobilier (105 k€).
- Divers : la variation des investissements porte principalement sur la CVEC (- 250 k€ : ajustement du budget en fonction des projets votés en commissions) et sur les projets transverses (Cf. § 4.).

### 3. Point sur la Recherche

	BR1 2024		BR2 2024		Ecart en €	Ecart en %
<b>Total des recettes Contrats de Recherche</b>	<b>22 700 000</b>		<b>19 670 178</b>		<b>- 3 029 822</b>	<b>-13%</b>
	AE	CP	AE	CP	Ecart en € CP	Ecart en % CP
Personnel	11 270 000	11 270 000	11 270 000	11 270 000	-	0%
Fonctionnement	5 500 000	5 500 000	4 500 000	3 900 000	- 1 600 000	-29%
Investissement	5 000 000	5 000 000	7 000 000	4 700 000	- 300 000	-6%
<b>Total des dépenses Contrats de Recherche</b>	<b>21 770 000</b>	<b>21 770 000</b>	<b>22 770 000</b>	<b>19 870 000</b>	<b>- 1 900 000</b>	<b>-9%</b>
<b>Total des dépenses Recherche (hors contrats)</b>	<b>1 119 500</b>		<b>1 119 500</b>			
<b>Total des recettes Recherche (hors contrats)</b>	<b>245 000</b>		<b>443 325</b>			

Ajustement en fonction du réalisé à date et des projections de fin d'année.

### 4. Point sur les projets transverses

	BR1 2024							BR2 2024							
	Fonctionnement		Investissement		AE/CP Personnel	Encaissements nets Recettes	Impact sur le solde budgétaire / la trésorerie	Fonctionnement		Investissement		AE/CP Personnel	Encaissements nets Recettes	Impact sur le solde budgétaire / la trésorerie	
	AE	CP	AE	CP				AE	CP	AE	CP				
SATIN	108 650	108 650	313 096	313 096	443 468	1 263 735	398 521	12 686	10 141	10 093	7 193	443 468	-	-	460 802
NORMANTHIA	76 660	76 660	152 000	152 000	212 304		440 964	-	-	39 900	24 900	212 304	515	-	236 688
ASDES - DESTIN	-	-	-	-	578 364		578 364	43 520	41 818	-	-	578 364	1 081 715	-	461 533
NormandieSup	614 500	614 500	447 322	447 322	859 271		1 921 093	334 126	362 774	447 322	447 322	859 271	136	-	1 669 231
Dialogue de performance	182 510	258 189	174 599	361 269	158 232		777 690	182 511	258 189	174 600	361 269	158 232	-	-	777 690
CYRCE	45 000	45 000	224 000	224 000	478 980		747 980	13 105	12 964	224 241	245 673	478 980	-	-	737 617
3NC							-	985	985	3 642	3 642	107 393	-	-	112 020
H2NC							-	-	-	35 000	35 000	20 400	-	-	55 400
DECARBOCHIM							-	1 000	1 000	10 000	10 000	-	80 884	-	69 884
Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)							-	50 000	50 000	300 000	300 000	10 000	2 438 500	-	2 078 500
<b>Total Projets transverses*</b>	<b>1 027 320</b>	<b>1 102 999</b>	<b>1 311 017</b>	<b>1 497 687</b>	<b>2 730 619</b>	<b>1 263 735</b>	<b>- 4 067 570</b>	<b>637 933</b>	<b>737 870</b>	<b>1 244 798</b>	<b>1 434 999</b>	<b>2 868 412</b>	<b>1 163 251</b>	<b>- 1 439 530</b>	

\*Dépenses hors appoints UNICAFEN

Variations BR2 2024 / BR1 2024 :	AE	CP
Fonctionnement	- 389 387	- 365 129
Investissement	- 66 219	- 62 688
Personnel	-	137 793
Recettes	-	100 484

Montant engagé au 31/12/2024

#### SATIN

Encaissement début 2025 (et non fin 2024) de la seconde avance.

Décalage du projet : une demande de report de fin de projet d'un an (de 2026 à 2027) a été transmise à l'ANR.

## NORMANTHIA

Demande de restructuration de l'annexe financière pour basculer les dépenses de fonctionnement vers l'enveloppe personnel.

Investissements : révision en cours du cahier des charges des équipements.

## DESTIN

Encaissement fin 2024 (et non début 2025) de la deuxième avance.

### 5. Synthèse Comptabilité budgétaire – Solde budgétaire

	BR1 2024	BR2 2024	Ecart en €
Dépenses (AE)	297 093 510	300 625 122	3 531 612
Dépenses (CP) (1)	288 828 235	285 559 834	- 3 268 401
Recettes (RE) (2)	275 308 769	278 353 433	3 044 664
<b>Solde budgétaire (2) - (1)</b>	<b>- 13 519 466</b>	<b>- 7 206 401</b>	6 313 065

### 6. Synthèse Comptabilité budgétaire – Solde non budgétaire

Le solde non budgétaire estimé pour l'atterrissage 2024 s'élève à – 941 k€. Ce solde négatif provient principalement des remboursements d'emprunts (313 k€) et des reversements à effectuer auprès des partenaires dans le cadre du projet CYRCE (577 k€ ; reversements en 2024 mais encaissement de l'avance en 2023).

## II. Grands équilibres en droits constatés (situation patrimoniale) (comptabilité générale)

### 1. Synthèse Comptabilité générale – Résultat net

	BR1 2024	BR2 2024
Charges comptables	279 718 877	277 610 816
Produits Comptables	281 639 561	282 135 137
<b>Résultat comptable</b>	<b>1 920 684</b>	<b>4 524 321</b>

La variation du résultat net s'explique principalement par la notification du contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP) pour 2,4 M€. Pour information, il n'est pas autorisé de comptabiliser de produits constatés d'avance sur les recettes de la SCSP.

## 2. La capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF pour 2024 est estimée à 9,6 M€ contre 7 M€ au BR1 2024. L'évolution de la CAF provient de la variation du résultat net.

## 3. Trésorerie et Fonds de roulement

### Trésorerie

Le montant prévisionnel de la trésorerie à fin 2024 s'élève à 41,2 M€, soit 57 jours de fonctionnement.

### Fonds de roulement

Le fonds de roulement prévisionnel à la clôture 2024 s'élève à 11,2 M€, soit 16 jours de fonctionnement.

Le prélèvement sur le fonds de roulement de 3,6 M€ se décompose comme suit :

- CAF : 9,6 M€
- Investissements nets de subventions : 12,9 M€
- Remboursement d'emprunt : 313 k€

# Sommaire

## Tableaux réglementaires

- Budget Agrégé
- Budget Unicaen
- Budget BAIM

## ***Budget rectificatif agrégé***

---

## Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget rectificatif 2024

### POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat	Emplois sous plafond établissement	Plafond global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, Enseignants- Chercheurs, Chercheurs	Permanents	Titulaires	1 065 (1)		1 065
		CDI	20		28
	Non permanents	CDD	307	269	576
<b>S/total EC</b>			<b>1 392</b>	<b>277</b>	<b>1 669</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>			<b>0</b>		<b>0</b>
BIATSS	Permanents	Titulaires	718 (2)		718
		CDI	115	23	138
	Non permanents	CDD	158	137	295
<b>S/total Biatss</b>			<b>991</b>	<b>160</b>	<b>1 151</b>
<b>Totaux</b>			<b>2 383 (3)</b>	<b>437</b>	<b>2 820 (4)</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>2 489 (5)</b>		<b>Plafond global des emplois voté par le CA (arrondi)</b>

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (4))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (3)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (5)



**TABLEAU 3**  
Dépenses par destination - Recettes par origine Budget Rectificatif n°2 2024 Agrégé

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des dépenses par destination (obligatoire)**

Budget	DEPENSES							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
101 - FI et FC BAC A LA LICENCE	70 545 209	70 545 209	1 852 645	1 852 645	1 180 400	1 180 400	73 578 254	73 578 254
102 - FI et FC niveau MASTER	15 932 834	15 932 834	1 904 112	1 704 112	1 305 500	1 005 500	19 142 446	18 642 446
103 - FI et FC niveau DOCTORAT	3 774 288	3 774 288	498 719	498 719	44 800	44 800	4 317 807	4 317 807
105 - Bibliothèques & Docum	4 891 272	4 891 272	1 765 685	2 005 864	70 000	70 000	6 726 957	6 967 136
106 - Rech univ en SC VIE	25 502 763	25 502 763	4 116 392	4 116 392	4 610 900	3 160 900	34 230 055	32 780 055
107 - Rech univ en STIC	9 948 634	9 948 634	458 539	458 539	164 000	164 000	10 571 173	10 571 173
108 - Rech univ en PH CH SPI	8 087 621	8 087 621	869 821	869 821	527 200	527 200	9 484 642	9 484 642
109 - Rech univ en PH NUCLEAIRE	275 838	275 838	10 000	10 000	10 000	10 000	295 838	295 838
110 - Rech univ en SC TERRE	1 848 176	1 848 176	167 800	167 800	780 000	780 000	2 795 976	2 795 976
111 - Rech univ en SC HOMME	23 555 533	23 555 533	1 075 076	1 033 147	789 200	-60 800	25 419 809	24 527 880
112 - Rech univ INTERDIS&TRANS	2 769 940	2 769 940	668 500	68 500	150 000	150 000	3 588 440	2 988 440
113 - Diffusion des savoirs	496 547	496 547	554 351	553 683	0	0	1 050 898	1 050 230
114 - Immobilier	4 072 548	4 072 548	12 737 275	12 292 894	26 447 649	14 814 419	43 257 472	31 179 861
115 - Pilotage et support	45 486 687	45 486 687	11 647 596	10 475 665	3 042 512	3 229 182	60 176 795	59 191 534
201 - Aides directes	17 039	17 039	171 600	171 600	0	0	188 639	188 639
202 - Aides indirectes	614 169	614 169	464 750	464 750	0	0	1 078 919	1 078 919
203 - Santé des étudiants	2 686 504	2 686 504	1 189 753	2 389 753	844 747	844 747	4 721 004	5 921 005
<b>TOTAL</b>	<b>220 505 601</b>	<b>220 505 601</b>	<b>40 152 614</b>	<b>39 133 884</b>	<b>39 966 908</b>	<b>25 920 348</b>	<b>300 625 123</b>	<b>285 559 834</b>

**Tableau des recettes par origine (facultatif)**

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES								Total (C)
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges service public	214 590 739	0	0	0	0	0	0	0	214 590 739
Droits d'inscription	0	0	0	0	4 411 163	0	0	0	4 411 163
Formation continue diplômes propres VAE	0	0	0	0	18 921 845	0	0	0	18 921 845
Taxe d'apprentissage	0	0	0	0	1 000 000	0	0	0	1 000 000
Contrats prestations recherche hors ANR	0	0	0	0	2 100 000	0	0	0	2 100 000
Valorisation	0	0	0	0	296 186	0	0	0	296 186
ANR investissements d'avenir	0	0	0	3 093 252	0	0	0	0	3 093 252
ANR hors investissements d'avenir	0	0	0	3 630 001	235 000	0	0	0	3 865 001
Subvention exploit & financ actif Région	0	0	0	6 706 349	160 000	0	1 384 000	0	8 250 349
Subvention exploit & financ actif UE	0	0	0	2 948 983	0	0	1 230 000	0	4 178 983
Subvention exploit & financ actif Autres	0	695 000	0	5 204 423	1 566 549	2 438 371	0	0	9 904 343
Fondations fonds propres réserves dons	0	0	0	0	50 000	0	0	0	50 000
Autres recettes	0	0	2 214 728	0	4 608 910	0	0	867 933	7 691 571
<b>TOTAL</b>	<b>214 590 739</b>	<b>695 000</b>	<b>2 214 728</b>	<b>21 583 008</b>	<b>33 349 653</b>	<b>2 438 371</b>	<b>2 614 000</b>	<b>867 933</b>	<b>278 353 432</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C</b>									<b>7 206 401</b>

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier Budget Rectificatif n°2 2024 Agrégé**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget rectificatif n°2	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget rectificatif n°2	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0	7 206 401	-6 313 065	10 170 926			Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>	0	-672 784	-4 691 463	14 860 656			<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>	4 689 730	7 879 185	-1 621 602				<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	354 174	313 000	0	1 995		0	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	5 909 324	6 277 750	339 600	21 429 671	5 650 000	-342 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)	0	2 000	0	0	2 000	0	Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>6 263 498</b>	<b>13 799 151</b>	<b>-5 973 465</b>	<b>31 602 592</b>	<b>5 652 000</b>	<b>-342 000</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)</b>	<b>25 339 094</b>	<b>0</b>	<b>0</b>		<b>8 147 151</b>	<b>-5 631 465</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>			0	1 873 895	4 834 778	-1 833 672	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	27 212 989		0	0	3 312 373	-3 797 793	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
			0	0	0	0	
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>31 602 592</b>	<b>13 799 151</b>	<b>- 5 973 465</b>	<b>31 602 592</b>	<b>13 799 151</b>	<b>- 5 973 465</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 5**  
**Opérations pour compte de tiers Budget Rectificatif n°2 2024 Agrégé**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature		Débit (c1) BR 1 2024 voté le 12/03/2024	Débit (c1) BR 2 2024	Crédit (c2) BR 1 2024 voté le 12/03/2024	Crédit (c2) BR 2 2024
TVA	C 4456	4 200 000	4 200 000	-	-
	C 4457			4 200 000	4 200 000
Bourses AMI	C4671	650 000	500 000	650 000	500 000
ERASMUS	C4676	1 067 000	900 000	1 067 000	900 000
Spacemed	C4676	48 000	50 400	-	-
CYRCE	C4676	577 350	577 350	-	-
AUTRES COMPTE DE TIERS	C4676	75 000	50 000	75 000	50 000
<b>TOTAL</b>		<b>6 617 350</b>	<b>6 277 750</b>	<b>5 992 000</b>	<b>5 650 000</b>

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale Budget Rectificatif n°2 2024 Agrégé**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	PRODUITS	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Personnel	208 509 541	217 685 045	1 106 063	Subventions de l'Etat	215 370 804	214 590 739	2 984 606
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	57 008 182	59 516 839	-1 364 879	Fiscalité affectée	2 078 658	2 214 728	28 561
Fonctionnement autre que les charges de personnel	61 027 987	59 925 771	-3 214 125	Autres subventions	12 486 391	19 731 282	-1 265 915
Intervention (le cas échéant)		0	0	Autres produits	40 704 901	45 598 388	-1 251 676
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>269 537 527</b>	<b>277 610 816</b>	<b>-2 108 061</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>270 640 755</b>	<b>282 135 137</b>	<b>495 576</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>1 103 228</b>	<b>4 524 321</b>	<b>2 603 637</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>			<b>-2 603 637</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>270 640 755</b>	<b>282 135 137</b>	<b>495 576</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>270 640 755</b>	<b>282 135 137</b>	<b>-2 108 061</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>1 103 228</b>	<b>4 524 321</b>	<b>2 603 637</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	19 393 249	19 121 330	0
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	138 690	0	0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	556 000	0	0
- produits de cession d'éléments d'actifs	150 000	0	0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	14 763 836	14 006 734	0
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>5 999 951</b>	<b>9 638 917</b>	<b>2 603 637</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	5 999 951	9 638 917	2 603 637
Investissements	24 884 233			Financement de l'actif par l'Etat	4 900 000	2 548 311	674 889
		25 920 348	- 731 919	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	10 062 707	9 549 499	-71 369
				Autres ressources	313 943	867 933	867 933
Remboursement des dettes financières	354 174	313 000		Augmentation des dettes financières	0	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>25 238 407</b>	<b>26 233 348</b>	<b>- 731 919</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>21 276 602</b>	<b>22 604 660</b>	<b>4 075 090</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>				<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>3 961 805</b>	<b>3 628 688</b>	<b>-4 807 009</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT	18 842 942	14 881 137	0
Niveau initial du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-5 191 659	-34 492 559	0
Niveau initial de la TRESORERIE	24 034 604	49 373 699	0
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-3 961 805	-3 628 688	4 807 009
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-29 300 900	4 518 463	-1 503 656
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	25 339 094	-8 147 151	6 310 665
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	14 881 137	11 252 449	4 807 009
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-34 492 559	-29 974 096	-1 503 656
Niveau final de la TRESORERIE	49 373 699	41 226 548	6 310 665

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Périmètre financier : Université de Caen Normandie - Agrégé

Sociétés : UniCaen  
BAIM

Exercice : 2024

Unité des montants : Euros

### Plan de Trésorerie budget rectificatif n°2 2024

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
<b>SOLDE INITIAL (début de mois)</b>	49 373 699	79 562 501	59 680 934	42 096 872	74 905 361	57 810 118	38 674 751	99 284 313	79 833 556	59 727 439	72 992 176	57 369 946	
<i>dont placements</i>													
<b>ENCAISSEMENTS</b>													
<b>Recettes budgétaires globalisées</b>	56 198 307	3 318 328	2 104 277	57 168 025	2 413 829	4 488 316	81 441 778	3 773 252	7 570 000	39 259 892	7 570 000	7 127 126	272 433 129
Subvention pour charges de service public	52 816 549	0	80 000	53 460 992	333 000	0	76 210 306	0	0	31 689 892	0	0	214 590 739
Autres financements de l'Etat	1 496	91 330	33 161	-83 653	59 979	44 140	43 973	12 020	120 000	120 000	120 000	132 554	695 000
Fiscalité affectée	1 237 005	0	0	0	0	0	0	0	250 000	250 000	250 000	227 723	2 214 728
Autres financements publics	427 851	995 290	604 175	501 203	687 770	2 798 010	1 886 644	967 911	3 200 000	3 200 000	3 200 000	3 114 155	21 583 008
Recettes propres	1 715 406	2 231 707	1 386 941	3 289 483	1 332 080	1 646 167	3 300 855	2 793 321	4 000 000	4 000 000	4 000 000	3 652 694	33 949 654
<b>Recettes budgétaires fléchées</b>	0	0	0	1 073 422	0	824 000	0	80 000	1 132 940	1 049 942	1 000 000	760 000	5 920 304
Financements de l'Etat fléchés	0	0	0	1 073 422	0	800 000	0	0	564 949	0	0	0	2 438 371
Autres financements publics fléchés	0	0	0	0	0	24 000	0	80 000	0	1 000 000	1 000 000	510 000	2 614 000
Recettes propres fléchées	0	0	0	0	0	0	0	0	567 991	49 942	0	250 000	867 933
<b>Opérations non budgétaires</b>	70	70	70	20	120	20	20	70	300	300	300	640	2 000
Emprunts : encaissements en capital	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Prêts : encaissements en capital	70	70	70	20	120	20	20	70	300	300	300	640	2 000
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations gérées en compte de tiers</b>	970 653	5 120 666	2 480 915	-1 568 260	3 404 638	-1 871 666	4 801 728	752 188	-4 500 000	-4 356 714	500 000	-84 149	5 650 000
TVA encaissée	806 804	453 178	138 451	62 905	204 433	308 101	69 095	141 082	500 000	500 000	500 000	515 953	4 200 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	2 500	63 557	193 180	3 000	49 598	302 267	718 000	718 000	0	0	0	-600 102	1 450 000
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	161 349	4 603 932	2 149 284	-1 634 165	3 150 608	-2 482 033	4 014 633	-106 894	-5 000 000	-4 856 714	0	0	0
<b>TOTAL</b>	57 169 030	8 439 064	4 585 262	56 673 207	5 818 587	3 440 671	86 243 527	4 605 510	4 203 240	35 953 420	9 070 300	7 803 617	284 005 433
<b>DECAISSEMENTS</b>													
<b>Enveloppes hors recettes fléchées</b>	21 076 834	23 335 982	21 613 655	21 347 405	22 322 641	22 081 160	25 162 166	23 091 456	22 870 357	25 716 008	23 292 030	22 895 059	274 804 752
Personnel	17 773 469	18 463 913	18 173 526	17 791 216	18 144 439	18 206 442	19 825 874	21 140 357	17 070 357	19 916 008	17 000 000	17 000 000	220 505 601
Fonctionnement	2 134 601	3 288 287	2 505 409	2 499 876	3 293 958	2 887 582	4 409 779	1 622 364	4 000 000	4 000 000	4 492 030	4 000 000	39 133 885
Investissement	1 168 764	1 583 783	934 720	1 056 313	884 244	987 136	926 513	328 734	1 800 000	1 800 000	1 800 000	1 895 059	15 165 266
<b>Dépenses sur recettes fléchées</b>	4 614 535	191 010	149 166	2 281 419	42 196	201 249	163 742	11 240	900 000	900 000	900 000	400 525	10 755 082
Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Investissement	4 614 535	191 010	149 166	2 281 419	42 196	201 249	163 742	11 240	900 000	900 000	900 000	400 525	10 755 082
<b>Opérations non budgétaires</b>	25 000	0	0	0	0	0	500	0	39 000	250 000	500	0	315 000
Emprunts : remboursements en capital	25 000	0	0	0	0	0	0	0	38 000	250 000	0	0	313 000
Prêts : décaissements en capital	0	0	0	0	0	0	500	0	1 000	0	500	0	2 000
Dépôts et cautionnements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Opérations gérées en compte de tiers</b>	1 263 858	4 793 639	406 503	235 893	548 994	293 629	307 557	953 571	500 000	-4 177 325	500 000	651 432	6 277 750
TVA décaissée	940 993	256 650	180 647	228 917	166 311	167 225	197 770	63 766	500 000	500 000	500 000	497 722	4 200 000
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	283 450	201 231	63 564	38 208	405 012	106 466	52 930	773 179	0	0	0	-474 040	1 450 000
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	39 416	4 335 757	162 292	-31 232	-22 329	19 938	56 857	116 626	0	-4 677 325	0	627 750	627 750
<b>TOTAL</b>	26 980 227	28 320 630	22 169 324	23 864 718	22 913 831	22 576 037	25 633 965	24 056 266	24 309 357	22 688 683	24 692 530	23 947 015	292 152 584
<b>SOLDE DU MOIS</b>	30 188 802	-19 881 567	-17 584 062	32 808 489	-17 095 243	-19 135 367	60 609 562	-19 450 757	-20 106 117	13 264 737	-15 622 230	-16 143 399	-8 147 151
<b>SOLDE CUMULE</b>	79 562 501	59 680 934	42 096 872	74 905 361	57 810 118	38 674 751	99 284 313	79 833 556	59 727 439	72 992 176	57 369 946	41 226 548	
													dont trésorerie fléchée -4 834 778
													dont trésorerie sur op. non budgétaires -940 750
													dont trésorerie sur op. budgétaires -7 206 401

**Opérations liées aux recettes fléchées Budget rectificatif N°2 2024**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Agrégé : Batiment B + Crec + Cycéron + Stade + Cour d'honneur + Chaufferie biomasse + Campus 2025 Saint-lô + Cherbourg + Campus nouveau siècle**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2 022	2 023	prev 2024	prev 2025	Exercices ultérieurs	Total
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice</b>	0	100 000	871 699	1 103 587	6 671 727	8 704 370	7 495 649	-2 038 481	-11 680 653	-13 554 548	-18 389 326	-19 338 386	-19 328 391
<b>Recettes fléchées</b>	<b>100 000</b>	<b>1 287 532</b>	<b>1 369 132</b>	<b>6 569 536</b>	<b>3 500 000</b>	<b>636 316</b>	<b>4 093 691</b>	<b>5 210 677</b>	<b>7 560 444</b>	<b>5 920 304</b>	<b>10 215 089</b>	<b>65 411 117</b>	<b>111 939 444</b>
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée													0
Financements de l'Etat fléchés	0	537 532	1 154 846	3 033 822	1 200 000	636 316	1 892 018	2 897 360	5 200 000	2 438 371	500 000	24 200 000	43 690 265
Autres financements publics fléchés	100 000	750 000	0	3 250 000	2 300 000	0	2 201 673	2 313 317	2 360 444	2 614 000	9 715 089	41 211 117	66 815 639
Recettes propres fléchées	0	0	214 286	285 714	0	0	0	0	0	867 933	0	0	1 433 540
<b>Dépenses sur recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>515 833</b>	<b>1 137 244</b>	<b>1 001 397</b>	<b>1 467 357</b>	<b>1 845 037</b>	<b>13 627 822</b>	<b>14 852 849</b>	<b>9 434 339</b>	<b>10 755 082</b>	<b>11 164 148</b>	<b>65 466 729</b>	<b>131 267 837</b>
Personnel (AE=CP)													
AE													
CP													
Fonctionnement et intervention													
AE													0
CP													0
Investissement													
AE	25 157	562 547	1 904 955	3 361 983	535 946	17 942 983	12 415 374	7 836 719	2 165 845	21 384 249	3 684 896	59 447 183	131 267 837
CP		515 833	1 137 244	1 001 397	1 467 357	1 845 037	13 627 822	14 852 849	9 434 339	10 755 082	11 164 148	65 466 729	131 267 837
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées</b>	<b>100 000</b>	<b>771 699</b>	<b>231 888</b>	<b>5 568 139</b>	<b>2 032 643</b>	<b>-1 208 721</b>	<b>-9 534 130</b>	<b>-9 642 172</b>	<b>-1 873 895</b>	<b>-4 834 778</b>	<b>-949 060</b>	<b>-55 612</b>	<b>-19 328 391</b>

AE sans la régularisation des bons de commandes antérieurs relatifs à la chaufferie : 4 185 725

**Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget rectificatif N°2 2024**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

**Plan campus 2030 - Cherbourg**

	2020	2021	2022	2023	prev 2024	prev 2025	prev 2026	prev 2027	prev 2028	Total
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice</b>	0	0	0	0	0	-50 000	413 839	605 181	622 019	-207 710
<b>Recettes fléchées</b>	0	0	0	0	500 000	1 855 089	765 093	541 024	0	3 661 205
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée										0
Financements de l'Etat fléchés										0
Autres financements publics fléchés					500 000	1 855 089	765 093	541 024		3 661 205
Recettes propres fléchées										0
<b>Dépenses sur recettes fléchées</b>	0	0	0	0	550 000	1 391 250	573 750	524 186	829 729	3 868 915
Personnel (AE=CP)										
AE										0
CP										0
Fonctionnement et intervention										
AE										0
CP										0
Investissement										
AE					550 000	1 855 000	765 000	698 915	0	3 868 915
CP					550 000	1 391 250	573 750	524 186	829 729	3 868 915
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées</b>	0	0	0	0	-50 000	463 839	191 343	16 838	-829 729	-207 710

**Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget rectificatif N°2 2024**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

**Bâtiment B**

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2 022	2 023	prev 2024	prev 2025	Total
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice</b>	0	100 000	871 699	837 338	6 069 705	7 895 968	7 012 162	-2 135 673	-10 931 085	-11 958 039	-15 729 935	-15 664 328
<b>Recettes fléchées</b>	<b>100 000</b>	<b>1 287 532</b>	<b>1 069 192</b>	<b>6 119 536</b>	<b>3 000 000</b>	<b>438 740</b>	<b>285 000</b>	<b>200 000</b>	<b>0</b>	<b>567 991</b>	<b>0</b>	<b>13 133 598</b>
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée												0
Financements de l'Etat fléchés		537 532	854 906	2 733 822	1 150 000	438 740	285 000					6 000 000
Autres financements publics fléchés	100 000	750 000		3 100 000	1 850 000			200 000				6 000 000
Recettes propres fléchées			214 286	285 714				65 607		567 991		1 133 598
<b>Dépenses sur recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>515 833</b>	<b>1 103 554</b>	<b>887 169</b>	<b>1 173 737</b>	<b>1 322 545</b>	<b>9 432 835</b>	<b>8 995 412</b>	<b>1 026 954</b>	<b>4 339 887</b>	<b>0</b>	<b>28 797 926</b>
Personnel (AE=CP)												
AE												
CP												
Fonctionnement et intervention												
AE												
CP												
Investissement												
AE	25 157	531 748	1 840 306	2 467 019	216 934	14 758 898	1 985 721	2 371 407	152 373	4 305 703	142 659	28 797 926
CP		515 833	1 103 554	887 169	1 173 737	1 322 545	9 432 835	8 995 412	1 026 954	4 339 887	0	28 797 926
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées</b>	<b>100 000</b>	<b>771 699</b>	<b>-34 362</b>	<b>5 232 367</b>	<b>1 826 263</b>	<b>-883 805</b>	<b>-9 147 835</b>	<b>-8 795 412</b>	<b>-1 026 954</b>	<b>-3 771 896</b>	<b>0</b>	<b>-15 664 328</b>

encaissement sur 2021  
(52 485€) non imputé ;  
encaissement non  
imputé sur 2022 (13  
121€)

**Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget rectificatif N°2 2024**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

**CREC**

	2016	2017	2018	2 019	2020	2021	2022	2023	prev 2024	prev 2025	Total
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice</b>		0	294 492	666 202	872 605	612 638	244 463	-1 409 084	-3 301 962	-2 112 020	-947 449
<b>Recettes fléchées</b>	0	299 940	450 000	450 000	150 060	1 201 673	1 113 317	1 510 444	2 389 942	1 670 000	9 235 376
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée											750 000
Financements de l'Etat fléchés		299 940	300 000		150 060						8 185 434
Autres financements publics fléchés			150 000	450 000		1 201 673	1 113 317	1 510 444	2 090 000	1 670 000	299 942
Recettes propres fléchées									299 942		
<b>Dépenses sur recettes fléchées</b>	0	5 448	78 290	243 598	410 026	1 569 849	2 766 863	3 403 323	1 200 000	505 429	10 182 825
Personnel (AE=CP)											
AE											0
CP											0
Fonctionnement et intervention											
AE											0
CP											0
Investissement											
AE	30 799	12 648	861 917	192 029	3 011 027	988 695	3 823 879	647 284	614 548		10 182 825
CP		5 448	78 290	243 598	410 026	1 569 849	2 766 863	3 403 323	1 200 000	505 429	10 182 825
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées</b>		294 492	371 710	206 402	-259 966	-368 176	-1 653 546	-1 892 879	1 189 942	1 164 571	-947 449

**Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget rectificatif N°2 2024**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

**CYCERON**

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	prev 2024	prev 2025	> 2025	Total
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice</b>		0	32 717	71 083	71 083	33 851	1 687 116	-581 798	-3 003 048	0
<b>Recettes fléchées</b>	0	50 000	47 516	0	0	1 700 000	824 000	4 240 000	6 136 000	12 997 516
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée										
Financements de l'Etat fléchés		50 000	47 516			1 700 000	800 000			2 597 516
Autres financements publics fléchés							24 000	4 240 000	6 136 000	10 400 000
Recettes propres fléchées										0
<b>Dépenses sur recettes fléchées</b>	0	17 283	9 150	0	37 233	46 735	3 092 913	6 661 250	3 132 951	12 997 516
Personnel (AE=CP)										
AE										
CP										
Fonctionnement et intervention										
AE										
CP										
Investissement										
AE		87 398	8 250	67 616	85 953	109 404	11 090 595	748 980	799 319	12 997 516
CP		17 283	9 150		37 233	46 735	3 092 913	6 661 250	3 132 951	12 997 516
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées</b>		32 717	38 366	0	-37 233	1 653 265	-2 268 913	-2 421 250	3 003 049	0

**Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget rectificatif N°2 2024**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

**Réhabilitation Stade Campus 1**

	2020	2021	2022	2023	prev 2024	prev 2025	> 2025	Total
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice</b>	<b>0</b>	<b>-66 159</b>	<b>-1 539 433</b>	<b>-658 613</b>	<b>-497 836</b>	<b>-732 887</b>	<b>-1 932 887</b>	<b>-2 640 000</b>
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>1 000 000</b>	<b>1 000 000</b>	<b>200 000</b>	<b>64 949</b>	<b>0</b>		<b>2 264 949</b>
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée								
Financements de l'Etat fléchés					64 949			64 949
Autres financements publics fléchés		1 000 000	1 000 000	200 000				2 200 000
Recettes propres fléchées								0
<b>Dépenses sur recettes fléchées</b>	<b>66 159</b>	<b>2 473 274</b>	<b>119 180</b>	<b>39 223</b>	<b>300 000</b>	<b>1 200 000</b>	<b>707 113</b>	<b>4 904 949</b>
Personnel (AE=CP)								
AE								
CP								
Fonctionnement et intervention								
AE								
CP								
Investissement								
AE	102 323	2 551 377	214 614	7 705	1 804 895	159 086	64 949	4 904 949
CP	66 159	2 473 274	119 180	39 223	300 000	1 200 000	707 113	4 904 949
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées</b>	<b>-66 159</b>	<b>-1 473 274</b>	<b>880 820</b>	<b>160 777</b>	<b>-235 051</b>	<b>-1 200 000</b>	<b>-707 113</b>	<b>-2 640 000</b>

**Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget rectificatif N°2 2024**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

**Mise en accessibilité Cour Honneur Campus 1**

	2020	2021	2022	2023	prev 2024	prev 2025	Total
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-27 563</b>	<b>-754 928</b>	<b>-361 235</b>	<b>-363 517</b>	<b>-369 736</b>
<b>Recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>500 000</b>
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée							0
Financements de l'Etat fléchés				500 000			500 000
Autres financements publics fléchés							0
Recettes propres fléchées							0
<b>Dépenses sur recettes fléchées</b>	<b>0</b>	<b>27 563</b>	<b>727 365</b>	<b>106 307</b>	<b>2 282</b>	<b>6 219</b>	<b>869 736</b>
Personnel (AE=CP)							
AE							
CP							
Fonctionnement et intervention							
AE							
CP							
Investissement							
AE	0	60 545	805 723	3 469			869 736
CP	0	27 563	727 365	106 307	2 282	6 219	869 736
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées</b>	<b>0</b>	<b>-27 563</b>	<b>-727 365</b>	<b>393 693</b>	<b>-2 282</b>	<b>-6 219</b>	<b>-369 736</b>

**Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget rectificatif N°2 2024**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

**Plan de relance : Conversion en chaufferie biomasse**

	2017	2018	2 019	2020	2021	2022	2023	prev 2024	prev 2025	Total
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice</b>	0	-28 243	-64 180	-96 919	-134 075	1 348 642	2 039 205	427 408	500 830	500 829
<b>Recettes fléchées</b>	0	0	0	0	1 607 018	2 897 360	3 200 000	1 073 422	0	8 777 800
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée										
Financements de l'Etat fléchés					1 607 018	2 897 360	3 200 000	1 073 422		8 777 800
Autres financements publics fléchés										0
Recettes propres fléchées										0
<b>Dépenses sur recettes fléchées</b>	28 243	35 938	32 739	37 156	124 300	2 206 797	4 811 797	1 000 000	0	8 276 971
Personnel (AE=CP)										
AE										0
CP										0
Fonctionnement et intervention										
AE										0
CP										0
Investissement										
AE	52 000	33 047	39 586	62 486	6 761 420	535 143	1 245 610	48 508	-500 829	8 276 971
CP	28 243	35 938	32 739	37 156	124 300	2 206 797	4 811 797	1 000 000	0	8 276 971
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées</b>	-28 243	-35 938	-32 739	-37 156	1 482 718	690 563	-1 611 797	73 422	0	500 829

Montant retraité d'un blocage de fonds de 610 527€

réduction d'AE sur les bons de commandes années antérieures.  
AE ouverts en 2025 :  
0

**Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget rectificatif N°2 2024**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

**Campus Nouveau siècle**

	2022	2023	prev 2024	prev 2025	Exercices ultérieurs	Total
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice</b>		0	300 000	550 000	1 400 000	0
<b>Recettes fléchées</b>		300 000	500 000	2 000 000	47 200 000	50 000 000
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée						
Financements de l'Etat fléchés		300 000	500 000	500 000	24 200 000	25 500 000
Autres financements publics fléchés				1 500 000	23 000 000	24 500 000
Recettes propres fléchées						0
<b>Dépenses sur recettes fléchées</b>		0	250 000	1 150 000	48 600 000	50 000 000
Personnel (AE=CP)						
AE						0
CP						0
Fonctionnement et intervention						
AE						0
CP						0
Investissement						
AE			2 950 000	1 000 000	46 050 000	50 000 000
CP			250 000	1 150 000	48 600 000	50 000 000
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées</b>		300 000	250 000	850 000	-1 400 000	0

**Tableau 8 - Opérations liées aux recettes fléchées Budget rectificatif N°2 2024**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

**CAMPUS 2025 SAINT-LO**

	2022	2023	prev 2024	prev 2025	Exercices ultérieurs	Total
<b>Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice</b>		0	150 000	130 000	330 000	0
<b>Recettes fléchées</b>		150 000	0	450 000	10 769 000	11 369 000
Subvention pour charges d'investissement (SCI) fléchée						
Financements de l'Etat fléchés						0
Autres financements publics fléchés		150 000	0	450 000	10 769 000	11 369 000
Recettes propres fléchées						
<b>Dépenses sur recettes fléchées</b>		0	20 000	250 000	11 099 000	11 369 000
Personnel (AE=CP)						
AE						
CP						
Fonctionnement et intervention						
AE						
CP						
Investissement						
AE			20 000	280 000	11 069 000	11 369 000
CP			20 000	250 000	11 099 000	11 369 000
<b>Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées</b>		150 000	-20 000	200 000	-330 000	0

### Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

**Dépenses**

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	Restes à engager > N (AE)	Restes à payer > N sur AE consommées <= N (CP)
111 D111- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	10 935 975	5 988 621	5 988 621	0	2 420 600	2 420 600	5 988 621	5 645 401	0	2 320 600	2 320 600	2 526 754	443 220
107 D107- MATHÉMATIQUES, SC ET TECHN. INFO	13 659 838	4 184 833	4 184 833	0	1 901 100	1 901 100	4 184 833	3 923 389	0	1 901 100	1 901 100	7 573 905	261 443
110 D110- SC DE LA TERRE, UNIVERS ET ENVT	8 569 268	2 948 913	2 948 913	0	1 615 800	1 615 800	2 948 913	2 725 351	0	1 615 800	1 615 800	4 004 555	223 562
106 D106- SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ	59 896 439	24 754 515	24 754 515	0	12 472 800	12 472 800	24 754 515	23 418 713	0	10 072 800	10 072 800	22 669 124	3 735 802
108 D108- PHYSIQUES CHIMIE	16 456 394	7 199 134	7 199 134	0	2 693 800	2 693 800	7 199 134	7 057 334	0	2 293 800	2 293 800	6 563 460	541 800
112 D112- INTERDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSALE	1 732 583	582 263	582 263	0	1 075 900	1 075 900	582 263	551 882	0	1 075 900	1 075 900	74 420	30 381
1153 D1153 - PILOTAGE	4 006 395	0	0	0	590 000	590 000	0	0	0	590 000	590 000	3 416 395	0
<b>Total Contrats de recherche</b>	<b>115 256 892</b>	<b>45 658 279</b>	<b>45 658 279</b>	<b>0</b>	<b>22 770 000</b>	<b>22 770 000</b>	<b>45 658 279</b>	<b>43 322 072</b>	<b>0</b>	<b>19 870 000</b>	<b>19 870 000</b>	<b>46 828 613</b>	<b>5 236 207</b>
IF50ER01 REHABILITATION BATIMENT B	28 797 926	24 349 564	24 349 564	0	4 305 703	4 305 703	24 458 039	24 458 039	0	4 339 887	4 339 887	142 659	-142 659
IF50ER02 RENOVATION CREC	10 182 825	9 568 277	9 568 277	0	614 548	614 548	8 477 396	8 477 396	0	1 200 000	1 200 000	0	505 429
IF50ER03 RENOVATION AILE B CYCERON	12 997 516	358 621	358 621	0	11 090 595	11 090 595	110 401	110 401	0	3 092 913	3 092 913	1 548 300	8 245 903
IF152ETU PLAN CAMPUS 2030 - CHERBOURG	3 868 915	0	0	0	550 000	550 000	0	0	0	550 000	550 000	3 318 915	0
IF50ER04 REHABILITATION STADE CAMPUS1	4 904 949	2 876 019	2 876 019	0	1 804 895	1 804 895	2 697 836	2 697 836	0	300 000	300 000	224 035	1 683 078
IF50ER05 MISE EN ACCESSIBILITE COUR D'HONNEUR	869 736	869 736	869 736	0	0	0	861 235	861 235	0	2 282	2 282	0	6 219
IF50ER06 CAMPUS NOUVEAU SIECLE BU PIERRE SINEUX	50 000 000	0	0	0	2 950 000	2 950 000	0	0	0	250 000	250 000	47 050 000	2 700 000
IF50ER07 CAMPUS 2025 SAINT-LO	11 369 000	0	0	0	20 000	20 000	0	0	0	20 000	20 000	11 349 000	0
PRF000002 CONVERSION EN CHAUFFERIE BIOMASSE	8 276 971	8 729 292	8 729 292	0	48 508	48 508	7 276 970	7 276 970	0	1 000 000	1 000 000	0	500 830
<b>Total Programme pluriannuels d'inv</b>	<b>131 267 838</b>	<b>46 751 510</b>	<b>46 751 510</b>	<b>0</b>	<b>21 384 249</b>	<b>21 384 249</b>	<b>43 881 876</b>	<b>43 881 876</b>	<b>0</b>	<b>10 755 082</b>	<b>10 755 082</b>	<b>63 132 080</b>	<b>13 498 800</b>
	<b>246 524 730</b>	<b>92 409 789</b>	<b>92 409 789</b>	<b>0</b>	<b>44 154 249</b>	<b>44 154 249</b>	<b>89 540 155</b>	<b>87 203 948</b>	<b>0</b>	<b>30 625 082</b>	<b>30 625 082</b>	<b>109 960 693</b>	<b>18 735 007</b>
Ss total personnel	54 896 250	21 445 635	21 445 635	0	11 270 000	11 270 000	21 445 635	21 445 635	0	11 270 000	11 270 000	22 180 615	0
Ss total fonctionnement	29 592 349	10 414 594	10 414 594	0	4 500 000	4 500 000	10 414 594	10 017 046	0	3 900 000	3 900 000	14 677 755	997 548
Ss total investissement	162 036 131	60 549 560	60 549 560	0	28 384 249	28 384 249	57 679 927	55 741 267	0	15 455 082	15 455 082	73 102 322	17 737 460

## Tableau agrégé des opérations pluriannuelles (prévisionnel)

### Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Restes à encaisser > N
111 D111- SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES	10 935 975	0	10 935 975	7 740 374	2 200 529	995 072
107 D107- MATHÉMATIQUES, SC ET TECHN. INFO	13 659 838	0	13 659 838	5 147 156	2 056 994	6 455 689
110 D110- SC DE LA TERRE, UNIVERS ET ENVT	8 569 268	0	8 569 268	3 562 413	1 236 986	3 769 869
106 D106- SCIENCES DE LA VIE, SANTÉ	59 896 439	0	59 896 439	32 211 698	11 120 530	16 564 211
108 D108- PHYSIQUES CHIMIE	16 456 394	0	16 456 394	9 804 901	2 666 402	3 985 091
112 D112- INTERDISCIPLINAIRE ET TRANSVERSALE	1 732 583	0	1 732 583	755 962	150 538	826 083
1153 D1153 - PILOTAGE	4 006 395	0	4 006 395	0	238 200	3 768 195
<b>Total Contrats de recherche</b>	<b>115 256 892</b>	<b>0</b>	<b>115 256 892</b>	<b>59 222 503</b>	<b>19 670 178</b>	<b>36 364 211</b>
IF50ER01 REHABILITATION BATIMENT B	28 797 926	15 664 328	13 133 598	12 565 607	567 991	0
IF50ER02 RENOVATION CREC	10 182 825	947 449	9 235 376	5 175 434	2 389 942	1 670 000
IF50ER03 RENOVATION AILE B CYCERON	12 997 516	0	12 997 516	1 797 516	824 000	10 376 000
IF152ETU PLAN CAMPUS 2030 - CHERBOURG	3 868 915	207 710	3 661 205	0	500 000	3 161 205
IF50ER04 REHABILITATION STADE CAMPUS 1	4 904 949	2 640 000	2 264 949	2 200 000	64 949	0
IF50ER05 MISE EN ACCESSIBILITE COUR D'HONNEUR	869 736	369 736	500 000	500 000	0	0
IF50ER06 CAMPUS NOUVEAU SIECLE BU PIERRE SINEUX	50 000 000	0	50 000 000	300 000	500 000	49 200 000
IF50ER07 CAMPUS 2025 SAINT-LO	11 369 000	0	11 369 000	150 000	0	11 219 000
PRF000002 CONVERSION EN CHAUFFERIE BIOMASSE	8 276 971	0	8 777 800	7 704 378	1 073 422	0
<b>Total Programme pluriannuels d'inv</b>	<b>131 267 838</b>	<b>19 328 391</b>	<b>111 939 444</b>	<b>30 392 935</b>	<b>5 920 304</b>	<b>75 626 205</b>
<b>Total</b>	<b>246 524 730</b>	<b>19 328 391</b>	<b>227 196 336</b>	<b>89 615 438</b>	<b>25 590 482</b>	<b>111 990 416</b>

**Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation**

Prévisions d'AE et de CP			Prévisions N (BR)										Prévisions N+1 et suivantes					
Opération	Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes < N	Conso AE < N	Reports ou Reprogrammations N	AE nouvelles ouvertes N	Total AE N	CP ouverts < N	Conso CP < N	Reports ou Reprogrammations N	CP nouveaux ouverts N	Total CP N	AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
			Contrats de recherche	Personnel	54 896 250	21 445 635	21 445 635	0	11 270 000	11 270 000	21 445 635	21 445 635	0	11 270 000	11 270 000	12 500 000	12 500 000	6 269 042
	Fonctionnement	29 592 349	10 414 594	10 414 594	0	4 500 000	4 500 000	10 414 594	10 017 046	0	3 900 000	3 900 000	5 500 000	5 987 626	5 404 694	4 864 415	3 773 061	4 823 262
	Investissement	30 768 293	13 798 051	13 798 051	0	7 000 000	7 000 000	13 798 051	11 859 391	0	4 700 000	4 700 000	5 500 000	7 000 000	4 051 792	5 283 393	418 450	1 925 509
	<b>Total Contrats de recherche</b>	<b>115 256 892</b>	<b>45 658 279</b>	<b>45 658 279</b>	<b>0</b>	<b>22 770 000</b>	<b>22 770 000</b>	<b>45 658 279</b>	<b>43 322 072</b>	<b>0</b>	<b>19 870 000</b>	<b>19 870 000</b>	<b>23 500 000</b>	<b>25 487 626</b>	<b>15 725 528</b>	<b>16 416 850</b>	<b>7 603 085</b>	<b>10 160 344</b>
Programme pluriannuels d'inv	Personnel	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
	Fonctionnement	131 267 838	46 751 510	46 751 510	0	21 384 249	21 384 249	43 881 876	43 881 876	0	10 755 082	10 755 082	3 684 896	11 164 148	0	0	59 447 183	65 466 729
	Investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0						
	<b>Total Programme pluriannuels d'inv</b>	<b>131 267 838</b>	<b>46 751 510</b>	<b>46 751 510</b>	<b>0</b>	<b>21 384 249</b>	<b>21 384 249</b>	<b>43 881 876</b>	<b>43 881 876</b>	<b>0</b>	<b>10 755 082</b>	<b>10 755 082</b>	<b>3 684 896</b>	<b>11 164 148</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>59 447 183</b>	<b>65 466 729</b>
	<b>Ss total Personnel</b>	<b>54 896 250</b>	<b>21 445 635</b>	<b>21 445 635</b>	<b>0</b>	<b>11 270 000</b>	<b>11 270 000</b>	<b>21 445 635</b>	<b>21 445 635</b>	<b>0</b>	<b>11 270 000</b>	<b>11 270 000</b>	<b>12 500 000</b>	<b>12 500 000</b>	<b>6 269 042</b>	<b>6 269 042</b>	<b>3 411 573</b>	<b>3 411 573</b>
	<b>Ss total Fonctionnement</b>	<b>29 592 349</b>	<b>10 414 594</b>	<b>10 414 594</b>	<b>0</b>	<b>4 500 000</b>	<b>4 500 000</b>	<b>10 414 594</b>	<b>10 017 046</b>	<b>0</b>	<b>3 900 000</b>	<b>3 900 000</b>	<b>5 500 000</b>	<b>5 987 626</b>	<b>5 404 694</b>	<b>4 864 415</b>	<b>3 773 061</b>	<b>4 823 262</b>
	<b>Ss total Investissement</b>	<b>162 036 131</b>	<b>60 549 560</b>	<b>60 549 560</b>	<b>0</b>	<b>28 384 249</b>	<b>28 384 249</b>	<b>57 679 927</b>	<b>55 741 267</b>	<b>0</b>	<b>15 455 082</b>	<b>15 455 082</b>	<b>9 184 896</b>	<b>18 164 148</b>	<b>4 051 792</b>	<b>5 283 393</b>	<b>59 865 633</b>	<b>67 392 238</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>246 524 730</b>	<b>92 409 789</b>	<b>92 409 789</b>	<b>0</b>	<b>44 154 249</b>	<b>44 154 249</b>	<b>89 540 155</b>	<b>87 203 948</b>	<b>0</b>	<b>30 625 082</b>	<b>30 625 082</b>	<b>27 184 896</b>	<b>36 651 774</b>	<b>15 725 528</b>	<b>16 416 850</b>	<b>67 050 268</b>	<b>75 627 073</b>

Prévisions de recettes			Prévisions N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération	Nature	Financement de l'opération	Encaissements < N	Encaissements prévus N	Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
			Contrats de recherche	Financement de l'Etat	3 550 895	2 280 138	350 000
	Autres financements publics	95 871 428	49 660 497	15 570 178	18 320 000	5 094 896	7 225 857
	Autres financements	15 834 569	7 281 867	3 750 000	4 230 000	441 535	131 167
	<b>Total Contrats de recherche</b>	<b>115 256 892</b>	<b>59 222 503</b>	<b>19 670 178</b>	<b>22 920 000</b>	<b>5 956 066</b>	<b>7 488 145</b>
Programme pluriannuels d'inv	Financement de l'Etat	43 690 265	16 551 894	2 438 371	500 000	0	24 200 000
	Autres financements publics	66 815 639	13 275 434	2 614 000	9 715 089	0	41 211 117
	Autres financements	1 433 540	565 607	867 933	0	0	0
	<b>Total Programme pluriannuels d'inv</b>	<b>111 939 444</b>	<b>30 392 935</b>	<b>5 920 304</b>	<b>10 215 089</b>	<b>0</b>	<b>65 411 117</b>
	<b>Ss total Financement de l'Etat</b>	<b>47 241 160</b>	<b>18 832 032</b>	<b>2 788 371</b>	<b>870 000</b>	<b>419 635</b>	<b>24 331 122</b>
	<b>Ss total Autres financements</b>	<b>162 687 067</b>	<b>62 935 931</b>	<b>18 184 178</b>	<b>28 035 089</b>	<b>5 094 896</b>	<b>48 436 973</b>
	<b>Ss total Autres financements</b>	<b>17 268 109</b>	<b>7 847 474</b>	<b>4 617 933</b>	<b>4 230 000</b>	<b>441 535</b>	<b>131 167</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>227 196 336</b>	<b>89 615 438</b>	<b>25 590 482</b>	<b>33 135 089</b>	<b>5 956 066</b>	<b>72 899 262</b>

**TABLEAU 10**  
**Synthèse budgétaire et comptable Budget Rectificatif n°2 2024**

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart avec Budget rectificatif n°1	
<b>Niveaux initiaux</b>	<b>1 Niveau initial de restes à payer</b>	<b>35 624 694</b>	<b>28 478 146</b>	<b>0</b>	
	<b>2 Niveau initial du fonds de roulement</b>	<b>18 842 942</b>	<b>14 881 137</b>	<b>0</b>	
	<b>3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-5 191 659</b>	<b>-34 492 561</b>	<b>0</b>	
	<b>4 Niveau initial de la trésorerie</b>	<b>24 034 604</b>	<b>49 373 699</b>	<b>0</b>	
4.a	dont niveau initial de la trésorerie fléchée	-19 176 302	-21 050 197	0	
4.b	dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	43 210 905	70 423 894	0	
<b>Flux de l'année</b>	<b>5 Autorisations d'engagement</b>	<b>265 776 997</b>	<b>300 625 123</b>	<b>3 531 614</b>	
	<b>6 Résultat patrimonial</b>	<b>1 103 228</b>	<b>4 524 321</b>	<b>2 603 637</b>	
	<b>7 Capacité d'autofinancement (CAF)</b>	<b>5 999 951</b>	<b>9 638 917</b>	<b>2 603 637</b>	
	<b>8 Variation du fonds de roulement</b>	<b>-3 961 805</b>	<b>-3 628 688</b>	<b>4 807 009</b>	
	<b>9 Opérations sur dettes financières, capitaux propres et créances immobilisées sans impact budgétaire</b>	<b>-354 174</b>	<b>-313 000</b>	<b>0</b>	
	<b>10 Opérations du compte de résultat sans flux de trésorerie, non retraitées par la CAF</b>	<b>SENS</b>	<b>256 674</b>	<b>50 000</b>	<b>12 000</b>
	Variation des stocks	+ / -	46 718		0
	Charges sur créances irrécouvrables	-	-35 436	50 000	12 000
	Produits divers de gestion courante	+	245 392		0
	<b>11 Opérations budgétaires et comptables avec différence de fait générateur de trésorerie</b>	<b>SENS</b>	<b>14 230 231</b>	<b>-3 314 713</b>	<b>1 494 055</b>
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / -			
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / -			
	<b>12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11</b>		<b>10 170 926</b>	<b>-7 206 401</b>	<b>6 313 065</b>
	<b>13 Décalage de flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires</b>		<b>15 168 168</b>	<b>-940 750</b>	<b>-2 400</b>
<b>14 Variation de la trésorerie = 12 - 13</b>		<b>25 339 094</b>	<b>-8 147 151</b>	<b>6 310 665</b>	
14.a	dont variation de la trésorerie fléchée	-1 873 895	-4 834 778	1 833 672	
14.b	dont variation de la trésorerie non fléchée	27 212 989	-3 312 373	4 476 993	
<b>15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 + 13</b>		<b>29 300 899</b>	<b>4 518 463</b>	<b>-1 503 655</b>	
<b>16 Variation des restes à payer</b>		<b>-7 146 547</b>	<b>15 065 289</b>	<b>6 800 015</b>	
<b>Niveaux finaux</b>	<b>17 Niveau final de restes à payer</b>	<b>28 478 146</b>	<b>43 543 435</b>	<b>6 800 015</b>	
	<b>18 Niveau final du fonds de roulement</b>	<b>14 881 137</b>	<b>11 252 449</b>	<b>4 807 009</b>	
	<b>19 Niveau final du besoin en fonds de roulement</b>	<b>-34 492 561</b>	<b>-29 974 099</b>	<b>-1 503 658</b>	
	<b>20 Niveau final de la trésorerie</b>	<b>49 373 699</b>	<b>41 226 548</b>	<b>6 310 665</b>	
	20.a	dont niveau final de la trésorerie fléchée	-21 050 197	-25 884 975	1 833 672
20.b	dont niveau final de la trésorerie non fléchée	70 423 894	67 111 521	4 476 993	

Comptabilité budgétaire  
Comptabilité générale

# ***Budget principal Unicaen***

---

**TABLEAU 2**  
**Autorisations budgétaires Budget Rectificatif n°2 2024 Unicaen**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Compte Financier 2023		Montants Budget rectificatif n°2 2024		Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1		Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
<b>Personnel</b>	<b>211 211 210</b>	<b>211 211 210</b>	<b>220 505 601</b>	<b>220 505 601</b>	<b>2 229 150</b>	<b>2 229 150</b>	<b>274 898 383</b>	<b>271 537 199</b>	<b>1 519 302</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	<i>56 933 460</i>	<i>56 933 460</i>	<i>61 183 084</i>	<i>61 183 084</i>	<i>618 516</i>	<i>618 516</i>	211 587 057	214 590 739	2 984 606	Subvention pour charges de service public
							1 154 668	695 000	345 000	Autres financements de l'Etat
							2 078 658	2 214 728	28 561	Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement</b>	<b>40 177 018</b>	<b>37 184 538</b>	<b>40 142 614</b>	<b>39 123 885</b>	<b>- 4 745 510</b>	<b>- 4 765 632</b>	32 781 540	20 957 008	- 4 670 959	Autres financements publics
							27 296 459	33 079 724	2 832 094	Recettes propres
<b>Intervention</b>										
<b>Investissement</b>	<b>8 423 810</b>	<b>11 641 979</b>	<b>13 648 259</b>	<b>11 234 929</b>	<b>1 964 321</b>	<b>- 635 679</b>				<b>Recettes fléchées*</b>
										Financements de l'Etat fléchés
										Autres financements publics fléchés
										Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>259 812 038</b>	<b>260 037 727</b>	<b>274 296 474</b>	<b>270 864 415</b>	<b>- 552 039</b>	<b>- 3 172 161</b>	<b>274 898 383</b>	<b>271 537 199</b>	<b>1 519 302</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>14 860 656</b>						<b>-</b>	<b>- 672 784</b>	<b>- 4 691 463</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 3**  
Dépenses par destination - Recettes par origine Budget Rectificatif n°2 2024 Unicaen

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des dépenses par destination (obligatoire)**

Budget	DEPENSES							
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP		AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
101 - FI et FC BAC A LA LICENCE	70 545 209	70 545 209	1 852 645	1 852 645	1 180 400	1 180 400	73 578 254	73 578 254
102 - FI et FC niveau MASTER	15 932 834	15 932 834	1 904 112	1 704 112	1 305 500	1 005 500	19 142 446	18 642 446
103 - FI et FC niveau DOCTORAT	3 774 288	3 774 288	498 719	498 719	44 800	44 800	4 317 807	4 317 807
105 - Bibliothèques & Docum	4 891 272	4 891 272	1 765 685	2 005 864	70 000	70 000	6 726 957	6 967 136
106 - Rech univ en SC VIE	25 502 763	25 502 763	4 116 392	4 116 392	4 610 900	3 160 900	34 230 055	32 780 055
107 - Rech univ en STIC	9 948 634	9 948 634	458 539	458 539	164 000	164 000	10 571 173	10 571 173
108 - Rech univ en PH CH SPI	8 087 621	8 087 621	869 821	869 821	527 200	527 200	9 484 642	9 484 642
109 - Rech univ en PH NUCLEAIRE	275 838	275 838	10 000	10 000	10 000	10 000	295 838	295 838
110 - Rech univ en SC TERRE	1 848 176	1 848 176	167 800	167 800	780 000	780 000	2 795 976	2 795 976
111 - Rech univ en SC HOMME	23 555 533	23 555 533	1 075 076	1 033 147	789 200	-60 800	25 419 809	24 527 880
112 - Rech univ INTERDIS&TRANS	2 769 940	2 769 940	668 500	68 500	150 000	150 000	3 588 440	2 988 440
113 - Diffusion des savoirs	496 547	496 547	554 351	553 683	0	0	1 050 898	1 050 230
114 - Immobilier	4 072 548	4 072 548	12 737 275	12 292 894	129 000	129 000	16 938 823	16 494 442
115 - Pilotage et support	45 486 687	45 486 687	11 637 596	10 465 665	3 042 512	3 229 182	60 166 795	59 181 534
201 - Aides directes	17 039	17 039	171 600	171 600	0	0	188 639	188 639
202 - Aides indirectes	614 169	614 169	464 750	464 750	0	0	1 078 919	1 078 919
203 - Santé des étudiants	2 686 504	2 686 504	1 189 753	2 389 753	844 747	844 747	4 721 004	5 921 004
<b>TOTAL</b>	<b>220 505 601</b>	<b>220 505 601</b>	<b>40 142 614</b>	<b>39 123 884</b>	<b>13 648 259</b>	<b>11 234 929</b>	<b>274 296 474</b>	<b>270 864 414</b>

**Tableau des recettes par origine (facultatif)**

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES								
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges service public	214 590 739								214 590 739
Droits d'inscription					4 411 163				4 411 163
Formation continue diplômés propres VAE					18 921 845				18 921 845
Taxe d'apprentissage					1 000 000				1 000 000
Contrats prestations recherche hors ANR					2 100 000				2 100 000
Valorisation					296 186				296 186
ANR investissements d'avenir				3 093 252					3 093 252
ANR hors investissements d'avenir				3 630 001	235 000				3 865 001
Subvention exploit & financ actif Région				6 080 349	160 000				6 240 349
Subvention exploit & financ actif UE				2 948 983					2 948 983
Subvention exploit & financ actif Autres		695 000		5 204 423	1 566 549				7 465 972
Fondations fonds propres réserves dons					50 000				50 000
Autres recettes			2 214 728		4 338 980				6 553 708
<b>TOTAL</b>	<b>214 590 739</b>	<b>695 000</b>	<b>2 214 728</b>	<b>20 957 008</b>	<b>33 079 723</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>271 537 198</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C</b>									<b>-672 784</b>

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier Budget Rectificatif n°2 2024 Unicaen**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0	-672 784	- 4 691 463	14 860 656			Solde budgétaire (excédent) (D1)*
<i>dont Budget Principal</i>	0	-672 784	- 4 691 463	14 860 656			<i>dont Budget Principal</i>
<i>dont Budget Annexe</i>	0						<i>dont Budget Annexe</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	7 219	0		1 995			Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	4 277 921	4 277 750	339 600	8 014 441	3 650 000	- 342 000	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)		2 000	-		2 000	-	Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>4 285 139</b>	<b>3 606 966</b>	<b>-4 351 863</b>	<b>22 877 093</b>	<b>3 652 000</b>	<b>- 342 000</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)</b>	<b>18 591 953</b>			<b>-</b>	<b>- 45 034</b>	<b>- 4 009 863</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>							<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>18 591 953</i>			<i>-</i>	<i>- 45 034</i>	<i>- 4 009 863</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>22 877 093</b>	<b>3 606 966</b>	<b>-4 351 863</b>	<b>22 877 093</b>	<b>3 606 966</b>	<b>- 4 351 863</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 5**  
**Opérations pour compte de tiers Budget Rectificatif n°2 2024 Unicaen**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature		Débit (c1) BR 1 2024 voté le 12/03/2024	Débit (c1) BR 2 2024	Crédit (c2) BR 1 2024 voté le 12/03/2024	Crédit (c2) BR 2 2024
TVA	C 4456	2 200 000	2 200 000	-	
	C 4457			2 200 000	2 200 000
Bourses AMI	C4671	650 000	500 000	650 000	500 000
ERASMUS	C4676	1 067 000	900 000	1 067 000	900 000
Spacemed	C4676	48 000	50 400	-	-
CYRCE	C4676	577 350	577 350		
AUTRES COMPTE DE TIERS	C4676	75 000	50 000	75 000	50 000
<b>TOTAL</b>		<b>4 617 350</b>	<b>4 277 750</b>	<b>3 992 000</b>	<b>3 650 000</b>

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale Budget Rectificatif n°2 2024 Unicaen**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	PRODUITS	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Personnel	208 509 541	217 685 045	1 106 063	Subventions de l'Etat	215 370 804	214 590 739	2 984 606
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	57 008 182	59 516 839	-1 364 879	Fiscalité affectée	2 078 658	2 214 728	28 561
Fonctionnement autre que les charges de personnel	50 824 819	50 195 778	-3 214 125	Autres subventions	12 486 391	19 731 282	-1 265 915
Intervention (le cas échéant)	0	0	0	Autres produits	31 613 943	36 598 877	-1 277 601
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>259 334 360</b>	<b>267 880 823</b>	<b>-2 108 061</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>261 549 797</b>	<b>273 135 626</b>	<b>469 651</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>2 215 438</b>	<b>5 254 803</b>	<b>0</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>			<b>-2 577 712</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>261 549 797</b>	<b>273 135 626</b>	<b>-2 108 061</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>261 549 797</b>	<b>273 135 626</b>	<b>-2 108 061</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>2 215 438</b>	<b>5 254 803</b>	<b>2 577 712</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 773 161	9 401 337	0
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	138 690		0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			0
- produits de cession d'éléments d'actifs			0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	6 248 140	5 300 148	0
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>5 601 769</b>	<b>9 355 992</b>	<b>2 577 712</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	RESSOURCES	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	5 601 769	9 355 992	2 577 712
Investissements				Financement de l'actif par l'Etat		109 940	109 940
	12 147 102	11 234 929	-635 679	Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	7 407 137	6 335 499	-160 919
				Autres ressources	16 680		0
Remboursement des dettes financières	7 219			Augmentation des dettes financières	0		0
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>12 154 320</b>	<b>11 234 929</b>	<b>-635 679</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>13 025 585</b>	<b>15 801 431</b>	<b>2 526 733</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>871 265</b>	<b>4 566 502</b>	<b>3 162 412</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT	33 925 529	34 796 794	0
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	871 265	4 566 502	3 162 412
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	34 796 794	39 363 296	3 162 412

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

## ***Budget annexe Immobilier***

---

**TABLEAU 2**  
**Autorisations budgétaires Budget Rectificatif n°2 2024 BAIM**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

DEPENSES							RECETTES			
	Montants Compte Financier 2023		Montants Budget rectificatif n°2 2024		Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1		Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP				
<b>Personnel</b>							<b>635 643</b>	<b>895 930</b>	<b>- 212 070</b>	<b>Recettes globalisées</b>
<i>dont contributions employeur au CAS</i>							-			Subvention pour charges de service public
<i>Pension</i>							-			Autres financements de l'Etat
							-			Fiscalité affectée
<b>Fonctionnement</b>	<b>2 892</b>	<b>2 892</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	-	-	263 005	626 000	<b>- 215 000</b>	Autres financements publics
							372 638	269 930	<b>2 930</b>	Recettes propres
<b>Intervention</b>										
<b>Investissement</b>	<b>5 962 067</b>	<b>12 882 925</b>	<b>26 318 649</b>	<b>14 685 419</b>	<b>4 083 653</b>	<b>- 96 240</b>	<b>7 560 444</b>	<b>5 920 304</b>	<b>1 737 432</b>	<b>Recettes fléchées*</b>
<i>dont globalisé</i>	<i>3 796 221</i>	<i>3 448 584</i>	<i>4 934 399</i>	<i>3 930 337</i>	<i>1 004 062</i>	<i>-</i>	5 200 000	2 177 972	304 550	Financements de l'Etat fléchés
<i>dont fléché</i>	<i>2 165 846</i>	<i>9 434 341</i>	<i>21 384 250</i>	<i>10 755 082</i>	<i>3 079 591</i>	<i>- 96 240</i>	2 360 444	2 874 399	564 949	Autres financements publics fléchés
								867 933	867 933	Recettes propres fléchées
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A)</b>	<b>5 964 959</b>	<b>12 885 817</b>	<b>26 328 649</b>	<b>14 695 419</b>	<b>4 083 653</b>	<b>- 96 240</b>	<b>8 196 087</b>	<b>6 816 234</b>	<b>1 525 362</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>CP (B)</b>										
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>							<b>4 689 730</b>	<b>7 879 185</b>	<b>-</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 3**  
**Dépenses par destination - Recettes par origine Budget Rectificatif n°2 2024 BAIM**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Tableau des dépenses par destination (obligatoire)**

Budget	DEPENSES						
	Personnel	Fonctionnement		Investissement		Total	
	AE = CP	AE	CP	AE	CP	AE (A)	CP (B)
101 - FI et FC BAC A LA LICENCE							
102 - FI et FC niveau MASTER							
103 - FI et FC niveau DOCTORAT							
105 - Bibliothèques & Docum							
106 - Rech univ en SC VIE							
107 - Rech univ en STIC							
108 - Rech univ en PH CH SPI							
109 - Rech univ en PH NUCLEAIRE							
110 - Rech univ en SC TERRE							
111 - Rech univ en SC HOMME							
112 - Rech univ INTERDIS&TRANS							
113 - Diffusion des savoirs							
114 - Immobilier				26 318 649	14 685 419	26 318 649	14 685 419
115 - Pilotage et support		10 000	10 000			10 000	10 000
201 - Aides directes							
202 - Aides indirectes							
203 - Santé des étudiants							
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>26 318 649</b>	<b>26 328 649</b>	<b>14 695 419</b>

**Tableau des recettes par origine (facultatif)**

Les axes d'origine, décidés en commun accord avec les tutelles, sont propres à l'organisme.

Budget	RECETTES								
	Recettes globalisées				Recettes fléchées				Total (C)
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées	
Subvention pour charges service public									0
Droits d'inscription									0
Formation continue diplômes propres VAE									0
Taxe d'apprentissage									0
Contrats prestations recherche hors ANR									0
Valorisation									0
ANR investissements d'avenir									0
ANR hors investissements d'avenir									0
Subvention exploit & financ actif Région				626 000			1 384 000		2 010 000
Subvention exploit & financ actif UE							1 230 000		1 230 000
Subvention exploit & financ actif Autres						2 438 371			2 438 371
Fondations fonds propres réserves dons									0
Autres recettes					269 930			867 933	1 137 863
<b>TOTAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>626 000</b>	<b>269 930</b>	<b>2 438 371</b>	<b>2 614 000</b>	<b>867 933</b>	<b>6 816 234</b>

**SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C**

**7 879 185**

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier Budget Rectificatif n°2 2024 BAIM**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS				FINANCEMENTS			
	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1		Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	4 689 730	7 879 185	- 1 621 602				
<i>dont Budget Principal</i>							
<i>dont Budget Annexe</i>	4 689 730	7 879 185	- 1 621 602				
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	346 955	313 000	-				Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 631 403	2 000 000	-	13 415 230	2 000 000	-	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements non budgétaires (e1)							Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>6 668 089</b>	<b>10 192 185</b>	<b>-1 621 602</b>	<b>13 415 230</b>	<b>2 000 000</b>	<b>-</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)</b>	<b>6 747 141</b>				<b>8 192 185</b>	<b>- 1 621 602</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>				1 873 895	4 834 778	- 1 833 672	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	8 621 036		-		3 357 407	212 070	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>13 415 230</b>	<b>10 192 185</b>	<b>- 1 621 602</b>	<b>13 415 230</b>	<b>10 192 185</b>	<b>- 1 621 602</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

(\*\*\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 5**  
**Opérations pour compte de tiers Budget Rectificatif n°2 2024 BAIM**

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature		Débit (c1) BR 1 2024 voté le 12/03/2024	Débit (c1) BR 2 2024	Crédit (c2) BR 1 2024 voté le 12/03/2024	Crédit (c2) BR 2 2024
TVA	C 4456 C 4457	2 000 000	2 000 000	2 000 000	2 000 000
<b>TOTAL</b>		<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>	<b>2 000 000</b>

N.B. : Dans l'hypothèse d'un écart entre les crédits et les débits d'un même compte, l'opération concernée devra faire l'objet d'une explication spécifique.

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale Budget Rectificatif n°2 2024 BAIM**

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT****Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1	PRODUITS	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Personnel				Subventions de l'Etat			
<i>dont charges de pensions civiles*</i>				Fiscalité affectée			
Fonctionnement autre que les charges de personnel	10 203 168	9 729 993	0	Autres subventions			
Intervention (le cas échéant)				Autres produits	9 090 958	8 999 511	25 925
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>10 203 168</b>	<b>9 729 993</b>	<b>0</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>9 090 958</b>	<b>8 999 511</b>	<b>25 925</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>25 925</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>1 112 209</b>	<b>730 482</b>	<b>-25 925</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>10 203 168</b>	<b>9 729 993</b>	<b>25 925</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>10 203 168</b>	<b>9 729 993</b>	<b>0</b>

\* il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))</b>	<b>-1 112 209</b>	<b>-730 482</b>	<b>25 925</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	9 620 088	9 719 993	0
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			0
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	556 000		0
- produits de cession d'éléments d'actifs	150 000		0
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	8 515 696	8 706 586	0
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>398 183</b>	<b>282 925</b>	<b>25 925</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°1 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Insuffisance d'autofinancement				Capacité d'autofinancement	398 183	282 925	25 925
Investissements				Financement de l'actif par l'Etat fléché	4 900 000	2 438 371	564 949
	12 737 131	14 685 419	-96 240	Financement de l'actif par l'Etat non fléché			0
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat fléché	2 655 570	2 614 000	304 550
				Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat non fléché		600 000	-215 000
				Autres ressources fléchées	297 264	867 933	867 933
Remboursement des dettes financières	346 955	313 000	0	Augmentation des dettes financières			0
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>13 084 086</b>	<b>14 998 419</b>	<b>-96 240</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>8 251 016</b>	<b>6 803 229</b>	<b>1 548 357</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>				<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>4 833 070</b>	<b>8 195 190</b>	<b>-1 644 597</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT****Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Compte Financier 2023	Montants Budget rectificatif n°2 2024	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget rectificatif n°1
Niveau initial du FONDS DE ROULEMENT	-15 082 584	-19 915 654	0
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	-4 833 070	-8 195 190	1 644 597
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	-19 915 654	-28 110 844	1 644 597

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

**Délibération 2024-071.**

**Politique tarifaire de la formation professionnelle**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Réunion du 18 octobre 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,*

**DÉLIBÈRE**

**Article 1:**

Le conseil d'administration approuve la politique tarifaire de la formation professionnelle continue et de l'alternance annexée à la présente délibération.

Annexe : Politique tarifaire.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 21 octobre 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI



- La politique tarifaire, pour les publics relevant de la formation professionnelle continue et de l'alternance est validée chaque année par le président(e) de l'université et présentée annuellement au conseil d'administration de l'université.
- La règle qui prévaut est à prestation identique, tarif identique. Aussi, pour les groupes mixtes FC/FA/FC contrat pro, où les prestations sont identiques (même volume horaire, même emploi du temps, même suivi) le prix de la formation doit être le même.

### I. TARIFICATION DE LA FORMATION CONTINUE

#### A. Principes généraux

Dans la majorité des cas, la formation continue est facturée à l'heure. Aussi, afin d'éviter des difficultés techniques de facturation les frais sont majoritairement présentés en tarif horaire et à l'euro plein.

#### B. Diplômes nationaux

La politique tarifaire concerne le public ayant signé un contrat ou une convention de formation avec l'université de Caen Normandie (sauf CPF régi par les CGU de la caisse des dépôts).

Groupe de formation spécifique formation continue et/ou formation par apprentissage.

Lorsque le groupe de formation est uniquement ouvert au public de formation continue ou avec une mixité formation continue/formation par apprentissage, les frais de formation doivent permettre de couvrir l'ensemble des coûts de la formation du groupe de formation concerné.

#### C. Groupe de formation mixte formation continue/formation initiale hors apprentissage

Pour les groupes de formation initiale hors apprentissage accueillant des publics de formation continue, l'application du tarif de formation continue est conditionnée à l'aménagement de la formation. Cet aménagement comprend : l'information, l'orientation et le conseil, l'individualisation du parcours (positionnement, dispense d'épreuve etc.), l'aide au montage des dossiers de financement et le suivi administratif (de la candidature au suivi tout au long de la formation), l'accompagnement à la recherche de stage. Il se matérialise par la signature d'une convention de formation continue.

Si la personne ne demande pas d'aménagement spécifique, elle est inscrite dans la catégorie « reprise d'études ». Elle relève du statut de la formation initiale et doit à ce titre s'acquitter des droits d'inscription fixés chaque année. Dans ce cas, le suivi administratif est celui de la formation initiale.

#### D. Politique tarifaire des DU (Diplôme d'Universités)

Les DU sont financés sur fonds propres de l'université. Les frais de formation établis doivent donc couvrir, indépendamment du régime d'inscription, les coûts directs et indirects générés par la formation. Un tarif spécifique aux étudiants de l'enseignement supérieur peut être fixé. Ils s'appliqueront sur présentation d'un justificatif d'inscription dans un établissement de l'enseignement supérieur. Ainsi, pour chaque DU et annuellement, les directions de composantes proposeront un tarif correspondant aux frais de formation assorti, le cas échéant, d'un tarif étudiant.

### **E. Politique tarifaire DIU (Diplôme Inter-Universités)**

Dans le cas des DIU, les tarifs applicables sont ceux définis dans la convention en vigueur signée par le(la) Président(e) de l'université ou par délégation.

### **F. Autres formations : formation intra-entreprise, formation certifiantes courtes sur mesure – micro-certifications**

Dans le cas de groupe de formation spécifiquement créé pour répondre aux besoins de formation d'une personne morale, le tarif sera établi sur devis en fonction des besoins identifiés et du nombre de personnes suivant la formation.

Pour chaque campagne tarifaire annuelle les directions de composantes proposeront la liste des formations assortie d'un tarif de base. Ce tarif pourra être adapté en fonction du nombre de stagiaires et des spécificités de la formation dans le respect des équilibres économiques.

Avant l'ouverture d'un tel groupe, si le tarif pratiqué est inférieur de plus de 30% au tarif de base ou supérieur :

- une demande de tarif peut être faite auprès du Service Universitaire de la Formation Continue et de l'Apprentissage (SUFCA)
- les tarifs jours et/ou horaires ci-dessous proposés par défaut (tarifs Unicaen) peuvent être utilisés

Selon les configurations d'autres tarifs peuvent-être proposés annuellement par la composante lors de la campagne de fixation des tarifs annuels. En cas d'ouverture en cours d'année, les composantes doivent demander la création de tarif au SUFCA.

## **II. POLITIQUE D'EXONERATION DES FRAIS DE FORMATION CONTINUE ET DE REMISE**

### **A. Financements par les stagiaires**

Pour les stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle et conformément à la réglementation « Des exonérations peuvent être accordées par le président ou le directeur de l'établissement aux stagiaires dont les frais de formation ne sont pas pris en charge au titre de la formation professionnelle. Dans ce cas, le stagiaire concerné doit acquitter une redevance minimale fixée par le conseil d'administration » (art Article D714-62 du code de l'éducation)

La redevance minimale est fixée à 70% du tarif fixé.

La direction de la composante organisatrice de la formation formalise la décision d'exonération au regard de la situation du demandeur. Afin de s'assurer que les dispositifs de financement de la formation continue sont effectivement sollicités, le demandeur devra produire une preuve de refus de prise en charge, même partielle, du financement de la formation.

Les décisions d'exonération ne doivent pas remettre en cause l'équilibre financier de la formation professionnelle à l'échelle de la composante.

Le contrat de formation doit impérativement préciser le tarif initial et le tarif après exonération.

### **B. Financement par un tiers (employeur ou organisme financeur)**

Du fait de l'environnement concurrentiel de la formation continue, les tarifs de formation continue pourront bénéficier d'une négociation avec l'employeur du stagiaire et/ou le financeur dans les limites suivantes :

- Pour les contrats de professionnalisation, en cas de prise en charge par un OPCO (OPérateur de COmpétences), une remise peut être accordée de telle sorte que le reste à charge de l'entreprise est nul.
- Dans les autres cas, une remise maximale de 30% du tarif arrêté peut être accordée. Le tarif est validé par le directeur de composante ou son représentant.

Cette possibilité ouverte aux composantes ne doit pas remettre en cause l'équilibre financier de la formation professionnelle à l'échelle de chaque composante.

La remise commerciale doit impérativement figurer dans la convention contractée.

### **C. Les cas de difficulté de paiement**

Suite à la facturation, en cas de difficulté de paiement justifiée, l'agent comptable en charge du recouvrement des recettes de l'université, peut accorder des facilités de paiement (échelonnement de la dette).

Les personnes physiques ou morales qui ne pourraient s'acquitter de leur dette en raison de circonstances particulières peuvent solliciter auprès de lui une demande de remise gracieuse partielle ou totale.

Lorsque les composantes sont sollicitées pour des difficultés de paiement, elles doivent rediriger les demandeurs vers l'agence comptable. Après instruction du dossier par l'agence comptable, la remise ne peut être accordée que par le Conseil d'administration (montant >2 000 €) ou le Président (montant < 2 000 €) par délégation du Conseil d'administration.

## **III. APPRENTISSAGE**

### **A. Contexte**

France Compétences établit pour chaque formation inscrite au Répertoire National de la Certification Professionnelle (RNCP) un Niveau de Prise En Charge (NPEC) dont le montant est le résultat des propositions des branches professionnelles évaluées à l'aune des remontées de coûts complets des Centres de Formation d'Apprentis (CFA). Est ainsi fixé pour chaque branche professionnel un tarif annualisé applicable au contrat d'apprentissage.

Dans le cas de nouvelles formations pour lesquels les branches ne se sont pas encore positionnées, les « niveaux d'amorçage » définis sont : (Arrêté du 31 août 2022 fixant les niveaux d'amorçage des contrats d'apprentissage)

- Niveau 6 (Licence, licence professionnelle, BUT) : 6 000€ par an
- Niveau 7 (Master, diplôme d'ingénieur) : 7 000€ par an

Le niveau de prise en charge de l'OPCO dont dépend l'employeur est proratisé à la durée du contrat de travail avec pour certains OPCO une limite de 12 mois pour une année de formation.

### B. Principe de tarification et remise

Les tarifs s'entendent par année de formation. Ils sont fixés annuellement en fonction des coûts de la formation et des équilibres financiers de la formation en apprentissage.

Lorsqu'un groupe accueille à la fois des contrats de professionnalisation et d'apprentissage et que les prestations sont identiques, le tarif de la formation est le même, que la formation soit en apprentissage ou en contrat de professionnalisation.

Dans le cas des employeurs privés, une remise peut être consentie mais le prix final négocié ne peut être en dessous du Niveau de Prise En Charge (NPEC) proratisé à la durée du contrat d'apprentissage ou du « coût d'amorçage proratisé ».

Dans le cas d'employeurs publics relevant du CNFPT et ayant réalisé le recensement, une remise peut être consentie mais le prix final négocié ne peut être en dessous du montant de prise en charge CNFPT de la formation ou du forfait annuel, proratisé à la durée du contrat d'apprentissage.

Dans le cas d'employeurs publics (fonction publique d'état ou territoriale non recensée), il n'existe pas de référentiel national des NPEC. La négociation du tarif entre la composante et l'employeur public est assujéti à l'approbation du directeur de composante ou de son représentant. Le tarif remisé pratiqué ne peut pas être inférieur à 70% du tarif d'amorçage ci-dessus. Les remises accordées aux employeurs publics ne doivent pas remettre en cause les équilibres financiers de la formation.

### DOCUMENT(S) ASSOCIE(S)

---

- Tableaux Excel annuels de demande de tarifs aux composantes

### RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET JURIDIQUES

---

- Circulaire Bonnafous
- Article D714-62 du code de l'éducation

### ABREVIATIONS

---

- NPEC Niveau de Prise En Charge
- OPCO Opérateur de compétences
- CPF Compte Personnel de Formation
- CGU Conditions Générales d'Utilisation
- CNFPT Centre National de la Fonction Publique Territoriale
- RNCP Répertoire National de la Certification Professionnelle
- CFA Centres de Formation d'Apprentis
- BUT Bachelor Universitaire de Technologie

### HISTORIQUE DES VERSIONS

DATE	MODIFICATION	VERSION
03/06/2024	Création du document	1

#### RÉDACTION

Nathalie DUPARC  
Responsable pôle administratif et  
réglementaire - SUFCA

Date & VISA

#### APPROBATION FORMATION PROFESSIONNELLE

Françoise BASTIE  
Vice-présidente déléguée en charge de la  
formation continue et de l'apprentissage –  
SUFCA

Date & VISA

TARIFS FORMATION PROFESSIONNELLE 2024/2025

UFR DROIT

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025	TARIF TOTAL ETUDIANT (DU ouverts en FI)
LP	LP Métiers des Administrations et Collectivités Territoriales	9,00 €	
	LP Métiers du Notariat	13,00 €	
	LP Assistant Juridique	13,00 €	
Licence	Licence Droit	9,00 €	
	Licence Administration économique et sociale	9,00 €	
	Licence 1&2 Administration Publique	9,00 €	
	Licence 3 Administration Publique	4,00 €	
Master	Master Droit Civil parcours Protections des personnes vulnérables	10,00 €	
	Master Droit de l'entreprise P. Diplôme de Juriste Conseil en Entreprise (DJCE)	10,00 €	
	Master 1 Droit des affaires P. Droit de la Concurrence et de la distribution/ Droit de l'entreprise P. Contrats et contentieux d'affaires	10,00 €	
	Master 2 Droit de l'entreprise P. Contrats et contentieux d'affaires	13,00 €	
	Master 1 Droit des assurances P. Assurances de personnes et dommage corporel	10,00 €	
	Master 2 Droit des Assurances P. Assurances de Personnes et dommage corporel	13,00 €	
	Master Droit des libertés	10,00 €	
	Master Droit du numérique	10,00 €	
	Master 2 Droit du Numérique	13,00 €	
	Master Droit International et droit Européen P. Droit et régulation des marchés internationaux	10,00 €	
	Master 1 Droit Notarial	10,00 €	
	Master Droit Public P. Contrats, finances et gouvernance publics	10,00 €	
	Master 1 Justice Procès Procédures P. Carrières judiciaires	10,00 €	
DU	Diplôme Juriste conseil en entreprise (DJCE)	12,00	450 €
	DU Expertise judiciaire FC	20,00	
	DU Expertise médicale en protection juridique des majeurs	35,00	270 €
	DU Mandataire judiciaire à la protection des majeurs	12,00	
	DU Mandataire judiciaire à la protection des majeurs spécialité Exercice individuel de la profession	15,00	420 €
	DU Délégué à la protection des données	29,00	400 €
	DU Certificat d'études juridiques et normandes	25,00	
	DU Droit de l'urbanisme	50,00	
	DU Instructeur du droit des sols	10,00	2 500 €
Prépa	DU Certificate in legal English and Common Law	9,00	425 €
	Préparation à l'examen d'entrée aux CRFPA	7,00	
	Préparation au concours d'accès à l'ENM	7,00	
QUALIF	Préparation aux Concours Institut Métiers du Droit et de l'Administration	4,00	
	Colloques- Tarif individuel	140,00 €	
	Colloques- Tarif individuel Jeunes avocats inscrits depuis moins de 2 ans précédente un minimum de 15 heures présentes d'enseignement	60,00 €	
	Colloques- Tarif individuel Autres avocats	70,00 €	
	Colloques- Tarif individuel Autres avocats	100,00 €	
	Colloques- Tarif de groupe		
	Pour 6 à 20 personnes pour les associations tutélaires et de défense des droits de l'homme	500,00 €	
	Pour 6 à 10 personnes pour les autres associations		
	Inscription à l'examen d'entrée aux CRFPA ou aux concours d'accès à l'ENM pour les inscrits à la prépa	150,00 €	
	Frais de dossier inscription CRFPA ou ENM pour les non inscrits à la prépa	250,00 €	
Formation qualifiante en droit de l'urbanisme	50,00 €		
Tarif certification IRTS	80,00 €		
Tarif formation qualifiante Maîtrise des structures juridiques et financières des entreprises	10 500,00 €		

UFR SCIENCES

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025
LP	LP Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle P. Conception et Supervision des Systèmes Automatisés	19,00 €
LP	LP Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire P. chargé d'études ou chargé d'affaires en maintenance ou démantèlement ou radioprotection	18,00 €
Master	Master 2 Chimie	18,00 €
	Master 2 Physique	18,00 €
DU	Diplôme d'Université Expérimentation Animale	19 €
QUALIF	Expérimentation animale - Module Chirurgie expérimentale	37,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Initiale - Option "sources non scellées"	38,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Initiale - Option "sources scellées"	
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Initiale - Double Option	37,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renouvellement - Option "sources non scellées"	48,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renouvellement - Option "sources scellées"	53,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renouvellement - Double Option	54,00 €
	Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renforcée	52,00 €
Formation Personne Compétente en Radioprotection - Renouvellement Renforcée	67,00 €	

UFR STAPS

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025
Master	Master ergonomie	17,00 €

IUT GON ALENCON

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025
BUT	BUT Génie mécanique et Productique - Année 3	15,00 €
	BUT Qualité, Logistique Industrielle et Organisation - Année 3	
	BUT Carrières Sociales P. Ville et territoires durables - Année 3	16,00 €
	BUT Carrières Sociales P. Coordination et gestion des établissements et services sanitaires et sociaux- Année 3	17,00 €
	BUT Management de la Logistique et des Transports - Année 3	18,00 €
LP	LP E-Commerce et Marketing Numérique P. Gestion de la Relation Clients et E-commerce	15,00 €
	LP Management et Gestion des Organisations agricoles et agroalimentaires P. Métiers du Management et de la Gestion Filière Equine	17,00 €
QUALIF	Anglais filière équine : EQUILEARNING - 1 module	65,00 €
	Anglais filière équine : EQUILEARNING - 10 modules	499,00 €

IUT GON CAEN

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025
BUT	BUT Génie Biologique - Année 2 parcours BMB	13,00 €
	BUT Génie Biologique - Année 2 parcours SAB	14,00 €
	BUT Génie Biologique - Année 2 parcours SEE	12,00 €
	BUT Génie Biologique - Année 3 parcours BMB	16,00 €
	BUT Génie Biologique - Année 3 parcours SAB	18,00 €
	BUT Génie Biologique - Année 3 parcours SEE	16,00 €
	BUT Génie Chimique-Génie des Procédés - Année 2	12,00 €
	BUT Génie Chimique-Génie des Procédés - Année 3	16,00 €
	BUT Gestion des entreprises et administrations - Année 3	14,00 €
	BUT Hygiène, Sécurité et Environnement - Année 2&3	12,00 €
	BUT Informatique - Année 3	14,00 €
	BUT Mesures Physiques P. Matériaux et contrôles physico-chimiques - Année 3	16,00 €
	BUT Mesures Physiques P. Matériaux et contrôles physico-chimiques- Année 2	12,00 €
	BUT Mesures Physiques P. Mesures et analyses environnementales - Année 2	11,00 €
	BUT Mesures Physiques P. Mesures et analyses environnementales - Année 3	15,00 €
	BUT Mesures Physiques P. Techniques d'instrumentation - Année 2	12,00 €
	BUT Mesures Physiques P. Techniques d'instrumentation - Année 3	17,00 €
	BUT Réseaux et Télécommunications - Année 1 CY	9,00 €
	BUT Réseaux et Télécommunications - Année 2 CY	12,00 €
	BUT Réseaux et Télécommunications - Année 3 CY	16,00 €
	BUT Science des Données - Année 3	16,00 €
	BUT Techniques de Commercialisation - Année 2 parcours MDEE	17,00 €
	BUT Techniques de Commercialisation - Année 2 parcours MRC	18,00 €
	BUT Techniques de Commercialisation - Année 2 parcours MRC	13,00 €
	BUT Techniques de Commercialisation - Année 2 parcours SME	18,00 €
	BUT Techniques de Commercialisation - Année 3 parcours MDEE	17,00 €
	BUT Techniques de Commercialisation - Année 3 parcours MRC	18,00 €
BUT Techniques de Commercialisation - Année 3 parcours MRC	18,00 €	
BUT Techniques de Commercialisation - Année 3 parcours SME	18,00 €	
LP	LP Industrie Pharmaceutique, Cosmétologie et de santé : Gestion, Production et Valorisation parcours procédés technologiques et pharmaceutiques	18,00 €

IUT GON CHERBOURG

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025
BUT	BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle - Année 3	20,00 €
	BUT Génie Electrique et Informatique Industrielle Année 2	13,00 €
	BUT Génie Industriel Maintenance - Année 2	11,00 €
	BUT Génie Industriel Maintenance - Année 3	18,00 €
	BUT Gestion des entreprises et administrations - Parcours Contrôle de gestion et Pilotage de la Performance - Année 2	12,00 €
	BUT Gestion des entreprises et administrations - Parcours Contrôle de gestion et Pilotage de la Performance - Année 3	17,00 €
	BUT Gestion des entreprises et administrations - Parcours Gestion comptable, Fiscale et Financiere - Année 3	15,00 €
	BUT Gestion des entreprises et administrations - Parcours Gestion comptable, Fiscale et Financiere - Année 2	9,00 €
	BUT Gestion des entreprises et administrations - Parcours Gestion et Pilotage des Ressources Humaines - Année 3	12,00 €
	BUT Gestion des entreprises et administrations - Parcours Gestion et Pilotage des Ressources Humaines - Année 2	16,00 €
	BUT Techniques de Commercialisation - Parcours :Marketing et management point de vente - Année 3	14,00 €
	BUT Techniques de Commercialisation - Parcours Business international : achat et vente - Année 3	13,00 €
	BUT Techniques de Commercialisation - Parcours Marketing digital, e-business et entrepreneuriat - Année 3	13,00 €
BUT Métiers de la Transition et de l'Efficacité Energétiques - Parcours sur l'optimisation et performance énergétiques des systèmes - Année 3	15,00 €	
QUALIF	Ecole d'Application Militaires de l'Energie Atomique (EAMEA) : conduite d'auxiliaire vitaux électromécaniques (forfait pour un module de 3 semaines)	17 186 €

INSPE

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025
Master	M1 MEEF présentiel	8,00 €
	M2 MEEF présentiel	9,00 €
	Master MEEF FOAD	15,00 €

UFR SEGGAT

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025
LP	LP Cartographie, Topographie, Systèmes d'Information Géographique P. SIG - Diagnostic et aménagement des territoires	12,00 €
	LP Métiers de la Protection et de la Gestion de l'Environnement P. Environnement, Agriculture, Paysage et Territoires Ruraux	
Master	Master Contrôle de gestion et audit organisationnel P. Contrôleur de Gestion Business Partner et Amélioration Continue-BPAC	21,00 €
	M2 Urbanisme et Aménagement P. Aménagement Durable, Urbanisme Rénové, Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (MADURA)	
	Master Géographie	15,00 €
Master Entrepreneuriat et management de projets P. Ingénierie de Projets Entrepreneuriaux (IPE)		

UFR LVE

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025
Master	Master Traduction Interprétation parcours Traduction spécialisée et localisation	10,00 €
	M2 Langues Etrangères Appliquées (LEA)	
DU	DU Cultures Artistiques Approches Croisées	15,00 €

UFR PSYCHO

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025
Licence	Licence 3 Psychologie	10,00 €
Master	Master Psychologie	13,00 €
	DU Neuropsychologie Clinique	33,00 €
DU	DU IPSE (interventions psychosociales pour l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées)	29,00 €
QUALIF	Neuropsychologie Clinique	33,00 €

## ESIX

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025
Ingénieur	Ingénieur en Agro-alimentaire	13,00 €
	Ingénieur 1A Génie industriel	14,00 €
	Ingénieur 3A Génie des systèmes industriels	20,00 €

## UFR HSS

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025	TARIF TOTAL ETUDIANT (DU ouverts en FI)
Master	Master Sciences de l'Education P. Ingénieries de la formation des adultes, de la coordination et de l'insertion	10,00 €	
	M2 Sciences de l'éducation P. Ingénierie du Numérique dans l'enseignement supérieur et la formation d'adultes		
DU	Etudes Normandes	12,00 €	300,00 €

## UFR SANTE

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025	TARIF TOTAL ETUDIANT (DU ouverts en FI)
Master	M1 Santé P. Management des Activités de Santé	8,00 €	
Master	M2 Santé P. Management des Activités de Santé	13,00 €	
Master	M2 Santé Publique	13,00 €	
DU	DU 1A Ostéopathie clinique et fonctionnelle	12,00 €	1 620,00 €
	DU 2A Ostéopathie clinique et fonctionnelle		1 896,00 €
	DU 3A Ostéopathie clinique et fonctionnelle		2 052,00 €
	DU Coordination en gérontologie	13,00 €	
	DU Prévention et contrôle des Infections associées aux soins		
	DU Qualité, Gestion des risques et situation extrême		
	DU Addictologie	17,00 €	375,00 €
	DU Ethique des Sciences de la Vie : Soins, Santé Société	18,00 €	400,00 €
	DU Pharmacien - Orthésiste		985,00 €
	DU Education Thérapeutique du Patient	20,00 €	900,00 €
	DU Reconversion et Préparation à l'Exercice Officiel		700,00 €
	DU Formation à la conception et au suivi des Protocoles en Recherche Clinique	22,00 €	700,00 €
	DU Formation Professionnels de Santé à la Prise en Charge de la Douleur		700,00 €
	DU Soins Palliatifs	24,00 €	700,00 €
	DU Plaies et Cicatrisation	25,00 €	1 000,00 €
	DU Micro - Chirurgie	30,00 €	1 260,00 €
DIU	DIU Dialyse péritonéale	12,00 €	660,00 €
	DIU Onco-Rhumatologie		375,00 €
	DIU Médecine de la personne âgée	13,00 €	
	DIU Accueil des urgences en service de pédiatrie	19,00 €	370,00 €
	DIU Cancer et cognition	20,00 €	500,00 €
	DIU Pédagogie en sciences de la santé		730,00 €
	DIU Formation à la Simulation en Santé		
	DIU Santé au travail - Infirmier	22,50 €	370,00 €
	DIU Formation complémentaire Gynécologie obstétrique		
	DIU Soins Palliatifs	26,00 €	1 010,00 €
	DIU Chimiothérapie Anti-Infectieuse		700,00 €
	DIU Rythmologie (2 ans)	30,00 €	600,00 €
	DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins (1ère et 2ème année)	32,20 €	
	DIU Echocardiographie (2 ans)	35,00 €	300,00 €
	DIU Pratiques Médicales en Santé au Travail pour la Formation des Collaborateurs Médecins (3ème et 4ème année)	43,00 €	
DIU Insulinothérapie automatisée	51,00 €	360,00 €	
DE	DE Infirmier en Pratique Avancée	14,00 €	
FQ	Formation à la simulation (hors CHU Caen) - Médecins	600€ / jour	
	Formation à la simulation (hors CHU Caen) - Paramédicaux	400€ / jour	
	Formation à la simulation (CHU Caen, UNICAEN) - Médecins	400€ / jour	
	Formation à la simulation (CHU Caen, UNICAEN) - Paramédicaux	125€ / jour	
	Formation Santé au travail : cycle à thème	30,00 €	
	Formation Santé au travail : Module de 1 jour	40,00 €	
	Formation Santé au travail : Module de 2 jours	37,00 €	
	Formation Santé au travail : Module de 3 jours	35,00 €	
	NORSIMS - Formation de formateurs à l'enseignement par la simulation	800 € / 3 jours	
	NORSIMS - Formation de formateurs à l'annonce de la mauvaise nouvelle	400 € / jour	
	Experimentation Animale Niveau II	1 500,00 €	255,00 €
	Module 1-2-3 DU reconversion à l'officine	20,00 €	
	Module 4 - stage - DU reconversion à l'officine	400,00 €	
	Formation à l'administration vaccinale	43,00 €	
	Formation à la Prescription vaccinale	35,00 €	
Formation Chirurgie Endoscopique Endonasale	70,00 €		

## CARRE INTERNATIONAL

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025
DU	DU Etudes Française (tous niveaux)	12,00 €
QUALIF	Cours de langues	15,00 €
	Cours internationaux d'été - Session 1	730,00 €
	Cours internationaux d'été - Session 2	1 325,00 €
	Formation de base- Taux 1	100,00 €
	Formation de base + Option pédagogique Moodle - Taux 2	150,00 €
	Formation de base + Moodle + coordination/bilan pédagogique spécifique + accueil personnalisé + suivi individualisé - Taux 3	180,00 €
	Module Jean Monnet - Cycle de conférences	50,00 €
INSCRIP. CERTIF	DELFA1-A2	100,00 €
	DELFA1-B2	130,00 €
	DELFA1-C2	160,00 €
	Linguaskill/Espro/Goethepro/Pipplet FLEX	90,00 €
	CLES	90,00 €
	TOEIC individuel	75,00 €
	CLOE	110,00 €
	TCF IRN	130,00 €
	TCF TP	80,00 €
	TOEIC FP	115,00 €
CLOE FP	145,00 €	

## CEMU

Type de diplôme	Libellé formation qualifiante	TARIF HORAIRE 2024-2025
QUALIF	Dispositif Enseigner dans le supérieur, taux horaire	46,00 €
	Se former à la ludopédagogie	26,00 €
	Dispositifs Enseigner dans le supérieur et accompagnement à la pédagogie , parcours individualisé à la journée, groupe de 10 à 15 stagiaires	2 700,00 €
	Dispositifs Enseigner dans le supérieur et accompagnement à la pédagogie , parcours individualisé à la journée, groupe de 16 à 25 stagiaires	4 400,00 €
	Dispositif Enseigner dans le supérieur: Atelier 3 heures	138,00 €
	Dispositif Enseigner dans le supérieur: Parcours 4 ateliers (12 heures)	500,00 €
	Dispositif Enseigner dans le supérieur: Parcours 6 ateliers (18 heures)	750,00 €
	Dispositif Enseigner dans le supérieur: Parcours 8 ateliers (24 heures)	1 000,00 €

## SUFCA

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025
DAEU	DAEU A Examen Final Caen (en ligne et en présentiel)	14,00 €
VAE	Dossier VAE Doctorat	forfait 3000 €
	Accompagnement VAE forfait 2h00	90,00 €
	Accompagnement VAE forfait 8h00	90,00 €
	Accompagnement VAE forfait 13h00	80,00 €
	Accompagnement VAE forfait 18h00	70,00 €
	Accompagnement VAE heures supplémentaires	100,00 €
	Frais de passage en jury VAE (BUT - LICENCE) - DI inclus	850,00 €
	Frais de passage en jury VAE (MASTER) - DI inclus	920,00 €
	Frais de passage en jury VAE (INGENIEUR) - DI inclus	1 275,00 €
	Frais d'accompagnement VAE collective - tarif groupe journée	1 700,00 €
	Frais VAE - entretiens individuels	170,00 €
	Frais jurys VAE collective	3 700,00 €

## UNICAEN

Libellé formation	TARIF HORAIRE 2024-2025	TARIF FORFAIT 2024-2025
Formation qualifiante sur mesure Niveau 1- forfait horaire (formation spécifique à une entreprise)	300 €	
Formation qualifiante sur mesure Niveau 2- forfait horaire (formation spécifique à une entreprise)	500 €	
Formation qualifiante sur mesure Niveau 3- forfait horaire (formation spécifique à une entreprise)	700 €	
Formation qualifiante sur mesure Niveau 1- forfait jour (formation spécifique à une entreprise) groupe de 1 à 15 stagiaires		2 100 €
Formation qualifiante sur mesure Niveau 2- forfait jour (formation spécifique à une entreprise) groupe de 1 à 15 stagiaires		2 800 €
Formation qualifiante sur mesure Niveau 3- forfait jour (formation spécifique à une entreprise) groupe de 1 à 15 stagiaires		3 000 €
Forfait réinscription 1 UE ou étude professionnelle pour la FC (Licence et Master)		300 €
Forfait réinscription 2 UE ou plus pour la FC (Licence et Master)		600 €
Forfait réinscription sans étude professionnelle ni UE (Licence et Master)		200 €
Inscription en année supplémentaire de la même formation (DU FOAD)		200 €
Inscription en année supplémentaire de la même formation (Master FOAD)		300 €
Tarif VAPP - demandeur d'emploi		30 €
Tarif VAPP		110 €

Type de diplôme	Libellé VET	TARIF HORAIRE 2024-2025	
DE	Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale - Année 1&2 - FC	11,00	
Licence	Licence 3A Gestion P. Management des Entreprises - FC	16,00	
	Licence 3A Gestion P. Management des Entreprises - FOAD	13,00	
	Licence 3A Gestion P. Management des Entreprises - FOAD (pour les DU CGE)	13,00	
	Licence 3A Gestion P. Banque Finances Assurances	15,00	
	Licence 3A Gestion P. Comptabilité-contrôle-audit- FC	16,00	
	Licence 3A Gestion P. Management du social et de la santé et de la solidarité - FC	12,00	
LP	LP Assurance Banque Finance : Chargé de Clientèle - FC	16,00	
Master	Master Comptabilité Contrôle Audit - FC	16,00	
	Master Contrôle de Gestion et Audit Organisationnel P. Contrôle de gestion et pilotage digital de la performance - FC	16,00	
	Master 1 Monnaie Banque Finance Assurance P. Responsable de clientèle Pro/Agri - FC	24,00	
	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. Responsable de clientèle Pro/Agri - FC	22,00	
	Master 1 Monnaie BFA P. Gestion d'actifs, contrôle des risques et conformité - FC	16,00	
	Master 2 Monnaie BFA P. Gestion d'actifs, contrôle des risques et conformité - FC	18,00	
	Master Gestion du Patrimoine - FC	16,00	
	Master Monnaie Banque Finance Assurance P. Chargés d'Affaires Entreprise et Institutions - FC	24,00	
	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. Chargés d'Affaires Entreprise et Institutions - FOAD	17,00	
	Master 2 Gestion de Production Logistique Achats - FC	16,00	
	Master Gestion des Ressources Humaines FC - FOAD	16,00	
	Master 2 Management et Administration des Entreprises - FC	18,00	
	Master 2 Management et Administration des Entreprises - FOAD	14,00	
	Master Marketing Vente - P. Marketing digital et social média - FC	15,00	
	Master Management Sectoriel P. Ingénierie et management de l'intervention sociale FC	13,00	
	Master Management sectoriel P. Management et coordination des petites unités de santé - FC	13,00	
	Master Management Sectoriel P. Management des Organisations en Santé (MOES) FC	12,50	
	Master Management Sectoriel P. Management des Etablissements et des structures Gérontologiques (MESG) - FC	13,00	
	Master Management Sectoriel P. Management de l'économie solidaire - FC	13,00	
	Master 1 Management Sectoriel P. Management des Organisations Sociales - FC/FOAD	18,00	
	Master 2 Management Sectoriel P. Management des Organisations Sociales - FC	18,00	
	Master 2 Management Sectoriel P. Management des Organisations Sociales - FOAD	15,00	
	Master Management de la Qualité, Sécurité et Environnement - FC	20,00	
	Master 1 Gestion de Patrimoine - FC INTRA (non titulaire du CPA ou d'un parcours équivalent)	29,00	
	Master 1 Gestion de Patrimoine - FC INTRA (titulaire du CPA ou d'un parcours équivalent)	36,00	
	Master 2 Gestion de Patrimoine distanciel - FC INTRA avec remise à niveau	28,00	
	Master 2 Gestion de Patrimoine distanciel - FC INTRA sans remise à niveau	35,00	
	Master 1 Monnaie Banque Finance Assurance P. RCPA - FC INTRA	29,00	
	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. RCPA - FC INTRA	32,00	
	Master 2 Monnaie Banque Finance Assurance P. Expertise bancaire - FC INTRA	26,00	
	Master 1 Monnaie BFA P. Gestion d'actifs, contrôle des risques et conformité - FC INTRA	34,00	
	Master 2 Monnaie BFA P. Gestion d'actifs, contrôle des risques et conformité - FC INTRA	35,00	
	DU	DU compétences en gestion d'entreprise (qui remplace le DU CGE) en FOAD	23,00
		DU Manager de proximité	30,00
DU Manager Développeur de centre-ville		22,00	
DU Manager un réseau de distribution		22,00	
DU Métiers de la formation et du développement des compétences		27,00	
DU Gestion du risque assurantiel - FC INTRA		28,00	
DU Conseiller Patrimonial Agence - FC INTRA		28,00	
QUALIF	Journée de formation "bouger le soin"	80,00 €	
	Ouverture d'un compte d'accès à un module e-learning de Master comprenant les supports de cours, exercices, mises en situation, diaporama, quizz, vidéo animation	de 90 à 180€ par module	
	DU CGE - Gérer	1 088,00 €	
	DU CGE - Piloter une activité	1 575,00 €	
	Forfait Groupe - Parcours qualifiant Conseiller professionnel Banquier assureur des professionnels - FC INTRA	30 000,00 €	
	Forfait groupe - Parcours qualifiant directeur d'agence- FC INTRA	22 000,00 €	

Pour l'apprentissage, à quelques rares exceptions (cf ci-dessous), le tarif de la formation est égal au niveau de prise en charge maximal fixé par France Compétence.

#### Exceptions UFR Sciences

Libellé VET	TARIF APPRENTISSAGE DIFFERENT DU NPEC MAX
LP Systèmes Automatisés, Réseaux et Informatique Industrielle P. Conception et Supervision des Systèmes Automatisés	8 550,00 €
LP Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire P. Métiers de la radioprotection et de la sécurité nucléaire	9 900,00 €
Master 2A Chimie P. Contrôle Environnement Industriel	7 884,00 €
Master 2A Physique P. Contrôle de l'Environnement Industriel	7 884,00 €
Master 2A Physique P. Radiation Protection	11 104,00 €

## Délibération 2024-072.

# Sorties de biens de l'inventaire comptable

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 18 octobre 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,*

### DÉLIBÈRE

#### Article 1:

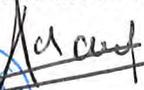
Le conseil d'administration approuve les sorties de biens de l'inventaire comptable annexées à la présente délibération.

Annexe : sorties de biens.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 21 octobre 2024.

Le Président de l'Université,

  
  
Lamri ADOUI

**SORTIE DE L'INVENTAIRE COMPTABLE DES BIENS RELATIFS A L'INVENTAIRE PHYSIQUE DE 2024**

M.A.J

04/10/2024

Société : 1010

Immo	Composante	Compte comptable	Société	Date mise en service	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Désignation de l'immobilisation	Subvention	Valeur d'acquisition	Amortissements cumulés	Valeur comptable	Date d'analyse	Motif
100577	152 - IUT CHERBOURG	20531000	1010	20/05/2014	1 094,40	-1 094,40	0,00	Android Pro 4,x LOGICIEL					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100578	152 - IUT CHERBOURG	20531000	1010	20/05/2014	1 094,40	-1 094,40	0,00	ANDROID PRO 5,X LOGICIEL					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100581	920 - ESIX	20531000	1010	18/09/2014	8 220,00	-8 220,00	0,00	MATERIEL ANALYSE DE SIGNAUX VIBRATOIRES	52 - REGION	-8 220,00	8 220,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100582	920 - ESIX	20531000	1010	04/09/2014	5 280,00	-5 280,00	0,00	LOGICIEL dSPACE ACE1104_CLP	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-5 280,00	5 280,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100590	920 - ESIX	20531000	1010	21/11/2014	850,00	-850,00	0,00	SIMDI 6 Sigma	52 - REGION	-850,00	850,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100598	920 - ESIX	20531000	1010	31/12/2014	7 200,00	-7 200,00	0,00	logiciel démantèlement DEMplus					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100599	920 - ESIX	20531000	1010	31/12/2014	4 800,00	-4 800,00	0,00	remise à niveau informatique DRX					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100609	920 - ESIX	20531000	1010	13/11/2015	2 548,99	-2 548,99	0,00	licence établissement Mindview 6					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100610	920 - ESIX	20531000	1010	20/11/2015	2 490,80	-2 490,80	0,00	LOGICIEL DIFFRAC SUITE EVA (10 LICENCES)	57 - AUTRES ORGANISMES	-2 490,80	2 490,80	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100611	920 - ESIX	20531000	1010	20/11/2015	2 098,00	-2 098,00	0,00	LOGICIEL DIFFRAC SUITE EVA (10 LIC.) + BOITIER SEC					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100612	920 - ESIX	20531000	1010	02/12/2015	2 160,00	-2 160,00	0,00	LOGICIEL ACADEMIC TEACHING ANSYS	57 - AUTRES ORGANISMES	-2 160,00	2 160,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100613	152 - IUT CHERBOURG	20531000	1010	02/12/2015	98,81	-98,81	0,00	LOGICIEL AGISOFT PHOTOSCAN P/STUDIO 3D	53 - DEPARTEMENT	-98,81	98,81	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100615	923 - MRSH	20531000	1010	31/12/2015	19 500,00	-19 500,00	0,00	1 LICENCE XLM EDITOR AEDRES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100616	152 - IUT CHERBOURG	20531000	1010	27/11/2015	2 188,80	-2 188,80	0,00	2 LICENCE UNITY PRO (PUHT 912€) P/STUDIO 3D	53 - DEPARTEMENT	-2 188,80	2 188,80	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106661	920 - ESIX	20531000	1010	19/05/2017	6 628,29	-6 628,29	0,00	1 LICENCE SITE ACADEMIQUE NI - LABVIEW					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106745	920 - ESIX	20531000	1010	25/10/2017	3 823,20	-3 823,20	0,00	1 LOGICIEL OPENLAB FORMATION					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106752	920 - ESIX	20531000	1010	23/06/2017	1 228,20	-1 228,20	0,00	1 LOGICIEL MISE A JOUR VES SPHINX IQ	58 - AUTRES	-1 228,20	1 228,20	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106935	920 - ESIX	20531000	1010	23/10/2017	914,00	-914,00	0,00	1 LOGICIEL DE CAO ELECTRONIQUE PROTEUS					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107292	920 - ESIX	20531000	1010	22/12/2017	3 810,00	-3 810,00	0,00	25 LICENCES SIMULINK					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107342	920 - ESIX	20531000	1010	01/02/2018	5 400,00	-5 400,00	0,00	1 LOGICIEL FORMATION GESTION DES FLUX FLEXSIM					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107356	920 - ESIX	20531000	1010	09/02/2018	1 890,00	-1 890,00	0,00	3 LICENCES MATLAB + LICENCE SIGNAL PROCESSING TOO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107389	920 - ESIX	20531000	1010	14/02/2018	3 130,00	-3 130,00	0,00	LOGICIEL D'ACQUISITION SYSTEME CDGE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107726	920 - ESIX	20531000	1010	25/06/2018	756,00	-756,00	0,00	10 LICENCES MATLAB	58 - AUTRES	-756,00	756,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107727	920 - ESIX	20531000	1010	25/06/2018	756,00	-756,00	0,00	10 LICENCES MATLAB	58 - AUTRES	-756,00	756,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107840	152 - IUT CHERBOURG	20531000	1010	10/07/2018	2 090,70	-2 090,70	0,00	1 LICENCE SPHINX QUALI	58 - AUTRES	-2 090,70	2 090,70	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108209	152 - IUT CHERBOURG	20531000	1010	16/11/2018	3 060,00	-3 060,00	0,00	1 LICENCE LABVIEW FDS TEACHING	58 - AUTRES	-3 060,00	3 060,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108214	920 - ESIX	20531000	1010	22/11/2018	3 750,00	-3 750,00	0,00	LOGICIEL DE CALCUL TRNSYS 18 ENS + LOGICIEL TESS					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108326	920 - ESIX	20531000	1010	10/12/2018	1 550,00	-1 550,00	0,00	1 LOGICIEL DE CALCULS THERMIQUES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108339	152 - IUT CHERBOURG	20531000	1010	27/11/2018	2 028,00	-2 028,00	0,00	1 LOGICIEL BAO EVOLUTION 3	58 - AUTRES	-2 028,00	2 028,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		20531000			100 438,59	-100 438,59	0,00			-31 207,31	31 207,31	0,00		
100010	920 - ESIX	20580000	1010	22/04/2014	2 050,00	-2 050,00	0,00	Ansys Academic Research multiphysics	58 - AUTRES	-2 050,00	2 050,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100646	920 - ESIX	20580000	1010	26/11/2014	1 500,00	-1 500,00	0,00	renouvlnmt licence ANSYS	52 - REGION	-1 500,00	1 500,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106683	920 - ESIX	20580000	1010	09/06/2017	9 792,00	-9 792,00	0,00	1 LICENCE PROJET VOLTAIRE 200 UTILISATEURS	58 - AUTRES	-9 792,00	9 792,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		20580000			13 342,00	-13 342,00	0,00			-13 342,00	13 342,00	0,00		
100205	950 - DPL	21355700	1030	29/04/2010	3 136,18	-2 094,26	1 041,92	REMISE EN ETAT DES CABLES ET PRISES INFO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100207	950 - DPL	21355700	1030	29/04/2010	3 863,08	-2 579,67	1 283,41	REMISE EN ETAT DES CABLES ET PRISES INFO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100230	950 - DPL	21355700	1030	24/08/2010	4 828,01	-3 182,30	1 645,71	REHABILITATION BATIMENT HAUTES PRESSION					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100236	950 - DPL	21355700	1030	07/05/2010	3 752,93	-2 503,85	1 249,08	création prise informatique					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100255	950 - DPL	21355700	1030	31/12/2010	1 029,76	-669,44	360,32	ETUDE TECHNIQUE ET PARTICIPATION MO ALAR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100259	950 - DPL	21355700	1030	14/12/2010	9 424,48	-6 137,56	3 286,92	POSE D'UNE PORTE EN ACIER FORSTER					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100260	950 - DPL	21355700	1030	15/11/2010	1 190,02	-777,37	412,65	REALISATION DE CAROTTAGES AMPHI +OPTIONS					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100266	950 - DPL	21355700	1030	03/12/2010	4 823,95	-3 145,20	1 678,75	CABLAGE BORNES WIFI ET DECT					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100269	950 - DPL	21355700	1030	15/11/2010	2 433,86	-1 589,90	843,96	CREATION PRISE INFORMATIQUE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100280	950 - DPL	21355700	1030	24/11/2010	6 819,95	-4 450,85	2 369,10	MISE EN PLACE COMMANDE MANUELLE DESENFUM					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100283	950 - DPL	21355700	1030	15/12/2010	4 592,50	-2 990,48	1 602,02	MODIF ECLAIRAGE AEROVEN					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100297	950 - DPL	21355700	1030	08/02/2011	2 820,97	-1 818,97	1 002,00	MISES AUX NORMES SAE APP EH552	51 - ETAT	-2 820,97	1 818,97	-1 002,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100299	950 - DPL	21355700	1030	17/03/2011	3 406,84	-2 179,42	1 227,42	MISES AUX NORMES SAE CS092	51 - ETAT	-3 406,84	2 179,42	-1 227,42	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100306	950 - DPL	21355700	1030	14/06/2011	3 642,86	-2 286,00	1 356,86	MISE AUX NORMES SAE 2010	51 - ETAT	-3 642,86	2 286,00	-1 356,86	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100356	950 - DPL	21355700	1030	07/09/2012	15 448,07	-8 741,64	6 706,43	POSE ET FOURNITURE DE STORES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100389	950 - DPL	21355700	1030	01/07/2013	43 377,47	-22 782,07	20 595,40	TRAV ACCES HANDI	51 - ETAT	-43 377,47	22 782,07	-20 595,40	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100411	950 - DPL	21355700	1030	02/04/2014	44 422,30	-21 657,39	22 764,91	PLATEFORME INTEGRATION AUTOCOMS ET SYST					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100468	950 - DPL	21355700	1030	27/04/2015	4 791,87	-2 080,18	2 711,69	PLATEFORME INTEGRATION AUTOCOMS ET SYST					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100516	950 - DPL	21355700	1030	31/12/2015	24 402,00	-9 764,14	14 637,86	TRAV CONFORM MODERN ASCENSEURS					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		21355700			188 207,10	-101 430,69	86 776,41			-53 248,14	29 066,46	-24 181,68		
101302	152 - IUT CHERBOURG	21511700	1010	17/12/2009	71 720,12	-71 720,12	0,00	Réseau	51 - ETAT	-71 720,12	71 720,12	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101303	152 - IUT CHERBOURG	21511700	1010	31/12/2009	2 793,02	-2 793,02	0,00	panneau de signalisation	51 - ETAT	-2 793,02	2 793,02	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101304	152 - IUT CHERBOURG	21511700	1010	31/12/2009	1 054,87	-1 054,87	0,00	Signalétique HS	51 - ETAT	-1 054,87	1 054,87	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101309	152 - IUT CHERBOURG	21511700	1010	31/12/2010	513,38	-513,38	0,00	poteau, chevalet , cone	51 - ETAT	-513,38	513,38	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101310	152 - IUT CHERBOURG	21511700	1010	31/12/2010	36 873,22	-36 873,22	0,00	REMPLACEMENT CHAUDIERE VAPEUR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101311	980 - INSPE	21511700	1010	22/12/2010	4 746,40	-4 746,40	0,00	SYSTEME ANTI INTRUSION					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101318	152 - IUT CHERBOURG	21511700	1010	07/12/2011	5 572,01	-5 572,01	0,00	FOURN CHASSIS ALU					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101319	920 - ESIX	21511700	1010	16/12/2011	8 936,51	-8 936,51	0,00	MODULE DE BASE DE LA DYNAMIQUE DES FLUIDES	52 - REGION	-8 936,51	8 936,51	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101322	152 - IUT CHERBOURG	21511700	1010	31/12/2011	716,09	-716,09	0,00	fourn, et pose trappe de visite	51 - ETAT	-716,09	716,09	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101327	152 - IUT CHERBOURG	21511700	1010	31/12/2012	3 798,50	-3 798,50	0,00	Remplacement de 4 chassis						

100265	920 - ESIX	21547000	1010	31/12/2013	1 897,81	-1 897,81	0,00	1 TITANIUM DISK 13mm					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100277	920 - ESIX	21547000	1010	20/02/2014	1 268,00	-1 268,00	0,00	Balance de laboratoire + data cable mini	52 - REGION	-1 268,00	1 268,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100278	920 - ESIX	21547000	1010	28/02/2014	2 227,50	-2 227,50	0,00	1 POMPE A MEMBRANE	58 - AUTRES	-2 227,50	2 227,50	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100288	920 - ESIX	21547000	1010	25/06/2014	2 394,00	-2 394,00	0,00	1 POMPE 120U/DV 200t/min WATSON MARLOW	52 - REGION	-2 394,00	2 394,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100328	920 - ESIX	21547000	1010	30/09/2015	2 355,92	-2 355,92	0,00	POUSSES SERINGES NEEDLE / STAINLESS / LEGATO	58 - AUTRES	-2 355,92	2 355,92	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100330	920 - ESIX	21547000	1010	30/09/2015	2 160,00	-2 160,00	0,00	POMPE A PALETTES + TUYAU A VIDE CAOUTCHOUC	58 - AUTRES	-2 160,00	2 160,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100344	920 - ESIX	21547000	1010	25/02/2016	1 071,00	-1 071,00	0,00	1 CONTRÔLEUR DE DÉBIT + PLAQUE À ORIFICE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
100353	920 - ESIX	21547000	1010	02/12/2016	1 419,30	-1 419,30	0,00	1 ENREGISTREUR DE DONNÉES + ÉCRAN HDMI					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101358	920 - ESIX	21547000	1010	30/04/2009	9 682,82	-9 682,82	0,00	1 CAPTEUR DE TURBIDITÉ, DE TEMPERATURE, DE PRESSIO	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-9 682,82	9 682,82	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101363	920 - ESIX	21547000	1010	11/02/2009	4 127,40	-4 127,40	0,00	HIGHT VOLTAGE POWER	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-4 127,40	4 127,40	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101366	013 - SCIENCES	21547000	1010	20/05/2009	24 655,00	-24 655,00	0,00	SPECIAL IMOGERE OXYDIZER 307					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101374	920 - ESIX	21547000	1010	17/06/2009	3 402,62	-3 402,62	0,00	MASQUE + PEIGNE (CAPACARREBIS)	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-3 402,62	3 402,62	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101378	013 - SCIENCES	21547000	1010	20/05/2009	23 476,15	-23 476,15	0,00	SPECIAL RRD IMOGERE OXYDIZER					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101384	920 - ESIX	21547000	1010	17/06/2009	2 076,26	-2 076,26	0,00	1 CATHODE MAGNETRON TORUS 1HV	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-1 955,10	1 955,10	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101387	920 - ESIX	21547000	1010	20/05/2009	1 036,93	-1 036,93	0,00	REGULATEUR - CONTROLE DE PROCESS + MANUEL					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101388	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	03/06/2009	792,63	-792,63	0,00	MISE EN ROUTE TP 801 INFORM LOGICIEL	57 - AUTRES ORGANISMES	-792,63	792,63	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101405	956 - CREC	21547000	1010	29/09/2009	4 496,96	-4 496,96	0,00	1 SPECTROPHOTOMETRE CARY 50					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101484	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	20/11/2008	5 489,52	-5 489,52	0,00	OSCILLOSCOPE NUMERIQUE / FRANCAISE D'INSTRUMENTATI					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101502	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	18/01/2008	2 425,53	-2 425,53	0,00	CAP2006 VISCOSIMETRE CAPILAIRE REF EH105	53 - DEPARTEMENT	-2 425,53	2 425,53	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101517	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	05/05/2008	5 587,67	-5 587,67	0,00	VISCOCIMETRE / DELTALAB	54 - COMMUNE	-5 587,67	5 587,67	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101617	920 - ESIX	21547000	1010	14/01/2008	2 328,61	-2 328,61	0,00	CAP2007 MODULE DE CONTROLE POUR REGULATEUR	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-2 328,61	2 328,61	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101620	920 - ESIX	21547000	1010	21/05/2008	1 483,04	-1 483,04	0,00	CLIMATISEUR / COTENTIN FROID CUISINES	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-1 483,04	1 483,04	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101621	920 - ESIX	21547000	1010	04/04/2008	2 457,49	-2 457,49	0,00	MATERIEL SCIENTIFIQUE / DM LABO SARL	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-2 457,49	2 457,49	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101624	920 - ESIX	21547000	1010	07/03/2008	1 387,36	-1 387,36	0,00	FILTRE / R ET D VISION	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-1 387,36	1 387,36	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101625	920 - ESIX	21547000	1010	13/02/2008	1 343,11	-1 343,11	0,00	CANNE DTA / SETERAM INSTRUMENTATION	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-1 343,11	1 343,11	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101626	920 - ESIX	21547000	1010	07/03/2008	3 188,54	-3 188,54	0,00	MACHINE POUR ANALYSE / ANTON PAAR FRANCE SAS	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-3 188,54	3 188,54	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101627	920 - ESIX	21547000	1010	15/02/2008	1 702,50	-1 702,50	0,00	VANNE TIROIR MANUELLE INOX / KURT J LESKER	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-1 702,50	1 702,50	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101628	920 - ESIX	21547000	1010	15/02/2008	333,59	-333,59	0,00	COMPLT SUR FACT KURT J LESKER / VANNE TIROIR MANUE	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-333,59	333,59	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101630	920 - ESIX	21547000	1010	30/01/2008	703,00	-703,00	0,00	NOYAU DE TRANSFORMATEUR / EURL FRANCE 3 B SCIENTIF	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-703,00	703,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101772	956 - CREC	21547000	1010	14/01/2008	1 377,39	-1 377,39	0,00	CAP2007 ORDINATEUR PORTABLE FUGITSU	52 - REGION	-1 377,39	1 377,39	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE HS
101803	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	20/11/2009	983,11	-983,11	0,00	2 DEBITMETRES MASSIQUE AVEC CABLE	51 - ETAT	-983,11	983,11	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101815	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	31/12/2009	2 841,70	-2 841,70	0,00	2 PROFI CASSY INTERFACE PC + LOGICIEL	51 - ETAT	-2 841,70	2 841,70	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101816	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	31/12/2009	2 839,30	-2 839,30	0,00	2 ACTIONNEURS DE LA VALEUR DE REFERENCE - CADRE EX	51 - ETAT	-2 839,30	2 839,30	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101842	013 - SCIENCES	21547000	1010	17/12/2009	2 899,99	-2 899,99	0,00	MATÉRIEL DE RADIODETECTION - DOSIMETRE + CONVER					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101843	013 - SCIENCES	21547000	1010	14/12/2009	1 937,52	-1 937,52	0,00	1 CHAMBRE X-RAY SOFT 0,02CM3					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101851	920 - ESIX	21547000	1010	11/12/2009	1 266,99	-1 266,99	0,00	1 MICROSCOPE + 2 LOUPES BINOCULAIRES BI-ECLAIRANTE	52 - REGION	-1 266,99	1 266,99	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101888	013 - SCIENCES	21547000	1010	02/09/2010	593 053,94	-593 053,94	0,00	1 SPECTROMETRE DE MASSE TYPE : MALDI TOF TOF	51 - ETAT	-293 001,00	293 001,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
									52 - REGION	-63 143,44	63 143,44	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
									56 - UNION EUROPEENNE	-221 093,00	221 093,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
													01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101898	920 - ESIX	21547000	1010	04/11/2010	1 794,00	-1 794,00	0,00	KIT ACCESSOIRE GAZ P/BANC DIDACTIQUE BAHIA	51 - ETAT	-3 199,93	3 199,93	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101899	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	04/11/2010	9 928,06	-9 928,06	0,00	ÉQUIP, FRIGORIFIQUE + HYDRAULIQUE + METROLOGIQUE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101959	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	31/12/2010	7 733,34	-7 733,34	0,00	SYSTEME D'ÉTUDE D'UN HACHEUR ONDULATEUR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101961	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	31/12/2010	2 742,13	-2 742,13	0,00	OSCILLOSCOPE NUMERIQUE MULTIMETRE STROBOSCOPE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
101976	013 - SCIENCES	21547000	1010	14/12/2010	3 543,54	-3 543,54	0,00	DETECTEUR INTERCEPTOR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102006	920 - ESIX	21547000	1010	10/05/2011	23 298,08	-23 298,08	0,00	2 MESURE DE DEBIT + 1 BANC HYDROLYQUE VOLUMETRIQUE	52 - REGION	-23 298,08	23 298,08	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102060	920 - ESIX	21547000	1010	08/12/2011	26 937,51	-26 937,51	0,00	SPECTROMETRE D'IMPEDANCE + ORDI					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102165	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	19/12/2012	10 986,00	-10 986,00	0,00	BANC D'ETUDE D'EOLIENNE+TRANSPORT					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102216	920 - ESIX	21547000	1010	22/04/2013	3 867,86	-3 867,86	0,00	SOURCES CIRCULAIRES PR PULV+CIBLES PR LASER	57 - AUTRES ORGANISMES	-3 867,86	3 867,86	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102217	920 - ESIX	21547000	1010	22/04/2013	8 623,76	-8 623,76	0,00	MACHINE PR ENDUCTION CENTRIFUGE	57 - AUTRES ORGANISMES	-8 623,76	8 623,76	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102225	920 - ESIX	21547000	1010	10/07/2013	9 992,04	-9 992,04	0,00	1 SECHEUR D'AIR	57 - AUTRES ORGANISMES	-9 992,04	9 992,04	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102227	920 - ESIX	21547000	1010	10/07/2013	2 079,33	-2 079,33	0,00	1 HYGROMETRE	57 - AUTRES ORGANISMES	-2 079,33	2 079,33	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102272	920 - ESIX	21547000	1010	17/12/2013	4 071,30	-4 071,30	0,00	SYSTEME DE CONDITIONNEMENT DES GRANDEURS ELECTRIQU	52 - REGION	-4 071,30	4 071,30	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102273	920 - ESIX	21547000	1010	18/12/2013	1 157,70	-1 157,70	0,00	1 MODULE D'ENTREE POUR THERMOCOUPLE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102274	920 - ESIX	21547000	1010	19/12/2013	5 057,88	-5 057,88	0,00	LOT INSTRUMENTATION DE MESURE SK A	52 - REGION	-5 057,88	5 057,88	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102302	920 - ESIX	21547000	1010	31/12/2013	3 608,93	-3 608,93	0,00	1 NANOVOLTMETER	52 - REGION	-3 608,93	3 608,93	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102305	920 - ESIX	21547000	1010	03/03/2014	6 328,56	-6 328,56	0,00	ANALYSEUR DES PROPRIETES THERMIQUES	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-6 328,56	6 328,56	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102312	920 - ESIX	21547000	1010	10/06/2014	1 253,25	-1 253,25	0,00	MODULE D ENTREE P/THERMOCOUPLE 16	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-1 253,25	1 253,25	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102314	920 - ESIX	21547000	1010	25/04/2014	1 530,00	-1 530,00	0,00	Pompe à engrenage	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-1 530,00	1 530,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102315	920 - ESIX	21547000	1010	16/05/2014	2 744,82	-2 744,82	0,00	Capteur de pression diff + conditionneur	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-2 744,82	2 744,82	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102316	920 - ESIX	21547000	1010	16/05/2014	2 214,00	-2 214,00	0,00	Compteur volumétrique M006 S1-DRA	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-2 214,00	2 214,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102317	920 - ESIX	21547000	1010	22/04/2014	4 838,00	-4 838,00	0,00	Power potentiostat ref PP241 - Qté 1	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-4 838,00	4 838,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102331	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	16/06/2014	2 188,80	-2 188,80	0,00	Instrument de mesure et de contrôle	52 - REGION	-1 728,24	1 728,24	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102346	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	04/09/2014	17 666,58	-17 666,58	0,00	Ensemble complet pour étude du moteur asynchrone	52 - REGION	-17 666,58	17 666,58	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102358	920 - ESIX	21547000	1010	18/09/2014	9 798,00	-9 798,00	0,00	MATERIEL ANALYSE DE SIGNAUX VIBRATOIRES	52 - REGION	-9 798,00	9 798,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102378	920 - ESIX	21547000	1010	24/09/2014	9 005,10	-9 005,10	0,00	module régulation température	52 - REGION	-9 005,10	9 005,10	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102379	920 - ESIX	21547000	1010	08/10/2014	2 448,00	-2 448,00	0,00	ensemble électrophorèse	52 - REGION	-2 448,00	2 448,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102390	920 - ESIX	21547000	1010	20/11/2014	2 462,40	-2 462,40	0,00	vanne					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102391	920 - ESIX	2154												

102419	920 - ESIX	21547000	1010	21/11/2014	1 133,10	-1 133,10	0,00	REGULATEUR CONTROLEUR DE PROCESS					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102420	920 - ESIX	21547000	1010	21/11/2014	1 133,10	-1 133,10	0,00	REGULATEUR CONTROLEUR DE PROCESS					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102424	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	13/11/2014	2 520,00	-2 520,00	0,00	PONT D'EXTENSOMETRIE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102425	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	13/11/2014	2 520,00	-2 520,00	0,00	PONT D'EXTENSOMETRIE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102426	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	03/12/2014	7 356,00	-7 356,00	0,00	système d'acquisition POMPE HYDRAUL MANOMETRE CAP					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102433	920 - ESIX	21547000	1010	04/11/2014	5 276,88	-5 276,88	0,00	meuble rangement central EQUIP LABO AGRO ALIMENTAI					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102436	920 - ESIX	21547000	1010	19/12/2014	9 614,22	-9 614,22	0,00	SYSTEME DE POMPAGE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102437	920 - ESIX	21547000	1010	19/12/2014	1 905,60	-1 905,60	0,00	1 positionneur magnétique + cable					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102438	920 - ESIX	21547000	1010	19/12/2014	1 995,60	-1 995,60	0,00	1 positionneur magnétique + cable					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102446	920 - ESIX	21547000	1010	05/03/2015	1 709,35	-1 709,35	0,00	CANAL A VAGUES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102451	920 - ESIX	21547000	1010	24/02/2015	1 113,60	-1 113,60	0,00	1 PRESSE HYDRAULIQUE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102453	920 - ESIX	21547000	1010	20/03/2015	1 794,00	-1 794,00	0,00	Flir systems IMAGEUR THERMIQUE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102466	920 - ESIX	21547000	1010	05/05/2015	1 280,40	-1 280,40	0,00	bain marie WNB29					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102469	920 - ESIX	21547000	1010	25/06/2015	1 098,00	-1 098,00	0,00	1 MODULE POUR ENTREE THERMOCOUPLE SAINT LO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102476	920 - ESIX	21547000	1010	17/06/2015	20 437,80	-20 437,80	0,00	MATERIEL POUR INSTALLATION LOGICIEL LABVIEW	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-20 496,42	20 496,42	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102487	920 - ESIX	21547000	1010	12/06/2015	6 564,00	-6 564,00	0,00	APPAREIL DE THERMOFORMAGE + CADRE DE REDUC					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102488	920 - ESIX	21547000	1010	26/08/2015	1 774,80	-1 774,80	0,00	ETUVE AIR PERFORMANCE 117L	52 - REGION	-1 774,80	1 774,80	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102489	920 - ESIX	21547000	1010	26/08/2015	2 754,00	-2 754,00	0,00	ETUVE AIR PERFORMANCE 230L	52 - REGION	-2 754,00	2 754,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102490	920 - ESIX	21547000	1010	31/08/2015	6 423,60	-6 423,60	0,00	IMPIMANTE 3D + INTERV TECH	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-3 062,38	3 062,38	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102500	920 - ESIX	21547000	1010	24/08/2015	1 530,36	-1 530,36	0,00	1 FLOCULATEUR NUMERIQUE JAR TEST 6 POSTES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102511	920 - ESIX	21547000	1010	20/10/2015	3 642,00	-3 642,00	0,00	1 BANC D ETUDE DE LA TRACTION ET DE LA FLEXION	52 - REGION	-3 642,00	3 642,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102512	920 - ESIX	21547000	1010	20/10/2015	3 642,00	-3 642,00	0,00	1 BANC D ETUDE DE LA TRACTION ET DE LA FLEXION	52 - REGION	-3 642,00	3 642,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102518	920 - ESIX	21547000	1010	06/11/2015	1 299,00	-1 299,00	0,00	1 ROBOT CUISEUR POUR TP					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102530	013 - SCIENCES	21547000	1010	27/11/2015	1 389,00	-1 389,00	0,00	1 CHAMBRE DE PULVERISATION TWINNABAR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102532	152 - IUT CHERBOURG	21547000	1010	20/11/2015	2 814,34	-2 814,34	0,00	1 IMPRIMANTE 3D UP PLUS + ACCESSOIRES P/STUDIO 3D	53 - DEPARTEMENT	-2 814,34	2 814,34	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102567	920 - ESIX	21547000	1010	15/03/2016	2 606,40	-2 606,40	0,00	1 CAPTEUR DE FORCE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102597	920 - ESIX	21547000	1010	30/06/2016	1 416,50	-1 416,50	0,00	POMPE À PALETTES ROTATIVES KJL SERIE + ACCESSOIRES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102600	920 - ESIX	21547000	1010	03/06/2016	2 232,29	-2 232,29	0,00	MODULE D'ENTRÉE P/THERMOCOUPLE NI 9213					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102606	956 - CREC	21547000	1010	29/06/2016	2 985,00	-2 985,00	0,00	1 DRONE LA300 FULL KIT					01/01/2024	HS
102607	956 - CREC	21547000	1010	13/07/2016	27 537,49	-27 537,49	0,00	1 FLUORIMÈTRE IMAGING PAM	52 - REGION	-27 537,49	27 537,49	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102619	013 - SCIENCES	21547000	1010	01/01/2016	2 800,00	-2 800,00	0,00	MATÉRIEL RADIOLOGIE - RADIONAVIGATION - RADIOSONDA					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102635	013 - SCIENCES	21547000	1010	01/01/2016	1 652,40	-1 652,40	0,00	2 CUVES SHIELD TORCH ICP2 (PUHT=826,20€)					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102654	920 - ESIX	21547000	1010	06/09/2016	4 799,94	-4 799,94	0,00	INSTRUMENT DE DENSITE TASSEE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102666	920 - ESIX	21547000	1010	20/09/2016	1 315,80	-1 315,80	0,00	CUVE A ULTRASON + COUVERCLE + PANIER					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102685	920 - ESIX	21547000	1010	05/10/2016	2 346,02	-2 346,02	0,00	HOTTE A SUSPENDRE AVEC VISIERE + ACCESSOIRES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102696	920 - ESIX	21547000	1010	04/11/2016	4 524,00	-4 524,00	0,00	1 APPAREIL DE RECHERCHE DE DEFAUT + 1 PALPEUR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102705	013 - SCIENCES	21547000	1010	14/11/2016	14 225,60	-14 225,60	0,00	1 CONVERTISSEUR ANALOGIQUE + DETECTEUR DE PERFORM					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102707	920 - ESIX	21547000	1010	11/10/2016	2 248,03	-2 248,03	0,00	1TAMISEUSE ELECTROMAGNETIQUE ANALOGIQUE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102712	920 - ESIX	21547000	1010	17/11/2016	3 130,80	-3 130,80	0,00	1 IMPRIMANTE 3D ZMORPH 2,0 SX AVEC EXTRUDEUR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102714	920 - ESIX	21547000	1010	30/11/2016	2 515,00	-2 515,00	0,00	1 TETE CALORIMETRIQUE +ETALONAGE + PUISSANCE-METRE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102730	920 - ESIX	21547000	1010	14/12/2016	5 623,00	-5 623,00	0,00	1 FENTE MOTORISEE P/SPECTROMETRE + CARTE ELECTRONI					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102744	920 - ESIX	21547000	1010	20/12/2016	9 840,00	-9 840,00	0,00	MAT SCIENT : 1 MODULAB POTENTIOSTAT/GALVA					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106337	013 - SCIENCES	21547000	1010	06/03/2017	5 768,66	-5 768,66	0,00	POMPE POUR SPECTROMETRIE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106419	920 - ESIX	21547000	1010	06/03/2017	948,00	-948,00	0,00	1 BALANCE DE PRECISION KERN					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106425	920 - ESIX	21547000	1010	09/03/2017	1 359,31	-1 359,31	0,00	1 AGITATEUR HEI-TORQUE + CLAMP + STAND S2					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106428	920 - ESIX	21547000	1010	28/02/2017	1 068,96	-1 068,96	0,00	1 BAIN MARIE 29L + 1 COUVERCLE DE TOIT 29L	58 - AUTRES	-1 068,96	1 068,96	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106429	920 - ESIX	21547000	1010	13/09/2017	4 680,00	-4 680,00	0,00	1 MODULE ETUDE DEFORMATION SYST + 1 CHASSIS UNIV	58 - AUTRES	-4 680,00	4 680,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106664	920 - ESIX	21547000	1010	18/05/2017	1 190,00	-1 190,00	0,00	1 CONVERTISSEUR DC-DC A TRANSISTORS SIC					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106672	920 - ESIX	21547000	1010	29/06/2017	4 435,20	-4 435,20	0,00	1 APPAREIL POUR ETUDE DE LA PRESSION HYDROSTATIQUE	58 - AUTRES	-4 435,20	4 435,20	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106743	920 - ESIX	21547000	1010	13/09/2017	2 055,63	-2 055,63	0,00	1 ARMOIRE HAUTE DE SECURITE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106762	920 - ESIX	21547000	1010	19/10/2017	5 950,80	-5 950,80	0,00	1 BALANCE D ANALYSE + 1 ARMOIRE VENTILEE	58 - AUTRES	-5 950,80	5 950,80	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106790	920 - ESIX	21547000	1010	30/10/2017	3 452,66	-3 452,66	0,00	1 CUVE POLYETHYLENE LINEAIRE CVC 54 + ACCESSOIRES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
106963	920 - ESIX	21547000	1010	13/11/2017	2 501,24	-2 501,24	0,00	1 CHARGEUR ELECTRONIQUE	52 - REGION	-2 501,24	2 501,24	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107003	920 - ESIX	21547000	1010	14/11/2017	1 493,96	-1 493,96	0,00	1 CLIMATISEUR UNICO	52 - REGION	-1 493,96	1 493,96	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107010	920 - ESIX	21547000	1010	17/10/2017	1 096,08	-1 096,08	0,00	1 MIXEUR WARING 1L 2 VITESSES	58 - AUTRES	-1 096,08	1 096,08	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107065	920 - ESIX	21547000	1010	28/11/2017	3 150,00	-3 150,00	0,00	7 OSCILLOSOPES (PU 450.00)	58 - AUTRES	-3 150,00	3 150,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107066	920 - ESIX	21547000	1010	28/11/2017	2 700,00	-2 700,00	0,00	6 OSCILLOSOPES (PU 450.00)	58 - AUTRES	-2 700,00	2 700,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107111	920 - ESIX	21547000	1010	11/12/2017	1 207,73	-1 207,73	0,00	1 CHASSIS NIDA ALUMINIUM					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107142	920 - ESIX	21547000	1010	12/12/2017	2 000,00	-2 000,00	0,00	2 TRANSMETTEURS METEO (PU 1000.00)					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107300	920 - ESIX	21547000	1010	15/12/2017	2 227,24	-2 227,24	0,00	1 CUVETTE RECTANGULAIRE + 1 SPECTROPHOTMETRE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107307	920 - ESIX	21547000	1010	23/01/2018	990,66	-990,66	0,00	1 BROYEUR 1L	58 - AUTRES	-990,66	990,66	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107314	920 - ESIX	21547000	1010	10/01/2018	2 516,03	-2 516,03	0,00	1 POMPE & AGAVE ENGRENAGE MCP-Z + 2 TETES DE POMPE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107326	920 - ESIX	21547000	1010	16/01/2018	2 000,00	-2 000,00	0,00	2 TRANSMETTEURS METEO WXT530					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107333	920 - ESIX	21547000	1010	29/01/2018	4 540,20	-4 540,20	0,00	1 BOL 50ML POUR PM100 + 1 BOL 125ML POUR PM 100					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107484	920 - ESIX	21547000	1010	12/04/2018	2 271,60	-2 271,60	0,00	1 VALISE HYDROELECTRICITE	58 - AUTRES	-2 271,60	2 271,60	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107487	920 - ESIX	21547000	1010	12/04/2018	1 065,00	-1 065,00	0,00	1 KIT BOUTEILLE NISKIN 12L					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107498	013 - SCIENCES	21547000	1010	16/04/2018	989,48	-989,48	0,00	1 MICROMIST NEBULIZER					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107499	013 - SCIENCES	21547000	1010	16/04/2018	1 952,32	-1 952,32	0,00	1 SEV ICP2-V2 PLUG IN (MATERIEL COMPLEMENT ICP-MS)					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107523	920 - ESIX	21547000	1010	16/05/2018	2 322,00	-2 322,00	0,00	1 MODULE D ENTREE DE TEMPERATURE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107778	920 - ESIX	21547000	1010	29/06/2018	2 940,00	-2 940,00	0,00	1 OSCILLOSCOPE 4 VOIES 100MHZ 2.5GSPS					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107780	920 - ESIX	21547000	1010	29/06/2018	3 259,50	-3 259,50	0,00	1 CIRCULATEUR REFRIGERE AC200-A25					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
107825	920 - ESIX	21547000	1010	27/06/2018	1 301,62	-1 301,62	0,00	TETE DE POMPE Z-201 CPLT F.102314/2014					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108271	920 - ESIX	21547000	1010	16/11/2018	1 985,85	-1 985,85								

108364	920 - ESIX	21547000	1010	14/12/2018	1 002,00	-1 002,00	0,00	1 SUPPORT POUR PRISE DE VUE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108365	920 - ESIX	21547000	1010	14/12/2018	2 984,00	-2 984,00	0,00	1 SUPPORT OCEANOGRAPHIQUE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108429	920 - ESIX	21547000	1010	24/10/2018	6 426,00	-6 426,00	0,00	ENCEINTE CLIMATIQUE 186L -40°C A +180°C	52 - REGION	-6 426,00	6 426,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108473	013 - SCIENCES	21547000	1010	11/01/2019	12 151,20	-12 084,62	66,58	1 SPECTROMETRE GAMMA PORTABLE CZT					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108512	013 - SCIENCES	21547000	1010	31/01/2019	4 582,80	-4 507,47	75,33	1 SOURCE RADIOACTIVE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108533	013 - SCIENCES	21547000	1010	22/02/2019	3 297,60	-3 203,64	93,96	1 SOURCE SCHELLEE AM 241					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
108558	13 - SCIENCES	21547000	1010	18/03/2019	24 830,80	-23 796,75	1 034,05	1 STATION PERFORMANCE CPLT FICHE 108400/2018	56 - UNION EUROPEENNE	-24 830,80	23 796,75	-1 034,05	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109678	13 - SCIENCES	21547000	1010	04/03/2020	3 570,00	-2 734,27	835,73	1 PIECE POUR ICPMS FRONTEND II					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
109892	013 - SCIENCES	21547000	1010	08/06/2020	5 061,67	-3 610,62	1 451,05	1 APPAREIL RAYSAFE 452 KIT FULL					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		21547000			1 308 841,45	-1 305 284,75	3 556,70			-922 234,84	921 200,79	-1 034,05		
102748	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	21/04/2009	7 196,57	-7 196,57	0,00	Compresseur	51 - ETAT	-7 196,57	7 196,57	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102768	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	03/06/2010	7 535,58	-7 535,58	0,00	perceuse + gros outillage	51 - ETAT	-7 535,58	7 535,58	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102769	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	12/07/2010	2 018,85	-2 018,85	0,00	CHARIOT CHAISES MONTE CHARIOT PRESTIGE	51 - ETAT	-2 018,85	2 018,85	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102770	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	14/06/2010	7 386,97	-7 386,97	0,00	équipement atelier	51 - ETAT	-7 386,97	7 386,97	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102771	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	10/09/2010	5 060,46	-5 060,46	0,00	ECELLE AERIEUNE CHARIOT PLATE FORME	51 - ETAT	-5 060,46	5 060,46	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102773	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	20/12/2010	581,26	-581,26	0,00	COFFRET D OUTILS	51 - ETAT	-581,26	581,26	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102775	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	12/07/2011	1 625,52	-1 625,52	0,00	Stores vénitiens	51 - ETAT	-1 625,52	1 625,52	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102776	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	24/06/2011	4 263,74	-4 263,74	0,00	Podiums	51 - ETAT	-4 263,74	4 263,74	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102777	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	11/07/2011	1 026,57	-1 026,57	0,00	100-038-1012 bride rapide s/l court 13	51 - ETAT	-1 026,57	1 026,57	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102778	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	05/07/2011	522,05	-522,05	0,00	Pieds pour grille	51 - ETAT	-522,05	522,05	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102779	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	19/07/2011	666,60	-666,60	0,00	Etau	51 - ETAT	-666,60	666,60	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102781	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	28/09/2011	12 103,77	-12 103,77	0,00	Scie à ruban	51 - ETAT	-12 103,77	12 103,77	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102782	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	18/10/2011	599,06	-599,06	0,00	Clé de passe	51 - ETAT	-599,06	599,06	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102783	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	20/10/2011	658,91	-658,91	0,00	mandrin 4 mors	51 - ETAT	-658,91	658,91	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102784	152 - IUT CHERBOURG	21557000	1010	28/09/2011	7 690,28	-7 690,28	0,00	Scie ALTENDORF WA 6 (selon offre)	51 - ETAT	-7 690,28	7 690,28	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		21557000			58 936,19	-58 936,19	0,00			-58 936,19	58 936,19	0,00		
102987	920 - ESIX	21567000	1010	04/09/2008	1 074,01	-1 074,01	0,00	MICROSCOPE BINOCULAIRE	52 - REGION	-1 074,01	1 074,01	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
102988	920 - ESIX	21567000	1010	11/09/2008	3 067,74	-3 067,74	0,00	COMPTEUR DE PARTICULES	52 - REGION	-3 067,74	3 067,74	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103009	152 - IUT CHERBOURG	21567000	1010	23/11/2009	240,99	-240,99	0,00	COMPLEMENT AU VIDEOPROJECTEUR - FICHE 12280					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103010	980 - INSPE	21567000	1010	27/11/2009	1 353,80	-1 353,80	0,00	PIANO NUMERIQUE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103045	920 - ESIX	21567000	1010	07/12/2012	9 789,65	-9 789,65	0,00	tronçonneuse manuelle	57 - AUTRES ORGANISMES	-9 789,65	9 789,65	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
		21567000			15 526,19	-15 526,19	0,00			-13 931,40	13 931,40	0,00		
103078	152 - IUT CHERBOURG	21577000	1010	01/07/2011	14 898,21	-14 898,21	0,00	prise RJ45 antenne WIFI	51 - ETAT	-14 898,21	14 898,21	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103079	152 - IUT CHERBOURG	21577000	1010	21/12/2011	786,37	-786,37	0,00	Fourn et mise en place goulotte	51 - ETAT	-786,37	786,37	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103082	980 - INSPE	21577000	1010	10/12/2012	1 308,84	-1 308,84	0,00	1 catalyst cisco					01/01/2024	HS
		21577000			16 993,42	-16 993,42	0,00			-15 684,58	15 684,58	0,00		
103338	980 - INSPE	21827000	1010	14/12/2009	23 510,99	-23 510,99	0,00	VEHICULE ELECTRIQUE BASSE ROULANTE GOUPIL G3-2					01/06/2024	VENDU
		21827000			23 510,99	-23 510,99	0,00			0,00	0,00	0,00		
100467	956 - CREC	21832700	1010	10/09/2015	1 097,59	-1 097,59	0,00	1 ORDI HP IDS UMA ELITEBOOK I7 5600U	58 - AUTRES	-1 097,59	1 097,59	0,00	01/01/2024	HS
103507	980 - INSPE	21832700	1010	31/12/2007	20 726,68	-20 726,68	0,00	EQUIPEMENT ET INSTALLATION 5 SALLES EN VIDEOPROJEC	51 - ETAT	-11 655,85	11 655,85	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
									52 - REGION	-9 070,83	9 070,83	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103511	980 - INSPE	21832700	1010	31/12/2007	15 088,74	-15 088,74	0,00	EQUIPEMENT DE 4 SALLES EN VIDEOPROJECTION	51 - ETAT	-1 474,67	1 474,67	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103513	980 - INSPE	21832700	1010	31/12/2007	15 156,91	-15 156,91	0,00	EQUIPEMENT DE 4 SALLES EN VIDEOPROJECTION					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103524	980 - INSPE	21832700	1010	31/12/2007	37 163,31	-37 163,31	0,00	EQUIPEMENT DE 10 SALLES EN VIDEOPROJECTION	51 - ETAT	-37 163,31	37 163,31	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103818	956 - CREC	21832700	1010	19/05/2010	24 457,00	-24 457,00	0,00	1 SERVEUR TRANSTEC CALLEO 141+ 2BAIES DE STOK RAID	52 - REGION	-24 457,00	24 457,00	0,00	01/01/2024	HS
103938	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	27/08/2013	11 134,76	-11 134,76	0,00	14 ORDI HP COMPAQ PRO pour salle INFO GTE	52 - REGION	-1 457,87	1 457,87	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103939	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	06/09/2013	19 883,50	-19 883,50	0,00	25 ORDIS HP COMPAQ PRO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103940	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	06/09/2013	12 923,98	-12 923,98	0,00	16 ORDIS HP COMPAQ PRO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
103993	980 - INSPE	21832700	1010	12/11/2013	43 240,19	-43 240,19	0,00	70 U, C, ORDIS	53 - DEPARTEMENT	-18 256,39	18 256,39	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104118	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/07/2014	20 687,45	-20 687,45	0,00	15 ORDINATEURS IMAC LED CORE	52 - REGION	-20 687,45	20 687,45	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104122	920 - ESIX	21832700	1010	24/09/2014	13 311,60	-13 311,60	0,00	LOT DE 20 PC-REHABILITATION SALLE 162	52 - REGION	-13 311,60	13 311,60	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104257	920 - ESIX	21832700	1010	20/06/2015	12 222,00	-12 222,00	0,00	15 ORDI OPTIPLEX 9020 MINI TOWER	52 - REGION	-12 222,00	12 222,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104282	920 - ESIX	21832700	1010	18/09/2015	19 257,60	-19 257,60	0,00	16 ORDI DELL PRECISION T1700 CTO (PUHT : 1003 €)	57 - AUTRES ORGANISMES	-19 257,60	19 257,60	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104599	923 - MRSH	21832700	1010	22/03/2016	637,65	-637,65	0,00	1 ORDI PORTABLE HP PROBOOK 650					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104602	923 - MRSH	21832700	1010	29/02/2016	1 284,26	-1 284,26	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK 12"" RETINA"					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104610	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	11/03/2016	928,66	-928,66	0,00	"1 ORDI PORTABLE MACBOOK AIR 13,3"" CORE I5 BICOEU					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104613	923 - MRSH	21832700	1010	17/03/2016	1 309,05	-1 309,05	0,00	"1 ORDI IMAC 21,5"" CORE I5 QUADRACOEUR 16 GO"					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104678	923 - MRSH	21832700	1010	27/05/2016	3 518,00	-3 518,00	0,00	1 PROCESSEUR DE CALCUL P/SERVEUR NVIDIA TESLA K80	51 - ETAT	-3 518,00	3 518,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104679	923 - MRSH	21832700	1010	27/05/2016	3 518,00	-3 518,00	0,00	1 PROCESSEUR DE CALCUL P/SERVEUR NVIDIA TESLA K80	51 - ETAT	-3 518,00	3 518,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104680	923 - MRSH	21832700	1010	27/05/2016	4 069,00	-4 069,00	0,00	1 CARTE GRAPHIQUE NVIDIA TESLA K40M GPU	51 - ETAT	-4 069,00	4 069,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104696	956 - CREC	21832700	1010	14/04/2016	339,90	-339,90	0,00	1 TELEPHONE PORTABLE APPLE IPHONE 6 GRIS 16GO					01/01/2024	HS
104778	980 - INSPE	21832700	1010	13/07/2016	1 087,27	-1 087,27	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104886	920 - ESIX	21832700	1010	13/10/2016	501,44	-501,44	0,00	1 TABLETTE HP PRO TABLET 10 EE/WIN					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104897	980 - INSPE	21832700	1010	12/10/2016	999,30	-999,30	0,00	1 ORDI PORTABLE ELITEBOOK 840					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104901	980 - INSPE	21832700	1010	28/09/2016	999,30	-999,30	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840 P/RA ESPE CAEN					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104930	920 - ESIX	21832700	1010	28/10/2016	3 308,00	-3 308,00	0,00	1 COMMUTATEUR DELLE NETWORKING N4032F					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104955	920 - ESIX	21832700	1010	08/11/2016	6 696,00	-6 696,00	0,00	1 SERVEUR POWEREDGE R930 (CPLT F,15330)					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104978	920 - ESIX	21832700	1010	21/11/2016	1 824,00	-1 824,00	0,00	PACKAGE IMMERSIF CASQUE + APPLICATION+ CAMERA 360°					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104982	920 - ESIX	21832700	1010	28/11/2016	1 269,50	-1 269,50	0,00	1 ORDI DELL PRECISION 5810 TOUR XCTO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104992	920 - ESIX	21832700	1010	22/11/2016	3 391,11	-3 391,11	0,00	1 ORDI DELL PRECISION 7810 TOUR XCTO + 1 ECRAN					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
104995	920 - ESIX	21832700	1010	22/11/2016	605,93	-605,93	0,00	1 ORDI PORTABLE HP ELITEBOOK 840					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE
105017	923 - MRSH	21832700	1010	0										

106657	920 - ESIX	21832700	1010	31/03/2017	548,60	-548,60	0,00	1ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 + 1 MONITEUR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
106658	920 - ESIX	21832700	1010	31/03/2017	548,60	-548,60	0,00	1ORDINATEUR OPTIPLEX 7040 + 1 MONITEUR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
106681	920 - ESIX	21832700	1010	25/04/2017	988,98	-988,98	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE ELITEBOOK 840					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
106687	920 - ESIX	21832700	1010	14/06/2017	473,88	-473,88	0,00	1 TELEPHONE SAMSUNG GALAXY S7 NOIR + ETUI	58 - AUTRES	-988,98	988,98	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
106688	920 - ESIX	21832700	1010	09/06/2017	1 031,38	-1 031,38	0,00	1 SCANNER FI 7160	58 - AUTRES	-473,88	473,88	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
106953	920 - ESIX	21832700	1010	07/11/2017	935,30	-935,30	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5580 + 1 ECRAN	58 - AUTRES	-1 031,38	1 031,38	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
106956	920 - ESIX	21832700	1010	07/11/2017	7 005,77	-7 005,77	0,00	11 OPTIPLEX 7050 AVEC MONITEURS (PU 636.889)	58 - AUTRES				01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107110	920 - ESIX	21832700	1010	11/12/2017	513,30	-513,30	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5480					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107233	920 - ESIX	21832700	1010	16/10/2017	2 230,56	-2 230,56	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5285					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107283	920 - ESIX	21832700	1010	22/12/2017	4 732,64	-4 732,64	0,00	2 ORDINATEUR PRECISION 5810 + 2 MONITEURS					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107400	920 - ESIX	21832700	1010	27/02/2018	935,30	-935,30	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5580					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107502	920 - ESIX	21832700	1010	09/04/2018	705,30	-705,30	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5280					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107526	920 - ESIX	21832700	1010	16/05/2018	889,56	-889,56	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5580	58 - AUTRES	-889,56	889,56	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107559	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	27/04/2018	1 693,92	-1 693,92	0,00	2 ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 5050SFF XCTO	58 - AUTRES	-1 693,92	1 693,92	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107639	956 - CREC	21832700	1010	20/04/2018	482,30	-482,30	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5480					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107754	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	29/06/2018	4 742,98	-4 742,98	0,00	14 ORDINATEUR OPTIPLEX 5050 (PU 338.785)	58 - AUTRES	-4 742,98	4 742,98	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107823	920 - ESIX	21832700	1010	17/07/2018	711,60	-711,60	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 5490 XCTO	58 - AUTRES				01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107824	920 - ESIX	21832700	1010	17/07/2018	825,60	-825,60	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 5490 XCTO	58 - AUTRES	-711,60	711,60	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107827	920 - ESIX	21832700	1010	17/07/2018	884,40	-884,40	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 5490 XCTO	58 - AUTRES	-825,60	825,60	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107871	920 - ESIX	21832700	1010	17/07/2018	938,40	-938,40	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 5490 XCTO	58 - AUTRES	-884,40	884,40	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
107929	980 - INSPE	21832700	1010	03/09/2018	983,40	-983,40	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 5290 XCTO	58 - AUTRES	-938,40	938,40	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
108009	152 - IUT CHERBOURG	21832700	1010	25/09/2018	1 413,32	-1 413,32	0,00	1 MACBOOKPRO 13" ARGENT CORE I5 8GO	58 - AUTRES				01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
108121	923 - MRSH	21832700	1010	23/10/2018	1 232,72	-1 232,72	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7060					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
108187	920 - ESIX	21832700	1010	16/11/2018	10 532,52	-10 532,52	0,00	15 ORDINATEURS DELL OPTIPEX 7060 +15 ECRANS P2418D					01/01/2024	HS	
108310	920 - ESIX	21832700	1010	04/12/2018	6 163,71	-6 163,71	0,00	3 ORDINATEURS PORTABLES PRECISION 5820 (PU 2054.57					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
108357	920 - ESIX	21832700	1010	12/12/2018	744,37	-744,37	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5490					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
108377	923 - MRSH	21832700	1010	14/12/2018	1 107,31	-1 107,31	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5490					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
108510	920 - ESIX	21832700	1010	08/01/2019	1 345,51	-1 345,51	0,00	1 IPAD PRO 11" WI-FI 256GO GRIS SIDERAL + CALVIER					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
108604	920 - ESIX	21832700	1010	27/03/2019	1 343,76	-1 343,76	0,00	2 TELEPHONES HUAWAI P20 PRO DS NOIR (PU 671.88)	58 - AUTRES	-1 343,76	1 343,76	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
108704	920 - ESIX	21832700	1010	24/04/2019	473,90	-473,90	0,00	1 IPHONE 7 PLUS NOIR 32 GO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
108754	923 - MRSH	21832700	1010	20/05/2019	594,90	-594,90	0,00	1 TELEPHONE PORTABLE GALAXY S9 DS NOIR 64 GO					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
108897	956 - CREC	21832700	1010	29/03/2019	609,90	-609,90	0,00	1 TELEPHONE SAMSUNG GALAXY S9 DS NOIR 64GO					01/01/2024	HS	
109007	920 - ESIX	21832700	1010	11/07/2019	12 115,15	-12 115,15	0,00	14 ORDINATEURS DELL OPTIPLEX 7060 + 14 ECRANS	58 - AUTRES	-12 115,15	12 115,15	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
109368	920 - ESIX	21832700	1010	18/11/2019	1 286,32	-1 286,32	0,00	1 PC PORTABLE DELL LATITUDE 7400 + 1 STATION D'ACC	58 - AUTRES	-1 286,32	1 286,32	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
109420	920 - ESIX	21832700	1010	29/11/2019	11 251,63	-11 251,63	0,00	14 ORDINATEURS OPTIPLEX 7070 MT CTO (PU 803.688)	58 - AUTRES	-11 251,63	11 251,63	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
109468	920 - ESIX	21832700	1010	29/11/2019	1 484,66	-1 484,66	0,00	1 ORDINATEUR OPTIPLEX 7070					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
109527	920 - ESIX	21832700	1010	13/12/2019	4 142,30	-4 142,30	0,00	4 ORDINATEURS OPTIPLEX 7070 (PU 1035.575)	52 - REGION	-4 142,30	4 142,30	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
109572	920 - ESIX	21832700	1010	19/12/2019	166,10	-166,10	0,00	1 MONITEUR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
109585	920 - ESIX	21832700	1010	19/12/2019	1 163,66	-1 163,66	0,00	1 ORDINATEUR PORTABLE LATITUDE 5500					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
		21832700			397 336,71	-397 336,71	0,00				-232 956,11	232 956,11	0,00		
105042	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	29/10/2009	22 483,60	-22 483,60	0,00	Banque d'accueil et tablettes de consult	51 - ETAT	-22 483,60	22 483,60	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105044	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	29/10/2009	7 461,44	-7 461,44	0,00	Mobilier et rangement Bibliothèque Univ	51 - ETAT	-7 461,44	7 461,44	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105045	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	29/10/2009	3 692,29	-3 692,29	0,00	Sièges Bibliothèque Universitaire	51 - ETAT	-3 692,29	3 692,29	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105046	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	29/10/2009	3 499,19	-3 499,19	0,00	Mobilier Maison Etudiant	51 - ETAT	-3 499,19	3 499,19	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105048	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	29/10/2009	1 589,24	-1 589,24	0,00	Sièges Maison étudiant	51 - ETAT	-1 589,24	1 589,24	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105049	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	29/10/2009	8 876,02	-8 876,02	0,00	EQUIPEMENT BU CHERBOURG LOT 5 : RAYONNAG	51 - ETAT	-8 876,02	8 876,02	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105053	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	04/09/2009	23 658,08	-23 658,08	0,00	EQUIPEMENT BU CHERBOURG LOT 2 : TABLES	51 - ETAT	-23 658,08	23 658,08	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105173	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	26/10/2009	14 384,79	-14 384,79	0,00	25 CHAISES SALLE CULTURELLE MDE	51 - ETAT	-14 384,79	14 384,79	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105174	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	26/10/2009	15 045,01	-15 045,01	0,00	10 TABLES SALLE CULTURELLE FLIPTOP2	51 - ETAT	-15 045,01	15 045,01	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105175	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	11/12/2009	12 136,10	-12 136,10	0,00	EQUIPEMENT BU CHERBOURG LOT 3 : CHAISES	51 - ETAT	-12 136,10	12 136,10	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105176	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	11/12/2009	75 524,83	-75 524,83	0,00	BU CHERBOURG LOT 1 RAYONNAGES	51 - ETAT	-75 524,83	75 524,83	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105181	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	11/12/2009	4 442,21	-4 442,21	0,00	MOBILIERS ET SIÈGES DE BUREAU LOT 2 : SI	51 - ETAT	-4 442,21	4 442,21	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105186	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	11/05/2010	3 819,78	-3 819,78	0,00	armoires range cd dvd	51 - ETAT	-3 819,78	3 819,78	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105187	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	15/06/2010	12 091,57	-12 091,57	0,00	MOBILIERS ET SIÈGES MDE	51 - ETAT	-12 091,57	12 091,57	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105190	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	12/07/2010	7 069,08	-7 069,08	0,00	chaises et tables pliantes	51 - ETAT	-7 069,08	7 069,08	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105192	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	19/10/2010	3 260,65	-3 260,65	0,00	MOBILIERS ET SIÈGES DE BUREAU Atelier	51 - ETAT	-3 260,65	3 260,65	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105197	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	19/11/2010	4 129,33	-4 129,33	0,00	BUREAUX CAISSONS TABLES CLAPETS	51 - ETAT	-4 129,33	4 129,33	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105198	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	09/12/2010	1 857,94	-1 857,94	0,00	STORES INTERIEURS MAISON DE L'ETUDIANT	51 - ETAT	-1 857,94	1 857,94	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105200	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	23/12/2010	751,09	-751,09	0,00	ARMOIRE DE SECURITE	51 - ETAT	-751,09	751,09	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105201	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	31/12/2010	2 950,93	-2 950,93	0,00	MOBILIER DE CUISINE + SANITAIRE EVIER MITIGEUR	51 - ETAT	-2 950,93	2 950,93	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105202	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	31/12/2010	3 095,19	-3 095,19	0,00	TELEVISION MINI CHAINE VIDEOPROJECTEUR	51 - ETAT	-3 095,19	3 095,19	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105208	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	10/09/2010	1 179,26	-1 179,26	0,00	TABLEAUX SUPPORTS TABLE	51 - ETAT	-1 179,26	1 179,26	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105209	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	13/04/2011	4 212,34	-4 212,34	0,00	ETABLI	51 - ETAT	-4 212,34	4 212,34	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105210	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	13/04/2011	8 168,74	-8 168,74	0,00	Armoire Tâteliers et chariots	51 - ETAT	-8 168,74	8 168,74	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105211	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	15/02/2011	2 513,91	-2 513,91	0,00	CAISSON	51 - ETAT	-2 513,91	2 513,91	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105213	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	05/07/2011	504,48	-504,48	0,00	Armoire	51 - ETAT	-504,48	504,48	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105214	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	28/06/2011	864,70	-864,70	0,00	Matériel de classement	51 - ETAT	-864,70	864,70	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105215	152 - IUT CHERBOURG	21847000	1010	13/07/2011	2 144,81	-2 144,81	0,00	sièges, établi,	51 - ETAT	-2 144,81	2 144,81	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE	
105219	152 - IUT CHERBO														

105734	920 - ESIX	21887000	1010	23/09/2009	7 156,51	-7 156,51	0,00	ANALYSEUR P/LE SECTEUR AGROALIMENTAIRE + BURETTES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105749	920 - ESIX	21887000	1010	05/11/2009	5 228,55	-5 228,55	0,00	DILUMAT S					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105757	953 - CEMU	21887000	1010	01/12/2009	3 049,80	-3 049,80	0,00	VISIOCONFERENCE VEGA X3 AETHRA 1ER EQUIP CEMU					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105761	920 - ESIX	21887000	1010	31/12/2009	5 425,06	-5 425,06	0,00	OSCILLOSCOPE					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105806	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	11/05/2010	2 440,87	-2 440,87	0,00	PRISES ET MATERIELS P/ MUR D'ESCALDE	51 - ETAT	-2 440,87	2 440,87	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105814	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	25/06/2010	3 627,11	-3 627,11	0,00	1 TOTEM PRESENTOIR -EXPO	51 - ETAT	-3 627,11	3 627,11	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105815	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	25/06/2010	1 157,58	-1 157,58	0,00	1 CISAILLE 1071 MS + ACCESSOIRES	51 - ETAT	-1 157,58	1 157,58	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105821	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	07/09/2010	1 420,25	-1 420,25	0,00	1 PARAVANT PRESENTOIR TREILLIS OIR + PRES, MOBILE	51 - ETAT	-1 420,25	1 420,25	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105822	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	30/08/2010	1 103,32	-1 103,32	0,00	PRESSE P/LIVRES + TABOURET + ARMOIRES A CLES	51 - ETAT	-1 103,32	1 103,32	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105826	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	12/11/2010	2 722,08	-2 722,08	0,00	VITRINES + SOCLÉS A ROULETTES + TABLEAU + CHEVALET	51 - ETAT	-2 722,08	2 722,08	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105851	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	31/12/2010	4 526,86	-4 526,86	0,00	CONDENSATEURS CHIMIQUES ET FILTRES					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105854	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	31/12/2010	1 133,57	-1 133,57	0,00	MATERIEL ELECTRIQUE P/BU CHERBOURG	51 - ETAT	-1 133,57	1 133,57	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105855	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	20/12/2010	1 214,30	-1 214,30	0,00	5 COFFRETS DE CHANTIER	51 - ETAT	-1 214,30	1 214,30	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105858	013 - SCIENCES	21887000	1010	10/12/2010	5 298,28	-5 298,28	0,00	APPAREIL PROD EAU ULTRA PUR - DUO FILTRATION 5u	52 - REGION	-5 298,28	5 298,28	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105869	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	10/09/2010	858,00	-858,00	0,00	SECHE LINGE ELECTROLUX + LAVE LINGE ELECTROLUX	51 - ETAT	-858,00	858,00	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105885	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	24/06/2011	19 674,32	-19 674,32	0,00	Instal, cpl't, équip, controle d'accès	51 - ETAT	-19 674,32	19 674,32	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105896	923 - MRSH	21887000	1010	14/11/2011	7 657,89	-7 657,89	0,00	2 VIDEOPROJECTEURS 4200 LUMENS XGA SONY					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105906	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	30/11/2011	630,45	-630,45	0,00	Cablage coffret	51 - ETAT	-630,45	630,45	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105914	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	20/12/2011	1 096,91	-1 096,91	0,00	appareil photo avec 2 objectifs	51 - ETAT	-1 096,91	1 096,91	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105915	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	20/12/2011	1 266,27	-1 266,27	0,00	Sonorisation portable pour FITNESS	51 - ETAT	-1 266,27	1 266,27	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105916	920 - ESIX	21887000	1010	19/12/2011	1 835,86	-1 835,86	0,00	1 MASSICOT MODELE GR450 GRAPHOPRESS					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105917	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	22/12/2011	3 506,50	-3 506,50	0,00	matériel de sonorisation p/gymnase version ACUTE	51 - ETAT	-3 506,50	3 506,50	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105927	920 - ESIX	21887000	1010	31/12/2011	2 774,72	-2 774,72	0,00	2 INDUCTANCES	55 - AUTRES COLLECTIVITES	-2 774,72	2 774,72	0,00	01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105939	980 - INSPE	21887000	1010	12/07/2012	1 405,30	-1 405,30	0,00	1 VIDEOPROJECTEUR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105940	980 - INSPE	21887000	1010	12/07/2012	1 738,27	-1 738,27	0,00	1 VIDEOPROJECTEUR					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105941	980 - INSPE	21887000	1010	12/07/2012	1 075,08	-1 075,08	0,00	1 CAMERA DE SURVEILLANCE+ SUPPORT					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
105969	980 - INSPE	21887000	1010	20/11/2012	3 288,85	-3 288,85	0,00	1 vidéoprojecteur + optique					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
106003	920 - ESIX	21887000	1010	21/10/2013	5 026,62	-5 026,62	0,00	EQUIP P/SALLE DE COURS APPRENTIS VIDEOPR ECRAN SUP					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
106185	980 - INSPE	21887000	1010	26/02/2016	1 622,40	-1 273,38	349,02	1 NETTOYEUR VAPEUR EASY STEAM					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
106195	920 - ESIX	21887000	1010	12/05/2016	1 139,00	-870,26	268,74	1 ROBOT DE CUISINE THERMOMIX TM5					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
106254	910 - IAE	21887000	1010	13/10/2016	1 198,50	-914,98	283,52	1 VIDEOPROJECTEUR SONY 3300 LUMENS					01/06/2024	HS		
106266	980 - INSPE	21887000	1010	02/11/2016	845,81	-605,96	239,85	1 ENCEINTE 100W LECT,CD USB SD MICRO HF					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
106290	152 - IUT CHERBOURG	21887000	1010	13/12/2016	1 676,39	-1 182,18	494,21	1 VIDEOPROJECTEUR + ECRAN MURAL + 1 ENCEINTE HP					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
106455	953 - CEMU	21887000	1010	19/05/2017	1 682,88	-1 114,40	568,48	1 VIDEOPROJECTEUR 3LCD WUXGA + 1 MODULE WIFI					01/01/2024	INUTILISÉ/OBSOLÈTE		
108471	920 - ESIX	21887000	1010	14/01/2019	2 461,50	-1 324,21	1 137,29	1 SYSTEME VISIOCONFERENCE + 1 TELEVISEUR					01/01/2024	HS		
108472	920 - ESIX	21887000	1010	14/01/2019	2 461,50	-1 324,21	1 137,29	1 SYSTEME VISIOCONFERENCE + 1 TELEVISEUR					01/06/2024	HS		
		21887000			124 169,38	-119 690,98	4 478,40					-63 666,75	63 666,75	0,00		
	SOUS-TOTAL 1010				2 459 202,89	-2 449 348,28	9 854,61					-1 695 905,87	1 694 871,82	-1 034,05		
	SOUS-TOTAL 1030				188 207,10	-101 430,69	86 776,41					-53 248,14	29 066,46	-24 181,68		
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>				<b>2 647 409,99 €</b>	<b>-2 550 778,97 €</b>	<b>96 631,02 €</b>					<b>-1 749 154,01 €</b>	<b>1 723 938,28 €</b>	<b>-25 215,73 €</b>		

**Délibération 2024-073.**

**Admissions en non-valeur et remises gracieuses**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Réunion du 18 octobre 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,*

**DÉLIBÈRE**

**Article 1:**

Le conseil d'administration approuve les demandes d'admissions en non-valeurs annexées à la présente délibération, pour un montant total de 7 960,21 €.

Annexe : Tableau des admissions en non-valeur.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 21 octobre 2024.

Le Président de l'Université,



Lamti ADOUI



## Décision d'admissions en non-valeur et remise gracieuse au titre de l'année 2024

CREANCES									
Société	UB	Nom Unité Budgétaire	Client	Type	N° pièce	Texte	Date pièce	Montant en DI	Motif irreouvrabilité
1010	910	IAE	5008183	AB RT	300036719 300050000	M2 Monnaie, Banque, Finance, Assurances parcours CAEI - FOAD	10/02/2023 15/09/2023	3 900,00 €	Certificat d'irreouvrabilité
1010	910	IAE	5003098	AB	300004966	M2 Banque, Finance, Assurances parcours CAEI - FOAD	28/01/2021	4 060,21 €	Certificat d'irreouvrabilité
<b>TOTAL CREANCES PRESENTEES EN NON-VALEUR</b>								<b>7 960,21 €</b>	

PAIE									
Société	UB	Nom Unité Budgétaire	Fournisseur	Type	N° pièce	Texte	Date pièce	Montant dû	Motif irreouvrabilité
<b>TOTAL PRESENTE EN NON-VALEUR AU TITRE DE LA PAIE</b>								<b>- €</b>	

REMISES GRACIEUSES									
Société	UB	Nom Unité Budgétaire	Fournisseur	Type	N° pièce	Texte	date de pièce	Montant remise	Remarque
<b>TOTAL REMISES GRACIEUSES</b>								<b>- €</b>	

<b>TOTAL GENERAL ADMISSIONS AU 18/10/2024</b>	<b>7 960,21 €</b>
---	-------------------

Admissions en non-valeur et remise gracieuse arrêtées à la somme de sept mille neuf cent euros et vingt et un centimes

Le 18/10/24  
Le Président de Unicaen

**Délibération 2024-074.**

**Politique d'emploi 2025**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Réunion du 18 octobre 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique,  
Vu l'avis du Conseil Académique de l'Université Caen Normandie du 15 octobre 2024,  
Vu l'avis du Conseil Social d'Administration d'Etablissement du 4 octobre 2024,*

**DÉLIBÈRE**

**Article 1:**

Le conseil d'administration approuve la politique d'emploi 2025 conformément aux tableaux d'emplois annexés à la présente à la présente délibération.

Annexe 1 : Personnels enseignants-chercheurs et enseignants.

Annexe 2 : Personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Résultat du vote : 29 pour, 2 abstentions.

Fait à Caen, le 21 octobre 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI

## NOTE RELATIVE A LA POLITIQUE D'EMPLOI DE L'UNIVERSITE CAEN NORMANDIE POUR 2025

Chaque année, la campagne relative à la politique d'emploi pour l'année suivante est un processus de concertation long et complexe. Il participe de la structuration de l'activité et de l'organisation des composantes et des services de l'établissement. L'enjeu de cette concertation est la création, la publication, la transformation, voire la suppression de certains emplois des personnels, enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses, enseignants et enseignantes, et des personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé (BIATSS). Pour toutes ses campagnes d'emploi, l'établissement doit composer avec un système de contraintes, qui met en tension des enjeux pédagogiques d'encadrement, des enjeux scientifiques, administratifs et techniques complexes, tout en maintenant une exigence équilibrée entre qualité du service à rendre aux usagers et usagères, qualité de vie au travail pour l'ensemble des personnels et contraintes budgétaires.

Cette démarche de concertation annuelle sur les supports d'emploi de l'établissement est en effet la première phase de la constitution du budget initial de l'Université pour le prochain exercice. Il convient à ce titre de rappeler que les dépenses de personnel représentent 82% du budget de l'Université. Un certain nombre de mesures de revalorisation salariale sont venues fortement les impacter (revalorisation du point d'indice, revalorisation du SMIC, prime pouvoir d'achat). Celles-ci ne sont pas intégralement compensées par l'Etat, pour les emplois consommés sous plafond législatif. Malgré cette forte contrainte, le choix porté par l'établissement pour la construction de son budget 2025 est de ne pas réduire le nombre d'emplois consommés pour la prochaine année universitaire.

Dans un contexte budgétaire particulièrement dur, il a donc été fait le choix de présenter à nouveau une politique d'emploi ambitieuse pour l'Université Caen Normandie, fruit d'un dialogue renouvelé avec les services et les composantes (1), se fondant sur le nombre précis et vérifié des départs d'agents (2) et sous-tendue par le choix politique de préservation de la richesse humaine (3).

### 1) La méthode : un dialogue stratégique renouvelé

La politique d'emploi pour l'année 2025 a été construite en trois étapes, au moyen d'un travail prospectif et commun à l'ensemble de l'établissement.

**Des réunions préparatoires aux dialogues stratégiques ont d'abord été organisées** entre mars et mai 2024, avec chaque composante, de manière à fiabiliser le nombre de départs connus et réels d'agents, et à anticiper toutes questions techniques en amont de l'adoption, par les conseils des composantes, de leur politique d'emploi. Certains services, à leur demande, ont également été rencontrés.

Les composantes, services communs, services centraux et plateformes ont par la suite été invités à **transmettre à la direction des ressources humaines leurs besoins en termes de ressources humaines pour l'année 2025**. Préalablement, chaque composante et plateforme a été invitée à débattre de sa politique d'emploi pour la période 2025-2026 au sein de son conseil d'institut, d'école, d'UFR ou de plateforme. Chaque structure s'appuie sur un processus de décision interne qui lui appartient mais qui a dû aboutir à une liste

hiérarchisée des postes qu'elle souhaite voir créer, publier, transformer voire supprimer en son sein (laboratoires et plateformes compris).

Les laboratoires de recherche et les plateformes ont pour leur part été invités à mettre à jour une fiche de renseignements, transmise à leurs directions de composante de rattachement (principale et secondaire) pour qu'elle puisse être intégrée dans la discussion du conseil d'institut, d'école ou d'UFR. Les composantes ont aussi été invitées à échanger entre elles pour les demandes de postes émanant de laboratoires et/ou de plateformes qui leurs seraient conjoints. Ces fiches de renseignement ont aussi été adressées en parallèle et à titre d'information à la direction de la recherche et de l'innovation (DRI).

**Des dialogues stratégiques ont ensuite eu lieu** entre mai et juillet 2024, avec chaque composante, service commun, service central, et plateforme. Pour ce qui est des composantes, et comme les années passées, les discussions se sont articulées en deux temps. Le premier a permis de faire un bilan des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens (CPOM) pour les composantes qui les ont finalisés, et pour les autres d'échanger sur leurs projets stratégiques. Le second temps a été consacré à l'étude des demandes de chaque composante dans le cadre de la politique d'emploi 2025, en lien avec le premier temps de la réunion. Pour ce qui est des services communs, services centraux et plateforme, les réunions organisées ont été consacrées aux orientations stratégiques et aux besoins humains de chaque structure pour l'année 2025 de manière à les inclure dans la stratégie globale de l'Université.

## 2) Une politique d'emploi fondée sur les départs réels

La construction de la politique d'emploi s'appuie systématiquement sur une projection des sorties définitives à l'effectif de l'Université.

Cette année, pour la politique d'emploi 2025, et de manière à sécuriser tant les composantes, services et plateformes, que les arbitrages stratégiques à opérer, ce sont uniquement les sorties réelles qui ont été prises en compte.

Plus précisément, pour les enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes et enseignants, sont considérés les départs entre le 1<sup>er</sup> septembre 2024, jusqu'au 31 août 2025 compris, et uniquement les départs à retraite et autres sorties définitives (mutations, démissions, etc.), les autres sorties, temporaires (détachements, disponibilités, mises à disposition, congés parentaux) faisant l'objet de mesures d'ajustement.

Pour ce qui est des personnels BIATSS, les départs considérés sont sur l'ensemble de l'année 2024 et l'année 2025 jusqu'au 31 août, et pour tous types de départs (départs à la retraite, détachements, disponibilités, fins de contrat, mutations externes, congés parentaux).

Les tableaux ci-dessous récapitulent tous ces départs par corps d'emploi.

### Départs définitifs d'enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes et enseignants

CORPS D'EMPLOI	NOMBRE DE DEPARTS (RETRAITES ET AUTRES DEPARTS DEFINITIFS)
PU	9
MCF	15
AGREGE	1
CERTIFIE	4
PROF EPS	3
CDI	1
<i>Total EC + E</i>	33

## Départs de personnels BIATSS

CORPS D'EMPLOI	RETRAITES	AUTRES DEPARTS
IGR	1	0
IGE	1	6
ASI	0	1
TECH	4	7
ATRF	11	9
ADJENES	3	0
SAENES	0	2
ATTACHE	0	1
Contractuels cat. A	0	1
Magasinier des bibliothèques	0	1
<i>Total BIATSS</i>	<i>20</i>	<i>28</i>

### 3) Le choix politique de préservation de la richesse humaine

Si la préparation de la politique d'emploi repose sur une projection des départs, elle est aussi conditionnée par les ressources financières dont dispose l'établissement. En parallèle, il est nécessaire de prendre en compte le glissement vieillesse technicité (GVT) des personnels, qui n'est que partiellement compensé par l'Etat, mais aussi les prévisions de recettes externes à la dotation générale de service public allouée par l'Etat.

La politique d'emploi telle qu'elle est présentée s'inscrit dans cet exercice global, où le nombre de créations, de publications, de transformations, voire de suppressions d'emploi, doit s'équilibrer tant dans leur nombre que dans leur coût annualisé.

Le dialogue stratégique qui s'est noué avec l'ensemble des composantes, plateformes, services communs et centraux a dès lors permis, au regard des objectifs de chacun, et des orientations stratégiques de l'Université, de prendre des décisions d'arbitrages, en adéquation avec ces contraintes budgétaires.

Pour 2025, ces décisions d'arbitrages ont été sous-tendues par des choix en cohérence avec la politique menée depuis 2021 de reconstitution des équipes et d'action contre la précarité de l'emploi à l'Université.

Aussi, l'ensemble des décisions de création, publication, transformation ou suppression d'emploi tend à :

#### Remplacer tous les départs

La volonté forte de stabiliser les équipes a conduit à nouveau pour cette politique d'emploi à ce que pour les 33 départs d'enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes ou enseignants, 53 postes seront publiés lors des campagnes d'emploi 2025 (correspondant à 36 publications, 7 publications sous réserve de départ, 5 publications de postes infructueux lors de la précédente campagne d'emploi, 2 CDIisation d'enseignants du second degré, 2 ATER sociés, 1 création de MAST, 1 création de MCF). Pour ce qui est des personnels BIATSS, des remplacements ont déjà eu lieu, au gré des départs depuis le début de l'année 2024, en stricte concertation avec les composantes ou les services, de manière à assurer la continuité des missions de service public de l'Université. Les publications sur postes vacants ou susceptibles d'être vacants qui figurent à la politique d'emploi présentée ne concernent donc que les départs prévus en toute fin d'année 2024 ou dans

le courant de l'année 2025. Les départs non remplacés sont au nombre de deux (deux suppressions figurent à la politique d'emploi – v. *infra*).

## **Sécuriser la mobilité et l'avancement des personnels**

Figurent dans la politique d'emploi 2025 plusieurs transformations de postes. Elles relèvent de demandes des services ou composantes de faire évoluer leurs organisations et leurs métiers. Il s'est agi aussi, pour cette année, de prendre en compte la réussite à des concours de certains personnels ou leur promotion sur liste d'aptitude, qu'il s'agisse d'un repyramidage ou de la voie de droit commun, pour permettre à ces agents, s'ils le souhaitent, de rester sur leur poste. Ce choix, qui nécessite un dialogue exigeant avec les composantes et les services concernés, intégrant l'évolution des missions et des structurations des services, et prenant en compte la situation individuelle des agents, relève de la volonté de sécuriser et de valoriser les carrières au sein de l'Université.

## **Agir contre la précarité des personnels contractuels**

Figurent dans la politique d'emploi 2025 plusieurs CDIations, concernant des emplois d'enseignantes ou enseignants ou des emplois de personnels BIATSS. Dans tous les cas, la décision de CDIation a été prise au regard du caractère permanent de l'emploi occupé, de la durée des contrats déjà conclus avec l'Université, mais aussi de la situation personnelle des agents concernés. Qu'il s'agisse de leur nationalité (ne leur permettant pas de passer des concours de la fonction publique lorsque leur nationalité est étrangère), ou de leur volonté personnelle d'évoluer vers la titularisation ou vers la durée indéterminée de leur contrat.

Ces éléments de contexte exposés, les annexes figurant au projet de délibération présentent les décisions prises.

L'annexe 1 présente les emplois d'enseignants-chercheurs, d'enseignantes-chercheuses, d'enseignants et enseignantes.

L'annexe 2 présente pour sa part ceux relatifs aux personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé.

Chaque annexe détaille les emplois créés, publiés, supprimés et enfin transformés et présente les résultats par composantes et par services.

Les créations d'emplois sont possibles sur le plafond 1 d'emplois (plafond législatif) quand elles font l'objet d'une dotation spécifique de l'Etat. Ces dotations étant très limitées cette année, peu de créations figurent à la politique d'emploi 2025 (UFR Santé, UFR Sciences). Des créations d'emploi pour 2025 se feront en revanche sur le plafond 2 d'emplois correspondant à de nouveaux moyens alloués aux services ou aux composantes concernés grâce à des ressources spécifiques (Etat, appels à projet ANR, Région Normandie, AMI-CMA ou encore ressource CVEC – Contribution de Vie Etudiante et de Campus). Pour l'année 2025, 35,5 emplois temporaires seront créés (18,5 emplois BIATSS, 17 contrats temporaires d'enseignants-chercheurs).

Les publications d'emplois correspondent aux emplois permanents qui sont renouvelés, tous sur le plafond 1 d'emplois. Cette publication peut-être de plusieurs ordres. Il peut s'agir d'abord d'une ouverture de l'emploi à un concours ou à la mutation, que l'emploi soit vacant ou susceptible d'être vacant (sont compris les emplois d'enseignants-chercheurs ou enseignantes-chercheuses votés en politique d'emploi 2024 et non pourvus), ou non vacant (poste occupé par un agent contractuel souhaitant passer un concours ou un agent titulaire souhaitant évoluer dans sa carrière). Il peut s'agir aussi de la publication de l'offre d'emploi sur choisir-le-service-public.fr. Ce choix entre l'ouverture de l'emploi à un concours ou la publication de l'offre d'emploi se fait et se fera en concertation avec les services et les composantes concernés, et en stricte considération, le cas échéant, de la situation individuelle des agents déjà assis sur les postes concernés. La publication d'emploi recouvre aussi la CDIation de personnels contractuels détenteurs auparavant d'un contrat à durée

déterminée, dans l'objectif de leur déprécarisation lorsqu'ils occupent des emplois permanents de l'Université. 19 CDI seront signés pour l'année 2025. 11 l'ont été en 2024.

Enfin, les transformations d'emplois signifient qu'un support d'emploi pour une catégorie hiérarchique prédéfinie est modifié au bénéfice d'une autre catégorie hiérarchique. Ces transformations sont décidées au regard des demandes faites par les composantes et les services. Pour les emplois d'enseignantes-chercheuses, enseignants-chercheurs, enseignantes ou enseignants (MCF, PR, PRCE, PRAG, PEPS) ces transformations sont justifiées par l'évolution des besoins en termes d'enseignement et de recherche, suite au départ des agents. Pour les emplois de personnels BIATSS, ces transformations peuvent soit permettre de prendre en compte la réussite au concours ou à l'avancement d'un agent, lui permettant de rester sur son poste, soit précisément d'anticiper la volonté d'évolution de carrière d'un agent, contractuel ou titulaire dans le sens d'une revalorisation hiérarchique, sous réserve que les fonctions et missions aient évolué vers la catégorie supérieure.

Les suppressions d'emplois signifient que l'emploi libéré par le départ de l'agent qui l'occupait ne sera pas mis à la vacance et donc ne sera pas publié. Toute suppression est faite à la demande du service, dans l'objectif d'une restructuration, lorsque le besoin satisfait par le poste a été réévalué C'est le cas cette année pour deux postes (un ATRF, agent d'accueil, à l'IAE et un ATRF, agent d'accueil, à l'UFR STAPS).

**ANNEXE 1 – PERSONNELS ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS**

AFFECTATION	Localisation	DECISION	Corps d'emploi	Section CNU Discipline	Laboratoire de rattachement	INFORMATION COMPLEMENTAIRE
ESIX	Cherbourg	Publication	MCF	29	LPC	
IAE	Caen	Publication	ESAS (CDD)			CDI
INSPE	Caen	Publication	MCF	70	CIRNEF	
INSPE	Caen	Publication	MCF	11	ERIBIA	Infructueux 2024
INSPE	Saint- Lô	Publication	ESAS			
INSPE	Caen	Publication	ESAS	E.P.S.		
IUT GON	Alençon	Publication	ESAS	Economie Gestion		
IUT GON	Alençon	Publication	ESAS	Economie Gestion		
IUT GON	Caen	Publication	ESAS	Génie électrique		
IUT GON	Caen	Publication	ESAS (CDD)	Lettres modernes		CDI
IUT GON	Caen	Publication	MCF	5	CREM	
IUT GON	Caen	Publication	MCF	6	NIMEC	
IUT GON	Caen	Publication	MCF	31	ABTE	
IUT GON	Caen	Publication	ESAS	Biochimie - génie biologique		
IUT GON	Cherbourg	Transformation	MCF	6	NIMEC	
IUT GON	Cherbourg	Transformation	MCF	62	LUSAC	
IUT GON	Cherbourg	Transformation	MCF	1	ICREJ	
IUT GON	Cherbourg	Publication	MCF	27	GREYC	Infructueux 2024
UFR Droit	Caen	Publication	PR	2	ICREJ	Infructueux 2024 – article 46 1° ou 46 3°
UFR Droit	Caen	Publication	MCF	1	ICREJ	Infructueux 2024
UFR Droit	Caen	Publication	PR	2	ICREJ	Concours d'agrégation
UFR HSS	Caen	Publication	MCF	18	LASLAR	
UFR HSS	Caen	Publication	PR	19	CERREV	
UFR HSS	Caen	Publication	PR	17	Identité et subjectivité	
UFR HSS	Caen	Publication	MCF	70	CIRNEF	
UFR HSS	Caen	Publication	MCF	8	CRAHAM	
UFR HSS	Caen	Publication	MCF	9	LASLAR	Sous réserve du départ
UFR HSS	Caen	Publication	PR	22	HISTEME	Sous réserve du départ
UFR HSS / INSPE	Caen	Publication	MCF	9	LASLAR	

UFR LVE	Caen	Publication	MCF	1	ICREJ	
UFR LVE	Caen	Publication	MCF	11	CRISCO	Infructueux 2024
UFR LVE	Caen	Publication	MCF	12	ERLIS	
UFR LVE	Caen	Publication	MCF	14	LASLAR	
UFR LVE	Caen	Publication	MCF	27	GREYC	
UFR Psychologie	Caen	Publication	PR	16	LPCN	
UFR Santé	Caen	Publication	MCF	87	ABTE	Sous réserve du départ
UFR Santé	Caen	Transformation	PR	86	COMETE	Article 46 3°
UFR Santé	Caen	Création	MCF	91	NIMH	Sous réserve financement MESRI
UFR Santé	Caen	Publication	MAST		ANTICIPE	
UFR Sciences	Caen	Publication	PR	64	CBSA	
UFR Sciences	Caen	Publication	MCF	64	BioConnect	Sous réserve du départ
UFR Sciences	Caen	Publication	PR	68	BOREA	Sous réserve du départ
UFR Sciences	Caen	Publication	PR	36	M2C	Sous réserve du départ
UFR Sciences	Caen	Publication	MCF	67	EVA	Sous réserve du départ
UFR Sciences	Caen	Publication	ATER	63	GREYC	
UFR Sciences	Caen	Publication	ATER	64		
UFR SEGGAT	Caen	Publication	MCF	6	CREM	
UFR SEGGAT	Caen	Publication	PR	23	IDEES	
UFR SEGGAT	Caen	Publication	MCF	23	IDEES	
UFR STAPS/INSPE	Caen	Publication	ESAS	E.P.S		
UFR STAPS	Caen	Publication	MCF	74	VERTEX	
UFR STAPS	Caen	Publication	PR	74	CERREV	
Carré international	Caen	Publication	ESAS	Lettres		
SUAPS	Caen	Publication	ESAS	E.P.S		

Notes :

- ✓ MCF : Maître ou maitresse de conférences
- ✓ PU : Professeur ou professeures des universités
- ✓ MAST : Maître ou maitresse associé en services temporaire
- ✓ ESAS : Enseignants ou enseignantes du second degré affectés dans l'enseignement supérieur

**ANNEXE 2 – PERSONNELS DES BIBLIOTHEQUES, INGENIEURS, ADMINISTRATIF, TECHNIQUES, SOCIAUX et de SANTE (BIATSS)**

AFFECTATION	MOTIF	CORPS D'EMPLOI	BAP	EMPLOI TYPE DEFINITION DU POSTE	COMPLEMENT D'INFORMATION
Agence comptable	Transformation	Technicien recherche et formation	J		Promotion sur liste d'aptitude
Carré international	Publication	Technicien recherche et formation	J	J4C42	Sous-réserve de départ
Carré international	Transformation	Assistant ingénieur	J	J3B43	Promotion sur liste d'aptitude
Carré international	Transformation	Assistant ingénieur	F	F3B46	Promotion sur liste d'aptitude
Carré International	Publication	CDD B			CDI
Carré international / DirCom / INSPE	Transformation	Ingénieur d'études	F	F2B49 Chargé de communication	
CEMU	Publication	Ingénieur d'études	F	Ingénieur pour l'enseignement numérique	
CEMU	Publication	CDD A			CDI
CEMU	Publication	CDD A			CDI
CEMU	Publication	CDD A			CDI
CREC	Transformation	IGE	A		
CYCERON	Publication	Ingénieur d'études	B		Concours externe
DAJI	Transformation	Attaché			
DAJI	Transformation	Assistant ingénieur			
DAJI	Publication	CDD A			CDI
DAPAC	Publication	Ingénieur d'études	J	Chargé d'analyse des données	Concours externe
DAPAC	Publication	CDD A			CDI
DEVE	Publication	Ingénieur d'études	J		
DEVE	Publication	Adjoint technique recherche et formation	J	Gestionnaire Admissions	
DEVE	Publication	Adjoint technique recherche et formation	J	Gestionnaire Inscriptions	
DEVE	Transformation	Technicien recherche et formation	J	Adjoint Responsable RHS	
DEVE	Transformation	Technicien recherche et formation	J		Promotion sur liste d'aptitude
DGS/Présidence	Transformation	Ingénieur d'études	J		Concours interne
Direction prévention	Publication	CDD B			CDI
Direction prévention	Transformation	Assistant ingénieur	G		Promotion sur liste d'aptitude
Mission Campus 30	Transformation	Assistant ingénieur	J		
DIRCOM	Transformation	Ingénieur d'études	F		Promotion sur liste d'aptitude
DIRCOM	Publication	CDD A			CDI
DPL	Publication	Ingénieur d'études	G	Conducteur opération	Concours externe

DPL	Transformation	Ingénieur d'études	G	Conducteur opération	
DPL	Publication	Technicien recherche et formation	G	technicien CVC	Concours interne
DPL	Transformation	Adjoint technique recherche et formation	G	agent logistique	Concours
DPL	Publication	Adjoint technique recherche et formation	G	agent logistique	Concours
DPL	Transformation	Technicien recherche et formation	J		Promotion sur liste d'aptitude
DRH	Publication	Assistant ingénieur	J		
DRH	Transformation	Ingénieur d'études	J		
DRH	Transformation	Technicien recherche et formation	J		
DRI	Publication	Adjoint technique recherche et formation	J	Gestionnaire école doctorale	
DRI	Transformation	Technicien recherche et formation	J	Assistante de direction	
DRI	Transformation	Ingénieur d'études	J	JC246 REFERENS	
DRI	Publication	CDD C			CDI
DSI	Publication	Ingénieur d'études	E	E2B43	
DSI	Publication	CDD A		E2C45	CDI
DSI	Publication	CDD A		E2C45	CDI
DSI	Transformation	Technicien recherche et formation	E	E4X41	Réussite concours
DSI	Transformation	Technicien recherche et formation	E	E4X41	Réussite concours
DSI	Transformation	Assistant ingénieur	E	E2A42	
EOI	Transformation	Assistant ingénieur	J		
ESIX - Caen	Transformation	Technicien recherche et formation	A	Technicien microbiologie	
ESIX - Caen	Transformation	Assistant ingénieur	C	Electronicien	
IAE	Suppression	Adjoint technique recherche et formation			
INSPE / DPL	Transformation	Technicien recherche et formation	G	Chef de travaux	
INSPE	Transformation	Technicien recherche et formation	A		Promotion sur liste d'aptitude
INSPE - Site de Caen	Publication	CDD C			CDI
IUT GON - Alençon	Transformation	Technicien recherche et formation	G		Promotion sur liste d'aptitude
IUT GON - Caen	Publication	Ingénieur d'études	C	Bioprocédés et analyses	
IUT GON - Caen	Transformation	Technicien recherche et formation	G	Responsable du service logistique	
IUT GON - Caen	Transformation	Technicien recherche et formation	A		Promotion sur liste d'aptitude
IUT GON - Site de Cherbourg	Transformation	Ingénieur d'études	C		Promotion sur liste d'aptitude
MRSH	Publication	IGR	F	Responsable éditorial	
MRSH	Publication	CDD A			CDI
PUC	Publication	Technicien recherche et formation	F	Assistant diffusion	

SCD	Publication	Magasinier des bibliothèques		Accueil, gestion matérielle des collections	
SCD	Publication	Magasinier des bibliothèques		Accueil, gestion matérielle des collections	Sous réserve du départ
SCD	Transformation	Assistant des bibliothèques			Promotion sur liste d'aptitude
SCD	Publication	Conservateur des bibliothèques		Responsabilité de la BU Madeleine-Brès	sous réserve de vacance
SCD	Publication	Adjoint technique recherche et formation	G		Concours (sous réserve)
SUAC	Transformation	Technicien recherche et formation	F	Référent MDE et pratiques artistiques	
SUFCA	Transformation	Ingénieur d'études	J		
SUFCA	Publication	Ingénieur d'études	J		
SUFCA	Publication	Technicien recherche et formation	J		
SUFCA	Publication	CDD A	J		CDI
UFR HSS	Publication	Adjoint technique recherche et formation	J	Assistance de direction et gestion financière	Concours (non fléché)
UFR HSS	Publication	Adjoint technique recherche et formation	J	Gestionnaire de scolarité	Concours (non fléché)
UFR HSS / CIREVE	Publication	Ingénieur d'études	E	E2C45	
UFR Santé	Publication	Adjoint technique recherche et formation	A	Agent de TP en Pharmacie	Concours (sous réserve)
UFR Santé	Transformation	Technicien recherche et formation	J	Scolarité	Réussite concours
UFR Santé	Publication	Adjoint technique recherche et formation	J	Gestionnaire de scolarité/Odontologie	
UFR Santé	Publication	CDD C			CDI
UFR Sciences	Publication	CDD C			CDI
UFR Sciences	Création	Adjoint technique recherche et formation	J	Gestionnaire administratif et financier de laboratoire	
UFR Sciences	Transformation	Technicien recherche et formation	J	Adjointe Resp. Scolarité	Réussite concours
UFR Sciences	Transformation	IGR	B		Promotion sur liste d'aptitude
UFR Sciences	Transformation	Technicien recherche et formation	C		Promotion sur liste d'aptitude
UFR Sciences	Transformation	Technicien recherche et formation	J		Promotion sur liste d'aptitude
UFR SEGGAT	Publication	CDD C	J	Gestionnaire de scolarité	CDI
UFR SEGGAT	Transformation	Technicien recherche et formation	J	Correspondante FP	
UFR STAPS	Suppression	Adjoint technique recherche et formation	J	Agent d'accueil	
US PLATON	Publication	Ingénieur de recherche	B	Chef de projet	

**Délibération 2024-075.**

Convention constitutive du GIP CRIANN

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Réunion du 18 octobre 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,*

**DÉLIBÈRE**

**Article 1:**

Le conseil d'administration approuve la convention constitutive du groupement d'intérêt public CRIANN (Centre Régional Informatique et d'Applications Numériques de Normandie).

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 21 octobre 2024.

Le Président de l'Université,

  
Lamri ADOUI

**CONVENTION CONSTITUTIVE**  
**DU GROUPEMENT D'INTÉRÊT PUBLIC**  
**CRIANN**

---

Il est constitué entre les personnes désignées à l'article 5 un Groupement d'intérêt public (GIP) régi par le chapitre II de la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, par ses décrets d'application, le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatif aux Groupements d'intérêt public et par la présente convention. Il est issu de la transformation de l'association loi 1901 Centre Régional Informatique et d'Applications Numériques (CRIANN). Cette transformation implique le transfert de tous les droits et obligations de l'association CRIANN au présent Groupement d'intérêt public. Conformément à l'article 101 de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit, la transformation de toute personne morale en Groupement d'intérêt public n'entraîne ni dissolution ni création d'une personne morale nouvelle au regard des dispositions fiscales et sociales.

Dans ce contexte de transformation du CRIANN, d'une association vers un GIP à caractère industriel et commercial, les membres du groupement se laissent la possibilité de faire évoluer la nature de l'activité en cohérence avec l'objet et sa déclinaison opérationnelle, administrative, juridique et financière, dans le cadre des instances décisionnelles décrites ci-après, ce qui pourra donner lieu, le cas échéant, à une modification de la présente convention.

## **I - CONSTITUTION**

### **Article 1 – Dénomination**

La dénomination du Groupement d'intérêt public est « Centre régional informatique et d'applications numériques de Normandie ». Son sigle est « CRIANN ».

Tous les actes et documents du Groupement constitué par les présentes, destinés aux tiers, notamment les lettres, factures, annonces et publications diverses indiqueront lisiblement la dénomination mentionnée ci-dessus suivie de la mention « Groupement d'intérêt public ».

### **Article 2 – Objet et champ territorial**

#### **2.1 – Objet du GIP**

Le Groupement est une personne morale de droit public dotée de l'autonomie administrative, juridique et financière.

Ce GIP à caractère industriel et commercial, est créé afin d'aider les organismes publics et privés normands à développer des activités d'enseignement, de recherche et de développement basées sur l'utilisation des technologies du numérique, et donc de contribuer au développement de l'écosystème régional numérique

Pour répondre à cet objectif ambitieux et aux fins de réaliser cet objet, le Groupement aura notamment pour mission de concevoir et exploiter des infrastructures à haut niveau de performance et spécifiquement :

- L'ingénierie et l'exploitation du plateau régional de calcul intensif
- L'ingénierie et l'exploitation du réseau de télécommunications régional SYVIK
- L'ingénierie et l'exploitation de centres de données régionaux
- Le développement et l'exploitation de services numériques

Dès lors qu'ils concourent ou peuvent concourir à la réalisation de son objet et aux fins de réalisation de ses activités d'intérêt général à but non lucratif, le Groupement peut accomplir tous les actes, toutes les opérations relevant de sa compétence au profit notamment de ses membres, y compris la vente, le louage, la cession ou la concession, de tout bien matériel ou immatériel ou services conçus directement ou indirectement et/ou acquis auprès de tiers.

## 2.2 – Champ territorial du GIP

Le champ d'intervention du GIP est principalement la région Normandie.

Cependant, au vu de ses activités, le GIP peut être amené à contracter avec des acteurs en dehors de ce champ d'intervention.

### **Article 3 – Siège**

Le siège social du Groupement est fixé au :745 avenue de l'Université, 76800 Saint-Étienne-du-Rouvray.

Il peut être transféré en tout autre lieu du territoire normand par décision de l'Assemblée Générale.

### **Article 4 - Durée**

Le Groupement jouit de la personnalité morale à la date de la publication de l'arrêté d'approbation de sa convention constitutive initiale pour une durée indéterminée compte tenu de ses missions qui présentent une certaine permanence.

### **Article 5 – Membres du Groupement**

Les membres fondateurs du Groupement sont :

- Institut National des Sciences Appliquées Rouen Normandie ; établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel ; Avenue de l'Université - BP 8 - 76801 Saint-Etienne-du-Rouvray Cedex

- Université de Rouen Normandie ; Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) ; sis 1 rue Thomas Becket BP 138 76821 Mont Saint Aignan cedex

- ESIGELEC ; Association loi 1901 labellisée EESPIG (Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général) ; Technopôle du Madrillet - Avenue Galilée, 76800 Saint-Etienne du Rouvray.
- Centre National d'Enseignement à Distance ; établissement public national administratif régi par les articles R426-1 et suivants du code de l'éducation ; sis 2 boulevard Nicéphore Niepce – Téléport 2 – BP 80300 – 86963 Futuroscope Chasseneuil Cedex
- Institut Polytechnique Unilasalle; Association déclarée ; 19 rue Pierre Wagnet – 60000 Beauvais
- Métropole Rouen Normandie, établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, immeuble le 108, 108 allée François Mitterrand, 76100 Rouen
- Centre Hospitalier Universitaire de Rouen ; établissement hospitalier ; 1 rue de Germont - 76031 Rouen cedex
- CLCC Henri Becquerel ; Association loi 1901 ; APE 8610Z - Activités hospitalières ; 1 Rue d'Amiens 76000 Rouen
- Région Normandie, Collectivité territoriale, Abbaye-aux-Dames Place Reine Mathilde CS 50523 14035 Caen Cedex 1
- Centre Hospitalier Universitaire de Caen ; établissement hospitalier ; Avenue de la Côte de Nacre CS 30001, 14000 Caen
- Université de Caen Normandie ; Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) ; Esplanade de la Paix CS 14032, 14032 Caen Cedex 5
- Université du Havre ; Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP) ; 25 rue Philippe Lebon BP 1123 76063 Le Havre Cedex
- Normandie Université ; Etablissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel constitué sous la forme d'une communauté d'universités et établissements ; Esplanade de la paix CS 14032. 14032 Caen Cedex 5
- ATMO Normandie ; Association déclarée ; 3 place de la pomme d'or, 76000 Rouen
- Observatoire Régional de la Santé et du Social, Association déclarée, 3 Rue des Louvels, 80000 Amiens
- ENSICAEN (Ecole Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Caen) ; Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), 6 Boulevard du Maréchal Juin, CS 45053, 14050 CAEN Cedex04
- Préfecture de Normandie ; Service déconcentré de l'État à compétence régionale ; 7 Place de la Madeleine, 7600 Rouen

## Article 6 – Droits statutaires

Les droits des membres du Groupement sont fixés comme suit :

Collèges	Droits statutaires
Collège 1 : Établissements d'enseignement et de recherche	30
Collège 2 : Collectivités locales ou leurs Groupements	30
Collège 3 : Établissements de santé	13
Collège 4 : Autres établissements (publics ou privés)	7
Collège 5 : Etat	20

S'agissant du collège 1, l'Université de Caen détient 10 % des droits statutaires, l'Université de Rouen détient 10% des droits statutaires, L'Université du Havre détient 5 % des droits statutaires. Le pourcentage restant est réparti à parts égales entre les autres membres du collège.

Membre du collège 1, Normandie Université renonce à ses droits statutaires.

S'agissant du collège 2, la Région détient 20% des droits statutaires. Le pourcentage restant est réparti à parts égales entre les autres membres du collège.

S'agissant du collège 3, le CHU de Caen détient 3% des droits statutaires, le CHU de Rouen détient 3% des droits statutaires. Le pourcentage restant est réparti à parts égales entre les autres membres du collège.

S'agissant du collège 4, le pourcentage est réparti à parts égales entre les membres du collège.

S'agissant du collège 5, l'État détient 20% des droits statutaires.

## Article 7 – Obligations statutaires

## 7.1 - Contributions aux charges du Groupement

Tous les membres contribuent obligatoirement aux charges du Groupement dans les conditions fixées par décision de l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

Les subventions de fonctionnement ou d'investissement qu'un membre peut verser, le cas échéant, au Groupement ne sont pas regardées comme des contributions statutaires.

Le montant de la contribution financière statutaire annuelle de chaque membre est arrêté par l'Assemblée Générale au regard du budget prévisionnel. Le montant de la contribution annuelle de chaque membre ne peut augmenter sans son accord.

À la création du GIP et jusqu'à modification par l'Assemblée Générale, les contributions sont identiques pour tous les membres à ce qu'elles étaient pour l'association CRIANN.

Les contributions non-financières, proposées par un membre, font l'objet d'une évaluation qui est établie, pour chaque exercice budgétaire, d'un commun accord, par le Directeur et le membre concerné et validée par l'Assemblée Générale.

## 7.2 - Obligations des membres à l'égard des tiers et entre eux

Sauf convention particulière, les membres ne sont pas tenus envers les tiers des engagements du Groupement.

Ils ne sont pas solidaires à l'égard des tiers.

La contribution des membres aux dettes du Groupement est déterminée à raison de leurs contributions statutaires aux charges du Groupement.

Un nouveau membre du Groupement n'est tenu que des dettes échues à compter de son admission, au prorata de sa contribution aux charges du Groupement.

En cas de retrait ou d'exclusion, et sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, prise à l'unanimité, un membre est responsable des dettes du Groupement, échues à la date du retrait ou de l'exclusion, à raison de ses contributions statutaires aux charges.

Dans leur rapport entre eux, les membres sont tenus des obligations du Groupement à proportion de leurs droits statutaires, selon une responsabilité conjointe et non solidaire.

## **Article 8 – Adhésion, retrait, exclusion**

### 8.1 – Adhésion

Le nombre de membres du Groupement n'est pas limité.

Au cours de son existence, le Groupement peut admettre de nouveaux membres à la condition que ceux-ci exercent une activité compatible avec l'objet du Groupement.

L'admission de nouveaux membres se fait sur proposition du Président du Groupement ou de l'un des membres à l'Assemblée Générale, prise à la majorité qualifiée. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale acte l'adhésion du nouveau membre.

L'entrée d'un nouveau membre dans le Groupement implique de sa part l'adhésion de plein droit aux présentes dispositions de la convention constitutive.

L'accueil de nouveaux membres comme le retrait de membres du Groupement ne peuvent conduire à la méconnaissance des règles fixées à l'article 103 de la loi 2011-525 à savoir que les personnes morales de droit public et les personnes morales de droit privé chargées d'une mission de service public doivent détenir ensemble plus de la moitié du capital ou des voix dans les organes délibérants.

### 8.2 – Retrait

Tout membre du Groupement peut s'en retirer.

Un tel retrait ne pourra survenir, sauf accord unanime des membres, qu'au terme d'un préavis de 6 mois.

L'intention de se retirer doit être notifiée au Président du Groupement par lettre recommandée avec demande d' accusé de réception au moins 6 mois avant la date envisagée pour le retrait.

Les modalités, notamment financières de ce retrait doivent avoir reçu l'accord de l'Assemblée Générale.

### 8.3 – Exclusion

Lorsqu'un membre contrevient à ses obligations ou commet une faute grave portant atteinte au fonctionnement du Groupement, l'Assemblée Générale des membres peut prononcer son exclusion par décision prise à la majorité qualifiée. Ce dernier pourra faire valoir ses observations mais ne participera pas au vote.

Les modalités, notamment financières, de cette exclusion doivent avoir reçu l'accord de l'Assemblée Générale.

## **II – FONCTIONNEMENT**

### **Article 9 – Capital**

Le Groupement est constitué sans capital.

Toutefois, l'Assemblée Générale des membres du Groupement pourra décider la constitution d'un capital dont elle fixera le montant ainsi que les modalités de souscription.

## **Article 10 – Ressources du Groupement**

Les ressources du Groupement comprennent :

- Les contributions financières des membres ;
- La mise à disposition sans contrepartie financière de personnels, de locaux, d'équipements ;
- Les subventions ;
- Les produits des biens propres ou mis à leur disposition, la rémunération des prestations et les produits de la propriété intellectuelle ;
- Les emprunts et autres ressources d'origine contractuelle ;
- Les dons et legs.

La mise à disposition de personnels, de locaux, d'équipements donne lieu à des conventions entre le GIP et les membres mettant à disposition.

## **Article 11 – Régime applicable aux personnels du GIP et son directeur**

Les personnels du Groupement et son directeur sont soumis aux dispositions du code du travail.

Les modalités de rémunération des personnels sont fixées par le Conseil d'Administration sur proposition du directeur.

## **Article 12 – Propriété des équipements, des logiciels et des locaux**

Les biens acquis ou développés en commun par les membres dans le cadre des activités du GIP appartiennent au Groupement. En cas de dissolution du Groupement, ils sont dévolus à d'autres personnes conformément aux règles établies à l'article 21.

Les biens mis à disposition du GIP par les membres ou par d'autres personnes demeurent leur propriété. En cas de dissolution du GIP, ils sont remis à leur disposition.

## **Article 13 – Budget**

Le budget, présenté par le Directeur du Groupement, est approuvé chaque année, par l'Assemblée Générale. Des décisions modificatives du budget, présentées par le Directeur, peuvent être adoptées en cours d'exercice par l'Assemblée Générale.

L'exercice budgétaire s'étend sur l'année civile complète.

Le budget inclut l'ensemble des opérations de recettes et de dépenses prévues pour l'exercice. Pour les dépenses, il fixe le montant des crédits destinés à la réalisation des objectifs du Groupement en distinguant les dépenses de fonctionnement des dépenses d'investissement.

## **Article 14 – Gestion et tenue des comptes**

La comptabilité du Groupement est tenue et sa gestion assurée selon les règles du droit privé. Elle est confiée à un comptable (ou à un cabinet d'expertise comptable) agréé par le Conseil d'Administration.

Les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes inscrit sur la liste prévue à l'article L. 821-13 du code de commerce. Le ou les commissaire(s) aux comptes sont nommés par l'Assemblée Générale. Il lui soumet un rapport lorsqu'elle est amenée à statuer sur les comptes de l'exercice.

Lorsque la présence du commissaire aux comptes à une séance du Conseil d'Administration est nécessaire, il est convoqué dans les mêmes conditions que les membres.

### **Article 15 – Règlement intérieur et règlement financier**

Un règlement intérieur sera arrêté par l'Assemblée Générale pour préciser et compléter les règles de fonctionnement du Groupement et fixer les modalités concrètes d'application de la présente convention qui y renvoie. La contribution au Groupement emportera de plein droit l'adhésion au règlement intérieur.

Un règlement financier, adopté par l'Assemblée Générale, précise, dans le respect de la réglementation budgétaire applicable, les autres règles relatives à la préparation, à l'adoption et à la présentation du budget initial et des budgets rectificatifs.

Le règlement intérieur déterminera les règles s'appliquant aux contrats signés par le Groupement.

## **III – ORGANISATION, ADMINISTRATION ET REPRESENTATION DU GIP**

### **Article 16 – Assemblée Générale**

16.1 – L'Assemblée Générale est composée de l'ensemble des membres du Groupement.

Les représentants de membres du Groupement à l'Assemblée Générale et leurs suppléants sont désignés par les autorités compétentes ou par les assemblées délibérantes de ces membres. Le nombre de voix de chaque membre est proportionnel à ses droits statutaires (cf. art 6).

L'Assemblée Générale est réunie au moins deux fois par an sur convocation du Président du Groupement ou à la demande du quart au moins des membres du Groupement ou d'un ou plusieurs membres détenant au moins un quart des droits statutaires.

L'Assemblée Générale est convoquée au moins vingt jours à l'avance. Ce délai est réduit à cinq jours en cas d'urgence. La convocation indique l'ordre du jour et le lieu de réunion. Le vote par procuration est autorisé dans la limite de deux pouvoirs par personne.

L'Assemblée Générale délibère valablement si les membres présents ou représentés détiennent au moins conjointement 50% des droits statutaires tels que définis à l'article 6 de la présente convention. Si la réunion ne peut se tenir valablement, les membres sont convoqués pour une nouvelle réunion dans un délai qui ne peut être supérieur à un mois.

Les délibérations sont alors valables quels que soient les droits détenus par les membres présents ou représentés.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité qualifiée, sauf dispositions contraires de la présente convention. La majorité qualifiée exige deux tiers des voix au moins.

Les délibérations de l'Assemblée Générale font l'objet de procès-verbaux, qui sont signés par son Président.

Le directeur du Groupement et le comptable assistent, avec voix consultative, aux séances de l'Assemblée Générale.

16.2 – Sont de la compétence de l'Assemblée Générale :

1. Toute modification de la convention constitutive ;
2. La dissolution anticipée du Groupement
3. Les mesures nécessaires à sa liquidation
4. La transformation du Groupement en une autre structure
5. L'admission de nouveaux membres
6. L'exclusion d'un membre et ses modalités financières
7. La fixation des modalités, notamment financières, du retrait d'un membre du Groupement
8. La désignation, le renouvellement du mandat et la révocation des administrateurs ;
9. L'affectation des éventuels excédents
10. La fixation du règlement intérieur et financier
11. La nomination du commissaire aux comptes et le vote du rapport du commissaire aux comptes ;
12. L'adoption du programme annuel prévisionnel d'activités et du budget correspondant, y compris, le cas échéant, les prévisions d'engagement de personnel ;
13. L'approbation des comptes de chaque exercice ;
14. La fixation des cotisations annuelles des membres.

### **16.3 – Présidence du Groupement**

Le Président du Groupement est élu pour une durée de trois ans par le Conseil d'Administration parmi ses membres.

Afin de garantir une alternance entre les collègues, le collègue dont le Président sortant est issu ne peut pas proposer à nouveau un candidat pour la Présidence suivante.

Le président du Groupement n'est pas obligatoirement le représentant légal de la structure membre, il peut s'agir d'un représentant habilité par sa structure à la représenter au sein du GIP.

Le Président du Groupement préside le Conseil d'Administration et l'Assemblée Générale.

A ce titre, il :

- Convoque l'Assemblée Générale et le Conseil d'Administration au moins 2 fois par an, il peut aussi convoquer le Conseil d'Administration aussi souvent que l'intérêt du Groupement l'exige ;
- Arrête l'ordre du jour du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale ;
- S'assure de l'établissement du procès-verbal des réunions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration ;
- Propose au Conseil d'Administration de délibérer sur la nomination et la révocation du directeur du Groupement ainsi que les modalités de sa rémunération ;

En cas de décès, de démission ou d'empêchement devenu définitif, il est procédé à son remplacement dans les mêmes conditions.

## **Article 17 – Le Conseil d'Administration**

17.1 - Le Groupement est administré par un Conseil d'Administration.

Les représentants des personnes morales de droit public et les personnes morales de droit privé en charge d'une mission d'intérêt général détiennent plus de 50% des voix au sein du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est composé de 14 membres élus par l'Assemblée Générale pour une durée de trois ans renouvelables.

Les droits et obligations liés à la fonction d'administrateur seront précisés dans le règlement intérieur et pourront relever, par exemple, de leur capacité à représenter leur écosystème au sein du Groupement. Ces éléments garantiront ainsi un cadre clair et précis pour l'exercice de la fonction d'administrateur, assurant que ces derniers agissent dans l'intérêt collectif du GIP tout en maintenant une communication et une transparence adéquates avec l'Assemblée Générale.

Il est composé des représentants de chacun des cinq collèges. Les administrateurs sont répartis comme suit :

Collèges	Nombre de représentants
Collège 1 : Établissements d'enseignement et de recherche	4
Collège 2 : Collectivités locales ou leurs Groupements	4
Collège 3 : Établissements de santé	2
Collège 4 : Autres établissements (publics ou privés)	1
Collège 5 : Etat	3

S'agissant du collège 1, 1 siège sera occupé par l'Université de Caen, 1 siège par l'Université de Rouen, 1 siège pour l'Université du Havre. Le siège restant sera soumis au vote de l'Assemblée Générale

S'agissant du collège 2, 3 des 4 sièges au conseil d'administration seront occupés par des représentants de la Région Normandie, le siège restant sera soumis au vote de l'Assemblée Générale.

S'agissant du collège 3, les 2 sièges seront soumis au vote de l'Assemblée Générale.

S'agissant du collège 4, le siège sera soumis au vote de l'Assemblée Générale.

S'agissant du collège 5, les 3 sièges seront occupés par l'État.

En cas d'empêchement prolongé d'un administrateur ou de la perte de la qualité, en raison de laquelle la personne a été désignée administrateur, il est procédé à son remplacement pour la durée du mandat restant à courir.

Les fonctions d'administrateur du Groupement sont exercées gratuitement. Toutefois, le Conseil d'Administration peut décider d'indemniser au titre des missions qu'il leur confie, dans la limite des crédits inscrits à ce titre au budget de l'exercice et selon des modalités prévues par le règlement financier du Groupement.

Chaque administrateur possède une voix.

Le Président du Groupement peut inviter des personnes à assister aux séances du Conseil d'Administration, avec voix consultative.

Le directeur du Groupement assiste, avec voix consultative, aux séances du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est convoqué, par le Président du Groupement, au moins quinze jours à l'avance. La convocation indique l'ordre du jour et le lieu de réunion. Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt du Groupement l'exige et au moins deux fois par an.

Le vote par procuration est autorisé, dans la limite de deux pouvoirs par personne.

Les membres du Conseil d'Administration peuvent y participer à distance selon des modalités précisées par le règlement intérieur de cette instance.

Le Conseil d'Administration délibère valablement si les membres présents détiennent au moins conjointement trois quarts des voix à cette instance. Si la réunion ne peut se tenir valablement, les membres sont convoqués pour une nouvelle réunion dans un délai qui ne peut être supérieur à un mois. Les délibérations sont alors valables quels que soient les droits détenus par les membres présents ou représentés

17.2 - Le Conseil d'Administration règle, par ses délibérations les affaires du Groupement / détermine les orientations du Groupement et adopte des décisions en vue de leur réalisation.

Il délibère (notamment) sur les objets suivants :

1. La convocation de l'Assemblée Générale, fixation de son ordre du jour et des projets de résolution ;
2. Le fonctionnement du Groupement ;
3. La proposition du programme annuel prévisionnel d'activités et du budget correspondant ;
4. La nomination du directeur du Groupement;
5. Les modalités de rémunérations du directeur, ainsi que les modalités ; proposées par le directeur, de rémunération des autres personnels du Groupement ;
6. L'autorisation des prises de participation ;
7. L'association du GIP à d'autres structures ;
8. L'autorisation des transactions.

Les décisions du Conseil d'Administration sont adoptées à la majorité qualifiée. La majorité qualifiée exige deux tiers des voix au moins.

### **Article 18 – Directeur du Groupement**

Le directeur du GIP est nommé par le Conseil d'Administration sur proposition du Président. Ses modalités de rémunération sont arrêtées par le Conseil d'Administration, sur proposition de son Président.

Sous la direction du Conseil d'Administration, le directeur assure le fonctionnement du Groupement.

À cet effet,

- Il propose, organise, met en œuvre et supervise les activités administratives de la structure afin de garantir le fonctionnement du GIP et la délivrance de ses services
- Il supervise les activités techniques afin de garantir le bon fonctionnement des services mis à disposition des membres du GIP ;
- Il accompagne et alerte les instances décisionnelles de la structure sur l'avancement et le suivi des projets et missions portés par le GIP ;

- Il assure un rôle de conseil et de veille auprès des membres du GIP ;
- Il représente le GIP dans les instances opérationnelles avec les partenaires ;
- Il représente le GIP en justice et dans les actes de la vie civile.
- Il signe tous les contrats de travail et toutes les conventions ;
- Il signe les transactions après autorisation du Conseil d'administration ;

En fonction des choix stratégiques,

- Il met en œuvre les décisions du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale en sa qualité de responsable exécutif du GIP ;
- Il élabore le projet de budget nécessaire à leur mise en œuvre ;
- Il rend compte aux organes délibérants de l'activité du GIP, notamment à partir d'indicateurs prédéterminés.

## **IV – DISPOSITIONS DIVERSES**

### **Article 19 – Propriété intellectuelle et confidentialité**

Chacun des membres s'engage à communiquer aux autres toutes les informations nécessaires à l'exécution de l'objet du Groupement, sous réserve des accords conclus avec des tiers.

Chaque membre conserve la propriété des résultats de ses travaux propres brevetés ou non, effectués dans le domaine de l'objet du Groupement, soit antérieurement à la constitution du Groupement, soit hors des cadres du programme de travail du Groupement. La propriété de ces résultats subsiste même si ceux-ci ont été modifiés à l'occasion des travaux du Groupement.

Le Groupement doit conclure, avec tout tiers concourant à son programme de travail, un contrat protégeant la confidentialité de ses travaux, la propriété de ceux-ci, les conditions de divulgation éventuelles à des tiers et éventuellement l'exploitation des résultats.

## **V – LIQUIDATION DU GIP**

### **Article 20 – Dissolution**

Le Groupement est dissous par :

1° décision de l'Assemblée Générale ;

2° décision de l'autorité administrative qui a approuvé la convention constitutive, notamment en cas d'extinction de l'objet ;

La dissolution du Groupement entraîne sa liquidation.

### **Article 21 – Liquidation**

La personnalité morale du Groupement subsiste pour les besoins de la liquidation. Toutefois, les fonctions du Conseil d'Administration prennent fin à partir de la date de dissolution du Groupement.

Le commissaire du Gouvernement reste en fonction jusqu'à la clôture des opérations de liquidation.

La liquidation est effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, nommés par l'Assemblée Générale.

Si l'Assemblée Générale n'a pu procéder à cette nomination, il y est pourvu par décision de justice.

La dénomination doit alors être suivie des mots "Groupement d'intérêt public en liquidation" ou "GIP en liquidation". Cette mention, ainsi que le nom du ou des liquidateurs doivent figurer sur tous les actes et documents émanant du Groupement destinés aux tiers et, notamment, dans toutes lettres, factures, annonces et publications diverses.

Le liquidateur ou les liquidateurs, agissant ensemble ou séparément, ont les pouvoirs les plus étendus à l'effet de mettre fin à toutes les opérations engagées par le Groupement, de réaliser l'actif et d'acquitter le passif.

L'Assemblée Générale des membres du Groupement conserve les mêmes attributions qu'au cours de l'existence du Groupement, mais seulement pour les besoins de la liquidation. Elle a notamment le pouvoir de statuer sur les comptes de liquidation et de donner quitus au liquidateur.

## **VI – CONDITIONS SUSPENSIVES**

La présente convention est conclue sous réserve de son approbation et de sa publication par les autorités compétentes

Fait en ..... exemplaires originaux,

Fait à ....., le .....

Fait à ....., le .....

Pour .....

Pour .....

.....

.....

Délibération 2024-076.

## Schéma pluriannuel de stratégie immobilière

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION Réunion du 18 octobre 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,  
Vu les avis rendus par la Préfecture de la Région Normandie, le Rectorat de l'académie de Normandie, le Ministère de  
l'enseignement supérieur et de la recherche et par la Direction immobilière de l'Etat.*

### DÉLIBÈRE

#### **Article 1:**

Le conseil d'administration approuve le schéma pluriannuel de stratégie immobilière proposé.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 21 octobre 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ABOUI

Délibération publiée le : **2 8 OCT. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **2 8 OCT. 2024**



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Jacques MICHEL  
Adjoint au SGAR  
[jacques.michel@normandie.gouv.fr](mailto:jacques.michel@normandie.gouv.fr)

Yannick DUBOS  
Responsable Régional de la Politique Immobilière  
de l'État  
Tél : 02 35 58 22 52  
[yannick.dubos@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:yannick.dubos@dgfip.finances.gouv.fr)

**Secrétariat Général  
pour les Affaires Régionales  
Pôle modernisation et moyens**

Rouen, le 17 juillet 2024

Le Préfet de la région Normandie,  
Préfet de la Seine-Maritime

à

Monsieur le Président de l'université de Caen - Normandie

**Objet : SPSI de l'Université de Caen - Normandie**

Conformément aux instructions du Premier ministre du 19 septembre 2016, vous avez procédé au renouvellement de votre schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) afin de participer, tout comme les administrations de l'État, à l'effort commun de rationalisation et de performance immobilière, au service des agents et des usagers.

Mes services ont réceptionné, le 22 avril 2024, le projet de SPSI 2023-2028 de l'université de Caen - Normandie. Ce document, dont je tiens à souligner la qualité, a été établi selon la méthodologie préconisée, et appelle de ma part les observations ci-dessous.

**I – Le diagnostic**

L'université de Caen Normandie est implantée sur plusieurs sites à Caen et sur des antennes implantées dans les départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne. Dans l'agglomération de Caen, l'université est constituée d'un ensemble de 7 campus et du centre de recherches en environnement côtier (CREC) à Luc-sur-Mer. Les premiers bâtiments datent de 1957 et le patrimoine de l'université de Caen - Normandie représente 286 377 m<sup>2</sup> SUB pour 91 bâtiments.

En constante progression sur le site de Caen, en baisse importante sur le site d'Alençon, le nombre d'étudiants accueillis s'est établi à environ 31 900 pour l'année universitaire 2023-2024, 1571 enseignants-chercheurs, chercheurs et enseignants, et 1232 personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé.

L'Université a consacré en 2022 environ 36 M€ à l'immobilier (y compris masse salariale et dépenses CPER) soit 13,5 % de son budget global.

L'établissement dispose depuis février 2022 de la maîtrise foncière des parcelles dont la propriété a été transférée par l'État à l'université via la démarche de dévolution du patrimoine État (78 bâtiments), un seul bien domanial situé à Cherbourg ayant été exclu du transfert (délégation de gestion par convention à la société de recherche CORRODYS). Les autres biens (12) sont mis à disposition par les conseils départementaux avec charges du propriétaire, essentiellement l'INSPE et ses antennes, l'Ensicaen qui héberge les laboratoires de l'université dans les domaines des sciences et technologie, le CHU, Baclesse et le GIP Cycéron pour la partie recherche dans le domaine de la santé.

Je souligne l'effort important de mise à jour du référentiel technique (RT), la note de complétude atteignant 260/275 à la date du 10 octobre 2023, situant l'université de Caen Normandie à la 13<sup>e</sup> place/139 dans le classement des établissements publiés par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR). Je note également que l'université s'est engagée dans la refonte de son système d'information patrimonial afin de le rendre interopérable avec les autres logiciels et bases de données utilisés.

L'ensemble des surfaces tertiaires des bâtiments d'enseignement présentent un taux d'occupation d'un peu moins de 12 m<sup>2</sup> SUB/résidents. Ce ratio s'inscrit nettement en dessous de l'objectif national de 16 m<sup>2</sup> SUB/résident.

Les taux d'occupation sont de 76,1 % pour les amphithéâtres et de 40,25 % pour les salles d'enseignement, traduisant pour ces dernières un manque de fiabilité de la donnée. Une analyse complète de l'occupation des locaux doit être engagée prochainement.

La direction du patrimoine et de la logistique est composée de 88 agents et mène des missions transversales couvrant un spectre d'activités assez large qui contribue au bon déroulement de l'activité de l'université de Caen – Normandie. Elle s'est dotée d'un pôle « maîtrise des énergies » prenant en charge l'opérationnel mais aussi l'analyse des données énergétiques pour optimiser les consommations.

Le diagnostic technique par site est complet et aborde l'ensemble des items attendus, décrivant les actions à mener tant en termes d'entretien/rénovation, de diagnostic/performance énergétiques que d'usage.

Le diagnostic financier met en évidence une capacité annuelle d'autofinancement limitée, ne permettant pas de diminuer le taux d'obsolescence de son patrimoine. L'université ne sera pas ainsi en mesure de prendre en charge sur ses fonds propres une partie des nouvelles opérations immobilières, programmées dans le cadre du CPER 2023-2028, ni même celles faisant l'objet d'un partenariat spécifique avec les collectivités locales. C'est la raison pour laquelle tous les montages financiers contractés à partir de 2021 ne prévoient pas, ou à la marge, d'autofinancement.

## II – La stratégie patrimoniale

Au regard du diagnostic, vous avez mentionné les points importants de votre projet d'établissement 2023-2028, indiquant votre souhait de :

- poursuivre la rénovation du bâti ainsi que l'optimisation et la mutualisation des surfaces utilisées ;
- développer la collaboration avec les partenaires territoriaux afin d'accompagner l'université sur l'ensemble de ses sites dans une logique pluriannuelle ;
- valoriser les sites libérés par de nouveaux projets en limitant les cessions nettes et en diversifiant les modalités de valorisation.
- améliorer l'efficacité énergétique et réduire les coûts énergétiques afin d'atteindre les objectifs du décret « tertiaire ».

Je note que vous engagez un programme ambitieux de valorisation/cession et de modernisation/rénovations sur l'ensemble des sites, qui traduit la volonté d'adapter votre patrimoine à l'évolution de la fréquentation des sites, d'améliorer leur performance environnementale et de renforcer leur attractivité tout en s'inscrivant en cohérence avec la politique immobilière de l'État d'optimisation du parc et de sobriété.

Je retiens notamment que l'atteinte de ces objectifs est conditionnée à la capacité à mettre œuvre les schémas directeurs sur chacun des sites, avec des moyens financiers dépendant des contributions de vos partenaires territoriaux.

### III – La stratégie d'intervention

Les objectifs des différents niveaux techniques sont bien documentés, le plan d'action des maintenances préventive et curative s'appuyant sur le déploiement à terme d'une gestion de maintenance assistée par ordinateur (GMAO) intégrant l'ensemble des périmètres techniques.

L'axe principal du plan GER de l'université se focalise en priorité sur les actifs classés « à conserver » avec prise en compte des objectifs environnementaux et de l'adaptation des locaux (optimisation et densification des surfaces) aux nouvelles méthodes pédagogiques ou aux besoins spécifiques de la recherche.

Sur les actifs classés « intermédiaire », la stratégie d'intervention se concentre sur les volets réglementaires et techniques afin de ne pas engager des dépenses supplémentaires sur des biens dont l'avenir n'est pas encore tracé.

En synthèse, votre projet s'appuie sur un développement des partenariats avec les acteurs locaux. Il traduit une dynamique de valorisation des emprises et met en œuvre un schéma directeur énergie ambitieux conditionné à un développement des compétences internes

Sur ces éléments, au regard des enjeux régionaux, j'émetts un avis favorable à votre schéma pluriannuel de stratégie immobilière.

Le Préfet



Jean-Benoît ALBERTINI

## SPSI 2023-2028

### Université de Caen Normandie

#### 1/ Présentation générale de l'établissement / contexte

##### ✓ Présentation de l'établissement

L'université de Caen est un EPSCP principal opérateur de la formation supérieure initiale à l'échelle de l'académie de Normandie.

Elle accueille des effectifs étudiants en croissance depuis 2011 et dont le pic attendu en 2018-2019 avec environ 30 000 étudiants, a été dépassé en 2023-2024 avec 31 900 étudiants. Cette croissance est à mettre en perspective avec une stratégie d'amélioration du taux d'accès au supérieur, structurellement plus bas dans l'académie de Normandie qu'au niveau national.

Il est à noter que cette évolution démographique depuis le dernier SPSI (+2000 étudiants), consécutive en partie à l'évolution de l'offre de formations (BUT, réforme des études de santé), se concentre sur les campus Caennais et fait évoluer les besoins immobiliers et donc la stratégie immobilière.

Son maillage territorial est conséquent : réparti sur 3 départements (Calvados, Manche et Orne) et 19 sites avec notamment des petites antennes qui devront évoluer pour s'adapter à la stratégie de formation de l'établissement (développement de l'offre de formation continue).

Le positionnement de l'université de Caen Normandie reste pluridisciplinaire mais avec des campus caennais (7 campus dont l'INSPE, et le CREC) qui visent à se thématiser.

Depuis la dévolution de leur patrimoine, de nombreux échanges avec les collectivités locales (région, départements, communautés urbaines, villes) se sont tenus pour convenir de conventions partenariales portant sur les enjeux d'aménagement, le développement de projets communs et les modalités de participation financière aux opérations immobilières de l'université.

L'université a obtenu la dévolution en 2022 dans des conditions financières connues mais contraintes. Cette dévolution a eu un impact positif sur les partenariats réalisés avec les collectivités mais négatif sur les montages d'opérations envisagées (inéligibilité au FCTVA).

*Il est dommage que ce document n'aborde pas les relations existantes ou les perspectives d'action au sein de la COMUE, ni les liens avec le CROUS ou les autres opérateurs ESRI étant donné le rôle de chef de file attendu de l'Université sur son territoire.*

## ✓ Présentation rapide du patrimoine immobilier

Le patrimoine de l'université est constitué de 95 bâtiments sur 118,2 ha, 19 sites dont 4 agricoles.

La SUB utilisée par l'université (y compris Cycéron, le hall technologique 1 à Cherbourg et l'INSPE...) est de 286 377 m<sup>2</sup> alors que la SUB propriété de l'université est de 282 705 m<sup>2</sup> (y compris les fermes léguées).

Dans le tableau de segmentation des actifs, il s'agit de la SUB utilisée (sans le bâtiment Cycéron) soit 283 610 m<sup>2</sup>.

## ✓ Caractéristiques du parc

Le patrimoine immobilier peut se répartir en 3 principales périodes de construction :

- La reconstruction de l'université après le bombardement de 1944 : entre 1957 et 1967 pour l'essentiel du campus 1 historique situé au centre-ville de Caen ;
- La période 1970-1980 : construction de l'IUT du campus 2 ;
- Après 1990 : la fin du campus 2, les campus 3, 4 et 5, 6 (INSPE) les sites déportés (Cherbourg, Saint-Lô, Damigny) et les antennes des IUT (Vire, Saint-Lô, Lisieux).

Ce bâti est globalement en bon état de fonctionnement, structurellement sain, il est réglementairement aux normes (1 bâtiment en avis défavorable) mais ce parc est vieillissant et ses performances énergétiques sont médiocres.

A noter le classement MH du campus 1 (façades et toitures) datant de 2012 portant sur 13 bâtiments.

Depuis le dernier SPSI, le patrimoine évolue avec l'intégration du bâtiment de recherche Cycéron (en cours de numérotation chorus).

## ✓ Dépenses immobilières

Le budget immobilier représente 13,5% du budget global (265,3 M€), soit 35,81 M€ en 2022 (masse salariale et CPER compris). Il était de 9,4% en 2017.

S'agissant des charges de fonctionnement, les impacts de la hausse des coûts de l'énergie et l'inflation associée ont fait progresser les charges de 52 % entre 2019 et 2023, soit un peu plus de 5M€ en 4 ans. À titre d'exemple, les fluides ont progressé de + 76 % entre 2019 et 2023. La mise en place de la chaufferie biomasse en septembre 2023 a un impact positif sur la facturation (- 700 K€/an sur la facture de gaz par rapport à 2021). L'université pilote et développe sa maîtrise des consommations énergétiques notamment au travers de réhabilitations lourdes et des mises aux normes ciblées depuis 2013.

Le montant du GER a évolué progressivement de 2.5 M€ en 2019 pour atteindre 3.4 M€ en 2023 dont 263 K€ au titre de schéma locaux.

Le HCÉRÈS dans son rapport d'évaluation 2020-2021 de l'université de Caen Normandie, a émis des préconisations sur le GER. Un GER plancher de 3 M€/an sur ressources propres (soit 10 €/m<sup>2</sup>/an) devrait être sanctuarisé dans le Budget annexe immobilier (BAIM) et c'est l'orientation qui a été choisie dans les projections de 2024 à 2028, hors schémas locaux et subventions des collectivités locales. Ce niveau de GER apparaît toutefois comme le strict minimum au regard de l'inflation.

S'agissant des projets fléchés, les 8 opérations fléchées pluriannuelles présentées, sont majoritairement financées par le CPER et le plan de relance mais aussi la CVEC. La mise en accessibilité de la cour d'honneur et le Campus St-Lô sont financés spécifiquement par les collectivités locales.

Toutes les opérations d'investissement sont conditionnées par l'inscription dans un CPER avec un financement externe à 100% ou par des schémas locaux avec participation financière des collectivités aux opérations immobilières.

### ✓ Schémas directeurs

Le SDIA (2015) est le fil rouge de la stratégie immobilière de l'établissement axée sur l'optimisation des surfaces, la concentration progressive sur les campus 1,2 et 5 et la rénovation énergétique des bâtiments les plus consommateurs.

L'université s'est dotée d'un plan pluri annuel d'investissement (PPI) structuré et complet mais son suivi est dépendant des capacités financières allouées annuellement.

L'université est un partenaire privilégié de l'élaboration du schéma directeur de la vie étudiante et de sa déclinaison opérationnelle. Un schéma directeur énergétique (2023) priorise les interventions à mener par groupe de bâtiments selon les financements obtenus et les gains énergétiques et financiers associés.

Des schémas locaux (dont Epopea park) ont été élaborés avec toutes les collectivités partenaires de sites universitaires pour conclure des stratégies d'intervention immobilières.

### ✓ Outils

Le taux de complétude supérieur à 240 (263 points) et la maîtrise des indicateurs RT/OAD par les équipes immobilières font de l'université de Caen un opérateur consciencieux et qui prouve la connaissance fine de son patrimoine.

Depuis 2020 il y a une progression du taux de complétude et du classement national (13<sup>ème</sup> place en 2022 sur 139) malgré les difficultés et la charge de travail pour mettre à jour ces données.

### ✓ Volet RH

Le volet RH est complet et très précis quant à l'organisation interne.

La montée en compétences de la DPL sur l'ensemble des métiers pour accompagner la dévolution depuis 2018 et pour mettre en œuvre le projet de l'établissement est notable. Cependant conjoncturellement un manque de personnel en conduite d'opération « project management » (2 agents et la direction en soutien) est préjudiciable à la bonne exécution des opérations inscrites au SPSI.

## 2/ Analyse du SPSI

### 1. Rappel des grands axes stratégiques présentés.

Le projet stratégique 2023-2028 de l'établissement est construit autour de 7 axes :

- Construire une université solidaire, durable et responsable. Répondre aux enjeux des transitions dans toutes leurs dimensions ;
- Promouvoir l'excellence et la visibilité de la recherche ;
- Diversifier et sécuriser les parcours de formation, expérimenter et innover pour anticiper les compétences et métier d'avenir ;
- Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions ;
- Etre un acteur majeur des dynamiques territoriales ;
- Se doter d'une ambition européenne et internationale ;
- Piloter et partager la stratégie pour se donner les moyens de notre ambition.

Pour y répondre, les 5 objectifs de la stratégie immobilière 2023-2028 présentés sont :

- Amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche ;
- Préservation du patrimoine et des ressources ;
- Adaptation aux évolutions pédagogiques et réglementaires ;
- Optimisation de l'expérience étudiante et du cadre de vie sur le campus ;
- Développement d'une recherche d'excellence.

Mais de façon plus opérationnelle, les outils et moyens d'action sur le patrimoine consistent à :

- ✓ Optimiser l'occupation des surfaces ;
- ✓ Améliorer la qualité de vie sur le site ainsi que l'accessibilité ;
- ✓ Améliorer la performance énergétique des bâtiments en priorisant les interventions selon les gains énergétiques et les mesures en faveur de la transition écologique ;
- ✓ Intégrer les mises à niveau réglementaires ;
- ✓ Intervenir en cohérence avec la segmentation des actifs du SPSI ;
- ✓ Co-construire les opérations avec les partenaires locaux et les utilisateurs.

## 2. Bilan du SPSI précédent

### Points forts

Le bilan présenté du SPSI 2023-2028 est un descriptif complet des projets réalisés ou de leur stade d'avancement.

Toutes les opérations prévues au SPSI précédent ont été menées ou sont étudiées et prêtes à être lancées dès que les financements seront acquis.

### Points à améliorer

*Une synthèse des coûts et des surfaces réalisées ou optimisées permettrait une meilleure lisibilité de ce bilan.*

## 3. Volet diagnostic bâtiminaire

### Points forts

Le diagnostic présenté est complet et très précis, il témoigne d'une forte maîtrise de la connaissance de l'état bâtiminaire du parc. En annexe au document est joint un diagnostic détaillé qui témoigne de la part des équipes de l'université de la volonté de maîtriser et d'intervenir au plus juste pour préserver et améliorer l'état global de leurs nombreux bâtiments.

Pour affiner ce diagnostic, un plan de comptage par bâtiment est en cours de déploiement sur les campus 1 et 2 asservi à un logiciel de pilotage dédié. Cela permettra d'identifier et de prioriser les interventions et de mieux maîtriser le coût de fonctionnement généré par les fluides.

Pour réaliser le diagnostic, la DPL s'est appuyée sur les outils interministériels RT et OAD qu'elle s'est complètement appropriée avec un taux de complétude et de fiabilisation en constante progression sauf concernant l'occupation des locaux.

Un système d'information patrimonial intégrateur est prévu en déploiement en 2024/2025 pour améliorer la base de données et piloter au plus juste les consommations et l'optimisation des locaux.

Sur le plan technique il ressort que :

- le parc est fonctionnel, adapté aux usages attendus, les locaux sont flexibles ;
- le parc est en grande majorité aux normes règlementaires (1 seul ERP sous avis défavorable) sauf pour les performances énergétiques et le taux d'accessibilité (en progression) ;
- compte-tenu de son âge et des possibilités de rénovation lourde (financièrement limitées aux CPER), il est vieillissant et présente des risques sanitaires liés à la présence d'amiante et une obsolescence des équipements (SSI notamment) ;
- le GER n'a jamais pu être complètement réalisé à la hauteur des besoins identifiés.

### **Points à améliorer**

*Flécher, autant que possible, un investissement plus conséquent sur le GER pour limiter l'obsolescence du patrimoine.*

*Les taux d'occupation des salles d'enseignement et des locaux recherche ne sont pas encore fiabilisés et le niveau de complétude reste insuffisant même si celui des amphithéâtres a progressé depuis le SPSI précédent grâce à une gestion centralisée.*

*Déployer complètement le plan de comptage à tous les campus pour centraliser le pilotage de l'énergie.*

## **4. Volet diagnostic des moyens humains**

### **Points forts**

C'est un diagnostic complet qui est présenté dans le dossier avec l'analyse de la structuration de la gouvernance et des compétences collectives au service de l'immobilier et du patrimoine au sein de la DPL (Direction du patrimoine et de la Logistique, 88 agents dont 43 personnels pour l'immobilier).

A noter quelques éléments saillants et positifs :

- La centralisation et le pilotage des compétences immobilières dans ce seul service ;
- La structuration en pôle de compétence métier et d'expertise de la DPL.

Il faut saluer la montée en puissance de la compétence immobilière de l'établissement et de la gouvernance associée depuis 2013 : la nomination d'un Vice-Président (VP) immobilier, la structuration et le développement du service central dédié à l'immobilier (DPL) et sa montée en compétence collective au travers de la formation notamment sur les volets de conduites d'opération, management des énergies et du numérique.

La montée en compétences de la DPL à l'appui de la dévolution est remarquable sur les points qui restaient à conforter : l'expertise juridique, le management de l'énergie et l'ingénierie financière.

L'université souhaite à présent engager une réflexion stratégique sur la structuration de la fonction immobilière à venir à l'occasion d'une réflexion plus large sur la création ou non d'une filiale de valorisation.

### **Points à améliorer**

*La pérennité des postes sur le métier de « project management » pour sécuriser ces compétences et réaliser les opérations prévues au SPSI.*

## **5. Volet diagnostic du système d'information immobilier**

Le travail mené par la DPL porte sur la définition et l'acquisition d'un futur système d'information patrimonial immobilier (SIPI) interopérable avec l'ensemble des logiciels déjà déployés pour remplacer le logiciel actuel devenu obsolète. Le cadre de cohérence est déjà précisé. C'est une opération prévue en 2024/2025.

## **6. Analyse de la stratégie**

### **Points forts**

La stratégie politique de l'université en matière immobilière découle des axes portés par l'établissement mais surtout de leur SDIA qui en marque les principales étapes jusqu'en 2035 :

- Opérations d'optimisation au regard des besoins de locaux et des mutualisations possibles et de rénovations énergétiques ciblées pour maîtriser les coûts d'exploitation et de maintenance ;
- Développement de la modularité des locaux et mise à niveau des infrastructures numériques pour s'adapter aux évolutions pédagogiques.

Très schématiquement cela se traduit par la volonté à terme de se concentrer sur 2 campus caennais (après rénovation) : le campus 1 historique du centre-ville pour les « sciences sociétales » et le campus 2 au nord pour les « sciences et technologies » en lien avec l'IUT GON tout en conservant le campus 5 « santé ».

A noter une évolution de la stratégie sur les campus extérieurs en lien avec les schémas locaux conclus avec les collectivités : les campus principaux restent prioritaires (Caen, Alençon et Cherbourg) mais les antennes n'ont plus vocation à être désinvesties par l'université.

Les antennes régionales doivent se transformer pour répondre aux besoins de proximité, en matière d'offre de formation professionnelle continue en lien avec d'autres partenaires.

Tous les locaux n'appartenant pas à l'Etat font l'objet d'études de rationalisation et de relocalisation au profit de ceux qui sont domaniaux (INSPE de Caen et INSPE de Saint-Lô remise en gestion au CD50).

## Points à améliorer

*Ainsi que souligné dans le diagnostic, il manque à l'université une vision d'investissement pluriannuel financièrement sécurisée pour mener sa politique de GER et d'investissement puisque sans financement externe il n'y aura aucune nouvelle opération d'ampleur sur fonds propres.*

*Une clarification est nécessaire sur le cas du bâtiment Cycéron, en cours d'identification Chorus, sous maîtrise d'ouvrage immobilière de l'université pour sa réhabilitation. Son intégration dans le tableau des actifs « à conserver » serait souhaitable si ce patrimoine a vocation à être géré durablement par l'université.*

## Stratégie patrimoniale et articulation avec le diagnostic bâtiminaire

L'analyse SWOT résume clairement les points forts (qualité du patrimoine et de son implantation, connaissances et compétences internes, dévolution, schémas locaux, démographie en progression) et les points faibles (obsolescence du parc, GER insuffisant, budget contraint, gouvernance des locaux recherche, dimensionnement des RH) sur lesquelles se base la stratégie patrimoniale de l'établissement en complète cohérence avec le diagnostic.

Le tableau de segmentation recense un potentiel de 8,2% d'actif à libérer/valoriser (23 369 m2 SUB), 79,7% d'actif à conserver (225 970 m2 SUB) et 12,1% d'actif intermédiaire (34 270 m2 SUB).

Les actifs intermédiaires concernent l'IUT GON Caen à réhabiliter au prochain CPER, le site de l'INSPE à Caen (propriété CD14) et l'IAE au campus 4.

Les actifs à libérer se concentrent sur le campus 4 et le site de l'INSPE à Saint Lô (propriété CD50), les actifs à valoriser étaient en majorité déjà identifiés en 2018 (Vissol, R+1, SUMPPS, CEMU). Depuis le précédent SPSI, le bâtiment STAPS a été désaffecté et les salles louées dans le CHU de Caen en reconstruction seront à reconstituer.

Les principaux projets identifiés de ce SPSI (sous financement externe à 100% hors études préalables) en lien avec les territoires et en cohérence avec la segmentation des actifs sont :

- La valorisation de la parcelle Vissol ;
- L'opération halle nucléaire ;
- La reconstruction du laboratoire LPC.

*La distinction entre libération et valorisation des actifs : il n'est plus question de cession dans ce SPSI, cela mériterait d'être explicitée.*

*Des oublis à corriger dans le tableau de segmentation concernant le complexe HT2 à Cherbourg : il manque la SUB.*

## Dévolution

La dévolution est abordée à plusieurs reprises dans le SPSI, sans faire l'objet d'un chapitre dédié. Il en ressort que c'est une réelle opportunité de valorisation et de stratégie territoriale mais qui est contrariée par des contraintes financières (soutenabilité budgétaire et FCTVA) et qui s'accompagne du sentiment d'une dévolution incomplète exprimée à plusieurs reprises portant sur la demande de transfert des locaux de recherche commun hébergés par l'ENSI.

Les opérations de valorisation : un projet réalisé de la chaufferie biomasse en 2023 financé au Plan de Relance, et des projets en réflexion : parcelle Vissol et R+1 : la question du financement de ces opérations reste posée. Une nouvelle opération incluant la création d'une halle technologique du nucléaire et la reconstruction du LPC dans le cadre d'un financement régional à 100% est programmée.

Un constat peut être fait : il n'y a pas ou peu d'échanges avec les partenaires ESRI sur une stratégie commune (locaux, campus, vie étudiante...) mais a contrario beaucoup de schémas locaux avec les collectivités pour appuyer cette stratégie de développement en faveur des étudiants.

*Plus largement il n'y a pas eu de comité de suivi de la convention de dévolution depuis sa signature pour échanger avec le rectorat et le ministère sur les points précédents. Ce serait souhaitable de programmer ce temps d'échange.*

### **Mobilisation du foncier pour le logement étudiant**

Un projet de cession de terrain à Cherbourg est acté pour la construction de 120 logements étudiants par le CROUS en 2024.

L'étude de la valorisation des parcelles vissol, SUAPPS et R+1 comprend un potentiel pour une résidence intergénérationnelle et un potentiel constructible non affecté qui pourrait être destiné à du logement étudiant. Selon le modèle économique retenu, il viendrait en appui ou en concurrence aux logements du CROUS du campus 1.

### **Stratégie d'intervention (requalification, sécurité, sûreté)**

La stratégie d'intervention vise d'abord à mettre en sécurité les usagers en levant les avis défavorables, à améliorer les performances énergétiques et le confort d'usage et plus récemment à sécuriser les campus. L'ordre d'intervention dépend des possibilités financières, des économies d'énergie attendues et des actions en faveur de la transition écologique.

Ces objectifs sont déclinés en priorité sur les actifs à conserver (GER, objectifs environnementaux, adaptation des locaux) et les actifs intermédiaires (objectifs réglementaires et techniques seulement).

### **Conformité à la PIE et aux orientations de l'ESR**

Les orientations de la PIE (optimisation, préservation et modernisation) orientent la gestion et les choix patrimoniaux. Les excédents de surfaces sont valorisés, les bâtiments sous avis défavorable ou très énergivores sont rénovés en priorité et la conception prend dorénavant en compte la mutabilité, l'évolutivité nécessaires des locaux et la réduction de l'empreinte environnementale.

*Depuis le SPSI précédent l'université s'attache à connaître son taux d'occupation et à l'améliorer : le bâtiment tertiaire « présidence » avec 16,08 m<sup>2</sup> par résident est conforme aux attendus de la circulaire surface de 2023 et les ratios d'occupation SBA/résidents des autres bâtiments sont tous dans la cible de la circulaire.*

*Un point d'attention déjà soulevé : le taux d'usage des locaux recherche par les personnels est à fiabiliser et à faire progresser ainsi que le taux d'occupation des salles de cours par les étudiants.*

*L'objectif fixé au SPSI précédent à 70% de taux d'occupation des salles banalisées pour 2022 n'est pas atteint mais il conviendrait d'abord de fiabiliser l'ensemble des sites.*

## **Stratégie liée aux évolutions d'effectifs et aux réformes pédagogiques**

Si la prospective relative à la démographie n'est pas abordée, le constat de l'augmentation des effectifs depuis 2018 est là. Il incite à valoriser et optimiser les locaux sous-occupés mais aussi à avoir une politique de conservation temporaire de certains locaux jusqu'à ce que les densifications et mutualisations nécessaires ait eu lieu. La moindre pression démographique à venir est une opportunité pour développer des innovations pédagogiques au sein du patrimoine.

L'impact des réformes pédagogiques (BUT et des études de santé), de la crise sanitaire et des évolutions de l'offre de formation (à distance, mixte ou continue, par apprentissage) est apprécié au travers de la description des besoins en locaux selon leur typologie et/ou leur implantation. Sur l'évolution de l'organisation des espaces de travail, des bâtiments tests (bâtiment B et bâtiment présidence) permettent de valider des principes de mutualisation ou d'organisation des locaux pour les prochaines opérations.

### **Axes d'optimisation des espaces et locaux**

Les axes d'optimisation essentiels portent sur la concentration future des enseignements sur les 2 campus au fur et à mesure des rénovations des bâtiments, avec valorisation/libération des bâtis désaffectés. La première étape de cette stratégie a été menée avec la réhabilitation du bâtiment B qui permet une première densification et un premier regroupement de services et de composantes autrefois excentrées.

Une autre piste développée d'optimisation concerne la relocalisation des locaux situés dans un bâtiment pris à bail ou mis à disposition par une collectivité vers un bâtiment de l'Etat (ESIX déménagé en 2019, INSPE de Saint Lô remis en gestion au CD50 en 2024 avant libération complète des locaux).

### **Volet énergétique et environnemental**

La politique énergétique est au coeur de la préoccupation de l'établissement depuis le diagnostic fait dans le SDIA. Si aucune action n'est menée pour rénover le parc, la facture énergétique (valeur 2018) triplera d'ici 2032 pour atteindre un coût estimé de 8 millions par an. L'urgence de ce constat a conduit l'établissement à structurer un pôle management des énergies et à mettre en place un plan de comptage et un pilotage très fin de la consommation.

Concernant les projets neufs de rénovation/construction, la politique de l'établissement consiste à fixer des cibles « très performantes » en gestion de l'énergie en démarche HQE ou des objectifs de labellisation BBC rénovation en plus des cibles réglementaires de la RE2020.

Pour développer et mettre à jour sa politique énergétique, l'université a réalisé un schéma directeur énergie en 2023. A partir du plan de sobriété (-10% consommation depuis 2011) et des actions déjà menées (chaufferie biomasse, rénovation du bâtiment B, de la galerie vitrée, régulation), ce schéma classe les bâtiments à rénover en priorité et leur coût ainsi que leur impact en matière de gains financiers, énergétiques et environnemental.

Depuis une dizaine d'années, l'université s'engage très fortement dans l'adaptation et la transition écologique : chantiers avec des objectifs énergétiques et environnementaux ambitieux, labellisation DD&RS 2023, réalisation du bilan carbone complet 2023, élaboration d'un schéma directeur DD-RSE et d'un schéma directeur paysager, sensibilisation de la communauté étudiante et pédagogique (module TEDS), plan de transition pour les

laboratoires, plan de mobilité 2024-2029 adopté et plan de réduction des déchets prévu en 2027.

## **Politique de valorisation**

2 axes sont identifiés à ce jour :

- la valorisation de parcelles au nord du campus 1 (support des bâtiments dits Vissol, R+1 et SUMPPS) ou de bâtiment sur le campus 2, 3 ou 4. Les valorisations des parcelles principales ont fait l'objet d'étude de préfaisabilité (Vissol, R+1 et SUMPPS) ;

- la création d'une SPLU qui serait l'outil juridique pour la valorisation et la conduite de gros projets immobiliers. Le financement d'une étude de faisabilité est sollicité au COMP.

*A noter la volonté de l'université de faire évoluer la fonction immobilière à travers la SPLU pour la mettre, avec les autres services supports, au service de la stratégie de l'établissement. La réflexion sur l'organisation cible est à mener sur la durée de ce SPSI.*

## **7. Soutenabilité financière**

### **Diagnostic financier**

L'université réalise un équilibre nécessaire entre les dépenses en augmentation dans un contexte d'inflation et pour partie maîtrisable (fluides) et les recettes internes (valorisation à développer) et externes (financement par subvention).

### **Stratégie financière**

La stratégie financière de l'établissement peut se décliner en 4 orientations principales :

- Maîtriser les coûts de fonctionnement des fluides (plan de comptage, pilotage...);
- Projeter une augmentation de la CAF à 8 à 9 M€/an (CAF 2024 de 7M€, CAF 2025 projetée à 8,2M€) pour alimenter un GER plancher théorique estimé à 3 M€/an (en progression);
- Afficher pour toutes nouvelles opérations un financement externe à 100% ;
- Explorer toutes les possibilités de valorisation.

La première orientation est du ressort de l'établissement et les actions déjà réalisées commencent à porter leur fruit. La deuxième est dépendante de la politique budgétaire. La troisième est exogène et dépend des contractualisations avec la communauté européenne, l'Etat et les collectivités locales (CPER, FEDER, schémas locaux...). La dernière est réalisable sur du moyen-long terme.

*La stratégie patrimoniale exposée est cohérente avec les moyens financiers dont dispose l'université. En ce sens la stratégie financière exposée est claire et pertinente.*

### **Ressources résultant de la valorisation du patrimoine bâti ou foncier**

La valorisation principale effective est la revente de chaleur par la chaufferie biomasse rénovée depuis octobre 2023.

Les valorisations locatives de locaux du PFRS au CHU, de locaux du campus 1 à des utilisateurs externes et des espaces pour de l'événementiel avec services sont abordées sans être pleinement développées.

Les autres pistes de valorisations potentielles sont au stade préfaisabilité.

### **Soutenabilité financière**

Jusqu'à toutes les opérations d'investissement en cours sont financées dans le CPER actuel ou par financement externe et le GER est effectué en fonction de la part mobilisable annuellement du FDR adossé à la CAF, ce qui n'est pas suffisant.

#### Conclusion de l'avis du contrôleur budgétaire académique, en pièce jointe :

« Si le GER reste très insuffisant et ne permet pas d'accélération, même si les points d'intervention sont clairement identifiés, les contraintes budgétaires ne laissent que très peu de marges de manœuvre financières sur les opérations.

L'université est consciente des risques financiers qui pèsent sur les projections portées par ce schéma pluriannuel. Elle devra faire en sorte de maintenir un niveau de CAF suffisant mais aussi un niveau de trésorerie suffisant pour assurer les éventuelles avances relatives aux dépenses d'investissement dans l'attente des encaissements.

**Ainsi, j'émet un avis favorable sur la soutenabilité de ce schéma pluriannuel de stratégie immobilière, assorti de réserves liées aux charges de fonctionnement, aux impacts de la hausse des coûts de l'énergie et de l'inflation associée, concernant :**

- Le niveau du fonds de roulement ;
- Le niveau de trésorerie.»

*Il en ressort une vigilance à apporter sur les équilibres financiers pour pouvoir assurer une politique immobilière à la hauteur de la stratégie décrite dans ce document.*

### **Conclusion - Avis sur la validation du SPSI**

Le SPSI est complet et il traduit une très bonne connaissance du parc immobilier, une forte dynamique de professionnalisation et de gouvernance de l'immobilier depuis 2013.

La stratégie patrimoniale est cohérente et conforme aux orientations ministérielles et gouvernementales (optimisation, préservation, modernisation). Elle est déclinée selon la stratégie de l'établissement, et le parc actuel est en grande majorité en bon état, fonctionnel et adapté aux usagers et aux pratiques pédagogiques.

Il est à noter un effort très important de l'université pour anticiper les conséquences de l'évolution du numérique au service des étudiants et de la gestion immobilière, pour piloter et maîtriser les coûts de fonctionnements énergétiques et pour s'inscrire dans la nécessaire adaptation et la transition écologique de son parc.

L'attention portée à l'accessibilité des locaux devra être suivie d'effets immédiats et substantiels, compte tenu du retard de l'université dans ce domaine.

La dévolution en 2022 a eu des conséquences positives :

- leur permettre de développer des partenariats stratégiques et financiers avec les collectivités locales ;

- envisager des possibilités de valorisation optimales et innovantes (cogénération et revente de chaleur).

Mais les moyens financiers restent limités (peu de valorisation effective, contexte inflationniste, trésorerie et CAF faible...) au regard d'une stratégie ambitieuse portée par l'université.

Le comité de suivi de la dévolution sera le lieu d'échange sur les opportunités et faiblesses de la dévolution ainsi que sur la stratégie de l'établissement en matière de recherche notamment.

Par conséquent, j'émet un avis favorable à ce SPSI assorti des remarques figurant dans le corps du document.

La Rectrice de la Région académique Normandie  
Rectrice de l'Académie de Normandie  
Chancelière des Universités



Christine GAVINI



Avis du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le SPSI de l'université de Caen  
Normandie

## **I) Présentation de l'établissement**

L'Université de Caen Normandie est un établissement pluridisciplinaire sous statut d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) sous la tutelle du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR).

Malgré sa destruction au cours de la seconde guerre mondiale, l'université a su se reconstruire et n'a cessé de se développer depuis lors, au sein de ses antennes situées dans le département du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

L'établissement met en avant l'aspect pluridisciplinaire de ses activités de formation et de recherche établies sur 7 campus composés de 19 sites, ce qui dénote un maillage territorial conséquent. Cette présence importante dans les territoires normands permet à l'Université de Caen Normandie d'accueillir pour l'année 2023-2024 près de 32 000 étudiants. Il s'agit du plus haut niveau d'effectif qu'a connu l'université, après 13 années d'augmentation. Depuis le dernier SPSI de l'Université de Caen Normandie, 2 000 étudiants supplémentaires ont ainsi rejoint une formation dispensée par l'établissement.

L'Université de Caen Normandie fait partie des quelques établissements à avoir accédé à la dévolution de son patrimoine. En 2022, l'entièreté des surfaces sous convention d'utilisation (CDU) a été transférée à l'université. L'établissement s'est pleinement saisi de la dévolution, ce qui lui a permis d'établir des relations profitables avec les différentes collectivités territoriales dans la mise en œuvre de conventions partenariales portant sur l'aménagement du territoire, le développement de projets communs ainsi que des modalités de participation financière aux opérations de l'université.

Aujourd'hui, l'université est propriétaire de 282 705 m<sup>2</sup> SUB et utilise au total de 286 377 m<sup>2</sup> SUB.

## **II) Analyse du SPSI**

### **1) Rappel des grands axes stratégiques présentés**

L'Université de Caen Normandie compte bâtir sa stratégie pour la période 2023-2028 autour de sept axes majeurs :

- Construire une université solidaire, durable et responsable répondant aux enjeux des transitions dans toutes leurs dimensions ;
- Promouvoir l'excellence et la visibilité de la recherche ;
- Diversifier et sécuriser les parcours de formation, expérimenter et innover pour anticiper les compétences et métiers d'avenir ;
- Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions ;
- Se positionner comme un acteur majeur des différentes dynamiques territoriales ;
- Se doter d'une ambition européenne et internationale ;

- Poursuivre les efforts de pilotage afin de consolider une politique de site à l'échelle de la Normandie.

Afin de mettre en œuvre ces axes, le SPSI présente cinq objectifs qui permettront de répondre aux enjeux futurs de l'établissement :

- Améliorer la qualité de l'enseignement et de la recherche ;
- Poursuivre la préservation du patrimoine et ses ressources ;
- S'adapter aux évolutions pédagogiques et réglementaires ;
- Optimiser l'expérience étudiants et le cadre de vie sur les campus ;
- Développer une recherche d'excellence.

Ainsi, ce SPSI met l'accent tout particulièrement sur six leviers répondant aux obligations et objectifs de la Politique Immobilière de l'État (PIE) :

- Optimiser l'occupation des surfaces ;
- Améliorer la qualité de vie sur les campus ainsi que leur accessibilité ;
- Améliorer la performance énergétique des bâtiments en priorisant les interventions selon les gains énergétiques et les mesures permettant une réduction de l'empreinte énergétique ;
- Poursuivre les actions de mise en conformité réglementaire ;
- Orienter la stratégie en fonction de la segmentation des actifs présentée dans ce SPSI ;
- Co-construire les opérations structurantes de l'université avec les partenaires locaux et les utilisateurs.

## 2) Bilan du SPSI précédent

Le bilan du précédent SPSI sur la période 2018-2022 décrit précisément les projets réalisés ainsi que le niveau d'avancement des projets en cours. Il apparaît que l'ensemble des opérations présentées dans ce bilan ont été menées, sont en cours d'études ou prêtes à être lancées. Il est néanmoins regrettable de ne pas avoir complété ce descriptif avec une courte synthèse financière exposant les coûts des opérations ainsi que leur financement. L'identification des surfaces supplémentaires et/ou optimisées grâce à ces opérations aurait également permis une meilleure lisibilité de ce bilan.

## 3) Volet diagnostic

L'université précise que le RT-OAD a été renseigné de façon à obtenir un score de 262 sur 275, conformément à ce qui est attendu dans la circulaire SPSI de 2016. L'université assure que l'effort notable de fiabilisation des données dans le RT-OAD sera poursuivi. Ce score élevé de complétude du SPSI dans le RT-OAD démontre une véritable maîtrise du parc immobilier.

Sur le plan global, il ressort que :

- Le parc est fonctionnel et adapté aux usages attendus. Les locaux sont flexibles ;
- La majorité des biens date des années 1960 et est dans un état peu ou pas satisfaisant (68% des biens soit 70 bâtiments sont dans un état peu ou pas satisfaisant). Malgré un effort notable de l'établissement dans la rénovation et la restructuration de certains d'entre eux, la part de ces surfaces reste toujours conséquente. Compte tenu de l'âge et des possibilités de rénovation lourde, le parc est vieillissant et présente des risques sanitaires liés à la présence d'amiante ainsi qu'une obsolescence des équipements (SSI notamment) ;

- Le parc est en quasi-totalité conforme aux normes liées à la réglementation ERP. Un seul bien a reçu un avis défavorable ;
- L'état d'accessibilité des campus et des biens est particulièrement élevé, ce qui reflète un véritable travail fourni par l'établissement dans ce domaine. Seuls deux bâtiments sont réglementaires mais non fonctionnels ;
- Le taux d'occupation global de l'établissement à hauteur de 47,69 % en 2023 s'avère insatisfaisant. Un effort de rationalisation et d'optimisation est réalisé, mais est encore insuffisant.
- Le parc, compte tenu notamment de son âge, présente des performances énergétiques médiocres.

L'Université de Caen Normandie possède une connaissance complète et précise de l'état de son parc. Les annexes jointes détaillent davantage le bâti et mettent en exergue un véritable pilotage des équipes immobilières de l'établissement, afin de préserver et améliorer l'état global du parc.

La connaissance du parc sera améliorée grâce au déploiement en 2025 d'un système d'information patrimoniale intégrateur afin de mieux appréhender la masse de données disponible. Ce logiciel sera interopérable avec l'ensemble des SI existants afin de remplacer le logiciel actuel devenu obsolète. L'université s'est également dotée de l'OSFI, lui permettant de mieux gérer les fluides consommés.

Le SPSI présente également un état des lieux énergétique très poussé, qui permet à l'université d'orienter efficacement sa stratégie patrimoniale en terme de transition énergétique.

Les taux d'occupation ne sont pas fiabilisés et ne permettent malheureusement pas d'apprécier justement cet indicateur, le niveau de complétude restant insuffisant.

**Sur le plan financier**, le SPSI présente un état des lieux des comptes immobiliers complet et précis entre 2019 et 2023, avec une projection jusqu'en 2028. L'université alloue un budget pour l'immobilier à hauteur de 35,81 M€ en 2022 (CPER et masse salariale compris) soit 13,5 % du budget total de l'université (265,3 M€) ; il était de 9,4 % du budget total en 2017. L'augmentation de la part du budget global attribuée à l'immobilier envoie un signal positif quant à la prise en compte politique des enjeux immobiliers de l'université.

Les sources de financement de l'immobilier en investissement sont multiples pour l'université. Les ressources fléchées liées au CPER et au Plan de relance, par exemple, représentent la majeure partie des leviers de financement de l'immobilier universitaire caennais. Entre 2019 et 2023, les participations dites extérieures (CPER, Plan de relance, Plan de résilience...) s'élèvent à 21,342 M€. L'université consent un effort certain sur fonds propres et investit près de 17,3 M€ entre 2016 et 2025, correspondant notamment aux opérations du CPER 2015-2020.

L'université a connu une augmentation des charges de fonctionnement, liée notamment à la hausse des coûts de l'énergie ainsi qu'à l'inflation associée. Cette conjoncture inflationniste a entraîné une augmentation de 52 % des charges de fonctionnement entre 2019 et 2023, soit 5 M€ par an. Au cours de cette même période, les fluides ont subi une augmentation de 76 %. L'université tente de maîtriser cette hausse, notamment avec la mise en service d'une chaufferie biomasse en septembre 2023 (financement PdR) permettant une baisse de 700 K€/an sur la facture de gaz par rapport à 2021.

S'agissant du GER, l'Université de Caen Normandie poursuit l'objectif d'allouer 3 M€ par an au GER soit 10€/m<sup>2</sup>/an dès 2025, sous condition d'une capacité d'autofinancement (CAF) suffisante compte tenu

de la conjoncture inflationniste. Ce niveau de GER apparaît toutefois comme à peine suffisant, au regard de l'état du parc et de l'inflation.

Enfin, l'université met en exergue la mise sous tension de sa capacité à mobiliser ses fonds propres et risque d'être contrainte de se désengager de certaines nouvelles opérations du CPER 2021-2027 si elle augmente le financement du GER annuel.

La description des moyens financiers permet de parfaitement appréhender les recettes et les dépenses de l'université pour son patrimoine. Ce SPSI expose le fort investissement de l'établissement mais également les risques possibles en cas de non-maîtrise de la CAF pour le financement des opérations prévues.

**Sur le plan des ressources humaines**, le diagnostic est complet. L'organisation interne de la fonction immobilière de l'université est particulièrement bien décrite. A la suite de l'accès à la dévolution, la direction du patrimoine et de la logistique (DPL) de l'université s'est professionnalisée rapidement. On constate une montée en compétence sur l'ensemble des métiers de l'immobilier, afin d'accompagner au mieux la dévolution.

Le diagnostic des moyens humains présente une analyse de la structure de la gouvernance, ainsi que des compétences au service de l'immobilier et du patrimoine. On compte 88 agents au sein de la DPL, dont 43 dédiés à la gestion de l'immobilier. Les compétences et expertises immobilières ont été concentrées dans un seul service, ce qui rend le pilotage du parc et des opérations plus efficace. Par ailleurs, afin d'appuyer les stratégies immobilières de l'établissement, un vice-président immobilier est présent depuis 2013, ce qui confère une véritable légitimité aux actions menées par la DPL.

L'expertise de la DPL est multiple et la montée en puissance des compétences est remarquable, notamment aux niveaux juridique et réglementaire ou encore en matière de management de l'énergie. La DPL songe par ailleurs à la création d'une filiale de valorisation : une réflexion est engagée au sein de l'université sur cette opportunité. L'université est consciente de ses limites et pointe un besoin d'optimiser le pilotage des opérations de travaux afin de répondre à la stratégie de développement mise en place tout en optimisant également la qualité d'usage du bâti. De plus, « le périmètre valorisation » n'est pas actuellement mis en place au sein de la DPL.

### **III) Analyse de la stratégie**

La stratégie immobilière de l'université se concentre sur une politique d'optimisation et de mutualisation. L'établissement est également tourné vers une intensification des rénovations énergétiques, dans le but de maîtriser les coûts tout en développant la modularité des locaux et la mise en service des infrastructures numériques prenant en compte les évolutions pédagogiques. Cette volonté se traduit par une concentration des activités de l'université autour de deux grands campus : le campus historique de Caen au centre-ville pour les SHS et le campus du nord pour les sciences technologiques. Les antennes régionales seront ainsi transformées et adaptées aux besoins spécifiques locaux en matière d'offre de formation professionnelle continue, en créant des synergies avec le tissu socio-économique et les collectivités.

Ce SPSI présente un SWOT pertinent qui introduit de façon claire les enjeux auxquels est confronté l'établissement. En termes de patrimoine, les principales forces de l'université sont les suivantes :

- Un patrimoine réparti sur plusieurs campus avec une offre conséquente et diverse de formations et de recherche, ainsi qu'une vie étudiante spécifique à chacun des sites ;
- Une présence de l'université sur l'ensemble du territoire normand, facilitant les liens et les synergies avec les partenaires locaux ;
- Une solide connaissance intégrée de son patrimoine ;
- Une dévolution achevée ;
- Une DPL qui monte en puissance quant à son expertise immobilière ;
- La mise en place de schémas locaux d'enseignement supérieur et de recherche sur lesquels la stratégie immobilière s'adosse ;
- Une progression des effectifs étudiants, alors même que la tendance nationale connaît une inflexion.

L'université a également conscience de ses limites et de ses points faibles :

- Un parc vieillissant et une obsolescence marquée ;
- Un investissement dans le GER insuffisant, malgré un effort notable de l'établissement ;
- Un budget contraint et une situation financière sous tension marquée par une inflation conséquente, ce qui laisse très peu de marge de manœuvre sur la programmation des opérations ;
- Des problématiques de gouvernance des locaux de recherche partagés avec d'autres entités qui demeurent en dehors du périmètre de dévolution, ce qui peut être un obstacle selon l'établissement dans la mise en œuvre de sa stratégie.

Le volet stratégie présente également les opérations structurantes sur la période du SPSI. On compte six projets présentés très clairement en annexe pour un total de 73,820 M€ (dont un qui concerne la mise en conformité sécurité, sûreté d'un ensemble de bâtiments (1,84 M€). Un tableau de soutenabilité financière expose les différentes participations pécuniaires.

- Réhabilitation lourde de l'enveloppe classée MH et mise en sécurité incendie des deux bâtiments, avec levée de l'avis défavorable du bâtiment D (50 M€) ;
- Construction d'un vestiaire pour le stade campus 1 qui a été réhabilité en 2021 (1,8 M€) ;
- Création d'un centre de psychologie (80 K€) ;
- Construction d'un bâtiment de recherche sur le site du grand accélérateur de Ions pour la recherche clinique par imagerie médicale et réhabilitation du bâtiment E existant (performance énergétique) (12,9 M€) ;
- Réorganisation du campus 2 dans le cadre du réaménagement global du plateau Nord de Caen et étude commune avec l'agglomération de Caen la Mer (coût non encore défini).

Par ailleurs, l'articulation entre le diagnostic bâtementaire et la stratégie patrimoniale s'apprécie notamment grâce la segmentation réalisée dans ce SPSI. Il existe un potentiel de 8,2 % d'actifs à libérer ou valoriser, soit 23 369 m<sup>2</sup> SUB pouvant être un levier de financement pour la stratégie immobilière. Ces actifs à libérer se concentrent sur le campus 4 et le site de Saint-Lô. Les principaux projets identifiés dans ce SPSI en lien avec les partenaires territoriaux et en cohérence avec la segmentation des actifs sont :

- La valorisation de la parcelle Vissol avec de fortes potentialités ;
- L'opération halle nucléaire ;
- La construction du laboratoire LPC.

Ces opérations sont particulièrement pertinentes compte tenu de la dévolution, qui facilite ce genre d'actions.

**Dévolution :**

La dévolution est un point majeur de ce SPSI et est abordée de manière récurrente sans malheureusement faire l'objet d'une partie dédiée. La dévolution est finalement une réelle opportunité de valorisation et un levier certain dans les tractations territoriales dans la mise en œuvre de la stratégie de l'établissement en matière d'enseignement supérieur et de recherche.

Cependant, l'établissement est confronté à des contraintes financières liées à la dévolution comme la non-éligibilité de l'université au fonds de compensation de la TVA (FCTVA) dans le cas de montages d'opérations avec une maîtrise d'ouvrage (MOA) confiée à une collectivité. L'établissement considère également la dévolution comme incomplète en raison de l'hébergement de laboratoires de recherche dans les bâtiments de l'ENSI Caen, qui ne font pas partie du périmètre du patrimoine dévolu.

Des opérations de valorisation ont été définies et programmées comme la valorisation de la parcelle Vissol, la halle technologique du nucléaire ou la reconstruction du LPC qui fait l'objet d'un financement de la Région. L'établissement s'est pleinement saisi de la dévolution pour définir des opérations structurantes.

Cependant, l'université n'instaure que très peu de dialogue avec les partenaires de l'ESRI sur une stratégie commune (locaux, campus, vie étudiante) mais privilégie l'élaboration de schémas locaux avec les collectivités. L'établissement n'a pas encore organisé de comités de suivi de la dévolution, comme le prévoit pourtant la convention de dévolution. Ces comités sont pourtant le lieu idéal pour échanger sur les enjeux et défis que rencontre l'établissement dans le cadre de la dévolution. Les sujets bloquants ou crispants tels que la non-éligibilité de l'université au FCTVA ou encore les locaux partagés avec l'ENSI Caen auraient pu être abordés durant ces réunions. Il est vivement souhaitable que l'université prenne l'initiative de programmer ces temps d'échange.

**Mobilisation du foncier pour le logement étudiant :**

Un projet de cession de terrain à Cherbourg est acté pour la construction en 2024 de 120 logements étudiants par le CROUS.

L'étude faite sur la valorisation des parcelles Vissol prévoit la construction d'une résidence intergénérationnelle et a relevé un potentiel constructible non encore affecté qui pourrait être réservé à des logements strictement étudiants.

**Optimisation des espaces et des locaux :**

L'Université de Caen Normandie compte progressivement concentrer ses activités sur ses deux grands campus au Nord et au centre-ville au fur et à mesure des rénovations des bâtiments et des valorisation/libération des bâtiments désaffectés. Cette stratégie a d'ores et déjà débuté avec la réhabilitation du bâtiment B qui favorise une première grande densification et un premier regroupement des services et composantes autrefois excentrés dans les territoires.

**Volet énergétique :**

La transition énergétique est au cœur des préoccupations de l'établissement ; une véritable prise de conscience a été opérée. Selon les projections faites par l'université compte tenu de l'état actuel du bâti et de sa mauvaise empreinte énergétique, la facture énergétique (base 2018) triplera d'ici 2032

pour atteindre 8 M€ par an. Un constat qui force l'établissement à intervenir sans délai. La première action salutaire a été de structurer un pôle management des énergies au sein de la DPL et de mettre en place un plan de comptage et de pilotage très fin de la consommation.

Sur les nouvelles constructions, l'université fixe des objectifs énergétiques très élevés, permettant d'estampiller les bâtiments HQE ou BBC en plus des cibles réglementaires RE 2020.

En outre, un schéma directeur des énergies a été établi en 2023, avec la mise en place d'objectifs clairs et un classement des bâtiments à rénover en priorité ainsi que les coûts associés. Les gains économiques et énergétiques sont également modélisés.

L'établissement s'est finalement très fortement engagé dans l'adaptation de son patrimoine aux enjeux énergétiques et aux différentes réglementations écologiques, comme le décret tertiaire.

### **Stratégie d'intervention :**

La stratégie d'intervention vise en premier lieu à rendre l'ensemble des biens conformes à la réglementation liée à la sécurité des personnes et leur accessibilité notamment en levant les avis défavorables. Les projets ont par ailleurs vocation à améliorer le confort des usagers et à sécuriser les campus. Compte tenu des contraintes budgétaires, ces opérations sont programmées sur une longue période et priorisées en fonction de la disponibilité des fonds. L'annexe décrit de façon claire l'ensemble des opérations ainsi que leur coût et les possibilités de financement.

## **IV) Soutenabilité financière**

L'université réalise un équilibre nécessaire entre les dépenses en augmentation dans un contexte d'inflation et pour partie maîtrisables (fluides) ainsi que les recettes internes (valorisation à développer) et externes (financement par subvention).

La stratégie financière de l'établissement peut se décliner en quatre orientations principales:

- Maîtriser les coûts de fonctionnement des fluides (plan de comptage, pilotage...);
- Projeter une augmentation de la capacité d'autofinancement (CAF) à 8 à 9 M€/an (CAF 2024 de 7 M€, CAF 2025 projetée à 8,2 M€) pour alimenter un GER plancher théorique estimé à 3 M€/an (en progression);
- Afficher pour toutes les nouvelles opérations un financement externe à 100 %;
- Explorer toutes les possibilités de valorisation.

La première orientation est du ressort de l'établissement et les actions déjà réalisées commencent à porter leurs fruits. La deuxième est dépendante de la situation budgétaire. La troisième est exogène et dépend des contractualisations avec l'État, l'Union Européenne et les collectivités locales (CPER, FEDER, schémas locaux...). La dernière est réalisable sur du moyen-long terme.

La stratégie patrimoniale exposée est cohérente avec les moyens financiers dont dispose l'université. En ce sens, la stratégie financière est claire et pertinente.

La valorisation principale effective est la revente de chaleur par la chaufferie biomasse rénovée depuis octobre 2023. Les valorisations locatives de locaux du PFRS au CHU, de locaux du campus 1 à des utilisateurs externes et des espaces pour de l'évènementiel avec services sont abordées sans être pleinement développées.

Les autres pistes de valorisations potentielles sont au stade de la réflexion.

Jusqu'à toutes les opérations d'investissement en cours sont financées dans le CPER actuel ou par financement externe et le GER est effectué en fonction de la part mobilisable annuelle du fonds de roulement adossé à la CAF, ce qui n'est pas suffisant.

Si le GER reste très insuffisant, il ne permettra pas le financement des interventions clairement identifiées. Les contraintes budgétaires de l'université ne laissent que très peu de marges de manœuvre sur le financement des opérations.

L'université est consciente des risques financiers qui pèsent sur les projections portées par ce schéma pluriannuel. Elle devra faire en sorte de maintenir un niveau de CAF suffisant mais aussi un niveau de trésorerie suffisant pour assurer les éventuelles avances relatives aux dépenses d'investissement dans l'attente des encaissements.

Ainsi, le CBR du rectorat de région académique émet un avis favorable sur la soutenabilité de ce schéma pluriannuel de stratégie immobilière, assorti de réserves liées aux charges de fonctionnement, aux impacts de la hausse des coûts de l'énergie et de l'inflation associée, concernant :

- Le niveau du fonds de roulement ;
- Le niveau de trésorerie.

Il en ressort une vigilance à apporter sur les équilibres financiers pour pouvoir assurer une politique immobilière à la hauteur de la stratégie décrite dans ce document.

## **V) Conclusion**

L'Université de Caen Normandie a produit un SPSI qui répond parfaitement au format demandé. Il s'agit d'un SPSI complet et précis qui traduit une excellente connaissance du parc immobilier et un fort investissement de la DPL dans l'appréhension des enjeux immobiliers de l'université. La professionnalisation de la DPL et la forte implication de la gouvernance politique de l'Université de Caen Normandie est remarquable au sein de ce document stratégique.

Le pilotage immobilier suit une logique cohérente et est en adéquation avec le projet d'établissement ainsi qu'avec les défis futurs pour l'établissement. Le diagnostic fait état d'un parc jugé fonctionnel mais majoritairement en mauvais état et très vieillissant, entraînant un coût énergétique très élevé.

La stratégie patrimoniale est cohérente et conforme aux orientations ministérielles et gouvernementale (optimisation, préservation et modernisation). Elle est déclinée selon la stratégie de l'établissement et propose des opérations structurantes et importantes permettant d'accroître son ancrage dans le territoire normand.

La dévolution en 2022 a entraîné des conséquences positives pour l'université. Des partenariats solides ont pu être actés avec des acteurs stratégiques locaux dans le financement de grands projets. Des opportunités de valorisation ont également pu être construites.

Aussi, l'implication de l'établissement en matière de transition énergétique est particulièrement notable. L'université a bien conscience du poids du coût des fluides et a mis en place un certain nombre d'actions déterminantes qui auront à terme une influence positive sur l'impact environnemental du parc tout en permettant des économies sur les consommations d'énergie.

En conséquence et compte tenu de ces éléments, le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche émet un avis favorable sur le SPSI de l'Université de Caen Normandie pour la période 2023-2028.

Cet avis est néanmoins assorti de recommandations :

- Poursuivre l'effort notable de digitalisation du pilotage immobilier ;
- Poursuivre et intensifier la politique de densification et de rationalisation des surfaces, afin d'améliorer les taux d'occupation ;
- Poursuivre l'investissement effectué en matière de transition écologique afin d'avoir à terme une meilleure maîtrise des coûts énergétiques ;
- Poursuivre les réflexions liées aux différentes valorisations et à l'opportunité de la création d'une filiale ;
- Favoriser les opérations de construction de logements étudiants sur les parcelles constructibles ;
- Apporter une vigilance particulière à toutes dérives budgétaires des opérations structurantes inscrites au CPER, notamment compte tenu du fait que l'université ne pourra pas supporter de surcoûts sur fonds propres. L'objectif d'investir 3 M€ par an dès 2025 pour le GER a comme effet d'annuler toute marge de manœuvre pour l'université ;
- Apporter une vigilance particulière aux différents indicateurs financiers, compte tenu de la stratégie ambitieuse portée par l'université et les moyens financiers limités ;
- S'agissant de la dévolution, aucun comité de suivi n'a pu être organisé depuis l'accès à la dévolution. Je vous rappelle que ce comité, prévu dans la convention de dévolution, a pour objet d'échanger sur l'ensemble des sujets concernant le parc immobilier dévolu. Je vous enjoins fortement à vous rapprocher du rectorat de région académique afin de préparer et planifier ce comité.

Cet avis favorable ne vaut pas accord de financement pour les opérations non soutenables mentionnées dans ce SPSI.

Paris, le 30 septembre 2024

Le chef du service de la stratégie de contractualisation,  
du financement et de l'immobilier



Géraud de Marcillac



Direction de l'immobilier de l'État

Direction de l'immobilier de l'État  
Affaire suivie par Marion BESSIERE  
Sous-direction Stratégie et Expertises  
de l'Immobilier de l'État  
marion.bessiere@dgfip.finances.gouv.fr  
0616388674  
Réf : 2024-10-987

Paris, le 14/10/2024

Le directeur de l'immobilier de l'État

à

Monsieur le président  
de l'Université Caen Normandie

**Objet : Examen du projet de Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) de l'Université Caen Normandie (UNICAEN)**

**PJ : Fiche d'analyse du projet de SPSI**

Monsieur le président,

Mes services ont réceptionné, le 22 avril 2024, le projet de SPSI 2023-2028 de l'Université Caen-Normandie. Je vous félicite pour l'effort conséquent de présentation détaillée du parc et de ses problématiques qui témoigne d'une connaissance fine de votre parc.

Avant tout chose, je note que grâce à la dévolution, votre stratégie vise à **développer la valorisation de votre patrimoine** et à affirmer votre poids dans le maillage territorial. Je vous encourage à poursuivre vos efforts dans ce sens tout en attirant votre attention sur le fait que, pour répondre à vos ambitions, vous devrez procéder à un renforcement de votre fonction immobilière notamment sur les moyens et compétences dédiés aux thématiques juridiques et financières.

La volonté de recourir à une société publique locale universitaire (SPLU) permettra de renforcer les liens avec les acteurs locaux. La valorisation permettra par ailleurs d'accroître les recettes de l'université, point essentiel pour améliorer sa situation financière (fonds de roulement et capacité d'autofinancement).

De plus cette valorisation doit s'articuler avec la stratégie immobilière dont la segmentation est à confirmer pour le bâtiment Vissol.

Par ailleurs, la stratégie immobilière et plus particulièrement les choix de regroupements, de constructions et de cessions sont à affiner en prenant en compte les prévisions des effectifs par filière, les impacts surfaciques des projets de l'établissement et les taux d'occupations des espaces d'enseignement dont certains sont en-deçà des objectifs nationaux (49 % en moyenne). L'étalement géographique de l'université dans plusieurs départements peut venir expliquer ces ratios d'occupations particulièrement faibles pour les antennes de l'université. Ainsi **la valorisation des espaces d'enseignements via des locations ponctuelles doit être un axe d'optimisation de ces surfaces et d'ancrage sur le territoire**. La stratégie sur l'occupation de l'ensemble du parc doit donc être consolidée afin de mieux définir les besoins immobiliers sur la période couverte et au-delà de 2028.

J'attire votre attention, sur la nécessité d'adopter **une véritable politique de mutualisation et de rationalisation des locaux afin d'éviter la création de nouvelles surfaces au détriment de la rénovation ou de la réhabilitation de bâtiments**. A cet effet, la mise en œuvre du SIPI doit être une priorité afin de

permettre une meilleure interopérabilité entre les outils notamment ceux destinés à l'occupation des espaces de bureaux. Ce manque de visibilité dessert votre stratégie d'optimisation des surfaces administratives sur l'ensemble de votre parc. Ainsi la connaissance plus fine de l'occupation de vos espaces de travail pourra être un point d'entrée à des projets de réaménagements des espaces de travail afin de les rendre plus flexibles.

Cette démarche d'optimisation devra en outre se fonder **sur les dispositions de la circulaire du 8 février 2023 relative à la doctrine d'occupation des immeubles tertiaires de l'Etat**, et exploiter les retours d'expérience et les méthodes présentées au sein du site « Travailler autrement » et du guide "Nouveaux espaces de travail" proposés sur le portail immobilier de l'Etat.

Par ailleurs, **le diagnostic du parc confirme que l'université a souffert d'un sous-investissement, le niveau de GER étant très faible (12€/m<sup>2</sup>/an) pour un parc majoritairement en mauvais état, avec des bâtiments pour certains très énergivores, et dont le diagnostic met en exergue des besoins de travaux.** En effet, les états réglementaire et technique décèlent certaines problématiques majeures notamment en ce qui concerne le clos et couvert (isolation, étanchéités des toitures, dégradation de l'enveloppe) et les installations techniques (installations de chauffage, ventilations et climatisations, productions de chaleur et de froid).

Par ailleurs, la stratégie d'intervention qui tend vers une amélioration du parc sur le plan réglementaire (levée de l'avis défavorable de la commission de sécurité, amélioration de l'accessibilité), technique et environnemental, écarte certains besoins relevés dans le diagnostic. **L'élaboration de PPI et corrélativement d'une programmation GER, avec un niveau de GER plus important, est nécessaire.**

Je salue vos actions en faveur de l'amélioration de la performance environnementale de votre parc et notamment la mise en place d'une chaufferie biomasse permettant d'alimenter l'un de vos principal campus, d'une GTC et GMAO avec l'utilisation du BIM ainsi que la réalisation d'un bilan carbone.

Dans cette continuité, le présent SPSI est axé sur l'amélioration de la performance énergétique du parc principalement via des réhabilitations sur des bâtiments identifiés comme prioritaires dans votre schéma directeur énergie.

D'autre part, la stratégie environnementale sur certains bâtiments dont la consommation d'énergie est peu performante (étiquette E, F et G) et sans programmation de travaux sur la période des 5 ans pourra s'appuyer sur les leviers de l'exploitation-maintenance et des usages sources d'économies d'énergies pour un faible coût. J'attire votre attention sur la démarche CUBE (Challenge d'Économie d'Énergie dans les Bâtiments de l'État) à laquelle votre université pourrait participer. Ce dispositif, financé par le FTAP vise à engager l'ensemble du parc immobilier de l'État dans une démarche volontaire d'économies d'énergie basée sur la sobriété et l'efficacité.

Je vous invite à poursuivre vos efforts et à élargir cette **démarche à l'ensemble du parc occupé avec des objectifs chiffrés.**

En outre, les prévisions liées au changement climatique tout comme les sujets de gestion de l'eau et de biodiversité doivent être moteurs dans la construction et la mise en œuvre de cette démarche. En effet les impacts sur les bâtis et leurs usages doivent être un facteur de décision dans la segmentation des biens et des constructions à venir.

**Enfin, pour assurer sa politique de GER et d'investissement, la soutenabilité financière du SPSI devra être sécurisée au regard des opérations dans l'attente de financements et des moyens de l'université affectés à l'immobilier.**

Vous trouverez en annexe l'analyse complète de votre projet de SPSI.

Au terme de son analyse, **la DIE approuve le projet de SPSI 2023-2028** de l'Université Caen Normandie au regard de sa cohérence avec les enjeux de l'établissement et de sa conformité aux principes de la politique immobilière de l'Etat.

Cet avis est assorti de plusieurs recommandations, dont les suivantes doivent être mises en œuvre dès à présent :

- Poursuivre la mise à jour et la consolidation du RT-ESR notamment des données générales (surfaces, statut d'occupation, nombre de résidents ...), d'exploitation (consommations en fluides, coûts de fonctionnement) ainsi que des données techniques et réglementaires manquantes ;
- Se rapprocher du SLD afin de mettre à jour l'inventaire pour les biens dont l'état de propriété est incorrectement renseigné et procéder à la mise à jour du champ « Propriétaire » dans le RT-ESR. Par ailleurs, régulariser l'occupation du campus de Cherbourg (n°434212) via la signature de CDU et si nécessaire pour le bâtiment n°527687 (du campus 1) ;
- Revoir le calcul des ratios d'occupation en l'exprimant en SUB/résident en plus de la SBA/résident conformément à la circulaire PM du 8 février 2023 ;
- Produire un schéma cible d'occupation des surfaces, embarquant l'optimisation des surfaces actuelles et celles en cours de construction, et les prévisions d'évolution des effectifs étudiants. Réévaluer en conséquence les besoins en surfaces nouvelles ;
- Mettre en œuvre le projet de densification du bâtiment administratif afin d'atteindre la cible réglementaire de 16 m<sup>2</sup> SUB par résident, conformément à la circulaire surfaces et définir un plan d'action pour les autres espaces de bureaux ;
- Consolider la réflexion sur le bâtiment CEMU et sa valorisation. Cette réflexion doit s'articuler avec celle sur la nouvelle utilisation des locaux libérés dans le campus 4 ;
- Définir la segmentation du bâtiment Vissol et affiner l'étude d'aménagement des parcelles en prenant en compte les besoins de logements étudiants ;
- Confirmer et consolider les coûts et les modes de financement prévus pour l'intégralité des opérations immobilières envisagées notamment pour la réfection de la toiture du bâtiment CEMU qui conditionne sa valorisation et pour l'opération campus 2025 ;
- Elaborer des plans pluriannuels de GER qui s'appuient sur les constats du diagnostic et les orientations stratégiques patrimoniales. Le niveau de GER doit tendre à être augmenté ;
- Poursuivre et développer la stratégie environnementale afin de la réduire les consommations énergétiques, dans le respect des objectifs de la loi Elan, et les émissions de gaz à effet de serre. A cette fin, l'établissement est invité à déployer le challenge d'économies d'énergie des bâtiments de l'Etat, pour renforcer le volet usages.

**Les recommandations suivantes sont à prendre en compte pour le prochain SPSI, qui devra me parvenir au cours de l'année 2028 :**

- Renforcer la fonction immobilière notamment les compétences (sur la maîtrise d'ouvrage, l'asset management, la transition écologique, le volet financier et comptable) afin d'approfondir les opportunités de valorisation du parc. Cette valorisation du parc doit porter tant sur le bâti que le non bâti et s'articuler avec les potentiels besoins en logements étudiants ;
- Approfondir le sujet de l'adaptation au changement climatique en analysant les risques pesant sur le parc et en définissant des objectifs assortis d'un plan d'action ;
- Transmettre les PPI qui pourront s'appuyer sur le prochain SPSI ;
- Inclure dans le diagnostic l'ensemble du parc y compris les terrains, les locaux spécifiques (logements, crèche) et le domaine de Normanville (fonctions et intérêts pour l'enseignement et la recherche) ;

J'attire votre attention sur le fait que l'approbation tacite ou expresse d'un projet de SPSI par la DIE ne vaut pas validation préalable ou labellisation des projets immobiliers qui y sont décrits ou programmés.

Vous informerez la DIE de l'inscription à l'ordre du jour du conseil d'administration de la validation du SPSI. Une copie de la délibération portant approbation du SPSI par le CA sera transmise au ministère de tutelle et à la DIE.

Je vous remercie de bien vouloir communiquer aux membres de votre conseil d'administration le présent courrier et vous prie d'agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma parfaite considération.

Le directeur de l'immobilier de l'État  
**Alain RESPLANDY-BERNARD**



# **ANNEXE**

## **Fiche d'analyse**

### **Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière**

**Opérateur**

***Université de Caen***

**Ministère de tutelle**

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de  
la Recherche**

***Septembre 2024***

## Sommaire

1. SYNTHÈSE DE L'ANALYSE.....	4
1.1. Modalités d'analyse.....	4
1.1.1. Contact de l'opérateur.....	4
1.1.2. Dates clés de la procédure.....	4
1.1.3. Respect du cadre de rédaction du SPSI.....	4
1.2. Avis sur le SPSI.....	4
2. BILAN DU SPSI PRÉCÉDENT.....	5
3. DIAGNOSTIC.....	6
3.1. Description de l'opérateur.....	6
3.2. Recensement et inventaire du parc.....	6
3.3. Diagnostic de l'occupation.....	7
3.4. Diagnostic Fonctionnel, Réglementaire, Technique et Environnemental	9
3.4.1. Réponse aux besoins des utilisateurs / Diagnostic fonctionnel.....	9
3.4.2. État réglementaire.....	9
3.4.3. État technique.....	10
3.4.4. État énergétique et environnemental.....	11
3.5. Moyens humains et compétences.....	11
3.6. Système d'information immobilier.....	12
3.7. État des lieux financier et coûts de l'immobilier.....	13
3.7.1. Moyens financiers et budget consacrés à l'immobilier.....	13
3.7.2. Coûts de l'immobilier.....	14
4. STRATÉGIE.....	14
4.1. Stratégie de l'opérateur.....	14
4.1.1. Besoins de l'établissement.....	14
4.1.2. Organisation des espaces de travail.....	15
4.1.3. Stratégie de performance environnementale.....	15
4.2. Stratégie patrimoniale.....	15
4.2.1. Analyse des besoins et objectifs.....	15
4.2.2. Opérations patrimoniales.....	16
4.2.3. Bilan de surface du SPSI dont segmentation.....	17
4.3. Stratégie d'intervention.....	17
4.3.1. Objectifs.....	18

<b>4.3.2. Opérations envisagées.....</b>	<b>18</b>
4.4. Stratégie de valorisation.....	18
4.5. Réflexions sur l'évolution du parc immobilier au-delà de 2023.....	18
4.6. Plan de financement.....	18

# 1. Synthèse de l'analyse

## 1.1. Modalités d'analyse

### 1.1.1. Contact de l'opérateur

Francois CAUMONT  
Directeur du patrimoine et de la logistique  
francois.caumont@unicaen.fr

### 1.1.2. Dates clés de la procédure

Date de transmission à la tutelle : 22/04/2024  
Date de transmission à la DIE (courriel) : 22/04/2024  
Transmission d'observations du / des préfet(s) de région : Normandie le 17/07/2024  
Date de l'avis de la tutelle : le 30/09/2024  
Date d'échéance pour rendre l'avis : 22/09/2024  
Éventuelle interruption du délai en cas de demande d'informations complémentaires et nouvelle échéance : NON.

### 1.1.3. Respect du cadre de rédaction du SPSI

L'Université de Caen a globalement respecté la trame de rédaction des SPSI. Les annexes relatives aux moyens humains et aux moyens financiers ont été jointes au dossier. En revanche l'annexe 3 « Tableau de Bord SPSI » n'a pas été transmise.

## 1.2. Avis sur le SPSI

**AVIS DÉFAVORABLE** - **PREND ACTE** - **AVIS FAVORABLE :** =  
 Avec recommandations  
 Avec réserves

### Période du SPSI : 2023 – 2028

Le SPSI de l'université de Caen-Normandie présente de manière détaillée le diagnostic et la stratégie à mettre en œuvre sur le parc. La stratégie de l'université repose sur une triple ambition :

1. Maintenir et optimiser le parc existant conservé,
2. Valoriser le parc existant non occupé,
3. Créer les surfaces nécessaires en réponse aux besoins.

Cette dernière est cohérente avec le SPSI précédent et les constats dressés dans le diagnostic. En l'effet, l'état du parc révèle plusieurs bâtiments présentant des signes de vieillissement et qui nécessitent une remise à niveau sur les aspects techniques, règlementaires, fonctionnels et environnementaux.

Afin de consolider la stratégie, une réflexion à l'échelle du parc aurait permis d'objectiver les opérations inscrites et de mieux prendre en compte la sous-occupation des espaces de bureaux et d'enseignement.

Sur le plan de financement, une augmentation significative de la part des financements extérieurs (2027 et 2028) est à relever sur la période du SPSI pouvant rendre incertain la réalisation des opérations non financées à ce jour.

**Un avis favorable est retenu, assorti de plusieurs recommandations, dont les suivantes doivent être mises en œuvre dès à présent :**

- Poursuivre la mise à jour et la consolidation du RT-ESR notamment des données générales (surfaces, statut d'occupation, nombre de résidents ...), d'exploitation (consommations en fluides, coûts de fonctionnement) ainsi que des données techniques et règlementaires manquantes ;

- Se rapprocher du SLD afin de mettre à jour l'inventaire pour les biens dont l'état de propriété est incorrectement renseigné et procéder à la mise à jour du champ « Propriétaire » dans le RT-ESR. Par ailleurs, régulariser l'occupation du campus de Cherbourg (n°434212) via la signature de CDU et si nécessaire pour le bâtiment n°527687 (du campus 1) ;
- Revoir le calcul des ratios d'occupation en l'exprimant en SUB/résident en plus de la SBA/résident conformément à la circulaire PM du 8 février 2023 ;
- Produire un schéma cible d'occupation des surfaces, embarquant l'optimisation des surfaces actuelles et celles en cours de construction, et les prévisions d'évolution des effectifs étudiants. Réévaluer en conséquence les besoins en surfaces nouvelles ;
- Mettre en œuvre le projet de densification du bâtiment administratif afin d'atteindre la cible réglementaire de 16 m<sup>2</sup> SUB par résident, conformément à la circulaire surfaces et définir un plan d'action pour les autres espaces de bureaux ;
- Consolider la réflexion sur le bâtiment CEMU et sa valorisation. Cette réflexion doit s'articuler avec celle sur la nouvelle utilisation des locaux libérés dans le campus 4 ;
- Définir la segmentation du bâtiment Vissol et affiner l'étude d'aménagement des parcelles en prenant en compte les besoins de logements étudiants ;
- Confirmer et consolider les coûts et les modes de financement prévus pour l'intégralité des opérations immobilières envisagées notamment pour la réfection de la toiture du bâtiment CEMU qui conditionne sa valorisation et pour l'opération campus 2025 ;
- Elaborer des plans pluriannuels de GER qui s'appuient sur les constats du diagnostic et les orientations stratégiques patrimoniales. Le niveau de GER doit être augmenté ;
- Poursuivre et développer la stratégie environnementale afin de la réduire les consommations énergétiques, dans le respect des objectifs de la loi Elan, et les émissions de gaz à effet de serre. A cette fin, l'établissement est invité à déployer le challenge d'économies d'énergie des bâtiments de l'Etat, pour renforcer le volet usages.

**Les recommandations suivantes sont à prendre en compte pour le prochain SPSI, qui devra me parvenir au cours de l'année 2028 :**

- Renforcer la fonction immobilière notamment les compétences (sur la maîtrise d'ouvrage, l'asset management, la transition écologique, le volet financier et comptable) afin d'approfondir les opportunités de valorisation du parc. Cette valorisation du parc doit porter tant sur le bâti que le non bâti et s'articuler avec les potentiels besoins en logements étudiants ;
- Approfondir le sujet de l'adaptation au changement climatique en analysant les risques pesant sur le parc et en définissant des objectifs assortis d'un plan d'action ;
- Transmettre les PPI qui pourront s'appuyer sur le prochain SPSI ;
- Inclure dans le diagnostic l'ensemble du parc y compris les terrains, les locaux spécifiques (logements, crèche) et le domaine de Normanville (fonctions et intérêts pour l'enseignement et la recherche).

**Rappel de l'avis de la tutelle :** Favorable avec recommandations (Le CBR du rectorat de la région académique a émis un avis favorable sur la soutenabilité de ce SPSI assorti de réserves concernant le niveau de fonds de roulement et de trésorerie)

**Rappel de l'avis du / des préfet(s) :** Favorable

## 2. Bilan du SPSI précédent

### Avis sur le bilan

**Le bilan est détaillé en présentant les opérations et leur état d'avancement. L'ensemble des opérations ont été menées avec un souci d'optimisation, de préservation et d'amélioration des équipements et des bâtiments. Cependant la hausse inattendue des effectifs étudiants notamment sur Caen a créée de nouveaux besoins.**

**Echéance du SPSI précédent : 2018 – 2022**

### Bilan

L'opérateur liste les opérations inscrites dans le précédent SPSI et développe leurs avancées (page 2 et suivantes).

- **Mise à jour de l'étude de faisabilité des 2 opérations** : BU Pierre Sineux et bâtiment D / MSRH pour redéfinir leur occupation. Suite à cette étude, ces deux opérations ont été inscrites au CPER 2022-2027 pour un budget de 50 M € TDC (moins que l'évaluation : 65,3 M €) ;
- **Transformation de la cogénération en chaufferie bois biomasse** (dont rénovation des réseaux), projet retenu dans le cadre du plan de relance de l'Etat (mise en exploitation en octobre 2023) ;
- **Réflexion sur la stratégie des réseaux énergie** : mise en œuvre de bornes IRVE ;
- **Déplacements** : en lien avec la ville de Caen, déploiement en 2024 d'un « périph'vélo » permettant l'arrivée sur les campus 1 et 2 de stations vélos ;
- **Etudes sur l'avenir du bloc de bâtiments L, M et N** en lien avec la réouverture du bâtiment B. L'université a mené une étude pour séquencer le bâtiment en plusieurs ERP afin de permettre la fermeture d'une partie du bâtiment pour travaux ;
- **Rénovation du bâtiment G « BU scientifique »** : finalisation de l'étude de faisabilité et du coût d'opération ;
- **La mise en sécurité du campus 2** a été réalisée. Le déploiement de la vidéo protection a été mis à l'arrêt (2020) mais pour mettre en œuvre un schéma directeur sûreté global ;
- **Remplacement de l'ensemble du réseau de distribution d'eau potable** et création de nouveaux départs de chauffage sur le campus 1 (opération réalisée en fond propre pour 1,6 M€) ;
- **Vissol et R+1** : bâtiment R+1 condamné et valorisation par le biais d'une location du bâtiment Vissol à l'association qui gère l'université interâges ;
- **Rénovation du stade du Campus 1** réalisée en 2021.

### 3. Diagnostic

#### 3.1. Description de l'opérateur

L'Université Caen Normandie (UNICAEN) est un établissement d'enseignement supérieur pluridisciplinaire placé sous la tutelle du ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Depuis 2022, l'UNICAEN a bénéficié de la dévolution du patrimoine Etat qu'il occupait. Le montant global de ses dépenses en 2022 est évalué en 265,3 M€, dont 13,5 % sont consacrés à l'immobilier.

L'établissement regroupe huit unités de formation et de recherche (UFR), une école universitaire de management (IAE) et deux instituts (INSPE et IUT) avec des unités de recherche en lien avec ces composantes.

L'établissement est implanté dans la ville de Caen et dispose de plusieurs antennes dans les trois départements de la région Normandie (Le Calvados, la Manche et l'Orne).

En termes d'effectifs, l'Université de Caen Normandie accueille pour l'année universitaire 2023-2024, environ 31 900 étudiants, 1571 enseignants-chercheurs, chercheurs et enseignants, et 1232 personnels des bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé. Une progression de près de 2000 étudiants depuis 2017 a fortement impacté ses besoins en immobilier notamment pour les campus Caennais. Cette progression s'est également renforcée en 2021 avec l'intégration d'une nouvelle offre de formation relative aux études de santé.

#### 3.2. Recensement et inventaire du parc

##### Avis sur le recensement et l'inventaire

**L'UNICAEN a dressé un inventaire complet du parc immobilier occupé.**

**Les données de surfaces et de statut d'occupation présentées dans le SPSI sont globalement extraites des données de l'OAD-ESR de l'année 2022 et sont donc conformes à celles-ci. Cependant dans le cadre de la dévolution du patrimoine certaines données doivent être mises à jour dans Chorus RE-FX et le RT-ESR.**

**Enfin ce diagnostic pourrait être consolidé par une description plus précise des biens non bâtis (utilisation), des locaux spécifiques tels que les logements (utilisation, vacance,...) ainsi que du domaine de Normanville.**

**Données et caractéristiques générales des sites et des surfaces utilisées :**

L'inventaire du parc est globalement complet et précis. Le recensement est effectué à partir des données de l'OAD-ESR (2022). Le parc représente une surface de 286 377 m<sup>2</sup> SUB. A la date d'analyse, l'OAD-ESR fait état de 91 biens bâtis et 5 parcelles non bâties pour un total de 286 825 m<sup>2</sup> SUB.

Les 91 bâtiments de l'opérateur sont repartis sur 19 sites dont 3 d'entre eux sont des fermes agricoles, donc non bâtis. Les trois départements (le Calvados, l'Orne et la Manche) abritent chacun un campus principal et ses antennes.

Le campus 1 de Caen est le site principal et historique de l'université et regroupe près de la moitié des bâtiments, surfaces et effectifs. Au total l'université a 5 implantations sur la ville de Caen, 2 en Hérouville St clair, 2 à Saint Lo, 1 à Cherbourg, Luc sur mer, Damigny, Lisieux, Vire, Aignerville ainsi que les fermes de St Marie du mont, Ecrammeville et de Brucheville.

### Statut d'occupation :

Le SPSI indique qu'à la suite du processus de dévolution du patrimoine de l'Etat, l'université est désormais propriétaire de la majeure partie des biens, c'est-à-dire 78 bâtiments sur un total de 91 bâtiments.

Le transfert ne s'est pas effectué pour le Campus de Cherbourg qui reste encore une propriété de l'Etat et ce dernier ne semble pas intégré à une CDU conclue avec l'université.

Il sera nécessaire de poursuivre au fil des actes de transfert de propriété la mise à jour des statuts d'occupations et des propriétaires dans Chorus RE-FX et dans le RT-ESR. En effet il est constaté des données contradictoires notamment pour les biens :

- n°453942 (propriété de l'EPSCP champs « Partenaire propriétaire » dans le RT-ESR qui est une donnée remontant de Chorus RE-FX contre propriété de l'Etat dans RT-ESR champs « Propriétaire » rempli à la main) ;
- n°368643 (propriété de l'Etat dans Chorus RE-FX contre propriété de l'établissement dans RT-ESR champs « Propriétaire »).

Les 12 autres biens occupés notamment les sites de l'INSPE avec ses antennes (INSPE Caen et Saint Lô) sont mis à disposition par des collectivités territoriales (région, département, commune) via des conventions d'occupation. Cette absence de maîtrise foncière pour ces sites qui abritent l'essentiel des laboratoires de recherche est une situation inédite et contraignante qui devra faire l'objet d'une réponse dans la stratégie globale.

## 3.3. Diagnostic de l'occupation

### Avis sur le diagnostic de l'occupation

**Les ratios d'occupation sont exprimés en surface bureaux aménageable (SBA) par résident et non en SUB/résident, ce qui ne permet pas une comparaison avec le ratio pivot de la circulaire surfaces du 8 février 2023. Le calcul de la SBA permet cependant d'avoir une vision de la flexibilité des locaux qui sont à destination principale d'enseignement et de recherche.**

**Par ailleurs le calcul du ratio SUB/résident du bâtiment de la présidence devra tenir compte de la totalité de la SUB, le tableau de la typologie des surfaces de l'Etat accessible depuis le Portail de l'Immobilier de l'Etat pourra être une aide. Les taux d'occupation des locaux d'enseignement sont dans l'ensemble largement inférieurs aux préconisations du ministère. L'UNICAEN devra envisager une stratégie d'optimisation de l'utilisation de ces espaces pour atteindre les objectifs nationaux.**

### Ratios clés et comparaison SPSI / OAD-ESR pour les bâtiments

Complétude OAD-ESR	<b>245 / 275 à la date d'analyse (Mai 2024)</b>
--------------------	---

Avec une note de complétude supérieure au seuil minimum requis pour avoir des données suffisantes afin d'établir une stratégie immobilière, l'université démontre sa capacité à maintenir régulièrement la complétude du RT-ESR.

Cependant la rétrospection sur les notes de complétudes des quatre dernières années (264 en 2021 ; 265 en 2022 ; 258 en 2023 et 245 en 2024) montre une dégradation progressive de la note.

	SPSI	OAD-ESR	Référence	Commentaires
SUN / poste de travail	NC	88 m <sup>2</sup>	12 m <sup>2</sup>	<i>L'approche ratio m<sup>2</sup> SUB/PdT ou SUB/résident n'est pas intrinsèquement applicable sur</i>

SUB / poste de travail	NC	383 m <sup>2</sup>	20 m <sup>2</sup> 18 m <sup>2</sup> en zone tendue	<i>l'ensemble du parc puisque les surfaces sont dédiées majoritairement à l'enseignement et à la recherche.</i>  <i>Cependant, dans l'OAD-ESR, un seul bâtiment est à usage de bureau (n°390287), au regard du ratio aberrant et des éléments du SPSI (page 25), il semblerait que la typologie du bien ne soit pas correctement renseignée.</i>
SUB / résidents	NC	NC	16 m <sup>2</sup>	

### Ratios généraux :

Le SPSI identifie le bâtiment de la présidence (n°361707) comme l'unique bâtiment tertiaire du parc. Le nombre de résidents devra être renseigné dans le RT-ESR.

Les ratios sont calculés suivant deux cas de figure : l'un prenant en compte tous les étages et locaux du bâtiment (19,23 m<sup>2</sup> SUB/résident) et l'autre excluant l'étage abritant la présidence et le PC de sécurité du RDC (16,08 m<sup>2</sup> SUB/résident)

Le dernier est conforme à la cible de la circulaire surface (16 m<sup>2</sup> SUB/résident), cependant, l'étage de la présidence et le PC sécurité dans le calcul de la SUB n'ont pas y être exclus (cf. tableau des typologies de surfaces de l'Etat).

La valeur retenue sera donc 19,23 m<sup>2</sup> SUB/résident.

Pour appréhender les surfaces tertiaires dans les autres bâtiments d'enseignements et de recherche, le calcul de ratio de SBA/résident par campus, fait état d'une moyenne de 13,8 m<sup>2</sup> SBA/résidents.

Le recours à la notion de surface bureau aménageable (SBA) au lieu de la surface utile brute (SUB) ne permet pas d'objectivité l'occupation des bureaux dans les locaux d'enseignement et autres en corrélation avec le ratio cible de la circulaire surface. Cependant l'approche reste intéressante dans le cadre de potentiels projets de réaménagements avec des surfaces spécifiques.

Par ailleurs, ces ratios étant calculés uniquement par site, la vision reste perfectible. Un calcul par bâtiment s'avèrerait plus pertinent pour décliner une stratégie efficace.

Les espaces d'enseignements (amphithéâtres et salles banalisées) ont un taux d'occupation global de 48,70 % dont 63,70% pour les amphithéâtres et 44,56 % pour les salles banalisées (page 29). Ces taux, en-deçà des objectifs nationaux en matière d'occupation des locaux d'enseignements (69 % indicateur PLF 2024), démontrent ainsi une sous-utilisation de ces espaces. Nonobstant le fait que la hausse des effectifs étudiants sur les campus caennais a mis en tension le campus 1 et notamment ses amphithéâtres (page 6), les salles banalisées des campus 2, 3, 4, 5 et 6 présentent des taux d'occupation moyens. Les sites périphériques notamment Cherbourg, Alençon Damigny, Saint- Lô INSPE et IUT, Lisieux, Vire sont également faiblement occupés. Il est, par ailleurs, constaté une baisse des effectifs étudiants sur le campus de Cherbourg.

Ainsi une fiabilisation des données particulièrement pour les UFR et laboratoires est à entreprendre. Ce travail permettra d'identifier les pistes d'optimisation à l'échelle de chaque campus et implantations.

Enfin plusieurs logements de logements sont vacants sur le campus 2 (page 131).

## 3.4. Diagnostic Fonctionnel, Réglementaire, Technique et Environnemental

### Avis sur le diagnostic Fonctionnel, Réglementaire, Technique et Environnemental

**Le diagnostic règlementaire et technique du parc est détaillé pour chacun des sites et permet de manière globale d'identifier l'état des biens ainsi que les problématiques rencontrées. Il révèle un parc globalement vétuste et nécessitant d'importantes interventions techniques et règlementaires. Ces interventions concernent certains bâtiments avec des éléments architecturaux classés aux Monuments Historiques. Le diagnostic fonctionnel mériterait d'être développé notamment sur la vie de campus et l'adaptation des locaux aux besoins.**

**Le diagnostic énergétique et environnemental met en avant un parc globalement énergivore, qui nécessite d'importantes actions d'amélioration énergétique.**

Enfin, quelques écarts subsistent entre les données du SPSI et celles de l'OAD-ESR et devront faire l'objet de mise à jour par l'établissement. C'est le cas notamment de quelques données règlementaires et d'exploitation (consommations d'eau).

### 3.4.1. Réponse aux besoins des utilisateurs / Diagnostic fonctionnel

Les sites Caenais sont interconnectés par leur proximité avec les transports en communs (tramways, bus). Cette interconnexion entre les campus Caennais et l'insertion avec la ville ont été renforcées dans le cadre du plan vert « Agir pour le transport et la mobilité ».

Les bâtiments des sites périphériques sont chacun sur un rayon proche afin de faciliter la circulation douce des étudiants et la plupart sont implantés dans les centres villes ou à proximité immédiate. Néanmoins, l'accès au campus Damigny Alençon, situé dans un milieu rural, est contraignant (grande difficulté pour les étudiants en situation de handicap, manque de services à proximité) (page 73).

D'autres actions, en faveur de l'insertion dans le territoire, sont en cours de déploiement grâce au plan « campus 30 DD&RS » engagé en 2021 qui permettra à terme d'aboutir à un plan de mobilité spécifique pour chaque campus. A ce titre le besoin de déploiement ou de mise en normes des abris vélos est identifié pour l'ensemble des sites de l'université et devra s'inscrire dans le registre des actions à mener dans l'avenir.

Le niveau de confort des occupants est peu développé. Il est toutefois constaté que plusieurs bâtiments présentent de l'inconfort thermique (ex : INSPE Caen, page 127).

Enfin, concernant la vie de campus, il noté la présence d'installations sportives notamment des gymnases, une piscine universitaire et des terrains de tennis (pages 10 et 11).

### 3.4.2. État réglementaire

L'université indique que 66 de ses bâtiments relèvent de la réglementation des ERP et les autres relèvent du code du travail ou classés en zone ZRR pour certaines unités de recherche.

**Sécurité incendie** : Selon le SPSI, les différents sites sont globalement opérationnels en matière de sécurité incendie et ne nécessitent pas d'investissements lourds dans les années à venir. Toutefois l'entretien et la modernisation des systèmes devront se poursuivre. Il indique également que pour le bâtiment D (droit) du campus 1 ayant obtenu un avis défavorable de la commission départementale de sécurité incendie, sa mise en conformité est programmée dans le CPER 2022-2027.

Selon l'OAD-ESR, sur 91 biens bâtis, 21 bâtiments ont des non conformités dont 18 n'ont pas eu leurs réserves levées. 7 bâtiments sont conformes et le reste des bâtiments n'a pas fait l'objet d'un contrôle incendie ou l'information n'a pas été renseignée. Des travaux ont été effectués dans l'objectif d'améliorer la sécurité incendie (page 38), il sera donc nécessaire de mettre à jour l'OAD-ESR et de procéder aux travaux permettant la levée de l'ensemble des réserves.

**Installations électriques** : Les installations électriques sont en bon état (page 38 et suivantes). Seule est constatée la vétusté des installations électriques du bâtiment D, cette dernière étant un des motifs de l'avis défavorable de la commission de sécurité (page 30).

Selon l'OAD-ESR, tous les contrôles des installations électriques ont été réalisés sauf pour le bâtiment « Atelier Ecloserie » à Luc sur Mer (l'information n'a pas été renseignée pour 8 biens). Ces contrôles révèlent une présence de non-conformité sur plus de la moitié des bâtiments (51) et les réserves n'ont pas été levées pour 26 d'entre eux. L'information n'a pas été complétée pour certains bâtiments.

**Amiante** : Selon le SPSI, une forte présence d'amiante a été détectée sur pratiquement tous les campus en raison de la vétusté des bâtiments qui sont pour la plupart construits avant 1997 (seuls les sites de Vire et le campus Horowitz ne sont pas concernés par cette problématique). La mise à jour des DTA est suivie régulièrement par l'université qui en train d'intégrer la DTA-thèque (pages 31 et 116).

Selon les données de l'OAD-ESR, 22 biens sont exempts d'amiante, 58 en contiennent mais sans risque et l'information n'a pas été renseignée pour le reste des bâtiments.

**Accessibilité** : L'université a élaboré en 2016, un agenda d'accessibilité pour tous ses sites. Plusieurs actions ont été réalisées ou sont en cours de réalisation dans ce sens sur les différents campus dont certains présentent des taux d'accessibilité peu satisfaisants. L'Ad'Ap concerne tous les sites à l'exception du campus 3 qui avait fait l'objet d'une dérogation en raison de sa désaffectation programmée puis annulée et qui donc devrait désormais réintégrer la démarche (page 47).

Selon les données de l'OAD-ESR, 8 biens sont réglementaires dont 6 fonctionnels, 55 ne sont pas réglementaires mais sont fonctionnels. Le bâtiment STAPS du Campus 2 (n° 449918) qui est désaffecté est non accessible. L'information n'a pas été renseignée pour 27 biens.

**Ascenseur** : Tous les ascenseurs du parc immobilier de l'université ont fait l'objet d'un changement à neuf pour les uns ou d'une modernisation des systèmes de fonctionnement pour d'autres, seul un ascenseur dans le bâtiment MRSH doit encore être changé (page 31).

En revanche les données de l'OAD-ESR indiquent une présence de non-conformité pour 24 biens dont 19 où les réserves n'ont pas été levées. 19 autres biens sont conformes et l'information n'a pas été renseignée pour 47 biens.

Il faudra uniformiser les informations entre le SPSI et le RT-ESR.

En matière de sûreté, la sécurisation des campus est en constante évolution (barrières, contrôles d'accès, surveillance anti-intrusion, vidéo protection,...etc.). Plusieurs problématiques sont à noter, notamment des occupations illégales sur les campus 2 et 3 (page 39), matériel de surveillance obsolète voire hors service (pages 44, 67,72). Dans le cadre de la sécurité et du bon fonctionnement des campus, 10 agents sont logés pour nécessité absolue de service (campus 1,2, 4, 5, 6, IUT GON ST LO et IUT GON DE VIRE).

### 3.4.3. État technique

La plupart des bâtiments étant construits avant les années 1990, l'état de santé général du parc reste globalement peu satisfaisant. Plusieurs bâtiments du parc montrent des signes de vétusté qui se manifestent par des défauts notables sur le clos couvert (toitures, façades, étanchéités) et par une piètre performance énergétique. Certains bâtiments dans le cadre de la stratégie immobilière précédente, se sont vus réhabilités (bâtiments B, MLI du campus 1). Plusieurs biens présentent des problématiques notables dans les différents campus :

- **Campus 1** : Dégradation des corniches et des façades des Bâtiments C et D. La vétusté des réseaux de distribution de chaleur (corrosion) et les conséquences associées (percements pendant la période de chauffe requérant l'arrêt complet du chauffage) est également soulignée ;
- **Campus 2** : Problèmes d'étanchéité sur le « plateau technique » tandis que le bâtiment STAPS a été désaffecté ;
- **Campus 3** : Défauts de conception du bâtiment CEMU (toiture inflexible sur un bâtiment en bois) entraînant des écoulements d'eaux de pluie à l'intérieur ;
- **Campus 4** : L'étanchéité des toitures du site Claude Bloch ainsi que la piètre performance énergétique du bâtiment IAE ;
- **Campus 6 (INSPE)** : Dégradation poussée de l'enveloppe des 5 bâtiments du campus ;
- **Campus Cherbourg** : Défauts structurels du bâtiment BU ;
- **Campus Damigny** : Problèmes d'étanchéité de l'IUT Gon et de conception (Rampe et CVC) des bâtiments BU et INSPE ;
- **Antenne Saint-Lô** : Problèmes structurels pour les bâtiments de l'antenne INSPE et défauts d'isolation pour tous les biens ;
- **Antennes IUT Gon Lisieux et Vire** : Structure et enveloppe en bon état mais des défauts d'isolation thermique.

Selon l'OAD-ESR, près de la moitié des biens (43 bâtiments) ne sont pas dans un état satisfaisant, 17 dans un état « peu satisfaisant », 22 sont dans un état « satisfaisant » et seulement 5 biens sont dans un état « Très satisfaisant ». Ces données révèlent le mauvais état de santé global du parc immobilier de l'UNICAEN et interpellent sur le niveau d'entretien et de GER.

Enfin, la présence de gaz radon, parfois à des seuils supérieurs à la norme, est constatée sur plusieurs sites de l'université (notamment sur le campus Cherbourg (page 67) et sur Amigny Alençon (page 72)).

### 3.4.4. État énergétique et environnemental

Le parc immobilier de l'Université est dans l'ensemble consommateur en raison des activités hébergées et de l'âge moyen du parc (60 ans).

Le diagnostic permet d'identifier les problématiques en matière de performances énergétiques et environnementales sur l'ensemble du parc.

Plusieurs bâtiments sont concernés par des insuffisances thermiques, dues notamment à des problèmes sur les isolations, les enveloppes extérieures vétustes, les étanchéités à l'air de certaines fenêtres : campus 1, 2 et 6, bâtiment IAE (campus 4).

Plus particulièrement, les bâtiments de l'antenne de l'IUT sur le campus 3 présentent une enveloppe et des installations de chauffage peu performantes. Sur le campus 4, les quatre bâtiments du campus « Claude Boch » sont qualifiés d'épaves thermiques. En outre, sur ce même campus, une des installations de chauffage électrique est très énergivore (page 50).

D'autres bâtiments peu performants voire des « épaves thermiques » sont identifiées notamment sur le campus 6, le campus Cherbourg, les antennes INSPE Saint-Lô (remis à leur propriétaire en 2024) et Gon Lisieux.

Par ailleurs, sur certains bâtiments aux performances énergétiques satisfaisantes (Campus Damigny, IUT Gon Vire) des travaux de rénovations et d'améliorations des performances énergétiques sont aussi identifiés pour atteindre les objectifs du DEET.

Au regard des consommations énergétiques de 2023 (OAD-ESR), plusieurs biens apparaissent comme fortement consommateurs : la crèche (classe énergétique F) et la piscine (classe énergétique E) du campus 1, l'amphithéâtre Varignon du campus 2 (G), le CERMN (F) sur le campus 5 ainsi que les bâtiments sur le campus d'Horowitz (F et G). Si les activités hébergées peuvent venir expliquer ces consommations, une mauvaise gestion ou un mauvais paramétrage des systèmes de régulations peuvent venir également les expliquer.

Face à ces constats et en corrélation avec les exigences du DEET, l'élaboration d'un schéma directeur énergie en 2023 a mis en évidence les bâtiments prioritaires et a permis d'établir des scénarios de réhabilitation de leur enveloppe.

Ces bâtiments ont été identifiés grâce à l'analyse des consommations en chauffage et des déperditions. Cette analyse a été portée sur la consommation en tant que telle et sur les ratios de consommations au m<sup>2</sup>.

Ainsi ont été identifiés les bâtiments : « Sciences B, C et D » et « Présidence » du campus 1, « Sciences 2&3 » et « IUT 1970 » du campus 2, les bâtiments A, B, C du campus 4 et « INSPE Centre de Caen (campus 6) ».

Parallèlement, l'université a engagé d'autres actions visant la maîtrise des consommations énergétiques. Il s'agit notamment de la mise en place d'un plan de comptage énergétique en 2015, de l'installation d'une GTC, d'une GMAO et d'un module BIM GEM (page 39). La mise en place de robinets à tête thermodynamiques, le changement de chaudières tout comme l'installation de la chaufferie biomasse permettant d'alimenter le campus 1, contribuent à améliorer la performance du parc.

Il est constaté que, les données de consommations d'eau ne sont pas renseignées/remontées pour la majorité des biens et devront donc être complétées.

En outre, l'UNICAEN dans sa démarche de labellisation DD&R, consacre un volet entier sur la gestion environnementale (réalisation du bilan carbone, audits énergétiques, mise à jour du SDIA et engagement pour la réduction des émissions gaz effet de serre, etc. ...).

### 3.5. Moyens humains et compétences

#### **Avis sur le diagnostic des moyens humains**

**Le diagnostic établi est exhaustif et permet d'avoir une vision claire des ressources détenues et des besoins. La fonction immobilière est structurée et une réflexion est portée sur la mutualisation des moyens à l'échelle des différents sites (centralisation, mutualisation ou externalisée pour des sites excentrés). Le renforcement des compétences (formations) et du nombre d'ETP est poursuivi par l'université dans le contexte de la dévolution. Cependant, les fonctions d'asset management et de project management doivent être mieux dotées. Il est par ailleurs constaté, en comparaison avec d'autres opérateurs du même type, une sous dotation en effectif au regard de la taille importante du parc et de son étalement géographique.**

**Enfin, l'université souligne qu'elle n'a pas ou peu de compétence en « valorisation » et que si les opérations en cours aboutissent, elle devra se renforcer sur ce sujet. L'université étant désormais majoritairement propriétaire de son patrimoine, il est nécessaire qu'elle soit en capacité de valoriser son parc immobilier.**

La direction du patrimoine centralisée à l'échelle de l'université est composée de 88 agents qui assurent un spectre élargi de mission pour l'ensemble des 12 sites. Cette direction s'organise en 3 services :

- Section patrimoine : 43 agents
- Section logistique : 37 agents
- Section reprographie : 8 agents

Elle est accompagnée de la direction des risques qui pilote la prévention et les vérifications techniques, réglementaires (amiante / sécurité incendie notamment) composée de 9 agents, ainsi que de 3 agents non rattachés à la direction du patrimoine qui exercent des activités similaires sur plusieurs sites.

La structuration des moyens humains repose sur les 4 grandes familles de métiers qui sont, elles-mêmes, découpées en pôles (pages 108 à 111 et annexe 1) :

- ✓ **L'asset management (3 ETP)** est géré par la direction du service en lien avec la présidence. Il s'appuie sur un pôle « gestion patrimoniale et valorisation » et sur le pôle « DAO-BIM ».
- ✓ **Le property management (44 ETP)** s'organise autour de 3 expertises :
  - la gestion technique des bâtiments, assurée par plusieurs pôles spécifiques (« pilotage de l'exploitation maintenance et travaux », « génie électrique et infrastructure réseaux informatiques », « gestion et maîtrise des énergies », « numérique bâtiminaire »),
  - le périmètre budgétaire et financier,
  - le suivi de l'exécution administrative.
- ✓ Le **facility management (61 ETP)** est structuré en 2 périmètres distincts que sont le périmètre technique (géré par les pôles du property) et le périmètre logistique.
- ✓ Le **project management (2 ETP)** est porté par le pôle maîtrise d'ouvrage.

Ce dernier pôle ainsi que le pôle « marché public et juridique » sont à renforcer.

L'analyse du niveau de maîtrise des compétences détenues par chaque famille, démontre que ces dernières disposent de compétences applicables à un niveau opérationnel et en autonomie (page 112).

Les agents suivent chaque année plusieurs formations afin de monter en compétence notamment sur la conduite d'opération, la maîtrise d'ouvrage, le BIM, les finances liées à l'immobilier. Des besoins de formation sont notés sur le volet de la transition écologique (décret tertiaire, données énergétiques), les volets techniques (réglementation incendie, sureté, amiante) ainsi que sur la programmation immobilière (page 114).

### 3.6. Système d'information immobilier

#### **Avis sur le système d'information immobilier**

**Le système d'information immobilier de l'opérateur a été présenté de manière détaillée. L'utilisation de plusieurs outils internes et externes (RT-ESR, OSFI) permet à l'université de fiabiliser les données. Cependant des problématiques en matière d'interopérabilité ont fait naître un projet de nouveau système patrimonial.**

L'université travaille depuis plusieurs années sur la refonte de son système d'information patrimonial dans un objectif de fiabiliser, structurer les données et in fine de pouvoir compléter le RT-ESR.

L'opérateur dresse un état des lieux précis de l'ensemble des applications actuellement déployées (notamment des logiciels de comptage énergétique, de gestion des contrôles d'accès, de gestion de la localisation des occupants, etc.). Cependant, pour la gestion du patrimoine le logiciel actuel SEQUOIA n'est pas interopérable avec ces applications. Dans le cadre de son futur système d'information patrimonial, l'opérateur souhaite une implémentation des données des logiciels gérés par les autres services au sein du futur SIPI. Le logiciel SEQUOIA sera donc remplacé courant 2025-2026 (page 100).

Avec le déploiement du BIM dans le cadre de l'exploitation maintenance des bâtiments, l'objectif est d'entendre la GMAO à d'autres volets (SSI, contrôles d'accès, ascenseurs...). Par ailleurs, l'opérateur a souscrit à l'OSFI.

### 3.7. État des lieux financier et coûts de l'immobilier

#### **Avis sur les moyens financiers**

**Les moyens financiers de l'université restent fragiles, en effet malgré une diminution significative sur les années à venir de la part des fonds propres utilisée pour l'investissement. Les conséquences sur le fonds de roulement et sur le niveau de GER sont visibles. Ce dernier étant très faible pour un parc majoritairement vieillissant.**

Il est prévu de l'augmenter, toutefois pour ce faire, il sera nécessaire de diversifier les recettes de l'université. Les coûts de maintenance sont également bas 9 €/ m<sup>2</sup>/an. Parallèlement les coûts liés aux fluides, à l'entretien maintenance, au nettoyage et à la sureté ont augmenté. L'université consciente de ces faiblesses financières, cherche ainsi à optimiser les coûts (en mutualisant certains équipements notamment).

### 3.7.1. Moyens financiers et budget consacrés à l'immobilier

Pour 2024, l'université de Caen dispose d'un budget global prévisionnel de 281 M€ dont 75 % provient de la SCSP et environ 10 % de recettes propres. Le budget immobilier y représente environ 20 426 K€ soit environ 7,3 % du budget global de l'université. Le fonds de roulement est de 15 M € (équivalent à 21 jours de fonctionnement). Cependant, le fonds de roulement net (inférieur à 1 M€) place l'université dans une situation financière fragile (pas de marge d'autofinancement).

Cette situation est la résultante de l'utilisation de fonds propres (notamment via emprunts) pour cofinancer plusieurs opérations d'investissement (notamment le bâtiment B). Toutefois, le recours au fonds propres, qui finance/cofinance des projets fléchés et le GER, tend à diminuer passant de 63% en 2019 à 39% en 2024, puis à 11% en 2028. Les futures valorisations (cessions, locations) pourront venir abonder les fonds propres.

Le fonctionnement est également financé par une part de la SCSP et d'autres subventions (CVEC) et l'investissement par essentiellement des dotations, subventions et financements ponctuels.

### 3.7.2. Coûts de l'immobilier

	Univ caen	mini	maxi
TOTAL maintenance - charges courantes 2023	52 €	45 €	62 €
énergie-fluides	24 €	15 €	20 €
entretien-maintenance	9 €	12 €	18 €
coûts de nettoyage	13 €	12 €	12 €
coûts de sûreté-sécurité	8 €	6 €	12 €
GER	12 €	45 €	75 €
<b>TOTAL</b>	<b>65 €</b>	<b>90 €</b>	<b>137 €</b>

Les charges de fonctionnement ont progressé de 52 % entre 2019 et 2023 en lien notamment avec l'augmentation des coûts énergétiques et l'inflation (cf. annexe 1). La mise en œuvre d'une chaudière biomasse devrait permettre des économies environ 700 k€ / an sur la facture énergétique par rapport à l'année de référence 2021 (page 102). De plus, l'adhésion au marché piloté par la Région Normandie permettra en 2024 une meilleure maîtrise des coûts (baisse de 30 % du coût de l'électricité).

Il est constaté une progression des coûts d'entretiens maintenance, liée, outre l'inflation, à une nouvelle rédaction de marché. Cependant ces coûts restent faibles en comparaison avec les chiffres généralement observés. Les dépenses de nettoyage (légèrement supérieures aux fourchettes généralement constatées) ont également augmenté en raison d'une externalisation sur un périmètre plus important.

Les coûts de sureté et de sécurité se situent dans les standards observés, malgré une hausse ces dernières années liée à un plus large périmètre couvert.

Sur l'année 2023, le montant des loyers est de 43 000 euros pour les deux sites pris bail (INSPE de Caen et Saint Lô) totalisant une surface de 16 381 m<sup>2</sup> SUB ce qui représente un coût 2,6 euros/m<sup>2</sup>/an.

Parallèlement les coûts d'investissement et notamment de GER sont faibles (12€/m<sup>2</sup>/an).

L'écart important entre le besoin GER (estimé à 45 €/m<sup>2</sup>/an) et le niveau d'investissement actuel ne permet pas de conserver le patrimoine dans un bon état. Dès lors, l'université prévoit une augmentation de son investissement en 2024 et 2025, en inscrivant dans son BAIM un GER plancher de 3 M €/an soit 10 €/m<sup>2</sup>/an dès 2025 (pages 103 et 105). Malgré tout, ce ratio reste faible dans un contexte inflationniste et face à un parc vieillissant (annexe 1- Moyens financiers).

## 4. Stratégie

## 4.1. Stratégie de l'opérateur

### Avis sur la stratégie de l'opérateur

La stratégie est structurée et en cohérence avec les objectifs fixés dans le projet d'établissement et les grandes orientations de la PIE. Toutefois, le travail d'optimisation des espaces de travail doit être approfondi et mesuré quantitativement.

La stratégie environnementale est par ailleurs pertinente cependant tous les leviers doivent être mobilisés (exploitation-maintenance, usages et travaux). Elle pourrait aussi afficher les gains cibles associés à chaque levier. De plus, cette stratégie doit être poussée davantage et être mis en parallèle avec l'état technique bâtiminaire afin de développer une stratégie globale sur l'ensemble du parc existant (amélioration, atteinte des objectifs du DEET etc...).

Par ailleurs au regard de l'exposition du parc à plusieurs aléas, l'adaptation au changement climatique doit également être intégrée à la démarche et à l'ensemble des opérations immobilières.

### 4.1.1. Besoins de l'établissement

A l'échelle de l'université la croissance des effectifs étudiants particulièrement dans les filières « santé » et la réponse à des appels à projets (par exemple sur le nucléaire) font naître des besoins d'espaces d'enseignements (page 122). La prévision des effectifs n'est cependant pas chiffrée ni les besoins afférents en termes de m<sup>2</sup>.

Plus finement, le diagnostic établi permet de soulever des besoins sur le volet réglementaire (sécurité incendie, accessibilité, installations électriques, traitement du plomb et de l'amiante), technique (maintien en qualité de distribution et d'évacuation des fluides « réseaux bâtiments », sécurité des sites) et bâtiminaire (traitement des enveloppes, rénovation des intérieurs).

### 4.1.2. Organisation des espaces de travail

L'opérateur évoque un travail de réorganisation des espaces administratifs et l'existence d'une étude en cours visant à optimiser le bâtiment administratif. Le projet prévoit la création d'un espace de travail inter-service. Toutefois, la présentation du projet ne s'accompagne pas d'objectif ou de données quantitatives visant une densification ou une optimisation bâtiminaire.

Le télétravail est mis en œuvre pour le personnel administratif conformément aux directives ministérielles. L'université face à la diversité des utilisateurs des surfaces de bureaux (enseignants, contractuels, vacataires) souhaite transformer les espaces de bureau en espaces flexibles et communs sur l'ensemble du parc (page 124).

Par ailleurs l'université tend à adapter ses locaux aux nouvelles méthodes pédagogiques (espaces de travail en groupe et individuels, usages du numérique) (page 28).

### 4.1.3. Stratégie de performance environnementale

La stratégie environnementale de l'université est portée par l'ambition d'améliorer son impact environnemental. Les grandes actions qu'elle prévoit pour la période 2023 – 2028 sont les suivantes :

- Poursuivre les projets visant une dynamique vertueuse et efficace
- S'adapter au changement climatique notamment par la réalisation d'un Schéma Directeur DD – RSE
- Adaptation du patrimoine aux enjeux de transition : réduction de l'énergie fossile et le volume d'émission de gaz à effet de serre (réalisation d'un bilan Carbone « référence »)
- Sensibilisation et formation de la communauté aux enjeux du développement durable : poursuite des actions de sensibilisations
- Accompagnement des nouveaux usages plus respectueux de l'environnement : adoption d'un plan de mobilité (2024) et d'un plan de réduction des déchets

L'université a élaboré en schéma directeur énergétique (SDE) en 2023 qui prévoit d'importants travaux de rénovation énergétique du parc. A cet effet, des améliorations des performances énergétiques des bâtiments du Campus Damigny sont prévues mais également la rénovation énergétique du campus 2 (priorité aux bâtiments IUT et Sciences 2&3) et du Campus de Cherbourg. Ces efforts devront être poursuivis et renforcés par d'autres leviers d'actions (exploitation-maintenance, usages) assortis d'objectifs chiffrés sur l'ensemble du parc pour atteindre les objectifs du DEET.

La problématique du changement du climatique (canicule, sécheresse, crue-inondation) est soulevée. Celle-ci doit amener l'université à s'interroger sur les réels impacts sur les bâtiments existants et leurs usages, et être un facteur de décision dans la segmentation des biens et des constructions à venir. Cette réflexion doit s'accompagner d'actions concrètes d'adaptation qui passent, outre des travaux et aménagement, par l'exploitation maintenance et les usages (leviers d'action communs au chantier de l'atténuation).

## 4.2. Stratégie patrimoniale

### Avis sur la stratégie patrimoniale

**La stratégie patrimoniale prend en compte les enjeux actuels : optimisation, densification, valorisation des actifs. Toutefois le manque de quantification des besoins liés à l'évolution des effectifs et aux impacts des projets de l'établissement sur l'immobilier fragilisent cette stratégie.**

**Le SPSI prévoit une très légère hausse des surfaces, en cohérence avec les projets liés au nucléaire et à la recherche. Cette légère hausse s'accompagne de libérations de plusieurs actifs (23 369 m<sup>2</sup> SUB) qui s'échelonnent au-delà du SPSI.**

### 4.2.1. Analyse des besoins et objectifs

L'opérateur ne présente pas d'analyse des besoins quantitatifs et qualitatifs. Une analyse générale des besoins mériterait d'être réalisée à l'échelle de l'ensemble de l'université et détaillée par site afin de présenter une stratégie globale et une priorisation des actions.

Les objectifs visés sont les suivants :

- Réaliser des opérations immobilières programmées sur la base de gains énergétiques attendus ainsi que toute mesure en faveur du développement durable ;
- Etablir une segmentation des actifs permettant d'identifier les opérations à valoriser ;
- Programmer des opérations immobilières ayant pour objet d'optimiser les surfaces, d'améliorer la qualité de vie sur site ainsi que l'accessibilité. Ces opérations doivent également intégrer les mises à niveau réglementaires ;
- Penser les opérations dans une logique systématique de co-construction avec les partenaires territoriaux et les acteurs locaux.

### 4.2.2. Opérations patrimoniales

L'opérateur liste les opérations envisagées par campus. Toutefois cette liste aurait méritée d'être replacée dans une stratégie globale. Certaines opérations sont prospectives et dépassent la période de couverture du SPSI :

#### Campus 1 :

- Projet Campus Nouveau siècle : réhabilitation lourde en trois phases des bâtiments C et D (lancement 2024, livraison 2028)
- Projet du stade : finalisation de l'opération avec la construction d'un vestiaire de 632 m<sup>2</sup> SUB (livraison 2025)
- Segmentation du bloc sciences (soit 6 bâtiments) qui forment actuellement un seul ERP pour en faire 5 (objectif de rationalisation)

#### Campus 2 – campus Nord Côte de Nacre :

- Sur la durée du SPSI : finalisation de la stratégie d'évolution de ce campus (identité et mutualisations des espaces entre les différentes composantes du site). Le schéma directeur identifie à ce stade, les projets suivants dont les surfaces ne sont pas encore définies (hors période SPSI) :
  - Construction d'une halle technologique dans le cadre de l'appel à projet CMA sur les métiers du nucléaire et rapatriement du laboratoire de physique corpusculaire ;
  - Reconstruction de l'IUT, emplacement pour l'IAE, une maison étudiante et une maison de l'innovation.

#### Campus 3 – campus Sud IFS :

- Réflexion en cours sur le bâtiment CEMU actuellement inoccupé pour une future occupation (hypothèse implantation des locaux de Normandie Université, le siège de l'Université Inter Age actuellement sur le campus 4). En parallèle, une étude valorisation est également en cours (pépinière d'entreprise). Ces projets sont soumis à une intervention sur la toiture.

#### **Campus 4 – site Claude Boch :**

- Utilisation des locaux pour accueillir en phase transitoire le centre de simulation de santé (NORSIMS). Ce dernier est actuellement accueilli dans les locaux du CHU voués à être démolis.

#### **Campus 5 – Campus santé :**

- Etude du relogement des laboratoires de recherche et du centre de simulation de santé « NORSIMS » actuellement accueillis dans les locaux de l'ancien CHU. Les laboratoires pourront être accueillis dans le nouveau CHU de Caen.

#### **Campus 6 INSPE :**

- Rénovation d'un étage du bâtiment d'enseignement INSPE propriété du conseil départemental du Calvados (été 2024, prise en charge par le conseil départemental).

#### **Campus Horowitz :**

- Rénovation de l'aile B et extension (création de l'aile E : 2 042 m<sup>2</sup> SP soit 2 300 m<sup>2</sup> SUB). Opération inscrite au CPER 2021-2027 pour un montant de 12,9 M €.

#### **Site de Luc sur Mer – CREC Station Marine :**

- Rénovation intégrale, livraison au printemps 2024.

#### **Campus Saint Lô - antenne IUT et INSPE :**

- Poursuite du projet du campus de Saint Lô (regroupement de l'INSPE Saint Lô dans les locaux de l'IUT « Annexe Saint Gon »), livraison prévue en 2028. Les espaces libérés sont mis à disposition par le CD 50 qui souhaite les récupérer.

#### **Vissoil et R+1 :**

- Bâtiment R+1 condamné. La démolition des bâtiments Vissoil SUMPPS et R+1 ne semble pas programmée. De plus la segmentation du bâtiment Vissoil ne semble pas arrêtée avec un potentiel maintien (page 156).

Il est également prévu la cession d'une parcelle de 2 000 m<sup>2</sup> à la communauté urbaine de Cherbourg en Cotentin pour la réalisation d'une nouvelle résidence étudiante.

### **4.2.3. Bilan de surface du SPSI dont segmentation**

L'opérateur identifie les actifs à conserver, à libérer et les actifs dits « intermédiaires » au regard des opérations projetées et s'étend donc au-delà de la période de couverture du SPSI.

#### **Synthèse de la segmentation :**

- Actifs à conserver : 225 970 m<sup>2</sup> SUB
- Actifs intermédiaires : 34 270 m<sup>2</sup> SUB
- Actif à libérer : 23 369 m<sup>2</sup> SUB

Les actifs à libérer concernent :

- Campus 1 : parcelle Vissoil / SUMPPS / R+1 (réalisation au-delà du SPSI)
- Campus 2 : parcelle STAPS
- Campus 3 : parcelle CEMU
- Campus 4 (Claude Bloch) : libération au profit d'une densification des campus 1 et 2 (horizon 2035)
- Campus 5 : CHU (salles allouées à l'université)
- Campus 6 : Logements / crèche (bâtiment propriété du CD 14)
- INSPE St Lô reprise en gestion par le CD 50 et libéré une fois l'opération « campus 2025 » en cours à l'IUT Saint Lô réalisée

Les actifs intermédiaires concernent :

- Campus 2 : IUT GON Caen, programmation d'une reconstruction (prochain CPER)
- Campus 4 « IAE » : abandon du site au profit d'une densification des sites 1 et 2 (horizon 2035)
- INSPE Caen (bâtiment propriété du CD 14) : étude sur la possibilité d'une libération (horizon 2035).

Au regard des opérations prioritaires, 2 932 m<sup>2</sup> seraient construits sur la période du SPSI.

## **4.3. Stratégie d'intervention**

### Avis sur la stratégie d'intervention

L'opérateur présente les grandes orientations de son plan GER : amélioration du parc conservé, maintien de l'état bâtiminaire des actifs intermédiaires. Suivant le niveau de maintenance, cette stratégie prend également en compte les volets réglementaires (accessibilité, amiante, sécurité) et environnementaux. A ce titre, l'université poursuit la réhabilitation des bâtiments du campus 1 (bât C et D) et ne prévoit pas d'intervention sur le campus 4 (actif à quitter).

#### 4.3.1. Objectifs

L'opérateur précise que la stratégie d'intervention est adaptée en fonction des périmètres à traiter avec une prise en compte des modes de financements utilisées. L'objectif est d'assurer l'amélioration et/ou le maintien en bon état des biens à conserver mais également d'atteindre pour ces derniers, les objectifs environnementaux, d'optimisation et de mutualisation des locaux. Sur les actifs classés « intermédiaires », la stratégie d'intervention se concentre sur les volets réglementaires et techniques afin de ne pas engager des dépenses supplémentaires.

#### 4.3.2. Opérations envisagées

- Campus 1 : réhabilitation des corniches classés MH bât A, mise aux normes réseaux HT, travaux de réhabilitation des toitures terrasses (science 1), réhabilitation du bâtiment E (cf. annexe stratégie), travaux de mise à niveau et d'adaptation du centre de psychologie (bâtiment L) ;
- Campus 2 : création d'un tiers lieu, mise en application d'une signalétique extérieur (1<sup>ère</sup> phase été 2024) ;
- Campus 3 : changement de la toiture ex-bât CEMU ;
- Campus Alençon (site Damigny) : rénovation énergétique d'une partie de l'enveloppe des bâtiments de l'IUT et mise aux normes accessibilité des aménagements extérieurs du campus ;
- Campus Cherbourg : déploiement du SLES sur la période du SPSI soit travaux de rénovation énergétique (6.5 M €), rénovation d'espaces pour accueil de nouvelles formations (sur les énergies décarbonées et l'industrie) ;
- INSPE Caen : réhabilitation optimisation 1<sup>er</sup> étage (suppression des chambres d'étudiants pour créer des espaces d'enseignements) ;
- Campus 1, 2 et Cherbourg : installation d'éclairage LED ;
- Campus 1 et (amphithéâtres Tocqueville et Varignon) : mise en accessibilité ;
- Ensemble des campus : installations d'IRVE (financement à trouver), maintenance SSI, mise aux normes des sorbonnes, maintenance des systèmes de contrôle d'accès.

Enfin sur le campus Vire-Antenne IUT, la communauté de commune de la Vire au Noireau procédera à la rénovation des façades des bâtiments de l'IUT (2024).

Il est cependant noté que la programmation pluriannuelle d'un plan GER sur les réseaux internes de distribution de chaleur sur le campus 1 n'a pas été lancée comme pour les installations de productions de froid (page 31). De plus, le diagnostic soulignait plusieurs bâtiments avec de faibles performances énergétiques (Amphi Varignon et Sciences 2&3), la stratégie n'aborde pas ces bâtiments.

## 4.4. Stratégie de valorisation

L'opérateur s'inscrit dans un objectif de rationalisation des surfaces occupées. Ainsi sur la base de la segmentation réalisée, plusieurs études d'urbanisme ont été réalisées notamment sur le campus 1.

Sur ce dernier, l'étude urbaine vise la définition d'un projet global d'aménagement sur le terrain Vissol, l'objectif étant d'inscrire ce terrain en zone de projets au PLU de la ville de Caen afin de déterminer ses droits à construire et d'affiner sa valeur foncière.

Deux autres parcelles font l'objet d'une valorisation (STAPS et CEMU), la stratégie sur ces dernières n'a pas été développée.

Le foncier de l'université pourra présenter suivant le PLU des opportunités de valorisation qu'il conviendra de corréliser avec une réflexion sur le logement étudiant. L'opérateur ajoute l'objectif de création d'une SPLU (société publique locale universitaire) permettant de porter les opérations et de faire appel à des tiers financeurs.

L'université porte également une réflexion sur les bâtiments suivants :

- Le bâtiment CEMU étant désaffecté depuis juillet 2022, l'université recherche des pistes de valorisation (p.43 et 132). L'accueil d'une activité économique pourrait être compatible en terme de surface avec l'accueil envisagé de Normandie Université et d'UIA ;
- Campus 4 IAE : une valorisation est envisageable au regard de la bonne situation du site et de son état (p.132);

- Site de Cherbourg bâtiment « ESIX Normandie antenne UFR » : une valorisation pourrait accompagner la mutualisation des locaux (page 135).

Par ailleurs, la revente de chaleur via la chaufferie biomasse permet de dégager des revenus.

Des surfaces (PFRS au CHU, locaux du campus 1) sont d'ores et déjà proposées à des utilisateurs externes. D'autres pistes de valorisations pourraient être étudiées par la location ponctuelle d'installations sportives (stade, gymnase, piscine). La création d'une cellule dédiée à la location d'espaces événementiels au sein de la direction de la communication pourra diversifier les locations temporaires sur l'ensemble du parc.

## 4.5. Réflexions sur l'évolution du parc immobilier au-delà de 2028

Certaines actions sont envisagées en termes d'aboutissement à une date ultérieure au SPSI, conformément à la trajectoire du SDIA :

- Campus 4 : Abandon du site à l'horizon 2035 au profit d'une densification des campus 1 et 2 ;
- Projet de construction sur le campus 5 (objectif de regroupement sur un seul site des formations du pôle santé et paramédicales, dont le centre de simulation en santé qui sera accueilli temporairement sur le campus 4) ;
- Campus 6 relocalisation sur le campus 1/2 ;
- L'INSPE de Caen après travaux devra faire l'objet d'une étude sur le maintien des activités.

Par ailleurs, sur le campus Lisieux Antenne IUT, le schéma local pour l'enseignement supérieur est en cours de discussion, ce qui pourra impacter l'évolution du parc.

D'autres opérations par manque de financement sur le plan local et national pourraient dépasser 2028.

## 4.6. Plan de financement

### Avis sur le plan de financement

**Le plan de financement devra faire l'objet d'une consolidation.**

L'opérateur liste les treize opérations « coup parti » en précisant les estimations pour chacune des opérations (total : 527,638 M€ hors coût schéma directeur EPOPEA campus 2 dont les coûts restent à définir). Pour dix d'entre elles, les budgets sont déjà inscrits et leurs financements prévus. Une est en partie financée et deux sont en recherche de financement (réfection toiture bâtiment « CEMU » campus Sud IFS 500 K€ et schéma directeur campus 2). Le prochain CPER pourrait venir financer le schéma directeur EPOPEA.

Le changement des toitures terrasses (Sciences 1) et la rénovation de la BU Scientifique (bâtiment G) sont soumis à la recherche de financement. Enfin, le projet campus 2025 sur Saint Lô avec le regroupement de l'INSPE et de l'IUT connaît des difficultés de financement dues à la dévolution (page 76).

**Délibération 2024-077.**

**Schéma directeur  
Développement Durable - Responsabilité Sociétale et Environnementale**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION  
Réunion du 18 octobre 2024**

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,*

**DÉLIBÈRE**

**Article 1 :**

Le conseil d'administration approuve le schéma directeur développement durable et responsabilité sociétale et environnementale proposé.

Annexe : Schéma directeur.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 21 octobre 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI



Délibération publiée le : **28 OCT. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **28 OCT. 2024**

# SCHÉMA DIRECTEUR

## DÉVELOPPEMENT DURABLE & RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE ET ENVIRONNEMENTALE



**OCTOBRE 2024  
- PRÉSENTATION AU CSAE ET CA**

**WWW . UNICAEN . FR**





## Sommaire

Edito du président.....	5
Introduction .....	7
I. Présentation de la démarche .....	9
A. Une université pluridisciplinaire et multi-sites .....	9
B. Attendus et obligations du SD DD&RSE.....	10
C. Contexte réglementaire.....	10
D. Un engagement de l'université déjà ancien et continu .....	12
E. Schémas directeurs, plans stratégiques et labels participant à la TEDS.....	14
F. Notre trajectoire de décarbonation et de sobriété énergétique .....	18
G. Notre trajectoire de gestion durable de la biodiversité.....	21
H. Méthodologie adoptée pour réaliser le SD DD&RSE .....	21
I. Pilotage et suivi du SD DD&RSE et des indicateurs .....	25
J. Pour conclure .....	26
II. Axes stratégiques du schéma directeur DD&RSE .....	27
A. Introduction.....	27
B. Comment lire le document ? .....	27
C. Les six axes stratégiques du schéma directeur DD&RSE .....	27
Axe 1 – Renforcer la mobilisation de l'établissement pour répondre aux enjeux des transitions (4 objectifs & 9 actions) .....	27
Axe 2 : Sensibiliser et former aux enjeux écologiques et sociétaux pour anticiper les transitions (3 objectifs & 9 actions) .....	28
Axe 3 : Promouvoir une recherche responsable et ouverte dans le respect des fondamentaux éthiques (3 objectifs & 14 actions).....	30
Axe 4 - Agir ensemble contre le dérèglement climatique (5 objectifs & 24 actions) .....	31
Axe 5 - Favoriser la qualité de vie sur les campus et la préservation du vivant (4 objectifs & 21 actions) .....	33
Axe 6 - Favoriser une politique humaine et sociale (4 objectifs & 25 actions).....	34
III. Fiches objectifs .....	37
Table des matières .....	85



# EDITO DU PRÉSIDENT

Edito proviso ire

L'Université de Caen Normandie s'engage résolument dans une démarche ambitieuse de développement durable, de responsabilité sociétale et environnementale (DDRSE). Ce schéma directeur, fruit d'une réflexion collective et nourri par les différents schémas stratégiques de l'université, traduit notre ambition de faire de la transition écologique et sociale une priorité inscrite au cœur de toutes nos actions.

Porté par l'exigence de répondre aux enjeux globaux, le DDRSE s'inscrit également dans la stratégie nationale et dans la dynamique lancée pour obtenir le label DDRS, décerné à notre établissement en 2023. Ce label constitue une reconnaissance de l'engagement de l'université, tout en traçant une voie vers une amélioration continue de nos pratiques.

Notre démarche s'articule autour de plusieurs axes stratégiques majeurs, définis comme des priorités pour l'établissement. Ces axes guideront le déploiement de nos actions dans les années à venir. Il est primordial pour nous que le DDRSE soit intégré dans toutes les dimensions de la vie universitaire, depuis les activités pédagogiques et de recherche, jusqu'à la gestion de nos campus et au quotidien de chacun des membres de notre communauté universitaire.

En adoptant ce schéma, l'Université de Caen Normandie réaffirme son rôle d'acteur engagé dans la transition écologique pour un développement soutenable, et nous sommes convaincus que, collectivement, nous avons la capacité d'innover et de répondre aux grands défis écologiques et sociétaux qui s'annoncent.

Lamri ADOUI



# INTRODUCTION

Université pluridisciplinaire accueillant **plus de 33 000 étudiants et étudiantes** sur **13 campus** implantés dans six villes universitaires (Alençon-Damigny, Caen, Cherbourg-en-Cotentin, Lisieux, Saint-Lô et Vire-Normandie), l'université de Caen Normandie est un acteur majeur et un moteur de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche (ESR) en Normandie.

Elle s'est engagée dans une démarche formalisée de développement durable depuis plus de dix années avec une nouvelle impulsion portée en décembre 2020 pour développer et suivre une **politique ambitieuse de DD&RS pour les années à venir**. Cette politique se retrouve déclinée dans les différents axes du projet d'établissement (2022-2027), et en particulier dans son axe 1 « *Construire une université solidaire, durable, et responsable – Répondre aux enjeux des transitions dans toutes leurs dimensions* ».

Devenu un acteur majeur dans la TEDS (Transition écologique pour un développement soutenable) au sein de l'ESR, l'université affirme ainsi une **signature** concernant **la responsabilité sociale en travaillant sur les enjeux de développement durable** mais aussi sur le rôle qu'elle doit jouer **pour faire face et anticiper les transitions et même les transformations** à l'œuvre dans les domaines écologique, énergétique, numérique ou sociétal.

Un diagnostic DD&RS partagé et finalisé en février 2023 a permis à l'établissement de candidater à la labélisation DD&RS et d'obtenir ce label DD&RS pour quatre années en juin 2023. Ce label certifie ainsi le réel l'engagement et la mise en œuvre d'une stratégie de l'établissement sur ces enjeux.

En juin 2023, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) demande aux établissements d'enseignement supérieur d'adopter avant fin 2024 **un Schéma directeur développement durable et responsabilité sociale et environnementale (SD DD&RSE)**.

La première partie de ce document présente la démarche adoptée pour la réalisation du SD DD&RSE de l'université de Caen-Normandie qui s'est déroulée en **trois phases** entre janvier 2021 (lancement du diagnostic DD&RS) à octobre 2024 (finalisation et adoption du SD).

Après une courte présentation de l'Université de Caen-Normandie, nous rappelons les attendus et obligations du SD DD&RSE, et replaçons ce SD DD&RSE dans un contexte réglementaire plus large (international, européen et national) pour mieux comprendre les attendus de ce SD.

Par la suite, nous précisons l'engagement déjà ancien et continu de l'université pour le DD&RS et nous évoquons les principaux plans d'actions sectoriels qui participent à la transition écologique et sociale de l'établissement. Nous décrivons également succinctement les plans et schémas établis au cours des trois dernières années et ayant fait l'objet, pour la plupart, d'une concertation auprès de la communauté universitaire.

Notre trajectoire de décarbonation et de sobriété énergétique et notre trajectoire de gestion durable de la biodiversité sont ensuite décrites, avant de détailler d'une part les trois phases de la méthodologie adoptée pour la réalisation de ce SD DD&RSE, et d'autre part, le mode de suivi du SD DD&RSE et des indicateurs.

La seconde partie de ce document présente les **six axes stratégiques** retenus dans ce SD DD&RSE associés à **23 objectifs stratégiques** déclinés en **84 actions**.

Pour en savoir plus, et pour chacun des 23 objectifs stratégiques, le lecteur est invité à se reporter à des **fiches détaillées rassemblées** dans la troisième et dernière partie.



# I. PRESENTATION DE LA DEMARCHE

## A. Une université pluridisciplinaire et multi-sites

L'université de Caen Normandie est un acteur majeur et un moteur de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche en Normandie. L'établissement est membre de la communauté d'universités et d'établissements Normandie université (Comue NU).

L'université de Caen Normandie est une université **pluridisciplinaire** proposant des formations dans les **cinq grands domaines** :

- Arts, lettres et langues ;
- Droit, économie et gestion ;
- Sciences humaines et sociales ;
- Sciences, technologies et santé ;
- Sciences et techniques des activités physiques et sportives.

L'université accueille **plus de 33 000 étudiants et étudiantes** au sein de **12 composantes** (UFR, écoles, instituts). Elle propose des diplômes reconnus et contrôlés par l'État et transférables dans de nombreux pays européens grâce au système LMD Licence-Master-Doctorat. Ces formations vont du bac+3 au bac+8 et sont accessibles en formation initiale, continue et en alternance.

Historiquement basée à Caen, l'université de Caen Normandie est présente sur **13 campus** implantés dans six villes universitaires (Alençon-Damigny, Caen, Cherbourg-en-Cotentin, Lisieux, Saint-Lô et Vire-Normandie) et à Luc-surmer (Centre de recherche en environnement côtier), et ce, dans trois départements différents de l'ex-Basse-Normandie. Certains campus possèdent également plusieurs sites distincts, qui sont plus ou moins à proximité.

Sur les 13 campus situés dans les centres urbains denses, à proximité ou bien en périphérie, les **surfaces d'espaces verts** excluant les voiries et parkings représentent 248 352 m<sup>2</sup> et les **95 bâtiments** représentent **une surface utile brute (SUB) de 283 000 m<sup>2</sup>** (surface de plancher de plus de 306 000 m<sup>2</sup>).



L'université de Caen Normandie compte **41 unités de recherche**, dont 21 labellisées par les grands organismes (CNRS, INRAE, INSERM, CEA). La recherche à l'université de Caen Normandie couvre tous les champs disciplinaires : cette **pluridisciplinarité** nourrit l'ensemble de l'offre de formation. L'activité scientifique est fondée sur **trois pôles fédérateurs** qui encouragent les collaborations scientifiques et la mutualisation des moyens :

- ✓ Sciences et technologies ;
- ✓ Sciences humaines et sociales ;
- ✓ Biologie intégrative, imagerie, santé, environnement.

Ces pôles s'appuient sur des structures fédératives et des plateformes techniques le plus souvent labellisées.

**Pour en savoir plus :**

Site internet : <https://www.unicaen.fr/universite/decouvrir/>

## B. Attendus et obligations du SD DD&RSE

L'Enseignement supérieur et la Recherche (ESR) est un acteur majeur dans la TEDS (Transition écologique pour un développement soutenable). En juin 2023, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) demande aux établissements d'enseignement supérieur d'adopter avant fin 2024 un **Schéma directeur développement durable et responsabilité sociale et environnementale (SD DD&RSE)**. Le MESR diffuse un document de cadrage « *Schéma Directeur "Développement Durable – Responsabilité Sociétale et Environnementale" (SD DD&RSE)* » pour préciser que ce **document stratégique transversal** engageant la responsabilité politique de l'établissement doit :

- ✓ **Impliquer activement la direction de l'établissement** qui doit porter et animer la construction d'une vision stratégique partagée avec les cadres et personnels de l'établissement ;
- ✓ Être défini selon **un point de départ identifié** et définir une **trajectoire transformante**, avec des jalons ;
- ✓ Être basé sur **les cinq axes du référentiel DD&RS** (grille évaluation label DD&RS) ;
- ✓ Mais retenir les **trois thématiques et objectifs prioritaires** : 1.) décarbonation des activités avec la réduction ciblée de l'empreinte carbone, 2.) sobriété énergétique avec la réduction de la consommation d'énergie, 3.) gestion durable de la biodiversité et la préservation du vivant ;
- ✓ Traiter **l'intégralité de l'activité de l'établissement** ;
- ✓ **Être transversal et recouvrir tous les éléments concernés des documents stratégiques existants ou en cours de réalisation** afin de mettre en valeur la vision stratégique de l'établissement pour sa transformation durable et responsable (SD numérique, SD immobilier, SD énergie, Plan de sobriété, SD vie étudiante, SD du handicap, Plan d'égalité professionnelle, SPSI, etc.) ;
- ✓ S'inscrire dans les objectifs et les indicateurs de la circulaire « **Services publics écoresponsables – SPE** » proposant un tableau de bord et une feuille de route. <https://www.ecologie.gouv.fr/services-publics-ecoresponsables>
- ✓ Être validé avant la fin 2024 et remonté au MESR.

À noter que le SD DD&RSE peut contenir **une synthèse des plans d'actions sectoriels antérieurs**, lorsqu'ils participent à la transition écologique et sociale des établissements, notamment en matière de qualité de vie au travail, de lutte contre les discriminations, de déontologie, de relations science/société, de politique immobilière ou de sobriété énergétique.

## C. Contexte réglementaire

Avant d'aller plus loin, il est important de replacer ce SD DD&RSE dans un contexte réglementaire plus large (international, européen et national) pour mieux comprendre les attendus de ce SD, compte-tenu des conséquences possibles du réchauffement climatique et de l'effondrement de la biodiversité et, donc du rôle que doit jouer l'Enseignement Supérieur et de la Recherche pour la réduction de l'impact écologique, environnemental et énergétique des activités de formation et de recherche. Sans vouloir être exhaustif, citons :

Les **17 objectifs de développement durable** (ODD) pour sauver le monde ont été adoptés en 2015 par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Ils couvrent des domaines variés et constituent **l'Agenda 2030** des États, qui associe à chaque objectif des cibles à atteindre à l'horizon 2030. Ils ont été définis pour les États (*Agenda 2030 de la France*)

et il est nécessaire de les adapter en fonction de l'échelle de travail considérée. Un guide établi conjointement par la Conférence des présidents d'université (CPU), la Conférence des Grandes Écoles (CGE), le Cnous, la MGEN et la Caisse des Dépôts en 2018 permet de montrer [comment les différents métiers de l'enseignement supérieur et de la recherche en France contribuent aux ODDs](#).

En juillet 2021, la France a tracé une trajectoire pour sa transition bas carbone qui représente la contribution de notre pays à la mise en œuvre [Pacte vert](#) adopté par tous les pays de l'Union afin de faire de l'Europe la première région « décarbonée » du monde. L'atteinte des objectifs partagés de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% à horizon 2030 et de neutralité carbone à horizon 2050, repose sur l'action de tous les acteurs (État, citoyens, collectivités, entreprises) et nécessite une prise en compte de grande ampleur à travers toutes les politiques publiques. Cette stratégie est pilotée par le Secrétariat Général à la Planification Écologique (SGPE).

Dans le cadre de l'engagement de l'État en faveur des [services publics écoresponsables](#), vingt mesures obligatoires sont à mettre en place dans les établissements publics. Elles portent sur la mobilité des agents, des achats plus responsables, la réduction de la consommation d'énergie dans les bâtiments publics, la suppression des produits phytopharmaceutiques, le recours à l'économie circulaire et la maîtrise de l'empreinte carbone du numérique.

En novembre 2022, le MESR fait paraître un [Plan climat-biodiversité et transition écologique](#) de l'Enseignement supérieur et de la Recherche conformément aux orientations gouvernementales. Les mesures proposées s'inscrivent en cohérence avec les orientations exprimées par la Stratégie nationale bas carbone (SNBC), le Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) et la stratégie nationale Biodiversité (SNB). Ainsi, les **24 mesures préconisées** couvrent la diversité des missions et concernent la totalité de ses opérateurs. Il en résulte un engagement collectif de l'enseignement supérieur et de la recherche avec notamment l'inscription des enjeux de la **transition écologique pour un développement soutenable (TEDS)** au cœur des stratégies d'établissements.

En septembre 2022, le Ministère de la Transition énergétique fixe une feuille de route ambitieuse par l'intermédiaire d'un [plan de sobriété énergétique](#) pour réduire de 10 % la consommation d'énergie sur les deux prochaines années par rapport à 2019. Pour les universités, la circulaire du ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche du 24 septembre 2022 précise les thèmes à traiter, les leviers d'actions de court, moyen et long termes, assortis d'objectifs quantitatifs et/ou qualitatifs pour atteindre les objectifs de réduction de consommation d'énergie attendus.

Ce plan de sobriété s'inscrit également dans le respect des dispositions du décret n°2019-711 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire (**dit décret tertiaire**), du décret n°202-887 du 20 juillet 2020 relatif à la mise en place de système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur (**dit décret BACS**), ainsi qu'aux objectifs de la stratégie nationale bas carbone de la France (SNBC).

Enfin, et comme précisé *supra*, le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) demande aux établissements d'enseignement supérieur de se doter pour fin 2024 d'un Schéma Directeur Développement Durable & Responsabilité Sociale et Environnementale (SD DD&RSE).

Enfin, terminons ce tour d'horizon réglementaire en précisant le rôle essentiel des scientifiques du [Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat \(GIEC\)](#) créé en 2008 et de la [Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques \(IPBES\)](#) créée en 2012, et désigné parfois comme « *le GIEC de la biodiversité* », qui nous alertent depuis plusieurs années sur les conséquences possibles du réchauffement climatique et sur l'effondrement de la biodiversité. Ils produisent des rapports sur l'état des connaissances scientifiques, techniques et socio-économiques sur les changements climatiques, leurs causes, leurs répercussions potentielles et les stratégies de parade. Ces travaux servent de base aux négociations internationales.

Sur le plan régional, il est important de préciser l'existence du [GIEC normand](#). Ce dernier est constitué d'experts régionaux (scientifiques et spécialistes) sur les différentes thématiques liées au climat et à son évolution, a pour but de traduire les prévisions du GIEC international pour le territoire normand et de faire la synthèse des travaux scientifiques locaux existants sur ce sujet (données mesurées et projections à l'horizon 2050-2100). Ces prévisions auront pour but de se préparer aux impacts du changement climatique et de faire en sorte que le territoire, ses

acteurs et ses habitants s’y préparent. Le GIEC normand permet de régionaliser les connaissances scientifiques et techniques, de les diffuser auprès des acteurs régionaux et de la population pour que chacun puisse anticiper les changements climatiques et engager les actions nécessaires pour s’y adapter ou les atténuer. Un enseignant-chercheur de l’université de Caen Normandie co-préside ce « GIEC normand » et huit chercheuses et chercheurs de notre établissement font partie du groupe d’experts

## D. Un engagement de l’université déjà ancien et continu

L’université de Caen Normandie s’est engagée en mai 2013 dans une démarche formalisée de développement durable (Plan vert) et un diagnostic partagé, avec les parties prenantes internes et externes, finalisé en septembre 2014, décrivait **la stratégie DD&RS calquée sur les neuf défis du Plan vert comprenant un plan d’actions à court, moyen et long terme.**

En décembre 2020, une nouvelle impulsion en faveur du DD&RS a été portée pour développer et suivre une **politique ambitieuse de DD&RS pour les années à venir.** Il s’agissait alors de faire un bilan objectif des actions déjà menées (diagnostic) et se donner des objectifs ambitieux mais réalistes pour s’engager plus résolument sur les transitions écologique, énergétique, environnementale, sociétale, numérique, ... Cela a conduit au diagnostic DD&RS partagé (322 pages) finalisé en février 2023 (vote au CA le 10 mars 2023), et ayant permis à l’établissement d’obtenir, en juin 2023 et pour quatre années, le **label DD&RS.**

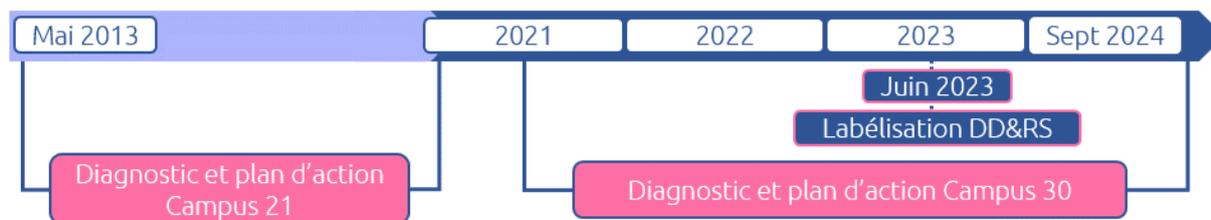


Figure 1 : frise chronologique entre mars 2013 et septembre 2024

Ce label certifie l’engagement et la mise en œuvre d’une stratégie dans les établissements de l’enseignement supérieur et constitue, en quelque sorte, une **boussole permettant de tracer et de suivre la route vers un impact fort de l’établissement** sur les grands enjeux du développement durable et de la responsabilité sociale, et donc des transitions écologique, énergétique, environnementale, sociétale, numérique, ... Ce label n’est donc pas une fin en soi mais une reconnaissance des efforts déployés et un encouragement à poursuivre pour **devenir exemplaire** sur ces questions des transitions.

L’université affirme ainsi une **signature** concernant **la responsabilité sociale en travaillant sur les enjeux de développement durable** mais aussi sur le rôle qu’elle doit jouer **pour faire face et anticiper les transitions et même les transformations** à l’œuvre dans les domaines écologique, énergétique, numérique ou sociétal. L’université entend en particulier affirmer et renforcer le lien entre les membres de la communauté en travaillant sur les différentes dimensions de la qualité de vie et des conditions de travail sur nos campus avec des enjeux aussi divers que la création d’un centre de santé étudiante, l’adoption d’un plan de mobilité, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, un travail sur les compétences dans le domaine des énergies décarbonées, la poursuite d’un dialogue social apaisé et propice à articuler les enjeux de santé et sécurité au travail, d’égalité ou encore de lutte contre les VSS, le déploiement de démarches participatives, la rénovation de son site Intranet, ...

Cette signature DD&RSE se retrouve dans le **contrat d'établissement (2022-2027)** qui se décline en **sept axes stratégiques** :

- ✓ Axe 1 - Construire une université solidaire, durable, et responsable – Répondre aux enjeux des transitions dans toutes leurs dimensions ;
- ✓ Axe 2 - Promouvoir l'excellence et la visibilité de la recherche ;
- ✓ Axe 3 - Diversifier et sécuriser les parcours de formation, expérimenter et innover pour anticiper les compétences et les métiers d'avenir ;
- ✓ Axe 4 - Placer les réussites étudiantes au cœur de nos actions ;
- ✓ Axe 5 - Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales ;
- ✓ Axe 6 - Se doter d'une ambition européenne et internationale ;
- ✓ Axe 7 - Piloter et partager la stratégie pour se donner les moyens de notre ambition.

Pour en savoir plus : [Projet d'établissement 2022-2027](#)

## E. Schémas directeurs, plans stratégiques et labels participant à la TEDS

Afin de structurer son action dans le temps, l'université de Caen Normandie élabore des schémas directeurs et plans stratégiques en complément de son projet d'établissement. Nous listons ci-dessous **les principaux plans d'actions sectoriels** qui participent à la transition écologique et sociale de l'établissement.

<https://www.unicaen.fr/universite/axes-strategiques-et-grands-projets/documents-de-reference/schemas-directeurs-plans-strategiques/>

Tableau 1 : plans d'actions sectoriels participant à la transition écologique et sociale de l'établissement

AVEC LE MINISTERE (MESRI)	Période	Statut
Contrat d'établissement (adopté au C A du 10 mars 2023)	2022-2027	En cours
Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP)	2024-2026	En cours d'élaboration
A L'ECHELLE ETABLISSEMENT	Période	Statut
Projet d'établissement	2022-2027	Voté / En cours
Plan de sobriété énergétique	2022-2024	Voté / En cours
Schéma directeur de la vie étudiante	2023-2027	Voté / En cours
Plan de mobilité	2024-2029	Voté / En cours
Plan d'égalité professionnelle entre les femmes & les hommes	2021-2024	Voté / En cours de révision. Adoption nouveau plan en 2025
Plan d'action égalité	2025-2027	En cours d'élaboration
Charte pour la lutte contre le sexisme, les discriminations de genre et les violences à caractère sexuel	> 2024	Voté / En cours
Schéma directeur du système d'information et du numérique (SDSIN)	2021-2024	Voté / En cours
Schéma pluriannuel de stratégie immobilière évoquant le Schéma directeur de l'énergie	2023-2028	En relecture au ministère
Schéma directeur du handicap	2015-2020	En cours de réécriture adoption 1 <sup>er</sup> trimestre 2025
Schéma directeur de la qualité		En cours d'élaboration / Objectif début 2025

Les plans et schémas établis au cours des trois dernières années et ayant fait l'objet, pour la plupart, d'une concertation auprès de la communauté universitaire, sont décrits succinctement dans un encadré ci-après.

### Plan de sobriété énergétique (décembre 2022)

En septembre 2022, le MESRI a demandé l'élaboration d'un plan de sobriété énergétique pour réduire de 10 % la consommation d'énergie sur les deux prochaines années par rapport à 2019. Ce plan de sobriété a été élaboré après un temps de concertation avec la communauté, la prise en compte des remontées des référents DD (développement durable) et des études approfondies de faisabilité avec les services. Ce plan propose des actions à mettre en œuvre d'ici fin 2024 pour les principaux thèmes suivants : formation et sensibilisation, recherche ; immobilier, achat, numérique, mobilité, organisation du travail. Ce document s'inscrit pleinement dans la trajectoire durable et responsable de notre établissement, car l'université de Caen a, de longue date, mis en œuvre un certain nombre de mesures visant à réduire sa consommation énergétique. Ainsi, depuis 10 ans, notre consommation a été réduite de 10% à périmètre immobilier constant (cf. *notre trajectoire de décarbonation*).

Le plan de sobriété énergétique a été adopté à l'unanimité par le Conseil d'Administration (CA) du 14 décembre 2022

Pour en savoir plus : [Plan de sobriété énergétique](#)

### Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) 2023-2027

Le SDVE de l'université de Caen Normandie se veut être un ensemble de propositions, il s'appuie à la fois sur les missions des services de l'université dédiés à la vie étudiante, l'implication des composantes déployant l'offre de formation, ainsi que les coopérations avec ses partenaires (collectivités territoriales), opérateurs de l'État (CROUS Normandie, Agence Régionale de Santé Normandie (ARS)) et tutelles (Rectorat, Comue).

L'établissement s'engage fortement dans l'animation et le pilotage de ce SDVE avec la nomination en juin 2022 d'une directrice générale des services adjointe en appui à la formation et à la vie étudiante et le recrutement en avril 2023 d'une chargée de mission en responsabilité de la création d'un bureau vie étudiante en septembre 2023. C'est ainsi que sont proposés les **deux axes** suivants :

- **Axe 1** : un établissement facilitateur du quotidien, qui s'articule autour de huit mesures visant à informer l'étudiant de ses droits, faciliter la mise en relation avec l'ensemble des opérateurs et services impliqués dans les domaines du logement, de la restauration, de la santé, dans la distribution des espaces autour d'usages multiples et dans la gestion du temps, de l'organisation quotidienne à l'organisation tout au long de l'année, et dans l'accompagnement social.
- **Axe 2** : un établissement vecteur d'enrichissement de la vie étudiante, qui s'articule autour de quatre mesures, et qui met en avant des propositions autour de la vie culturelle, artistique, sportive, permettant aux étudiants de découvrir et pratiquer de nouvelles activités, de s'engager dans la vie associative, de s'ouvrir plus largement à de nouvelles découvertes et cultures grâce à de multiples propositions.

Le SDVE a été présenté en Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU) du 28 juin 2023 et en Conseil d'Administration (CA) du 11 juillet 2023.

Pour en savoir plus : [Schéma directeur de la vie étudiante \(2023-2027\)](#)

### Plan de mobilité (PDM) : la mobilité au cœur des actions de réduction des GES (2024-2029)

Le plan de mobilité de l'université de Caen Normandie recense les besoins exprimés par la communauté universitaire et propose une feuille de route pour la réalisation de projets touchant les principaux modes de déplacements, dans le but de diminuer l'usage de la voiture individuelle.

Le plan de mobilité a permis d'abord de faire un état des lieux des habitudes de déplacements de la communauté universitaire, ainsi que des outils et équipements déjà mis en place pour inciter les usagers à opter pour les mobilités douces (abris pour vélos, forfait mobilité durable, ...). Ce diagnostic couvre l'ensemble des 13 sites universitaires et concerne toute la communauté (personnels et étudiants-étudiantes). Il a été mené avec la communauté universitaire, des associations pour la promotion des mobilités douces et alternatives et les services techniques des autorités organisatrices de la mobilité (AOM) des différentes agglomérations, communautés de communes ou intercommunalités, qui ont repris la compétence mobilité depuis 2019 (Caen-la-Mer, Cherbourg-en-Cotentin, ...).

Cet état des lieux est complété par un **plan d'action**, comprenant un total de **26 actions** illustrées sous forme de fiches, avec des indices de faisabilité économique et de mise en œuvre, ainsi qu'un ou plusieurs indicateurs associés. Ces actions seront menées durant les cinq prochaines années.

Le PDM a été présenté au Comité social d'administration d'établissement (CSAE) du 20 février 2024 et a été adopté par le Conseil d'Administration (CA) du 12 mars 2024.

Pour en savoir plus : [Plan de mobilité \(2024-2029\)](#)

### Schéma directeur du système d'information et du numérique (2021-2024)

Le schéma directeur du système d'information et du numérique (SDSIN) de l'université de Caen Normandie comporte **cinq axes** :

Axe 1 : Gouvernance, politique numérique et sécurité ;

Axe 2 : Systèmes d'information et services numériques ;

Axe 3 : Numérique au service de la formation ;

Axe 4 : Numérique au service de la recherche ;

Axe 5 : Numérique au service de l'administration ;

Un comité stratégique du numérique, composé des VP CA, VP Numérique, de la direction générale des services et de la direction du service Informatique (DSI), se réunit une fois par trimestre pour faire le suivi du schéma, et proposer les éventuelles évolutions.

Pour en savoir plus : [Schéma directeur du numérique \(2021-2024\)](#)

### Plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2021-2024)

Le plan pluriannuel 2021-2024 pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, voté au Conseil d'Administration (CA) de mars 2021, est composé de **cinq axes**, dont les axes 2 à 5 sont obligatoires : Mettre en place une gouvernance et une politique efficaces en matière d'égalité f/h (axe 1) ; Évaluer, traiter les écarts de rémunérations entre femmes et hommes (axe 2) ; Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, grades et emplois (axe 3) ; Favoriser l'articulation entre vie professionnelle, vie personnelle et familiale (axe 4) ; Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violences et harcèlement (axe 5). Ce plan, a permis la mise en œuvre d'actions à l'échelle de l'université, telles que :

- ✓ La création d'une cellule de signalement et d'écoute ouverte à tous les membres de la communauté universitaire victimes ou témoins de violences sexistes et sexuelles ;
- ✓ La construction d'une gouvernance en charge des questions d'égalité, avec en premier lieu une vice-présidence paritaire déléguée à l'égalité, la parité et la vie citoyenne ;
- ✓ La constitution d'une commission égalité, organe consultatif composé de membres représentant l'ensemble des composantes et services

Dans le même temps, des initiatives ont été portées à l'échelle de composantes, unités de recherche ou associations, pour la formation, la recherche ou la sensibilisation sur les questions liées à l'égalité. Si les avancées en matière d'égalité entre les hommes et les femmes à l'université de Caen Normandie sont réelles, il est nécessaire de conserver la trajectoire pour atteindre une pleine et entière égalité.

### Plan d'action égalité (2025-2027)

L'université Caen Normandie a souhaité se saisir du renouvellement de son plan pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, pour s'engager dans une démarche plus ambitieuse tendant à garantir l'égalité dans toutes ses dimensions et l'entendre aussi à la lutte contre toutes les discriminations et à la promotion de la diversité, concernant l'ensemble de la communauté, agentes et agents comme étudiantes et étudiants. L'action « 0 » consiste ainsi à s'engager dans une démarche d'obtention des labels « Diversité » et « Egalité professionnelle », tendant à intégrer à l'ensemble des fonctionnements, pratiques et actions de l'université les exigences d'égalité entre les femmes et les hommes, de prévention des discriminations et de promotion de la diversité.

Le plan comprend **7 axes**. Les quatre premiers sont les axes obligatoires : l'analyse et le traitement des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes (axe 1), l'égal accès aux corps, grade et responsabilités (axe 2), l'articulation de la vie privée et de la vie professionnelle (axe 3), la lutte contre les discriminations, les actes

de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes (axe 4). A ces quatre axes obligatoires, l'université Caen Normandie souhaite ajouter 3 axes supplémentaires, relevant directement de ses missions de service public en matière de formation et de recherche : favoriser le développement des recherches et de la formation sur les questions d'égalité et de lutte contre les discriminations (axe 5), assurer l'égalité des étudiantes et des étudiants (axe 6), et enfin renforcer plus globalement sa gouvernance en matière d'égalité et de diversité (axe 7).

### Charte pour la lutte contre le sexisme, les discriminations de genre et les violences à caractère sexuel

La « Charte pour la lutte contre le sexisme, les discriminations de genre et les violences à caractère sexuel » a été élaborée dans le cadre de la commission égalité entre septembre 2021 et décembre 2023, avant d'être votée par le CSAE le 20 février 2024 et par le CA le 12 mars 2024. Cette charte remplace la précédente « Charte Égalité entre femmes et hommes » adoptée en 2016. Elle est composée de 11 articles et acte les avancées et dispositifs mis en place, et constitue un engagement pour l'ensemble de la communauté universitaire.

Plus précisément, elle affirme l'engagement fort de l'université Caen Normandie pour agir concrètement et efficacement sur différentes facettes du problème, incluant toutes les manifestations, des plus anodines en apparence (remarques, humour sexistes) aux plus graves (discriminations, violences et harcèlement sexuels).

Elle est annexée au règlement intérieur de l'université Caen Normandie, publiée sur son site internet, et affichée dans chacun de ses services et composantes.

Pour être complet, citons également **les labels** qui reconnaissent nos actions participant à la transition écologique et sociale de l'établissement :



Pour en savoir plus : <https://www.unicaen.fr/>

## F. Notre trajectoire de décarbonation et de sobriété énergétique

### 1) Les objectifs nationaux de réduction carbone et d'énergie

Les objectifs nationaux de la France sont définis par la stratégie nationale bas-carbone (SNBC) instaurée par la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte. Ils sont transcrits par les dispositions :

- ✓ du décret n°2019-711 du 23 juillet 2019 relatif aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans les bâtiments à usage tertiaire dit [décret tertiaire](#). Le décret est pris pour l'application de l'article 175 de la loi n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN). Le décret tertiaire crée Éco Énergie Tertiaire (EET) qui impose une réduction progressive de la consommation d'énergie dans les bâtiments à usage tertiaire afin de lutter contre le changement climatique. EET est une obligation réglementaire qui engage tous les acteurs du tertiaire vers la sobriété énergétique. EET impose la réduction des consommations d'énergie finale de l'ensemble du parc tertiaire d'au moins -40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050 (par rapport à 2010). Une obligation de reporting chaque année, via la plateforme en ligne OPERAT, permet de mesurer les progrès accomplis en termes d'économie d'énergie ;
- ✓ du décret n°202-887 du 20 juillet 2020 relatif à la mise en place de système d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels et à la régulation automatique de la chaleur dit [décret BACS](#).

La Loi EC - n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 - relative à l'Énergie et au Climat - permet de fixer des objectifs ambitieux pour la politique climatique et énergétique française. Elle fixe un objectif de neutralité carbone en 2050, afin de répondre à l'urgence climatique et à l'Accord de Paris. Pour renforcer les objectifs énergétiques et climatiques et leur cohérence, la loi fixe l'objectif de la **neutralité carbone à l'horizon 2050**. Cet objectif, plus ambitieux que le « facteur 4 » sera atteint par une division des émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à 6 par rapport à 1990.

### 2) Bilan carbone : outil pour mesurer notre trajectoire de décarbonation

À la suite d'un premier bilan carbone réalisé en 2016 sur les scopes 1 et 2, en 2016, en 2023, l'université de Caen Normandie a effectué son premier **bilan carbone complet**, c'est-à-dire comprenant tous les postes d'émission de GES (gaz à effet de serre) identifiés par l'ADEME (100 % des émissions directs et indirects).

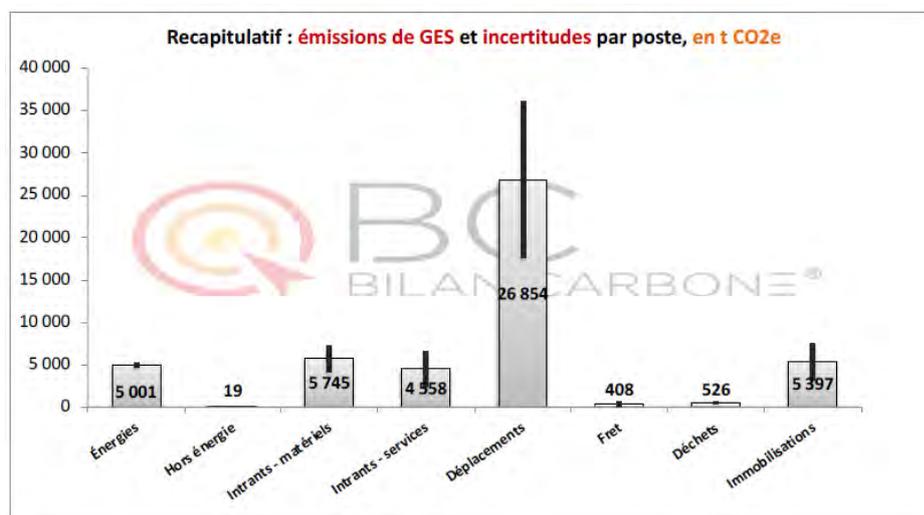


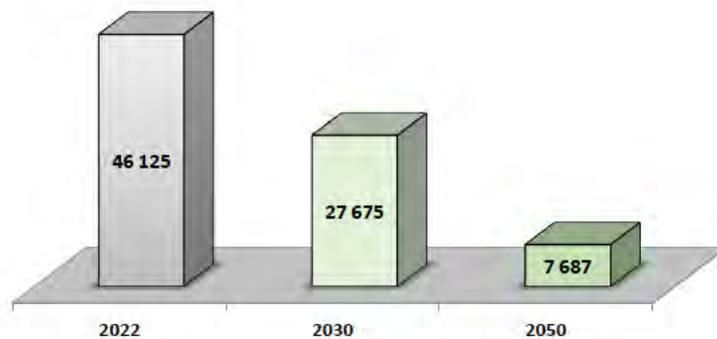
Figure 2 : Bilan des émissions de GES et incertitudes par poste pour l'année 2022 (source : bilan carbone, 2022)

Basés sur les données de l'année 2022, les résultats ont été publiés sur la [plateforme Bilan GES](#). Ce document permet d'avoir des éléments de référence afin de mesurer l'impact des politiques qui seront menées et l'évolution de l'empreinte carbone de l'université dans les années à venir.

En 2022, l'ensemble de l'activité de l'université de Caen Normandie a entraîné les émissions de 46 125 tonnes équivalent CO<sub>2</sub>, soit 17 t CO<sub>2</sub>e par salarié ETP ou 1,6 t CO<sub>2</sub>e par étudiant. Le poste des déplacements est le poste le plus émetteur, avec 26 854 t CO<sub>2</sub>e (58 % du bilan global).

Par rapport à la **politique énergétique nationale** de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 40 % entre 1990 et 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 en divisant les émissions de gaz à effet de serre par un facteur supérieur à six entre 1990 et 2050, notre situation est la suivante :

- ✓ En ayant mesuré la totalité des émissions de GES (directs et indirects), l'université de Caen Normandie fait partie des rares établissements à connaître son impact environnemental total ;
- ✓ Pour atteindre les objectifs de réduction, les futures actions à appliquer devront se baser sur la hiérarchie des émissions indiquées ;
- ✓ En étant à une diminution de 31 % des émissions de GES depuis 2016 sur l'ancien périmètre du Bilan GES (Scopes 1 et 2), l'établissement a presque atteint l'ancien objectif de réduction des GES 2030 ;
- ✓ Par analogie avec **les objectifs de réduction des émissions de CO2** fixés par la loi de transition énergétique, les gains à atteindre doivent être de l'ordre de :
  - ✓ 6 %/an par an, soit un objectif de baisse de 2 767 t CO2e pour l'année suivante ;
  - ✓ 40 % d'ici 2030, émettre 27 675 t CO2 ;
  - ✓ Facteur supérieur à 6 d'ici 2050, émettre 7 687 t CO2e au maximum.



*Figure 3 : Trajectoire d'émissions de GES pour l'université de Caen avec jalons en 2030 et 2050  
(Source : bilan carbone, 2022)*

Les opérations de réduction devront porter en priorité sur les six postes spécifiques d'émissions les plus élevés pour estimer les leviers les plus efficaces pour atteindre ces objectifs de manière réaliste (cf. plan de transition).

### **3) Nos objectifs de réduction de la consommation énergétique**

Entre 2016 et 2022, l'université a procédé à une importante diminution des consommations d'énergie de plus de 20 % (soit 9 203 MWh de moins), ce qui a permis de réduire les émissions de GES en lien avec les énergies de 2 309 t CO2e, soit une baisse supérieure à 30 %. Ces chiffres permettent **de confirmer la bonne trajectoire de diminution des consommations énergétiques de l'université par rapport à la politique énergétique nationale** de réduction de la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant les objectifs intermédiaires d'environ 7 % en 2023 et de 20 % en 2030.

Ainsi, avec une consommation d'énergie globale en baisse de 22 % à périmètre équivalent depuis 2016 (soit 9203 MWh de moins), **l'établissement a réellement appliqué une politique de sobriété énergétique** et a déjà atteint l'objectif intermédiaire de réduction de 20 %.

Par contre, la possibilité d'atteinte des objectifs de réduction (-40 % en 2030, -50 % en 2040, -60 % en 2050 par rapport à 2010) doit être précisée au regard de l'état du parc immobilier actuel et des capacités financières d'investissement pour des opérations de rénovations énergétiques, des possibilités de rationalisation voire de réduction des surfaces et d'optimisation des usages (cf. objectif 4.2.).

#### **4) Les leviers pour réduire la consommation énergétique et les émissions de GES**

L'université de Caen-Normandie mobilise plusieurs leviers pour réduire sa consommation énergétique et ses émissions de GES. Citons, sans vouloir être exhaustif :

##### **Chaufferie biomasse du C1**

Depuis l'automne 2023, le campus 1 est distribué par un réseau de chaleur qui est alimenté par la nouvelle chaufferie biomasse installée dans le bâtiment de l'ex-cogénération et rénové en 2022/2023 dans le cadre de France relance. Cette nouvelle chaufferie de 2,3 Mw, associée à des chaudières gaz d'origine, a pour but de fournir en chaleur le nouveau réseau du campus 1 dont l'architecture a été entièrement revue pour mieux irriguer les calories dans les sous-stations délivrant la chaleur aux bâtiments. Cette opération a été financée à hauteur de 8 777 500 €.

En complément de cette opération, une GMAO (gestion de maintenance assistée par ordinateur) a été déployée pour piloter l'ensemble des installations CVC sur tous les sites de l'université. Cette solution logiciel a été développée spécifiquement pour l'université et selon son propre cahier des charges. Elle intègre un module BIM GEM (gestion exploitation maintenance par modélisation numérique 3D) permettant d'exploiter sous ce protocole les bâtiments ayant un jumeau numérique (Bâtiment B, station marine du CREC et chaufferie biomasse 365340).

En complément, le plan France Relance a permis de changer 2 000 robinets thermostatiques sur le campus 1 afin d'optimiser la régulation de chaque local concerné.

##### **Raccordement à un réseau de chaleur urbain (RCU)**

La communauté d'agglomération de Caen la mer a recruté en 2023 une entreprise dans le cadre d'une délégation de service public pour l'extension de son réseau de chaleur urbain raccordé à l'usine d'incinération de traitement des déchets ménagers. L'université a été identifiée comme pouvant être raccordée à ce réseau de chaleur pour les campus 2, 4 et 5. Des échanges techniques sont actuellement en cours avec la société déléguée afin de confirmer la pertinence de ses raccordements tant technique que financier.

##### **Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE)**

L'université a approfondi sa réflexion territoriale pour la gestion de ses énergies en prenant en compte de la loi LOM (Loi d'orientation des mobilités) n°2019-1428 du 24 décembre 2019. Cette loi prévoit que les bâtiments non résidentiels comportant un parc de stationnement de plus de 20 emplacements disposent au 1<sup>er</sup> janvier 2025 d'au moins un point de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables sur un emplacement dont le dimensionnement permet l'accès aux personnes à mobilité réduite. Ces mêmes bâtiments disposent d'un point de charge par tranche de 20 emplacements supplémentaires. Cette obligation vaut pour les bâtiments à usage mixte, à savoir résidentiels et non résidentiels, dont plus de 20 places de stationnement sont destinées à un usage non résidentiel.

En conséquence, l'université a engagé une étude de faisabilité pour l'implantation de bornes IRVE sur l'ensemble de ses sites. Les conclusions prévoient un déploiement de 120 bornes IRVE sur un plan pluriannuel de quatre années pour un montant total de 1,3 M€ HT. L'université va donc inscrire ce périmètre dans son budget d'investissement avec une première tranche pour la fin de l'année 2024 ou 2025 selon les possibilités financières propres de l'établissement ou si le financement peut être retenu dans le cadre d'un AAP spécifique ou du contrat d'objectifs, de moyens et de performance en cours de discussion avec le Mesri.

##### **Possibilités de développer la production d'énergies renouvelables (ENR)**

Dans le cadre de la loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, surnommée loi APER, l'université prévoit de faire réaliser **une étude du potentiel solaire** pour envisager la production d'énergie à partir de panneaux solaires (panneaux sur toits, ombrières sur parking et abris vélo...).

Pour conclure, compte-tenu de l'état actuel de notre bâti, la réduction des GES appelle cependant d'importants programmes de rénovation immobilière, qui seront l'action la plus efficace pour atteindre les objectifs d'économies d'énergie fixés (réhabilitation des enveloppes des bâtiments, menuiseries extérieures, réseaux de distribution intérieure, etc.).

## G. Notre trajectoire de gestion durable de la biodiversité

L'université de Caen Normandie est investie à de multiples échelles pour mettre en œuvre sa politique en faveur de la biodiversité. Plusieurs projets et partenariats ont d'ores et déjà vu le jour en ce sens. Une charte de la biodiversité est en place et l'établissement est membre de l'Établissement public de coopération environnementale « Conservatoire botanique de Normandie » (EPCE CBN) depuis juillet 2023.

Sur certains de ses 13 campus, l'inventaire de la biodiversité a été en partie réalisé (52% des espaces à ce jour). Celui-ci a été élaboré par des étudiants et étudiantes de l'établissement, qui ont directement pu mettre en œuvre les connaissances et compétences acquises durant leur formation.

De « bonnes pratiques » de gestion des espaces verts sont initiées depuis 2009. Cela s'est traduit par le déploiement de nombreuses zones de fauches tardives sur différents campus avec des surfaces passant de 5 100 m<sup>2</sup> en 2009, 11 800 m<sup>2</sup> en 2012 à 33 320 m<sup>2</sup> en 2022. Le fauchage est réalisé en hiver afin d'optimiser la biodiversité de ces zones.

Dès 2012, l'entretien des pelouses, haies, arbres, arbustes, massifs et surfaces minérales de l'ensemble des sites est réalisé avec les objectifs de 0% de pesticides et de 100% des espaces verts gérés de manière écologique. Pour respecter la faune, les opérations d'élagage des arbres et arbustes et de tailles des haies, sont réalisées hors période de nidification et de reproduction (15 mars au 31 juillet environ), et hors période de floraison pour permettre aux insectes de butiner et aux oiseaux de trouver des baies. De même, lors des replantations et de plantations complémentaires, destinées à remplacer des végétaux morts et à contribuer au renouvellement du patrimoine arboré, les essences régionales sont privilégiées.

L'université de Caen Normandie agit depuis plusieurs années, et avec de nombreux partenaires (collectifs, conservatoires, groupes de travail, Dreal, ANBDD, ...) à la préservation de la biodiversité sur le territoire normand. La recherche contribue aussi fortement à cet impact territorial : Unités de Recherche dédiées, projets locaux, nationaux et européens.

## H. Méthodologie adoptée pour réaliser le SD DD&RSE

Notre SD DD&RSE a été préparé en s'appuyant sur les différents schémas et plans existants (cf. supra !) et en particulier sur le diagnostic DD&RS partagé (322 pages) finalisé en février 2023 (vote au CA le 10 mars 2023), et ayant permis à l'établissement d'obtenir, en juin 2023 et pour quatre années, le **label DD&RS**.

Les **différents temps forts** (groupes de travail, enquêtes, consultations, etc.) ont permis d'associer le plus largement possible notre communauté et les différents conseils concernés dans une démarche de **co-construction collective** de ce SD DD&RSE. Ainsi, notre SD DD&RSE (Figure 4) a été réalisé entre janvier 2021 (lancement du diagnostic DD&RS) à octobre 2024 (finalisation et adoption du SD) en **trois phases distinctes** :

1. Phase de réalisation du diagnostic DD&RS ;
2. Phase de réflexion et de partage d'expérience sur les SD-DD&RSE ;
3. Phase pour passer du diagnostic DD&RS au SD DD&RSE

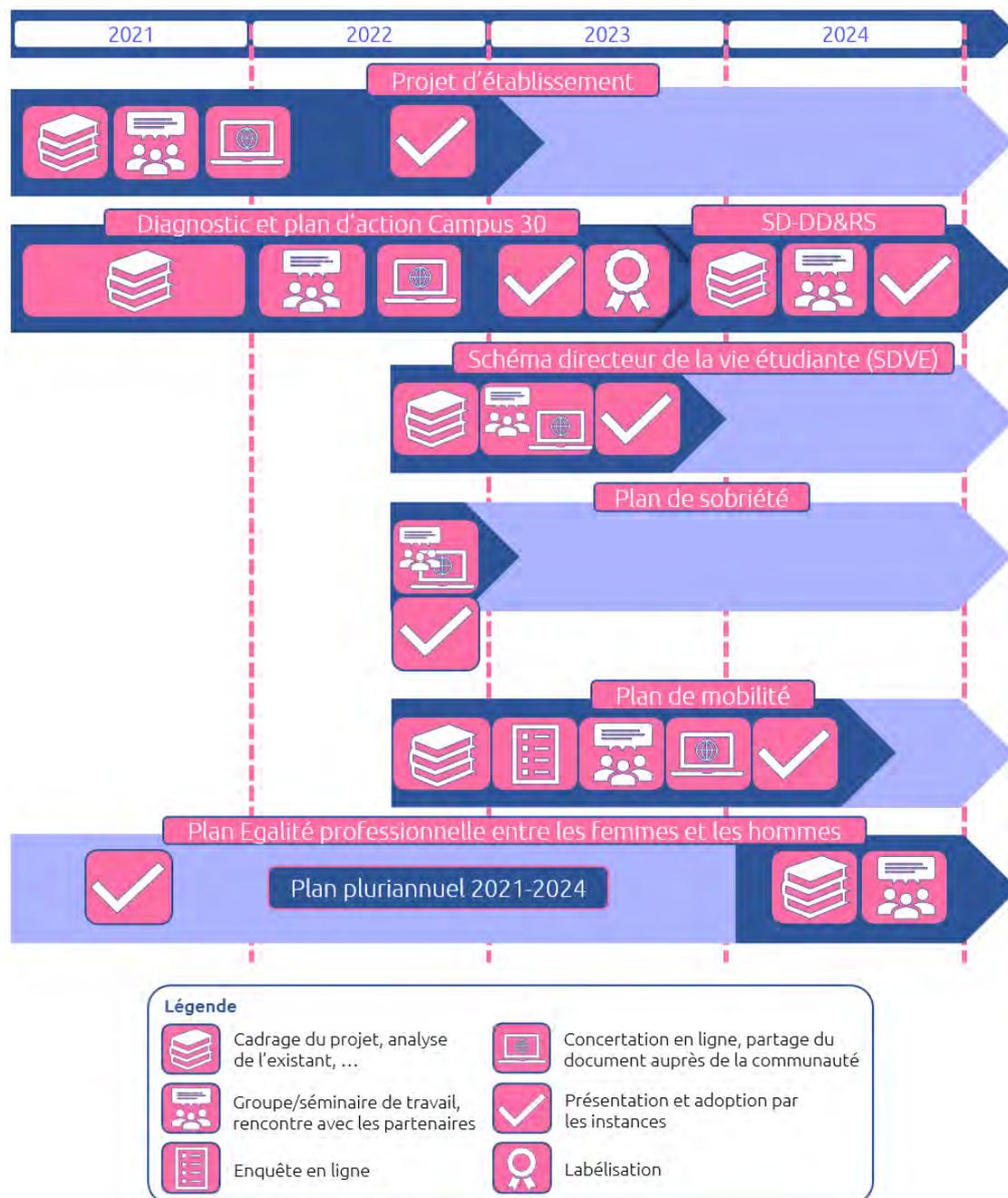


Figure 4 : frise chronologique des étapes de l'élaboration du SD DD&RSE et des principaux autres schémas réalisés sur la période 2021-2024.

### 1) Phase de réalisation du diagnostic DD&RS (Janv. 2021-fév. 2023)

Le diagnostic a été conduit à partir d'une autoévaluation sur la base d'enquêtes, questionnaires, entretiens individuels ou auprès de panels d'acteurs... avec l'aide des référents et référentes DD, d'une part auprès des composantes, services, unités de recherche de l'établissement et d'autre part, en sollicitant différents acteurs extérieurs à l'établissement (Crous, établissements partenaires, les services techniques des collectivités, etc. Des **groupes de travail** ont permis de faire des propositions d'actions à mener et de les hiérarchiser. Des associations étudiantes, ainsi que des étudiants, des étudiantes et leurs enseignants pour les encadrer ont été sollicités pour réaliser des inventaires et des enquêtes.



- ✓ Plusieurs réunions organisées en 2024 par l'association VP-Trees avec présentation des stratégies retenues par différents établissements ;
- ✓ Séminaire d'accompagnement pour la réalisation des SD DD&RSE de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (Sorbonne université) organisé par l'association des VP TREES, l'AMUE et France université (2 avril) ;
- ✓ Cycle de webconférences organisé par Amue et France université pour partage d'expérience sur les Schémas directeurs DD&RSE : université Clermont Auvergne (28 mai), université Technologique de Troyes (31 mai), université Polytechnique Hauts-de-France (24 juin) et Avignon université (30 août).

Cette phase de réflexion et de partage d'expérience a permis de valider notre méthodologie d'élaboration de notre SD pour passer à la sélection des objectifs stratégiques et des actions associées à retenir dans notre SD.

### 3) Phase pour passer du diagnostic DD&RS au SD DD&RSE

Sur la base des recommandations sur MESR sur les attendus du SD DD&RSE, nous sommes repartis de notre diagnostic DD&RS et de son plan d'actions pour **sélectionner des objectifs stratégiques et des actions associées à retenir dans notre SD**. En effet, entre le moment où ce diagnostic partagé a été finalisé (février 2023) et juin 2024, certaines actions à court terme, avaient déjà été mises en œuvre et d'autres apparaissaient plus opérationnelles, sans nécessiter de se retrouver dans un SD.

Cette sélection a été menée lors d'un **atelier** organisé le 24 juin 2024 par la mission Campus 30 avec le soutien de la DAPAC et réunissant l'ensemble de l'équipe de direction élargie (président, VP institutionnels, VP délégués, DGS et DGS-A).



*Atelier de l'équipe de direction élargie (24 juin 2024)*

Cet atelier a été conduit en **trois temps successifs** :

**Temps 1 – Catégorisation des actions du diagnostic DD&RS** : les participantes et participants ont été répartis dans cinq groupes, correspondant aux cinq axes du référentiel DD&RS. Chaque groupe a ainsi pu sélectionner des actions du diagnostic Campus 30 en trois catégories (Incontournable pour le SD, à débattre, pas nécessaire pour le SD). Un responsable de groupe désigné pour chacun des axes a présenté aux autres groupes les choix et les raisons.

**Temps 2 – Pour aller plus loin : qu'est-ce qu'on a oublié ?** : les participantes et participants ont pu ajouter des actions jugées manquantes dans les cinq axes. Les propositions pouvaient être inédites ou issues d'autres chantiers déjà engagés (plan d'égalité, SD handicap, SDVE, ...).

**Temps 3 – Prioriser les actions** : les participantes et participants ont pu ensuite exprimer quelles étaient, à leurs yeux, leurs priorités d'actions et les objectifs stratégiques associés.

A la suite de cet atelier, un document de synthèse (première version du SD) a été partagé avec l'équipe direction élargie pour ajuster les objectifs stratégiques et les actions associées à retenir finalement par axe dans le schéma

directeur DD&RSE (et en cohérence en particulier avec le projet d'établissement 2022-2027) pour que chacun et chacune puisse compléter et amender cette synthèse. Une évocation de ce dossier suivie d'échanges, lors de réunions hebdomadaires de l'équipe de direction en septembre 2024 a permis de consolider la structure générale de notre SD permettant la rédaction des fiches descriptives de chacun des objectifs stratégiques et la sélection des indicateurs pertinents pour assurer le suivi et la bonne mise en œuvre du SD.

Des **rencontres bilatérales** ont été organisées pour évoquer plus spécifiquement des points particuliers.

Après plusieurs itérations et prise en compte des suggestions, la rédaction du document et des fiches se termine fin septembre 2024.

## I. Pilotage et suivi du SD DD&RSE et des indicateurs

Le pilotage et le suivi de notre schéma directeur DD&RSE sont assurés par un comité de pilotage des transitions associé à un comité opérationnel.

### 1) Portage politique

Depuis 2021, la mission « Campus 30 développement durable » dispose d'un comité de pilotage (Copil DD). Il est sollicité une à deux fois par an pour donner des avis sur les actions à engager et en cours (diagnostic DD&RS, plan de sobriété, plan de mobilité, ...). Ce Copil DD est transformé en **Copil des transitions**. Le rôle de ce Copil est le pilotage politique et le suivi des six axes définis du SD DDRSE. Ce Copil est composé de la manière suivante :

- ✓ Président ou son représentant ;
- ✓ Vice-présidents et vice-présidentes CA, CFVU et CR ;
- ✓ Vice-présidents délégués et vice-présidentes déléguées DDRS, égalité et patrimoine ;
- ✓ Directrice générale des services et DSG-A ;
- ✓ Mission Campus 30 ;
- ✓ Un représentant du monde socio-économique.

Le Copil des transitions se réunira une fois à deux fois par an pour faire un point de suivi des actions mises en place et à engager, pour permettre la préparation d'un bilan annuel du schéma directeur. Le **Copil des transitions** est assorti d'un **comité opérationnel**.

### 2) Portage administratif et suivi opérationnel

Le pilotage administratif est opéré par le plus haut niveau de l'université afin de poursuivre efficacement la trajectoire engagée, soit directement par la DGS et les DGSA, avec l'appui de la mission Campus 30.

Un **comité opérationnel des transitions** est créé afin de mettre en œuvre le SD DDRSE. Ce comité est composé de la direction générale des services et des principaux services contributeurs :

- ✓ DGS et/ou DGS-A ;
- ✓ Mission Campus 30 ;
- ✓ Tous les services centraux ;
- ✓ Les services communs contributeurs.

Le comité opérationnel des transitions se réunira plusieurs fois par an afin d'établir un suivi opérationnel et d'ajuster les actions opérationnelles en fonction des besoins, tout en respectant les objectifs définis dans ce schéma directeur.

Au besoin, des **groupes de travail thématiques** resserrés associant **les référents DD** seront mis en place par axe ou par objectifs du SD DD&RSE. Ils seront autant que possible constitués de binômes politique et opérationnels (VP/Service). Ils contribueront à définir les actions opérationnelles à mettre en place sur l'année universitaire, et à définir un calendrier prévisionnel au besoin.

### 3) Indicateurs

Dans une logique d'homogénéité avec l'existant, les indicateurs inclus dans le SD-DD&RSE sont issus des schémas directeurs et plans d'action déjà adoptés par l'université. Ces indicateurs sont en adéquation avec les objectifs fixés au niveau national. Chaque service porteur du ou des documents stratégiques est en charge de la réalisation des livrables et du bon suivi des indicateurs.

Ainsi, dans le cadre de la labélisation DD&RS, la mission Campus 30 s'est engagée à suivre les indicateurs issus du référentiel DD&RS. Ces indicateurs sont remontés lors de la labélisation et de l'évaluation à mi-parcours, auprès du CIRSES, organisme en charge du Label DD&RS. La mission Campus 30 ayant supervisé la construction de ce schéma directeur, elle s'engage donc à coordonner également le suivi des indicateurs associés au SD-DD&RSE.

Par ailleurs, l'université souhaite acquérir un logiciel permettant de suivre les différents schémas adoptés. Ce logiciel facilitera le suivi des indicateurs et l'extraction des données souhaitées. Ce logiciel sera piloté par la Délégation de l'appui au pilotage et de l'amélioration continue (DAPAC).

### 4) Communication des résultats

Comme précisé par le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche (MESR), le cadre de contractualisation pluriannuel comporte une composante DD&RSE que ce schéma directeur transcrit au mieux. Le partage des résultats auprès du MESR, ainsi qu'auprès des autorités publiques, comme le HCERES, est primordiale pour certifier l'engagement de l'établissement sur ces questions de transitions, et son adéquation avec les objectifs nationaux fixés. Ainsi, un bilan annuel sera réalisé et présenté devant le conseil d'administration de l'université, puis transmis en priorité au MESR. Le bilan annuel pourra également être transmis lors des candidatures à différents labels. Enfin, ce bilan sera communiqué auprès de la communauté universitaire, et consultable sur le site internet de l'université. Certains indicateurs pourront être inclus dans la plaquette annuelle « *Chiffres et indicateurs* ».

## J. Pour conclure

Ainsi, depuis 2021, l'université a construit sa stratégie DD&RSE en s'appuyant sur des éléments structurants et reconnus mis en cohérence (l'auto-évaluation menée avec le référentiel national conduisant au diagnostic partagé DD&RS, le projet d'établissement, le plan de sobriété, le plan de mobilité, le SDVE, ...). Notre SD DD&RSE est donc le fruit d'un **long travail de co-construction collective** avec **plusieurs temps forts** (groupes de travail, enquêtes, consultations, etc.) ayant permis d'associer le plus largement possible notre communauté et les différents conseils concernés.

Pour chacun des axes et des objectifs stratégiques retenus, notre SD DD&RSE permet de montrer la vision stratégique de l'établissement pour **sa transformation durable et responsable** et la cohérence et l'articulation avec les différents documents existants (chartes, schémas, ...) en répondant aux attendus du MESER et en particulier aux **trois thématiques et objectifs prioritaires** : 1.) **décarbonation** des activités avec la réduction ciblée de l'empreinte carbone, 2.) **sobriété énergétique** avec la réduction de la consommation d'énergie, 3.) gestion durable de **la biodiversité** et la **préservation du vivant**.

Le SD DD&RSE a été présenté au CSAE le 4 octobre 2024, puis présenté au CA du 18 octobre 2024.

## II. AXES STRATEGIQUES DU SCHEMA DIRECTEUR DD&RSE

### A. Introduction

Conformément au projet d'établissement (2022-2027) de l'université de Caen Normandie et aux recommandations du MESR de juin 2023 sur le Schéma Directeur DD&RSE, l'université de Caen Normandie adopté en octobre 2024 son SD DD&RSE ayant une dimension stratégique de pilotage et de transformation des missions et des pratiques dans le domaine de la TEDS (Transition écologique pour un développement soutenable) selon principalement les trois objectifs attendus par le MESR, à savoir : la réduction ciblée de l'empreinte carbone, la diminution des consommations énergétiques et, la préservation du vivant et de la biodiversité.

L'université de Caen Normandie poursuit ses efforts pour renforcer sa signature concernant la responsabilité sociale en travaillant sur les enjeux de développement durable mais aussi sur le rôle que l'université doit jouer pour faire face et anticiper les transitions et même les transformations à l'œuvre dans les domaines écologique, énergétique, numérique ou sociétal. Aussi, avec ce SD DD&RSE nous maintenons une politique d'amélioration continue basée sur nos engagements reconnus par le label DD&RS et le référentiel national DD&RS. Notre schéma directeur DD&RSE repose sur **six axes stratégiques** :

- ✓ Axe 1 - Renforcer la mobilisation de l'établissement pour répondre aux enjeux des transitions ;
- ✓ Axe 2 - Sensibiliser et former aux enjeux écologiques et sociétaux pour anticiper les transitions ;
- ✓ Axe 3 - Promouvoir une recherche responsable et ouverte dans le respect des fondamentaux éthiques ;
- ✓ Axe 4 - Agir ensemble contre le dérèglement climatique ;
- ✓ Axe 5 - Favoriser la qualité de vie sur les campus et la préservation du vivant ;
- ✓ Axe 6 - Favoriser une politique humaine et sociale.

### B. Comment lire le document ?

Chaque axe comprend plusieurs **objectifs stratégiques** déclinés en **actions**. Chaque objectif est décrit ci-après de manière synthétique en l'accompagnement de la liste des actions retenus. Pour chacun de ces objectifs, le lecteur est invité à se reporter à des **fiches détaillées** précisant : le constat, les actions et éventuellement les actions opérationnelles associées, le calendrier de mise en œuvre à court terme (CT : 1-2 ans), moyen terme (MT : 3-5 ans, c'est-à-dire à l'échéance du projet d'établissement en 2027) et long terme (LT : > 5 ans, c'est-à-dire à l'horizon 2030 de l'échéance des ODD et de la stratégie nationale), les services porteurs, les services ressources, les partenaires externes, le groupe cible, les sources de financements, les indicateurs retenus (en privilégiant les indicateurs du référentiel DD&RS), l'articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...).

### C. Les six axes stratégiques du schéma directeur DD&RSE

#### Axe 1 – Renforcer la mobilisation de l'établissement pour répondre aux enjeux des transitions (4 objectifs & 9 actions)

Dans une démarche très volontariste, basée sur son projet d'établissement décliné en sept axes et en particulier sur son axe 1 « *Construire une université solidaire, durable, et responsable. Répondre aux enjeux des transitions dans toutes leurs dimensions* » et sur son axe 5 « *Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales* », l'université de Caen-Normandie poursuit ses efforts pour renforcer sa signature concernant la responsabilité sociale en travaillant sur les enjeux de développement durable mais aussi sur le rôle que l'Université doit jouer pour faire face et anticiper les transitions et même les transformations à l'œuvre dans les domaines écologique, énergétique, numérique ou sociétal. Pour ce faire, cet axe comprend **quatre objectifs stratégiques** : le premier porte sur le renforcement de notre politique DD&RS et son intégration à toute l'activité de l'établissement ; le deuxième permet de déployer et de piloter notre stratégie DD&RS au sein de notre établissement ; le troisième contribue à renforcer la visibilité de la démarche engagée pour le DD&RS en communiquant sur nos engagements et pratiques en matière de DD&RS,

et enfin, le quatrième contribue à la construction d'une société responsable pour faire évoluer les comportements en agissant avec les différents réseaux d'acteurs régionaux, nationaux et internationaux.

### **1.1. Renforcer notre politique DD&RS et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement (Cf. fiche avec 4 actions)**

L'objectif est de renforcer notre stratégie DD&RS en mettant d'abord l'utilisateur au cœur de nos stratégies de développement de service, puis en confortant, au besoin, le plan d'actions couvrant toutes les dimensions du DD&RS, en intégrant mieux la démarche à l'ensemble des services, directions de l'établissement et de leurs activités fonctionnelles et opérationnelles, et enfin en poursuivant notre politique d'achats responsables.

- 1) Mettre l'utilisateur au cœur de nos stratégies de développement de service ;
- 2) Développer la démarche d'amélioration continue pour adapter notre stratégie DD&RS selon les besoins nouveaux en couvrant toutes les dimensions du DD&RS ;
- 3) Intégrer la démarche à l'ensemble des services, directions de l'établissement et de leurs activités fonctionnelles et opérationnelles ;
- 4) Poursuivre notre politique d'achats responsables.

### **1.2. Déployer et piloter notre stratégie DD&RS au sein de l'Établissement (Cf. fiche avec 1 action)**

L'objectif est de déployer les ressources humaines, techniques et financières pour piloter notre stratégie DD&RS au sein de l'Établissement auprès des différentes structures et parties prenantes internes sur la base de tableaux de bord.

- 1) Évaluer et ajuster régulièrement les moyens affectés à la mission DD&RS et les communiquer dans le rapport d'activité avec l'analyse de la performance des objectifs fixés dans le tableau de bord de pilotage de la démarche DD&RS.

### **1.3. Renforcer la visibilité de la démarche engagée (Cf. fiche avec 2 actions)**

L'objectif est de renforcer la visibilité de notre démarche engagée pour le DD&RS en communiquant sur nos engagements et pratiques en matière de DD&RS et conserver les différentes labellisations obtenues.

- 1) Communiquer sur nos engagements et pratiques en interne et en externe ;
- 2) Maintenir la labellisation DD&RS (évaluation à mi-parcours en juin 2025 et re candidature en 2027) et HRS4R (évaluation à mi-parcours à l'automne 2025 et renouvellement du label 2027).

### **1.4. Contribuer avec nos partenaires à la construction d'une société responsable (Cf. fiche avec 2 actions)**

L'objectif est de contribuer à la construction d'une société responsable pour faire évoluer les comportements en agissant avec différents réseaux d'acteurs régionaux, nationaux et internationaux.

- 1) Agir avec des réseaux d'acteurs nationaux et internationaux pour contribuer à faire évoluer les comportements et partager ses performances durables pour co-construire une société ;
- 2) S'engager sur nos territoires au travers de notre politique DD&RS.

## **Axe 2 : Sensibiliser et former aux enjeux écologiques et sociétaux pour anticiper les transitions (3 objectifs & 9 actions)**

L'établissement intègre déjà les problématiques de DD&RSE dans les programmes et enseignements de son offre de formation (2022-2027) avec 40 formations (BUT, L, LP, M, ingénieur) et leurs parcours tournés vers la société et la planète (transition écologique, territoire durable, environnement, restauration écologique & développement durable, ...). L'établissement fait une veille sur les pratiques et réseaux pédagogiques DD&RS au niveau national et les promeut auprès de son corps enseignant, grâce à son implication dans plusieurs réseaux (Cirses, Reunifedd, VP Trees, Uved, ...). Toutefois, pour s'inscrire plus résolument dans la politique nationale de déploiement de la formation aux enjeux des transitions et du développement soutenable (TEDS), il s'agit d'aller plus loin : 1.) en proposant, pour la rentrée de septembre 2025, un socle commun de 30 heures sur les TEDS dispensé au cours du 1<sup>er</sup> cycle en comodalité, 2.) en élargissant les connaissances DD&RS à l'ensemble de la communauté universitaire et 3.) en anti-

cipant la future offre de formation à l'horizon 2028 pour intégrer pleinement cette dimension TEDS dans les maquettes. Pour ce faire, cet axe comporte **trois objectifs stratégiques** : le premier permet de préparer des ressources adaptées en se basant sur la complémentarité des compétences des membres d'un groupe de travail mis en place en décembre 2023 ; le second porte sur l'accompagnement du développement des connaissances et compétences DD&RS des équipes pédagogiques : le troisième permet d'élargir les connaissances DD&RS à l'ensemble de la communauté universitaire.

### **2.1. Intégrer les problématiques TEDS dans les enseignements et les formations (Cf. fiche avec 3 actions)**

L'objectif est d'intégrer les problématiques TEDS dans les enseignements et les formations (mise en place du socle commun TEDS pour la rentrée de septembre 2025) en associant et en accompagnant la communauté pédagogique pour permettre la préparation et la mutualisation de ressources adaptées en se basant sur la complémentarité des compétences des membres du groupe.

- 1) Pérenniser le groupe de travail en charge de la préparation d'un module commun dédié aux transitions pour les étudiants de 1er cycle avec pour objectifs de :
  - o Créer une cellule d'accompagnement pédagogique et d'évaluation de l'intégration du DD&RS dans les formations initiales et continues ;
  - o Associer à la démarche une communauté des enseignants-chercheurs compétents sur ces questions de TEDS ;
- 2) Identifier une base commune de compétences et de connaissances DD&RS ;
  - o Produire une note de cadrage afin que les étudiants et étudiantes puissent intégrer dans leurs rapports de stage, une analyse critique de l'intégration du DD&RS, qui sera prise en compte dans l'évaluation ;
  - o Adhérer à l'UVED afin de pouvoir déployer des ressources stabilisées mises à disposition ;
  - o Construire et partager des ressources et des modules (mutualisations partielles ou totales) ;
- 3) Identifier les formations continues qui intègrent ou qui doivent intégrer le DD&RS en priorité et les compétences et connaissances visées.

### **2.2. Accompagner le développement des connaissances et compétences DD&RS des équipes pédagogiques (Cf. fiche avec 3 actions)**

L'objectif est de diffuser largement les méthodes pédagogiques et les supports innovants à l'ensemble des équipes pédagogiques, de systématiser une offre de formation DD&RS pour les enseignants-chercheurs et de valoriser les initiatives pédagogiques et de recherche originales sur le DD&RS.

- 1) Créer un espace sur e-campus pour rendre accessible et mutualiser les méthodes pédagogiques et les supports innovants (plateformes pédagogiques, webinar, réseaux sociaux, ...) ;
- 2) Systématiser une offre de formation DD&RS à destination du corps enseignant et des doctorants et doctorantes accueillis, et l'intégrer dans la formation « Enseigner dans le supérieur » ;
- 3) Valoriser les initiatives pédagogiques et de recherche originales sur le DD&RS (répertoire des actions, portraits, témoignages, pair à pair...).

### **2.3. Encourager le développement des connaissances DD&RS de la communauté universitaire (Cf. fiche avec 3 actions)**

L'objectif est d'élargir les connaissances DD&RS à l'ensemble de la communauté universitaire en encourageant et en soutenant les actions « DD&RS » au sein de nos campus et dans les territoires, et en faisant connaître les initiatives pour faciliter le passage à l'action.

- 1) Encourager et soutenir les actions « DD&RS » au sein de nos campus et dans les territoires, grâce notamment à la délivrance de l'open badge « engagement étudiant » colorisé « j'agis pour le développement durable » et un soutien de la CVEC ;
- 2) Faire connaître les initiatives des membres de notre communauté en faveur du DD&RS et encourager le passage à l'action par l'exemple ;

- 3) Programmer plusieurs fois par an des événements de diffusion de la connaissance DD&RS vers notre communauté (grand témoin, fresques, ateliers, conférences, projections, etc.).

### **Axe 3 : Promouvoir une recherche responsable et ouverte dans le respect des fondamentaux éthiques (3 objectifs & 14 actions)**

En cohérence avec l'axe 2 « *Promouvoir l'excellence et la visibilité de la recherche* » de son projet d'établissement (2022-2027), l'université de Caen-Normandie poursuit son rôle majeur dans le développement et l'attractivité de son territoire. Elle s'est dotée d'une stratégie prenant en compte les dimensions régionale, nationale, européenne et internationale de sa recherche. Ses priorités sont l'excellence scientifique avec la promotion de la recherche fondamentale (reconnue à travers le projet CaeSAR financé dans le cadre de l'AAP France 2030 « *Excellence sous toutes ses formes* »), de l'interdisciplinarité et de l'émergence, le soutien aux infrastructures de recherche de grande envergure, le respect de l'ensemble des disciplines et de leurs différences, le développement de la formation en lien avec la recherche et l'internationalisation. Plus spécifiquement dans **le domaine du DD&RS et des transitions** (écologique, énergétique, sociétale, ...), elle mobilise les compétences de la recherche pour soutenir une recherche fondamentale innovante souvent susceptibles de venir en appui des politiques publiques sur des sujets variés liés par exemple à l'atténuation ou à l'adaptation au changement climatique et global. La labellisation SAPS de l'université témoigne notamment du développement de méthodes de co-construction et de recherche participative sur ces différents sujets. Pour permettre la poursuite d'une recherche responsable et ouverte dans le respect des fondamentaux éthiques, cet axe comprend **trois objectifs** : le premier permet d'encourager une recherche responsable en intégrant autant que possible les enjeux DD&RS dans les projets de recherche pour faciliter la prise en compte des transitions ; le deuxième permet de poursuivre notre politique de science avec et pour la société sur la TEDS ; le troisième contribue à favoriser une recherche ouverte, dans le respect des fondamentaux éthiques.

#### **3.1. Encourager une recherche responsable (Cf. fiche avec 2 actions)**

L'objectif est d'encourager une recherche responsable en intégrant autant que possible les enjeux DD&RS dans les projets de recherche pour faciliter la prise en compte des transitions, en mettant en œuvre une organisation et des dispositifs pratiques pour y parvenir pour accompagner les collectifs et en identifiant les impacts DD&RS liés à la conduite des projets de R&I.

- 1) Poursuivre l'intégration des enjeux DD&RS dans les projets de recherche ;
  - o Actualiser et partager le diagnostic DD&RS pour faciliter la prise en compte des TEDS dans la stratégie de R&I en ciblant les enjeux pertinents et prioritaires pour l'établissement ;
  - o Intégrer des critères DD&RS dans les appels à projets émis par l'université ;
  - o Mettre en œuvre une organisation et des dispositifs pratiques pour y parvenir (accompagner les collectifs, les projets, les pratiques de R&I trans/interdisciplinaires pour répondre aux grands enjeux des transitions ; permettre le marquage DD&RS des projets de recherche dans la plateforme de gestion des contrats OSCAR) ;
- 2) Identifier l'impact DD&RS lié à la conduite des projets de R&I.

#### **3.2. Poursuivre notre politique de science avec et pour la société sur la TEDS (Cf. fiche avec 6 actions)**

L'objectif est de sensibiliser les publics (communauté universitaire, partenaires et public extérieur) à la science et à ses démarches ainsi que de favoriser l'implication des publics non scientifiques dans la recherche dans le domaine de la TEDS (approches et recherches participatives).

- 1) Mener des actions sur la TEDS dans le cadre du label SAPS ;
- 2) Impliquer les équipes de l'université dans des projets SAPS ;
- 3) Développer un accompagnement des programmes de recherche participative (type Boutique des sciences) ;
- 4) Développer des événements de culture scientifique autour des problématiques DD-RS (TURFU festival, festival de la BD scientifique, ciné-science...)

- 5) Développer les thématiques TEDS du master IMST et notamment ses actions communes avec d'autres masters du réseau CMJS ;
- 6) Établir la liste des événements grand public sur des thématiques R&I DD-RS.

### **3.3. Favoriser une recherche ouverte, dans le respect des fondamentaux éthiques (Cf. fiche avec 6 actions)**

L'objectif est de poursuivre son engagement en faveur de la Science ouverte à travers la production éditoriale nativement ouverte, l'accès ouvert aux publications scientifiques, l'accès ouvert aux revues et ouvrages qu'elle édite et l'ouverture des données, et de poursuivre la promotion de l'intégrité scientifique et de l'éthique de la recherche.

- 1) Mettre en place d'une déclinaison locale du baromètre pour la science ouverte (permettant notamment d'identifier le pourcentage de publication en accès ouvert et le pourcentage de publications déposées sur des plateformes ouvertes) ;
- 2) Sensibiliser des enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses aux enjeux de la science ouverte et proposer des formations / webinaires / tutoriels ;
- 3) Inciter à l'usage de l'ORCID auprès des publiants de l'université de Caen Normandie (campagnes de sensibilisation, intégration au système d'information de l'établissement) ;
- 4) Développer les outils et plateformes pour la science ouverte (stockage, traitement, diffusion) en lien avec Recherche.data.gouv ;
  - o Poursuivre la formation au plan de gestion des données ;
- 5) Mettre à disposition des chercheurs une description des dispositifs déployés par l'université concernant la réflexion éthique et l'intégrité scientifique ;
  - o Dont intervention du RIS dans les différents conseils.
- 6) Soutenir l'évolution des pratiques d'évaluation de la recherche, des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'établissement en adhérant à l'alliance COARA (<https://coara.eu/>).

## **Axe 4 - Agir ensemble contre le dérèglement climatique (5 objectifs & 24 actions)**

L'établissement doit contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique pour répondre d'une part, à la forte demande sociale de sa communauté universitaire (étudiantes et étudiants et personnels) et d'autre part aux exigences réglementaires nationales et internationales et aux orientations politiques gouvernementales en matière de transition. Cette contribution se traduit concrètement par des choix en matière de gestion du patrimoine mais aussi par des changements de pratiques et d'usages au sein de l'ensemble de des activités de l'établissement. Pour agir pour la décarbonation et la sobriété énergétique, cet axe comprend **cinq objectifs stratégiques** : trois objectifs concernent des actions portées à l'initiative de l'établissement sur le patrimoine bâti et sur le numérique responsable et mises en œuvre par la DPL et la DSI principalement, et les deux autres objectifs entraînent la communauté universitaire pour la sensibiliser aux enjeux des transitions, modifier les comportements et contribuer à la réduction des émissions de GES.

### **4.1. Mesurer notre empreinte carbone pour accompagner le changement de pratiques (Cf. fiche avec 4 actions)**

L'objectif est d'évaluer nos émissions de GES et de poursuivre le plan d'actions du plan de sobriété pour réduire les émissions de GES afin d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale.

- 1) Réaliser régulièrement le bilan carbone de l'ensemble de l'établissement ;
- 2) Analyser les résultats, ajuster au besoin et mettre à jour le plan d'actions du plan de sobriété en fonction des performances obtenues ;
- 3) Communiquer les résultats ;
- 4) Justifier les différentes actions menées par l'établissement pour atteindre les objectifs de baisse d'émissions de GES.

#### **4.2. Réduire la consommation des ressources énergétiques (décarbonation et sobriété énergétique) (Cf. fiche avec 6 actions)**

L'objectif est de poursuivre et amplifier, si possible, la réduction de la consommation des ressources énergétiques, en général, et fossiles en particulier, en suivant le plan de sobriété adopté en décembre 2022 et le schéma directeur énergie (SDE) rédigé en 2023.

- 1) Mettre en œuvre et suivre le plan de sobriété sur la partie Energie ;
- 2) Rénover plusieurs bâtiments grâce aux financements apportés par le CPER ;
- 3) Diminuer l'usage et la consommation des équipements énergivores par la poursuite du déploiement des éclairages LED permettant de réduire la consommation électrique et la pollution lumineuse produite par les éclairages extérieurs générant un impact pour la biodiversité ;
- 4) Développer la production d'énergies renouvelables sur la base de l'étude du potentiel solaire déjà réalisée ;
- 5) Communiquer sur les résultats obtenus auprès de l'ensemble de la communauté universitaire et des partenaires ;
- 6) Justifier les différentes actions menées par l'établissement pour atteindre les objectifs de baisse de consommation d'énergie (cadre réglementaire).

#### **4.3. Réduire l'empreinte carbone des unités de recherche (Cf. fiche avec 7 actions)**

L'objectif est d'accompagner la réalisation de plans de transition propre à chaque unité de recherche (UR) en tenant compte de leurs spécificités, de leurs équipements, de leurs thématiques de recherche, pour sensibiliser et inciter les parties prenantes à réduire l'empreinte carbone de leurs UR.

- 1) Accompagner les unités de recherche dans la démarche de réduction des émissions de GES ;
- 2) Favoriser l'entraide et le partage d'expériences entre les unités de recherche sur les sujets concernant le développement durable ;
- 3) Communiquer autour du dérèglement climatique (séminaire, ateliers, affiches, ...) et sensibiliser les membres des unités de recherche aux enjeux du développement durable ;
- 4) Généraliser la présence de référents ou référentes développement durable (DD) dans toutes les unités de recherche ;
- 5) Homogénéiser les systèmes d'incitations et de régulations adoptés par les différentes unités de recherche dans leur plan de transition, pour avoir une cohérence à l'échelle de l'université ;
- 6) Suivre et évaluer l'impact des mesures mises en place pour assurer une amélioration continue ;
- 7) Déploiement dans les services volontaires après retour d'expérience

#### **4.4. Inciter à l'usage de modes de déplacements durables (Cf. fiche avec 3 actions)**

Sur la base du plan de mobilité adopté en mars 2024, l'objectif est de réduire la part modale associée à l'automobile, au profit de l'utilisation des transports en commun, de la pratique du vélo, la marche et autres mobilités actives, et du recours au covoiturage.

- 1) Installation d'équipements et aménagement des espaces pour inciter à l'utilisation de modes de déplacement durables (abris pour vélos, bornes de recharge, ...);
- 2) Réflexion avec les partenaires pour améliorer les conditions de déplacements des usagers de la communauté universitaire sur l'ensemble du territoire ;
- 3) Animation et sensibilisation autour des mobilités durables.

#### **4.5. Promouvoir le numérique responsable (Cf. fiche avec 4 actions)**

L'objectif est de poursuivre la prise en compte du numérique responsable afin d'agir sur les consommations des ressources énergétiques, sur la limitation des déchets (D3E, carton, ...) et sur l'inclusion.

- 1) Poursuivre la prise en compte du numérique responsable dans le prochain schéma directeur du numérique ;
- 2) Poursuivre de déploiement du numérique responsable au cœur des projets de renouvellement d'équipement ou de nouvelles installations ;

- 3) Sensibiliser la communauté à la sobriété numérique à l'échelle individuelle et accompagner les usagers dans une pratique du numérique plus responsable (ateliers de sensibilisation, manuels d'utilisation, challenges, ...)
- 4) Sensibiliser les enseignants chercheurs aux enjeux du développement durable pour qu'ils s'approprient les solutions proposées dans le cadre des projets de recherche.

## **Axe 5 - Favoriser la qualité de vie sur les campus et la préservation du vivant (4 objectifs & 21 actions)**

L'établissement doit poursuivre les nombreuses actions déjà engagées pour favoriser la qualité de vie sur les campus et la préservation du vivant pour répondre d'une part, à la forte demande sociale de sa communauté universitaire (étudiantes et étudiants et personnels) et d'autre part aux exigences réglementaires nationales et internationales et aux orientations politiques gouvernementales en matière de préservation de la biodiversité. Cette contribution se traduit concrètement par des actions co-construites entre les différentes directions et les usagers. Cet axe comprend **quatre objectifs stratégiques** : le premier porte sur la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie sur les campus pour les usagers de l'université ; le second permet de prévenir et de réduire la production de déchets sur nos campus sur la base du « réduire, réutiliser, recycler, sensibiliser » ; le troisième contribue à une optimisation de l'utilisation de la ressource en eau indispensable pour la préservation du vivant, et enfin, le quatrième objectif promeut une alimentation responsable accessible au plus grand nombre.

### **5.1. Développer biodiversité sur nos campus (Cf. fiche avec 5 actions)**

L'objectif est de favoriser la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie sur les campus pour les usagers de l'université.

- 1) Compléter et étendre les inventaires et diagnostics sur les campus (C1 & C2 diagnostics réalisés) ;
- 2) Communiquer autour de la biodiversité (tables rondes, panneaux, signalétique, ...), sensibiliser la communauté aux enjeux de la biodiversité et favoriser la science participative ;
- 3) Créer des campus nourriciers (i.e. jardins partagés, ...), à la fois pour les personnels et la communauté étudiante, mais également pour les espèces vivantes, comme les oiseaux par exemple ;
- 4) Créer des zones de biodiversité protégées et développer une trame verte et bleue pour contribuer à améliorer les habitats pour la faune ;
- 5) Poursuivre le suivi régulier des prestataires assurant l'entretien des espaces verts (réalisation et impact) en vue d'une amélioration continue.

### **5.2. Prévenir et réduire la production de déchets sur nos campus : réduire, réutiliser, recycler, sensibiliser (Cf. fiche avec 9 actions)**

L'objectif est de réduire la quantité de déchets, toute nature confondue, produite par l'université et sa communauté.

- 1) Réduire : Développement d'une politique d'achat responsable incluant des critères sur les emballages et autres sources de déchets ;
- 2) Réduire : Anticipation du niveau de valorisation et identification de la filière de recyclage avant tout achat, pour éviter l'achat de produits difficilement recyclables ;
- 3) Réutiliser : Généralisation de l'achat de produits reconditionnés, provenant de la seconde main, ou ayant un indice de réparabilité élevé ;
- 4) Réutiliser : Généralisation de la mutualisation de matériels entre unités de recherche, composantes, et services internes ;
- 5) Réutiliser : Réalisation d'un diagnostic de réparation avant tout changement d'équipements ;
- 6) Recycler : Finalisation du déploiement du tri double flux sur tous les campus (circulations et bureaux de travail) ;
- 7) Recycler : Mise en place du tri des sept flux sur tous les campus (papier/carton, métal, plastique, verre, bois, plâtre, fraction minérale) ;

- 8) Sensibiliser : Sensibilisation de la communauté sur le reconditionnement, la réutilisation d'objets, équipements, et autres produits (papiers, cartons, ...), et la seconde main au sens large (vêtements d'occasion, ...);
- 9) Sensibiliser : Sensibilisation de la communauté sur le processus de recyclage des déchets et sur le besoin de diminuer la production de déchets (ateliers, visites, ...).

### **5.3. Optimiser l'utilisation de la ressource en eau (Cf. fiche avec 3 actions)**

L'objectif est de réduire et optimiser la consommation d'eau, qu'elle soit potable ou non.

- 1) Systématiser la prise en compte de la réduction et l'optimisation de la consommation d'eau dans la réalisation de projets de rénovation ou de construction ;
- 2) Sensibiliser la communauté autour des enjeux liés à la consommation en eau ;
- 3) Améliorer le suivi de la consommation d'eau.

### **5.4. Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre (Cf. fiche avec 4 actions)**

L'objectif est de renforcer l'accès à l'alimentation durable et responsable auprès de l'ensemble de la communauté.

- 1) Mettre en place une démarche d'alimentation responsable au sein de l'établissement auprès des parties concernées internes et des délégataires de gestion ;
- 2) Sensibiliser la communauté sur l'alimentation saine et responsable ;
- 3) Développer les ressources comestibles dans un esprit de campus nourriciers (i.e. jardins partagés, ...);
- 4) Suivre l'évolution des bonnes pratiques en matière d'alimentation responsable.

## **Axe 6 - Favoriser une politique humaine et sociale (4 objectifs & 25 actions)**

Offrir à tous ses personnels, étudiants et étudiantes, un environnement de travail de qualité, respectueux du bien être individuel et collectif constitue une priorité pour l'établissement. Depuis plusieurs années, de nombreuses actions sont déjà engagées en ce sens, qu'elles s'adressent aux seuls personnels ou à l'ensemble de la communauté (meilleure identification des services ressources, lutte contre les VSS, les discriminations et le harcèlement, schéma directeur du handicap en cours de révision, ou encore actions de prévention dans le domaine de la santé, ...). Ces nombreuses initiatives s'accompagnent d'opérations de sensibilisation à des fins de prévention, ou pour mieux faire connaître les droits individuels. L'université de Caen Normandie souhaite poursuivre son engagement pour favoriser une politique humaine et sociale ambitieuse et respectueuse de l'adhésion des membres de sa communauté universitaire à travers **quatre objectifs stratégiques** : le premier est de favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité auprès des personnels à travers l'adoption et la mise en œuvre de plans d'actions sectoriels ; le second est d'inclure progressivement les aspects DD&RS dans l'évolution des métiers à travers des formations spécifiques et ciblées sur les transitions et la prise en compte des enjeux DD&RS dans les activités des différentes structures ; le troisième porte sur la formalisation la politique de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) ; le quatrième vise au renforcement de la politique d'égalité des chances pour la communauté étudiante, en favorisant l'égal accès aux différentes formations et dispositifs d'accompagnement, et permettant une poursuite d'étude dans les meilleures conditions (matérielles, d'accueil et d'étude).

### **6.1. Favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité auprès des personnels (Cf. fiche avec 7 actions)**

L'objectif est de favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité auprès des personnels à travers l'adoption et la mise en œuvre de plans d'actions sectoriels (charte égalité, schéma directeur du handicap, plan d'action égalité, charte de lutte contre toutes les discriminations, ...) et en communiquant les bilans et les données associées aux personnels.

- 1) Suivre et mettre en œuvre la charte égalité ;
- 2) Présenter annuellement au CSA, au CA et à l'ensemble de la communauté le bilan de l'égalité professionnelle femmes/hommes ;

- 3) Actualiser le schéma directeur du handicap ;
- 4) Mettre en œuvre de la convention avec le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) ;
- 5) Mettre en conformité l'accessibilité du site internet, de l'intranet ainsi que des documents institutionnels et de communication (communication égalitaire, accessibilité des outils numériques, ...) ;
- 6) Adopter une charte de lutte contre toutes les discriminations ;
- 7) Adopter et mettre en œuvre le plan d'action égalité (2025-2027).

### **6.2. Favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, dans l'évolution des métiers (Cf. fiche avec 2 actions)**

L'objectif est d'inclure progressivement les aspects DD&RS dans l'évolution des métiers à travers des formations spécifiques et ciblées sur les transitions et la prise en compte des enjeux TEDS dans les activités des différentes structures.

- 1) Augmenter le nombre de formation à destination des personnels incluant un volet DD&RS en particulier TEDS (changement climatique, transition écologique, ...) (lien avec actions 2.2 & 2.3) ;
- 2) Inclure progressivement des missions DD&RS dans les fiches de poste.

### **6.3. Formaliser la politique de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) de l'établissement (Cf. fiche avec 7 actions)**

L'objectif est de formaliser la politique de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) à travers des aménagements, des dispositifs adaptés aux situations spécifiques, des baromètres sociaux et une communication des résultats auprès de la communauté.

- 1) Renforcer la politique de prévention et de santé/sécurité au travail, à la fois pour la santé physique et mentale (réseau de secourisme en santé mentale, ...) ;
- 2) Réaliser un guide de la santé et de la sécurité des étudiants durant leurs études traduits en plusieurs LVE ;
- 3) Soutenir l'offre APAS proposée à la communauté étudiante et mettre en place une offre APAS au personnel de l'université ;
- 4) Consolider le suivi des agents et des étudiantes et étudiants en situation de handicap ;
- 5) Faire évoluer la cellule d'écoute dédiée aux VSS vers une cellule d'écoute couvrant les situations de harcèlement moral et de discrimination ;
- 6) Continuer à rendre les environnements agréables (terrasses avec bancs, tables de pique-nique, campus sans tabac, lieux de convivialité pour les personnels, ...) ;
- 7) Mettre en place des baromètres sociaux (enquêtes bien-être au travail, victimation, ...) et communiquer les résultats auprès de la communauté.

### **6.4. Renforcer la politique d'égalité des chances pour les apprenantes et apprenants (Cf. fiche avec 9 actions)**

L'objectif est de renforcer la politique d'égalité des chances pour la communauté étudiante, en favorisant l'égal accès aux différentes formations et dispositifs d'accompagnement, et permettant une poursuite d'étude dans les meilleures conditions (matérielles, d'accueil et d'étude).

- 1) Faciliter la continuité entre le lycée et l'université en augmentant le nombre de lycéennes et lycéens impliqués dans des dispositifs tels que les Cordées de la réussite ou Mon avenir UNICAEN et de façon générale développer les temps d'immersion des lycéens à l'université ;
- 2) Faciliter la continuité entre l'université et l'insertion professionnelle en développant et en évaluant l'offre de l'EOI ;
- 3) Travailler sur l'attractivité sur certaines formations genrées pour respecter un équilibre entre les genres ;
- 4) Favoriser la personnalisation et la flexibilisation des parcours afin de favoriser la réussite de nos étudiants, notamment à travers le contrat pédagogique de réussite étudiante (CPRE via l'application « Objectif Réussites ») et la mise en place d'un pôle d'accompagnement à la réussite étudiante » (ARE)

- 5) Développer un réseau alumni afin de développer les connexions entre les différentes générations de diplômés de l'université, de favoriser leurs connexions professionnelles et de rendre visibles des parcours inspirants pour la communauté étudiante actuelle et à venir ;
- 6) Améliorer l'accessibilité générale de l'expérience étudiante (accès aux bâtiments, aux services, aux manifestations, à l'information, à une offre sportive adaptée, outils numériques, ...) ;
- 7) Consolider le fonctionnement de la commission CVEC sur la partie commission d'accompagnement social en faveur des étudiants et des étudiantes ;
- 8) Maintenir le Label Bienvenue en France et poursuivre les efforts engagés pour l'accueil et la réussite des étudiantes et étudiants internationaux ;
- 9) Développer la promotion du dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant à destination des étudiantes et étudiants s'investissant pour l'inclusion.

### III. FICHES OBJECTIFS

#### **Objectif 1.1. – Renforcer notre politique DD&RS et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement**

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)			Axe du référentiel DD&RS				
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5

#### **Constats**

Dans une démarche très volontariste, basée sur son projet d'établissement décliné en sept axes et en particulier sur son axe 1 « *Construire une université solidaire, durable, et responsable. Répondre aux enjeux des transitions dans toutes leurs dimensions* » et sur son axe 5 « *Être un acteur majeur dans les dynamiques territoriales* », l'université de Caen-Normandie poursuit ses efforts pour renforcer sa signature concernant la responsabilité sociale en travaillant sur les enjeux de développement durable mais aussi sur le rôle que l'Université doit jouer pour faire face et anticiper les transitions et même les transformations à l'œuvre dans les domaines écologique, énergétique, numérique ou sociétal.

Un diagnostic DD&RS (voté au CA le 10 mars 2023) a permis d'évaluer les attentes de la communauté et de se fixer des objectifs dans une stratégie DD&RS avec un plan pluriannuel, pour chacune des variables stratégiques et opérationnelles du référentiel DD&RS, dans le but d'abord de consolider le niveau déjà atteint et d'atteindre le niveau suivant à partir d'une liste d'actions à court, moyen et long terme associant les différentes parties prenantes.

La démarche est déjà assez bien intégrée à plusieurs services, directions de l'établissement et de leurs activités fonctionnelles et opérationnelles avec des points d'information liés aux transitions et au DD&RS qui sont régulièrement fait lors de différents séminaires et réunions interservices.

L'université de Caen est engagée depuis plusieurs années dans la dynamique de **Service Public + (SP+)** et a souhaité en 2023 élargir la démarche à l'échelle de l'établissement. Un séminaire des cadres de l'université a ainsi été organisé dès le début de l'année 2023 en présence de la DITP. A la suite de ce séminaire, 12 structures internes de l'université se sont portées volontaires pour engager la démarche. Au regard de notre engagement dans ce programme, la DITP et la DGESIP nous ont sollicité pour intégrer le comité de pilotage national du déploiement de SP+ avec 4 autres universités. En cohérence avec le projet d'établissement, cette démarche doit permettre de replacer l'utilisateur au cœur de nos actions tout en valorisant l'engagement des agents.

L'université de Caen Normandie a intégré depuis de nombreuses années des actions de RSE dans ses marchés publics, par la mise en place de contrat réservés, mais aussi par la mise en œuvre de clauses et de critères : matériels à faible émission de CO2 et à mise en veille rapide pour les 380 copieurs de l'université, réalisation d'un bilan RSE des marchés en cours d'exécution (avril 2022), analyse des marchés afin de vérifier s'il contient une clause environnementale, une clause sociale, s'il s'agit d'un marché réservé ou si des critères de choix ont prévalu à l'analyse des offres.

La commission du pilotage financier et patrimonial a souhaité améliorer les critères RSE des marchés publiés. Un GT a proposé une fiche de renseignement permettant de comparer les fournisseurs sur leur politique environnementale et sociale. Cette fiche pose six questions sur trois thèmes : volet environnemental, volet social et volet gouvernance. Les réponses attendues, chiffrées, ont vocation à pouvoir être facilement comparées entre elles.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 1.1 « *Formaliser sa politique de responsabilité sociétale & développement durable (DD&RS) et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement* » (p. 13-30).

#### **Objectif stratégique**

L'objectif est de renforcer notre stratégie DD&RS en mettant d'abord l'utilisateur au cœur de nos stratégies de développement de service, puis en confortant, au besoin, le plan d'actions couvrant toutes les dimensions du DD&RS, en intégrant mieux la démarche à l'ensemble des services, directions de l'établissement et de leurs activités fonctionnelles et opérationnelles, et enfin en poursuivant notre politique d'achats responsables.

## Actions

Les actions déployées sont les suivantes :

1. Mettre l'utilisateur au cœur de nos stratégies de développement de service ;
2. Développer la démarche d'amélioration continue pour adapter notre stratégie DD&RS selon les besoins nouveaux en couvrant toutes les dimensions du DD&RS ;
  - Cette démarche s'appuie sur des indicateurs (nationaux et internationaux) pour permettre de mesurer, comparer et mettre à jour la stratégie DD&RS de l'établissement au regard des résultats obtenus.
3. Intégrer la démarche à l'ensemble des services, directions de l'établissement et de leurs activités fonctionnelles et opérationnelles ;
  - Il est important de mettre à disposition un temps dédié avec les services, les directions ; les laboratoires et les composantes pour parler des problématiques DD&RS de façon plus large et transversale.
4. Poursuivre notre politique d'achats responsables
  - Faire le bilan du questionnaire RSE demandé aux candidats lors des appels d'offre de marchés publics et le faire évoluer au besoin ;
  - Augmenter le pourcentage des marchés incluant une valeur de 30% minimum à des critères DD&RS dans le jugement des offres ;
  - Augmenter le pourcentage du montant des achats couverts par des marchés incluant une valeur de 30% minimum à des critères DD&RS dans le jugement des offres ;
  - Poursuivre les efforts déjà entamés sur le matériel informatique dans le cadre d'une politique de numérique responsable ;
  - Faire un suivi de la politique d'achats responsables mise en œuvre.

## Calendrier

● Court terme (1-2 ans)   ● Moyen terme (3-5 ans)   ○ Long terme (> 5 ans)

### Services porteurs

Direction générale des services (DGS)

### Services ressources

Délégation de l'appui au pilotage et de l'amélioration continue (DAPAC)  
Direction de la commande publique (DCP)  
Direction des systèmes d'information (DSI)

### Partenaires externes

Partenaires académiques.

### Groupe cible

La communauté étudiante  
Les personnels

### Sources de financement

- ✓ Auto-financement
- ✓ COMP

### Indicateurs

Nombre de services/directions ayant des objectifs DD&RS  
Pourcentage des marchés incluant une valeur de 30 % minimum à des critères DD&RS dans le jugement des offres  
Pourcentage du montant des achats couverts par des marchés incluant une valeur de 30% minimum à des critères DD&RS dans le jugement des offres.

### Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)

- ✓ Projet d'établissement
- ✓ Schéma directeur de la qualité
- ✓ Démarche Service Public +

## **Objectif 1.2. – Déployer et piloter notre stratégie DD&RS**

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)		
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant

Axe du référentiel DD&RS				
<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1	2	3	4	5

### **Constats**

Pour permettre le déploiement de sa stratégie DD&RS, l'Université de Caen-Normandie a mis en place en décembre 2020, une mission dédiée dénommée « Démarche Campus 30, le développement durable au cœur de l'université ». Cette mission est chargée de : d'une part d'élaborer, de suivre et d'évaluer la stratégie et le plan d'action de l'établissement en matière de développement durable, et d'autre part, d'identifier, d'encourager, de coordonner et de promouvoir, avec les services et directions, et sur l'ensemble des campus, des actions concrètes basées sur les trois piliers du développement durable (environnement, social et économie) et au plus près des préoccupations et besoins des membres de toute la communauté universitaire :

- ✓ Élaboration, du suivi et de l'évaluation de la stratégie et du plan d'action de l'établissement en matière de DD&RS ;
- ✓ Recensement et le suivi de l'activité DD&RS de l'université à travers le référentiel DD&RS ;
- ✓ Accompagnement des projets de développement durable de l'établissement ;
- ✓ Animation du réseau des référents DD de l'université ;
- ✓ Participation à la mise en place de manifestations dédiées à la diffusion de la culture du développement durable ;
- ✓ Suivi du label DD&RS sur la plateforme Persees (auto-évaluations annuelles, évaluation à mi-parcours, etc.).

Le vice-président délégué en charge du développement durable est aidé par une chargée de mission (équivalent 1 jour par semaine) et d'une technicienne DD.

Un réseau des référentes et des référents DD (composantes, laboratoires de recherches et services) a été également constitué avec pour principales missions : a) Être la personne ressource DD au sein de sa structure pour ses collègues ; b) Être l'intermédiaire privilégié de la mission Campus 30 ; c) Participer à la valorisation de la démarche ; d) Être force de proposition, participer à la co-construction des actions et projets.

À septembre 2024, 39 référentes et référents représentent 7 composantes, 13 structures de recherche (laboratoires, plateformes, etc.) et 9 services (communs ou centraux) sur les campus caennais (1, 2, 4, 5, Inspé, Cyceron, Ganil) et les campus distants (Alençon, Cherbourg). Mais, il manque encore des référents et référentes sur les autres campus et dans plusieurs composantes....

Un budget annuel est affecté à la mission Campus 30 pour lui permettre de mener les actions de coordination, d'animation et de dynamisation de la démarche dans tous les secteurs d'intervention de l'établissement. Ce budget ne tient pas compte des coûts liés à la réalisation proprement dite des différentes actions (prises en charge sur le budget de l'établissement).

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 1.2 « Déployer (ressources humaines, techniques et financières...) et piloter la stratégie DD&RS au sein de l'Établissement (structures, collaborateurs, tableaux de bord, ...) » (p. 31-37).

### **Objectif stratégique**

L'objectif est de déployer les ressources humaines, techniques et financières pour piloter notre stratégie DD&RS au sein de l'Établissement auprès des différentes structures et parties prenantes internes sur la base de tableaux de bord.

### **Action**

Il s'agit de déployer l'action suivante :

1. Évaluer et ajuster régulièrement les moyens affectés à la mission DD&RS et les communiquer dans le rapport d'activité avec l'analyse de la performance des objectifs fixés dans le tableau de bord de pilotage de la démarche DD&RS.

**Calendrier**      ● Court terme (1-2 ans)      ● Moyen terme (3-5 ans)      ○ Long terme (> 5 ans)

**Services porteurs**

Direction générale des services (DGS)

**Services ressources**

Mission campus 2030

Direction de la communication

**Partenaires externes**

Institutionnels (Cop, Giec)

**Groupe cible**

La communauté étudiante

Les personnels

**Sources de financement**

- ✓ Auto-financement
- ✓ COMP

**Indicateurs**

Budget alloué DD&RS/budget établissement

Nombre de référents et de référentes DD

**Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)**

- ✓ Projet d'établissement
- ✓ Diagnostic Campus 30 DD&RS (mars 2023)

### **Objectif 1.3. – Renforcer la visibilité de la démarche engagée**

<b>Axes prioritaires du SD DD &amp; RSE (Ministère ESR)</b>			<b>Axe du référentiel DD&amp;RS</b>				
○	○	○	●	○	○	○	○
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5

#### **Constats**

Pour son plan de communication DD&RS, l'Université de Caen-Normandie utilise différents supports de communication (Trait d'union, Prisme, la newsletter étudiante, ...), en fonction de la nature de l'information et de la cible visée (parties prenantes internes et/ou externes), à la fois pour une communication récurrente et régulière ou bien pour des actualités ou des informations ciblées et ponctuelles. Les actualités sont directement publiées sur le portail d'accueil du site internet de l'Université <https://www.unicaen.fr/actualites/>. Elles sont également reprises et classées dans la rubrique « Campus durables et responsables » de l'Unicaen <https://www.unicaen.fr/campus-durables-et-responsables/>.

Par ailleurs, à la demande de collègues, d'étudiantes et étudiants, d'associations, etc., la mission Campus 30, avec la direction de la communication, relaie à la communauté universitaire diverses informations relatives à des manifestations, des événements responsables, des appels d'offres, des enquêtes. Ces demandes de transmission de ces informations sont envoyées généralement sur l'adresse : [campus30@unicaen.fr](mailto:campus30@unicaen.fr)

L'obtention de la labélisation DD&RS en juin 2023 est d'une part une reconnaissance des actions déjà engagées en nous obligeant et en nous encourageant à faire toujours plus et mieux pour renforcer et consolider les actions, et d'autre part, un formidable vecteur de communication pour rendre plus visible la démarche engagée en interne et à l'extérieur. Le label HRS4R reconnaît également l'engagement de l'établissement à mener une politique de gestion des personnels liés à la recherche ambitieuse. La labélisation européenne permet à l'établissement une reconnaissance en la matière et son inscription dans une démarche d'amélioration continue.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 1.1.4 « Communiquer sur les objectifs, les pratiques et rendre compte des résultats de la démarche DD&RS auprès de toutes les parties prenantes » (p. 27-30) et le dossier de labélisation HRS4R.

#### **Objectif stratégique**

L'objectif est de renforcer la visibilité de notre démarche engagée pour le DD&RS en communiquant sur nos engagements et pratiques en matière de DD&RS et en conservant les différentes labellisations obtenues.

#### **Action**

Il s'agit de déployer les actions suivantes :

1. Communiquer sur nos engagements et pratiques en interne et en externe ;
2. Maintenir la labellisation DD&RS (évaluation à mi-parcours en juin 2025 et re candidature en 2027) et HRS4R (évaluation à mi-parcours à l'automne 2025 et renouvellement du label 2027).

#### **Calendrier**

● Court terme (1-2 ans)    ● Moyen terme (3-5 ans)    ○ Long terme (> 5 ans)

#### **Services porteurs**

Mission Campus 30

#### **Services ressources**

Direction générale des services (DGS)  
 Direction des ressources humaines (DRH)  
 Direction de la recherche et de l'innovation (DRI)  
 Direction de la communication

#### **Partenaires externes**

Cirses  
 Union européenne

#### **Groupe cible**

La communauté étudiante  
 Les personnels avec une cible particulière concernant les personnels liés à la recherche

**Sources de financement**

- ✓ Auto-financement
- ✓ Excellences (volet recherche RH)

**Indicateurs**

Nombre d'actions de communication DD&RS récurrentes à destination des parties prenantes internes et externes  
Labels reconduits : O/N

**Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)**

- ✓ Projet d'établissement
- ✓ Diagnostic Campus 30 DD&RS (mars 2023)
- ✓ Auto diagnostic dossier de labellisation HRS4R

## Objectif 1.4. – Contribuer avec nos partenaires à la construction d'une société responsable

<b>Axes prioritaires du SD DD &amp; RSE (Ministère ESR)</b>			<b>Axe du référentiel DD&amp;RS</b>				
○	○	○	●	○	○	○	○
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5

### Constats

L'université de Caen Normandie est engagée au côté d'un certain nombre d'acteurs nationaux et internationaux permettant le partage d'expériences et la mise en œuvre d'actions pour lesquelles les impacts sociaux, environnementaux et économiques sont pris en compte (même s'ils ne sont pas forcément systématiquement évalués). Par la même, l'établissement apporte sa contribution aux politiques nationales et internationales. La volonté est de progresser en faisant profiter des retours d'expérience mutuels, de faire du mieux possible en fonction des contraintes et des opportunités offertes.

Par ailleurs, l'Université de Caen Normandie est un acteur majeur dans les dynamiques territoriales. Elle affirme son ancrage dans les territoires et l'importance des relations partenariales avec le monde socio-économique, en se positionnant comme acteur dans une approche écosystémique du développement. Elle a ainsi une solide connaissance des compétences des différents acteurs et réseaux œuvrant pour des projets de DD&RS et elle définit et met en œuvre des projets transversaux DD&RS de développement avec des organismes de recherche, des entreprises, des collectivités territoriales, des établissements d'enseignement, des structures culturelles...

Les schémas locaux de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation sont discutés avec les collectivités locales, dans une démarche co-construite et une gouvernance partagée, pour permettre de répondre aux enjeux de développement territoriaux, de réaliser des synergies et de recenser et accompagner les besoins de formation initiale, en alternance et continue. Il s'agit également d'assurer à chaque étudiant les conditions de son épanouissement au travers du développement de services (offre documentaire, événements culturels, activités sportives, pratiques artistiques, vie associative, mobilité, ...). Ainsi, ces SLESRI comportent un volet DD&RS adapté aux spécificités du territoire concerné.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 1.3. « *Contribuer avec l'ensemble des parties prenantes (internes et externes) à la construction d'une société responsable conciliant les dimensions économique, sociétale et environnementale* » (p. 39-53).

### Objectif stratégique

L'objectif est de contribuer à la construction d'une société responsable pour faire évoluer les comportements en agissant avec différents réseaux d'acteurs régionaux, nationaux et internationaux.

### Action

Il s'agit de déployer les actions suivantes :

1. Agir avec des réseaux d'acteurs nationaux et internationaux pour contribuer à faire évoluer les comportements et partager ses performances durables pour co-construire une société responsable ;
  - Il s'agit de s'impliquer plus activement dans différents réseaux d'influence, et de préparer et adopter une charte d'engagement et de bonnes pratiques DD&RS.
2. S'engager sur nos territoires au travers de notre politique DD&RS ;
2. Il s'agit de mener des actions conjointes avec les collectivités et les organisations du territoire en adoptant et/ou renouvelant les schémas locaux ESRI (SLESRI) (Alençon, Vire, Lisieux, St Lo, Cherbourg, ...), et d'évaluer et suivre nos actions conjointes menées avec les partenaires du territoire.

### Calendrier

● Court terme (1-2 ans)    ● Moyen terme (3-5 ans)    ○ Long terme (> 5 ans)

#### Services porteurs

Mission Campus 30

#### Services ressources

Direction générale des services (DGS)

#### Partenaires externes

Collectivités territoriales

Réseaux d'acteurs

opérant sur le DD&RS

Collectivités territoriales

#### Groupe cible

La communauté étudiante

Les personnels

#### Sources de financement

- ✓ Auto-financement

#### Indicateurs

Nombre de gouvernances de réseaux nationaux impliquant un représentant de l'établissement  
Nombre de gouvernances de réseaux internationaux impliquant un représentant de l'établissement  
Nombre de projets transversaux DD&RS (acteurs socio-économiques locaux-établissement) /an au sein du territoire

#### Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)

- ✓ Projet d'établissement
- ✓ Diagnostic Campus 30 DD&RS (mars 2023)
- ✓ Schémas locaux de l'enseignement supérieur et de la recherche avec Alençon, Cherbourg

## Objectif 2.1 – Intégrer les problématiques TEDS dans les enseignements et les formations

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)			Axe du référentiel DD&RS				
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5

### Constats

L'établissement intègre déjà les problématiques de DD&RSE dans les programmes et enseignements de son offre de formation (2022-2027) avec 40 formations (BUT, L, LP, M, ingénieur) et leurs parcours tournés vers la société et la planète (transition écologique, territoire durable, environnement, restauration écologique & développement durable, ...).

Par ailleurs, il existe un module de sensibilisation au développement durable grâce à une approche interdisciplinaire (histoire, chimie, économie et biologie) mis en place en 2022 dans le cadre de l'AAP innovations pédagogiques du CEMU.

Pour s'inscrire plus résolument dans la politique nationale de déploiement de la formation aux enjeux des transitions et du développement soutenable (TEDS), il s'agit d'aller plus loin : 1.) en proposant, pour la rentrée de septembre 2025, un socle commun de 30 heures sur les TEDS dispensé au cours du 1er cycle en comodalité, 2.) en élargissant les connaissances DD&RS à l'ensemble de la communauté universitaire et 3.) en anticipant la future offre de formation à l'horizon 2028 pour intégrer pleinement cette dimension TEDS dans les maquettes.

Pour se faire, sous le pilotage des VP CFVU, un groupe de travail associant des enseignantes chercheuses et enseignants chercheurs et le service du Cemu structurent la démarche. Trois sous-groupes de travail ont été créés pour développer concrètement l'offre de formation : le premier est en charge de scénariser les séquences en ligne à partir des ressources existantes notamment de l'Uved et des travaux du Giec normand. Le deuxième groupe est en charge de proposer les séquences en présentiel et de piloter notamment le développement d'un jeu sérieux (le Cemu possède une expertise forte dans le domaine de la ludopédagogie). Le troisième travaille sur les MCC.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 2.1 « *Intégrer les problématiques de DD&RS dans les programmes et enseignements* » (p. 57-62).

### Objectif stratégique

L'objectif est d'intégrer les problématiques TEDS dans les enseignements et les formations (mise en place du socle commun TEDS pour la rentrée de septembre 2025) en associant et en accompagnant la communauté pédagogique pour permettre la préparation et la mutualisation de ressources adaptées en se basant sur la complémentarité des compétences des membres du groupe.

### Action

Le groupe de travail en charge de la préparation d'un module commun dédié aux TEDS pour les étudiants de 1er cycle identifiera une base commune de compétences et de connaissances nécessaires. L'adhésion à l'UVED permettra l'accès à des ressources pédagogiques stabilisées pour compléter cette base commune, et préparer plus facilement des ressources et des modules adaptés à notre territoire et de les partager à la communauté (objectif 2.2.). Les **actions** déployées et **sous-actions opérationnelles associées** sont les suivantes :

1. Pérenniser le groupe de travail en charge de la préparation d'un module commun dédié aux transitions pour les étudiants de 1er cycle avec pour objectifs de :
  - o Créer une cellule d'accompagnement pédagogique et d'évaluation de l'intégration du DD&RS dans les formations initiales et continues ;
  - o Associer à la démarche une communauté des enseignants-chercheurs compétents sur ces questions de TEDS.
2. Identifier une base commune de compétences et de connaissances DD&RS :
  - o Produire une note de cadrage afin que les étudiants et étudiantes puissent intégrer dans leurs rapports de stage, une analyse critique de l'intégration du DD&RS, qui sera prise en compte dans l'évaluation ;
  - o Adhérer à l'UVED afin de pouvoir déployer des ressources stabilisées mises à disposition ;
  - o Construire et partager des ressources et des modules (mutualisations partielles ou totales).

3. Identifier les formations continues qui intègrent ou qui doivent intégrer le DD&RS en priorité et les compétences et connaissances visées.

**Calendrier**

Court terme (1-2 ans)     Moyen terme (3-5 ans)     Long terme (> 5 ans)

**Services porteurs**

Direction des études et de la vie étudiante (DEVE)

**Services ressources**

Centre d'enseignement multimédia universitaire (CEMU)  
Espace orientation insertion (EOI)  
Service universitaire de la formation continue et de l'apprentissage (SUFGA)  
Mission Campus 30

**Partenaires externes**

UVED  
Réseau VP-Trees

**Groupe cible**

La communauté étudiante  
Les personnels

**Sources de financement**

- ✓ Auto-financement
- ✓ COMP

**Indicateurs**

Taux d'étudiants de premier cycle recevant un enseignement socle sur la TEDS

**Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)**

- ✓ Projet d'établissement (2022-2027)
- ✓ Diagnostic Campus 30 DD&RS (mars 2023)

## Objectif 2.2 – Accompagner le développement des connaissances et compétences DD&RS des équipes pédagogiques

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)			Axe du référentiel DD&RS				
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5

### Constats

Le **Centre d'enseignement multimédia universitaire (CEMU)** accompagne le corps professoral dans leur démarche pédagogique et dans l'intégration du numérique dans leurs enseignements. Le CEMU soutient le développement professionnel en pédagogie des enseignants et enseignantes avec le dispositif « *Enseigner dans le supérieur* ». Il s'agit d'un parcours de formation construit en approche-programme et visant les six compétences propres à l'exercice du métier d'enseignant dans le supérieur.

Le dispositif est à destination de l'ensemble des personnels enseignants de l'établissement, titulaires et vacataires. L'idée est de structurer une offre de formation professionnalisante, flexible et personnalisée aux besoins de chacun, de créer des temps de partage et de réflexion entre collègues et enfin de stimuler des expérimentations et des publications en matière d'apprentissage, d'enseignement ou d'évaluation.

D'une manière générale, les projets de l'établissement « NCU Réussites plurielles » et « Résiliences plurielles » soutiennent le développement de la nouvelle offre de formation en **Approche Par Compétences**. L'APC transforme les enseignements, en renforçant l'interdisciplinarité, les mises en situations, les approches projet, l'hybridation des contenus.... Pour mener à bien ces transformations, l'équipe du Cemu accompagne les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses dans leurs réflexions et démarches en proposant des ateliers, des outils et un soutien des ingénieurs pédagogiques référents en composante.

Dans le cadre du projet ANR « Réussites plurielles » (PIA3), le CEMU, avec l'aide de la mission campus 30, a développé un « **Module d'information - Développement durable** ». À destination des néo-entrants (personnels, étudiantes et étudiants), ce module a pour objectif de présenter les engagements pris par l'université de Caen Normandie en matière de gestion des déchets, de biodiversité sur les campus, de mobilité ou encore de rénovation immobilière. Il présente les initiatives existantes pour encourager la communauté étudiante à les rejoindre ou à en mettre en place de nouvelles. Il met ainsi en évidence les différentes formes d'engagement possibles : stages, engagement dans une association, participations aux événements proposés, proposition de projets ou participation à un projet existant, etc. Les étudiants, étudiantes, et personnels peuvent également y trouver quelques adresses pour consommer de manière responsable.

Dans le cadre du Collège des Écoles Doctorales (CED) de la Comue Normandie Université, un module de formations ciblées a été préparé pour permettre au plus grand nombre de doctorants et doctorantes d'acquérir des compétences qu'ils pourront faire valoir en termes d'employabilité (intrapreneuriat) dans les entreprises (ou structure académiques) qui voudront/devront rester compétitives en matière de RSE et DD. Depuis septembre 2021, ce **module d'acquisition de compétences complémentaires DD&RS** propose **12 formations transdisciplinaires** ayant pour objectif d'apporter une vision transversale des enjeux de demain nécessaire et des transitions qui les accompagnent (écologique, numérique, énergétique, alimentation, éducation, santé, vieillissement, vivre-ensemble et contrat social, compétences emploi, ...).

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 2.3 « *Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS par les personnels acteurs de la formation et de la recherche (enseignant.e.s, enseignant.e.s/chercheurs/euses, doctorant.e.s...)* » (p. 73-81).

### Objectif stratégique

L'objectif est de diffuser largement les méthodes pédagogiques et les supports innovants à l'ensemble des équipes pédagogiques, de systématiser une offre de formation DD&RS pour les enseignants-chercheurs et de valoriser les initiatives pédagogiques et de recherche originales sur le DD&RS.

### Action

Les **actions** déployées sont les suivantes :

1. Créer un espace sur e-campus pour rendre accessible et mutualiser les méthodes pédagogiques et les supports innovants (plateformes pédagogiques, webinar, réseaux sociaux, ...) ;

2. Systématiser une offre de formation DD&RS à destination du corps enseignant et des doctorants et doctorantes accueillis, et l'intégrer dans la formation « *Enseigner dans le supérieur* » ;
3. Valoriser les initiatives pédagogiques et de recherche originales sur le DD&RS (répertoire des actions, portraits, témoignages, pair à pair...) :
4. En réalisant des portraits sur notre site et sur nos réseaux sociaux. Dans certains cas, faire également des relations presse.

#### **Calendrier**

Court terme (1-2 ans)   
  Moyen terme (3-5 ans)   
  Long terme (> 5 ans)

#### **Services porteurs**

Centre d'enseignement multimédia universitaire (CEMU)

#### **Services ressources**

Direction des études et de la vie étudiante (DEVE)  
 Collège des écoles doctorales (CED)  
 Mission Campus 30

#### **Partenaires externes**

UVED  
 Réseau VP-Trees

#### **Groupe cible**

La communauté étudiante  
 Les personnels

#### **Sources de financement**

- ✓ Auto-financement

#### **Indicateurs**

Nombre d'enseignantes chercheuses et d'enseignants chercheurs formés aux TEDS  
 Nombre de doctorants et doctorantes ayant suivi le module d'acquisition de compétences complémentaires DD&RS

#### **Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)**

- ✓ Projet d'établissement (2022-2027)
- ✓ Diagnostic Campus 30 DD&RS (mars 2023)

## Objectif 2.3 – Encourager le développement des connaissances DD&RS de la communauté universitaire

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)			Axe du référentiel DD&RS				
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5

### Constats

Le dispositif de reconnaissance de l'**engagement étudiant** est opérationnel à l'université de Caen Normandie. Il a été élaboré avec le soutien des ingénieurs pédagogiques du **CEMU** (Centre d'enseignement multimédia universitaire). L'engagement étudiant dans des activités associatives permet l'acquisition de compétences variées, qui favorisent à la fois leur réussite académique et leur insertion professionnelle. Autant d'expériences qui contribuent à construire une personnalité et des compétences pour nos diplômés, à valoriser dans leur CV. Cet engagement permet également de tisser des relations fortes avec les territoires et de promouvoir le lien social. Il s'intègre ainsi tout naturellement dans le projet d'établissement, qui met en avant la responsabilité sociale de l'Université et la citoyenneté.

L'engagement étudiant est valorisé par l'**open badge « Engagement étudiant »**. Ce badge reconnaît que le ou la bénéficiaire s'est engagée dans des actions de type bénévolat, civique, humanitaire... au cours de ses études au sein de l'université de Caen Normandie. Pour obtenir ce badge, il faut avoir fourni des preuves de son engagement auprès de sa composante au sein de l'université. Plus spécifiquement, **pour les actions développement durable**, menées au sein de nos campus et dans les territoires, la mission Campus 30 coordonne et accompagne les initiatives étudiantes et participe au jury en charge de la délivrance de cet Open badge « engagement étudiant » colorisé « **j'agis pour le développement durable** » grâce aux preuves déposées.

La mission Campus 30 accompagne le corps enseignant avec l'aide du Cemu pour permettre à l'établissement de reconnaître **les autres initiatives étudiantes** (hors formation) **dans la réalisation de projets DD&RS** (apprenants et apprenantes en cursus normal [formation initiale] ou tout au long de leur vie [formation continue]) à travers :

- ✓ **Le dispositif « Étudiant ambassadeur des Objectifs de développement durable (EAODD) »** est proposé depuis la rentrée 2022. Le dispositif a un double objectif : contribuer à mieux faire connaître les ODD auprès des plus jeunes tout en cultivant des compétences de gestion de projets et de partage des connaissances. Ainsi, les volontaires, réalisent un travail dans le domaine du développement durable, sous l'encadrement d'un ou une enseignante, auprès d'un jeune public (lycée, collège ou école) à travers des exposés, ateliers et/ou réalisation de posters... afin de les sensibiliser aux enjeux des ODD (Objectifs de développement durable). Le travail de ces volontaires est valorisé par l'**open badge « développement durable : je transmets »**. Ce badge reconnaît que son bénéficiaire a la capacité de véhiculer les valeurs de l'organisation dans laquelle il évolue.
- ✓ L'open badge **« développement durable : je suis initiée.e »** : Ce badge reconnaît que son bénéficiaire a été initié aux enjeux du développement durable. Pour obtenir ce badge, l'étudiant ou étudiante a suivi un enseignement théorique interdisciplinaire et a réalisé une activité pédagogique pratique. Ce travail d'une durée approximative de 10h se base sur les 17 ODD 2030 définis par l'ONU.

Par ailleurs, l'université de Caen Normandie a développé plusieurs supports de communication institutionnelle : **Trait d'union** pour l'actualité institutionnelle (une newsletter hebdomadaire envoyée par mail à tous les personnels de l'université, **la newsletter étudiantes** (lettre mensuelle d'information envoyée à toute la communauté étudiante), **Prisme** (le journal de la recherche à l'université de Caen Normandie cible les personnels de l'université, les institutionnels, les entreprises et la communauté scientifique).

Ces publications se nourrissent des actions menées par la communauté.

Par ailleurs, des rencontres sont organisées : les **Midi labo** (rencontres, le temps d'une pause-déjeuner, entre les laboratoires de recherche et les personnels) et les **petits déjeuners entreprises** (rencontres, sur le créneau 8h-10h, entre les services universitaires, les composantes pédagogiques et les entreprises sur des thématiques spécifiques telles que l'alternance à l'université ou l'offre de formation en langues étrangères).

**Pour son plan de communication DD&RS**, l'établissement utilise ces différents supports, en fonction de la nature de l'information et de la cible visée (parties prenantes internes et/ou externes), à la fois pour une communication récurrente et régulière ou bien pour des actualités ou des informations ciblées et ponctuelles. Les actualités sont directement publiées sur le portail d'accueil du site internet de l'Université <https://www.unicaen.fr/actualites/>. Elles sont également reprises et classées dans la rubrique « *Campus durables et responsables* » de l'Unicaen <https://www.unicaen.fr/campus-durables-et-responsables/>.

Par ailleurs, à la demande de collègues, d'étudiantes et étudiants, d'associations, etc., la mission Campus 30, avec la direction de la communication, relaie à la communauté universitaire diverses informations relatives à des manifestations, des événements responsables, des appels d'offres, des enquêtes. Ces demandes de transmission de ces informations sont envoyées généralement sur l'adresse [campus30@unicaen.fr](mailto:campus30@unicaen.fr)

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 2.2 « *Favoriser et accompagner le développement des compétences en DD&RS des apprenant.e.s* » (p. 65-72) et de la sous-variable 1.1.4 « *Communiquer sur les objectifs, les pratiques et rendre compte des résultats de la démarche DD&RS auprès de toutes les parties prenantes* » (p. 25-28)

### **Objectif stratégique**

L'objectif est d'élargir les connaissances DD&RS à l'ensemble de la communauté universitaire en encourageant et en soutenant les actions « DD&RS » au sein de nos campus et dans les territoires, et en faisant connaître les initiatives pour faciliter le passage à l'action.

### **Action**

Les actions déployées sont les suivantes :

1. Encourager et soutenir les actions « DD&RS » au sein de nos campus et dans les territoires, grâce notamment à la délivrance de l'open badge « engagement étudiant » colorisé « j'agis pour le développement durable » et un soutien de la CVEC ;
2. Faire connaître les initiatives des membres de notre communauté en faveur du DD&RS et encourager le passage à l'action par l'exemple ;
3. Programmer plusieurs fois par an des événements de diffusion de la connaissance DD&RS vers notre communauté (grand témoin, fresques, ateliers, conférences, projections, etc.).

### **Calendrier**

● Court terme (1-2 ans)   ● Moyen terme (3-5 ans)   ○ Long terme (> 5 ans)

#### **Services porteurs**

Direction des études et de la vie étudiante (DEVE)  
Direction de la communication

#### **Services ressources**

Centre d'enseignement multimédia universitaire (CEMU)  
Bureau de vie étudiante (BVE)  
Mission Campus 30

#### **Partenaires externes**

Réseau VP-Trees  
Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD)

#### **Groupe cible**

La communauté étudiante  
Les personnels

#### **Sources de financement**

- ✓ Auto-financement

#### **Indicateurs**

Nombre d'open badge délivrés  
Nombre d'évènements de diffusion de la connaissance DD&RS

#### **Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)**

- ✓ Projet d'établissement (2022-2027)
- ✓ Diagnostic Campus 30 DD&RS (mars 2023)

### Objectif 3.1 – Encourager une recherche responsable

#### Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)

● ● ●  
Décarbonation Sobriété énergétique Préservation du vivant

#### Axe du référentiel DD&RS

○ ○ ● ○ ○  
1 2 3 4 5

#### Constats

L'université de Caen Normandie joue un rôle majeur dans le développement et l'attractivité de son territoire. Elle dispose d'un potentiel de recherche de premier plan qui s'appuie sur 41 unités de recherche dont 21 labellisées par des grands organismes nationaux (CNRS, INSERM, INRAE, CEA). Elle interagit au travers de coopérations privilégiées avec l'ENSICAEN, le GANIL (Grand accélérateur national d'ions lourds), le GIP CYCERON, le CHU de Caen, le Centre régional de lutte contre le cancer François Baclesse... Elle est membre fondateur de la COMUE Normandie Université, et s'appuie sur son écosystème régional, en particulier la Région Normandie, qui depuis la loi NOTRE est fortement impliquée dans le soutien et le développement de la recherche tant sur le volet immobilier (CPER) que dans le volet accompagnement de l'ESRI.

L'université s'est dotée d'une stratégie prenant en compte les dimensions régionale, nationale, européenne et internationale de sa recherche. Ses priorités sont l'excellence scientifique avec la promotion de la recherche fondamentale (reconnue à travers le projet CaeSAR financé dans le cadre de l'AAP France 2030 « *Excellence sous toutes ses formes* »), de l'interdisciplinarité et de l'émergence, le soutien aux infrastructures de recherche de grande envergure, le respect de l'ensemble des disciplines et de leurs différences, le développement de la formation en lien avec la recherche et l'internationalisation.

Dans le domaine du DD&RS et des transitions (écologique, énergétique, sociétale, ...) en particulier, l'université mobilise les compétences de la recherche pour soutenir une recherche fondamentale innovante souvent susceptibles de venir en appui des politiques publiques sur des sujets variés. Par exemple, elle s'inscrit dans la **stratégie régionale de recherche et d'innovation pour une spécialisation intelligente en Normandie, 2021-2027 (RIS3)**, adoptée par le CR Normandie en février 2021 et orientée autour de **trois enjeux**, à savoir :

- ✓ Pérenniser et développer l'activité industrielle en Normandie ;
- ✓ Réussir la transition écologique et énergétique ;
- ✓ Améliorer le bien-être des citoyens et la résilience du territoire.

L'enquête menée en 2022 auprès des unités de recherches (UR) montrent que ces URs sont concernées en moyenne par quatre à cinq ODDs mais avec parfois des URs plus spécialisées sur seulement deux ODDs et d'autres avec un spectre plus large allant jusqu'à 15 ODDs. Comme on pouvait s'y attendre pour une université pluridisciplinaire, tous les ODDs sont concernés. De nombreux projets de recherche en lien avec les ODD et les différents enjeux DD&RS (environnementaux, sociaux et économiques) ont également été identifiés.

Concernant, les **impacts DD&RS des questions de recherche** dès la conception de projets (impacts *ex ante*) et/ou les analyses après réalisation (impacts *ex post*), pour les thématiques de recherche (ou questions) développées dans les projets des URs, il ressort que les impacts DD&RS *ex ante* (dès la conception du projet) et *ex post* (après réalisation du projet) sont parfois (environ 50%) ou souvent (env. 25%) analysés et pris en compte. De nombreuses démarches individuelles d'analyses d'impacts existent au sein des URs. L'établissement doit donc pouvoir maintenant identifier les outils et méthodes d'analyse d'impacts DD&RS sur les questions de recherche, puis sélectionner et diffuser la ou les méthodes d'évaluation des impacts DD&RS (*ex post* ou *ex ante*) et former la communauté à ces méthodes pour une mise en œuvre efficace.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 3.1. « *Intégrer le Développement durable et la responsabilité sociétale dans la stratégie de recherche et d'innovation de l'établissement* » (pp. 95-108).

#### Objectif stratégique

L'objectif est d'encourager une recherche responsable en intégrant autant que possible les enjeux DD&RS dans les projets de recherche pour faciliter la prise en compte des transitions, en mettant en œuvre une organisation et des dispositifs pratiques pour y parvenir pour accompagner les collectifs et en identifiant les impacts DD&RS liés à la conduite des projets de R&I.

## Action

Les actions et les sous-actions opérationnelles associées déployées sont les suivantes :

1. Poursuivre l'intégration des enjeux DD&RS dans les projets de recherche :
  - Actualiser et partager le diagnostic DD&RS pour faciliter la prise en compte des TEDS dans la stratégie de R&I en ciblant les enjeux pertinents et prioritaires pour l'établissement ;
  - Intégrer des critères DD&RS dans les appels à projets émis par l'université ;
  - Mettre en œuvre une organisation et des dispositifs pratiques pour y parvenir (accompagner les collectifs, les projets, les pratiques de R&I trans/interdisciplinaires pour répondre aux grands enjeux des transitions ; permettre le marquage DD&RS des projets de recherche dans la plateforme de gestion des contrats OSCAR).
2. Identifier les impacts DD&RS liés à la conduite des projets de R&I.

## Calendrier

● Court terme (1-2 ans)   ● Moyen terme (3-5 ans)   ● Long terme (> 5 ans)

### Services porteurs

Direction de la recherche et de l'innovation (DRI)

### Services ressources

Carré international  
Direction de la communication  
Direction de la commande publique (DCP)  
Direction des ressources humaines (DRH)

### Partenaires externes

La Comue Normandie  
La Région Normandie  
Agence nationale de la recherche  
Commission européenne  
Les grands organismes nationaux (CNRS, INSERM, INRAE, CEA).  
L'ENSICAEN, le GANIL national d'ions lourds), le GIP CYCERON, le CHU de Caen, le Centre régional de lutte contre le cancer François Baclesse...  
Les partenaires du monde socio-économiques  
Etc.

### Groupe cible

Les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses,  
Les doctorants et doctorantes  
Les personnels de soutien à la recherche et à l'innovation

### Sources de financement

- ✓ Auto-financement
- ✓ COMP
- ✓ ANR, fonds européens, ...

### Indicateurs

Nombre de projets de recherche  
% publications dans des revues interdisciplinaires  
% projets interdisciplinaires  
% de projets marqués "objectifs DD&RS" sur la totalité des projets réalisés sur une période donnée

### Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)

- ✓ Projet d'établissement (2022-2027)
- ✓ Diagnostic Campus 30 DD&RS (mars 2023)

### **Objectif 3.2 – Poursuivre notre politique de science avec et pour la société sur les TEDS**

#### **Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)**

● ● ●  
Décarbonation Sobriété énergétique Préservation du vivant

#### **Axe du référentiel DD&RS**

○ ○ ● ○ ○  
1 2 3 4 5

#### **Constats**

L'université souhaite s'ouvrir largement sur la société au travers de démarches innovantes ouvertes à la vie citoyenne et aux sciences participatives, en pensant son action dans le domaine de la science avec et pour la société.

L'université s'appuie sur la Stratégie régionale de diffusion de la culture scientifique, technique et industrielle, mise en place dès 2019 par la Région Normandie, et soutenue par les deux centres de culture scientifique régionaux : Relais d'enseignants au Dôme à Caen et Science Action à l'Atrium à Rouen.

L'université s'associe également avec le Dôme (CCSTI – Centre de culture scientifique, technique et industrielle régional- implanté à Caen) via une convention cadre de collaboration, signée en septembre 2021. Ce partenariat a pour objectif de développer des actions de recherches participatives sur les enjeux de société, de former à la médiation scientifique par le biais de la création d'un master « *Médiation science et société – recherche et innovation participatives* » et d'un prix « *Science avec et pour la société* », de lutter contre l'infodémie et de valoriser et évaluer les actions de médiation scientifique.

En novembre 2021, l'université a obtenu le label « Science avec et pour la société » (SAPS), ce qui permet de certifier la mise en œuvre de sciences participatives sur la base d'un plan d'actions 2021-2024, co-construit avec la communauté universitaire, via une concertation en ligne et deux réunions publiques sur les campus 1 et 2. Cette labellisation permet d'enrichir le partenariat avec le Dôme.

Pour soutenir et accompagner les volets de CSTI des projets SAPS, l'université a créé un nouveau service commun dès 2022, appelé le service universitaire de l'action culturelle (SUAC). Le budget attribué par le label SAPS a permis le recrutement d'une assistante en gestion administrative dans le domaine de la culture.

Plusieurs actions ont été engagées, sur la base des objectifs initiés par la convention entre le Dôme et l'université, ainsi que le label SAPS, associant les transitions aux objectifs SAPS (liste non exhaustive) :

- ✓ LITTOBLOC avec l'équipe CERREV (UR 3918) - programme financé sur l'AAP les futurs des mondes du littoral de la Fondation de France pour initier une recherche sciences langage et société sur les enrochements artificiels du littoral normand. Première rencontre le 7 octobre 2022 ;
- ✓ Les rencontres « vrai, faux, flou », en particulier celle du mercredi 19 octobre 2022 sur le thème : « Le vrai, le faux, le flou. Sobriété : que faut-il débrancher ? »
- ✓ Le prix UNICAEN Têtes chercheuses (prix finançant un projet comportant une dimension de recherche participative impliquant la société et renforçant le lien entre science et société) : remise des prix le 10 mai 2022 ;
- ✓ Le Turfu Festival avec sa dernière édition du 8 au 13 avril 2024.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la sous-variable 3.2.1. « *Favoriser la participation des acteurs de la société aux processus de production de la recherche (science participative)* » (pp. 110-114).

#### **Objectif stratégique**

L'objectif est de sensibiliser les publics (communauté universitaire, partenaires et public extérieur) à la science et à ses démarches ainsi que de favoriser l'implication des publics non scientifiques dans la recherche dans le domaine du DD&RS (approches et recherches participatives).

#### **Action**

Les **actions déployées** sont les suivantes :

1. Mener des actions sur la TEDS dans le cadre du label SAPS ;
2. Impliquer les équipes de l'université dans des projets SAPS ;
3. Développer un accompagnement des programmes de recherche participative (type Boutique des sciences) ;

4. Développer des événements de culture scientifique autour des problématiques DD&RS (TURFU festival, festival de la BD scientifique, ciné-science...);
5. Développer les thématiques TEDS du master IMST et notamment ses actions communes avec d'autres masters du réseau CMJS;
6. Établir la liste des événements grand public sur des thématiques R&I DD&RS.

**Sous-actions opérationnelles associées**

1. Création d'une revue scientifique dédiée aux recherches participatives, à la médiation scientifique et aux initiatives « sciences avec et pour la société » (Diagnostic DD&RS – Plan d'action 3.2.1);
2. Organiser le festival de la BD Scientifique (Diagnostic DD&RS – Plan d'action 3.2.1);
3. Établir la liste des publications impliquant de la science participative (Diagnostic DD&RS – Plan d'action 3.2.1).

**Calendrier**

● Court terme (1-2 ans)    ● Moyen terme (3-5 ans)    ● Long terme (> 5 ans)

**Services porteurs**

Service universitaire de l'action culturelle (SUAC)

**Services ressources**

Direction de la communication

**Partenaires externes**

Le Dôme  
Science Action à l'Atrium de Rouen  
Région Normandie

**Groupe cible**

La communauté étudiante  
Les personnels

**Sources de financement**

- ✓ Auto-financement
- ✓ CVEC

**Indicateurs**

Nombre d'actions menées sur la TEDS  
Pourcentage de publications impliquant de la science participative/nbre total de publications

**Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)**

- ✓ Stratégie Sciences avec et pour la Société (SAPS) 2021-2024
- ✓ Diagnostic Campus 30 DD&RS (mars 2023)



4. Développer les outils et plateformes pour la science ouverte (stockage, traitement, diffusion) en lien avec Recherche.data.gouv ;
  - o Poursuivre la formation au plan de gestion des données ;
5. Mettre à disposition des chercheurs une description des dispositifs déployés par l'université concernant la réflexion éthique et l'intégrité scientifique ;
  - o Dont intervention du RIS dans les différents conseils.
6. Soutenir l'évolution des pratiques d'évaluation de la recherche, des chercheurs et enseignants-chercheurs de l'établissement en adhérant à l'alliance COARA (<https://coara.eu/>)

#### Calendrier

● Court terme (1-2 ans)    ● Moyen terme (3-5 ans)    ● Long terme (> 5 ans)

#### Services porteurs

Direction de la recherche et de l'innovation (DRI)

#### Services ressources

Direction de la communication  
Presses universitaires de Caen (PUC)  
Service commun de la documentation (SCD)

#### Partenaires externes

La Comue Normandie  
La Région Normandie  
Agence nationale de la recherche  
Commission européenne  
Les grands organismes nationaux (CNRS, INSERM, INRAE, CEA).  
L'ENSICAEN, le GANIL national d'ions lourds), le GIP CYCERON, le CHU de Caen, le Centre régional de lutte contre le cancer François Baclesse...  
Les partenaires du monde socio-économiques  
Etc.

#### Groupe cible

Les enseignants-chercheurs et enseignantes-chercheuses,  
Les doctorants et doctorantes  
Les personnels de soutien à la recherche et à l'innovation

#### Sources de financement

- ✓ Auto-financement
- ✓ ANR, fonds européens, ...

#### Indicateurs

Pourcentage de parties concernées internes formées/total des parties concernées internes  
Pourcentage de Projets de R&I qui abondent les bases de données ouvertes/total des projets  
Pourcentage de publications déposées sur des plateformes ouvertes (HAL, ...)/total publications déposées

#### Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)

- ✓ Projet d'établissement (2022-2027)
- ✓ Diagnostic Campus 30 DD&RS (mars 2023)

## **Objectif 4.1 – Mesurer notre empreinte carbone pour accompagner le changement de pratiques**

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)			Axe du référentiel DD&RS				
●	●	○	●	○	○	●	○
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5

### **Constats**

Depuis le 1er janvier 2023, toutes les structures publiques de plus de 250 salariés ont l'obligation de réaliser, tous les 3 ans, un bilan carbone en prenant en compte 100 % des émissions directes et au moins 80 % des émissions indirectes. L'Université de Caen Normandie a décidé d'aller au-delà de la réglementation et d'intégrer 100 % des émissions directes et 100 % des émissions indirectes (au lieu de 80 %) sur l'année complète 2022. La réalisation du 1<sup>er</sup> bilan carbone en 2023 a été l'occasion pour l'Université de Caen Normandie d'affirmer son engagement dans une démarche de comptabilité des émissions de gaz à effet de serre (GES). Par rapport à l'objectif de la politique énergétique nationale, de réduire les émissions de GES de 40 % entre 1990 et 2030, l'Université de Caen Normandie a presque atteint cet objectif de réduction des GES 2030 en étant à une diminution de 31 % des émissions de GES depuis 2016 sur l'ancien périmètre du bilan GES (Scopes 1 et 2).

Par ailleurs, le plan de sobriété, sollicité par le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, et voté au Conseil d'Administration le 14 décembre 2022, a permis de proposer un plan d'actions (court, moyen et long terme) pour atteindre un objectif de réduction de 10% des dépenses énergétiques de l'université d'ici décembre 2024. A noter également que le diagnostic DD&RS montre que l'établissement a mesuré ces GES et a mis en place des actions spécifiques par campus pour réduire les émissions et les pratiques émettant des GES pour aller vers plus de sobriété énergétique.

Pour poursuivre la trajectoire de décarbonation et atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050, le plan de transition propose différentes actions prioritaires à appliquer (cf. plan de sobriété) tenant compte de la hiérarchie des différents postes d'émissions mesurées.

Des actions d'envergure ont déjà été mises en place : plan de comptage, mise en place d'une chaufferie biomasse pour chauffer 135 000 m<sup>2</sup> de bâti du campus 1 à Caen, plan de mobilité à l'échelle de tous nos campus et schéma directeur énergétique de nos bâtiments.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 4.1. « *Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources* » (p. 149-196) avec la sous variable 4.1.1 axée sur « *Réduire les émissions et les pratiques émettant des gaz à effet de serre* » et la deuxième 4.1.2 axée sur « *Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux, et de performance énergétique au regard des usages au cahier des charges sur le bâti* ».

### **Objectif stratégique**

L'objectif est d'évaluer nos émissions de GES et de poursuivre le plan d'actions du plan de sobriété pour réduire les émissions de GES afin d'atteindre les objectifs de la stratégie nationale.

### **Action**

Il s'agit d'actualiser le bilan carbone pour suivre l'évolution des différents postes d'émissions, de vérifier l'efficacité des mesures prises, de les modifier ou les renforcer si nécessaire. Il s'agit également de communiquer les résultats et de justifier des actions menées pour contribuer à la sensibilisation de la communauté et aux changements des pratiques (lien avec objectif 4.3. Réduire l'empreinte carbone des unités de recherche ou des différentes structures).

Les **actions déployées** sont les suivantes :

1. Réaliser régulièrement le bilan carbone de l'ensemble de l'établissement, et si possible, en interne en s'appuyant sur nos filières de formation, sur la base de la méthodologie partagée par l'ensemble des Établissements d'Enseignement Supérieur ;
2. Analyser les résultats, ajuster au besoin et mettre à jour le plan d'actions (plan de sobriété) en fonction des performances obtenues ;
3. Communiquer sur les résultats obtenus auprès de l'ensemble de la communauté universitaire et des partenaires ;

- Justifier les différentes actions menées par l'établissement pour atteindre les objectifs de baisse d'émissions de gaz à effet de serre fixés en interne et en externe (cadre réglementaire).

**Sous-actions opérationnelles associées (liens à objectif 4.3)**

- Réaliser des bilans carbone pour chaque unité de recherche afin d'identifier les sources principales d'émissions (Plan de sobriété détaillé – Action VI-B-e) ;
- Réalisation d'un inventaire des équipements (Plan de sobriété détaillé – Action VI-B-a) ;
- Élaborer des plans de transition spécifiques pour chaque unité, incluant des objectifs chiffrés et des échéances claires.

**Calendrier**

- Court terme (1-2 ans)    ● Moyen terme (3-5 ans)    ● Long terme (> 5 ans)

**Services porteurs**

Mission Campus 30

**Services ressources**

Direction du patrimoine (DPL)  
 Direction de la communication (Dircom)  
 Direction de la commande publique (DCP)  
 Direction de la prévention (DP)  
 Direction des ressources humaines (DRH)

**Partenaires externes**

ADEME  
 DREAL

**Groupe cible**

La communauté étudiante  
 Les personnels

**Sources de financement**

- ✓ Auto-financement
- ✓ Appels à projet
- ✓ COMP

**Indicateurs**

Évolution de l'empreinte carbone de l'université pour les différents postes d'émission de GES (quantité en tonnes eq. CO<sub>2</sub> et pourcentage).  
 Nombre d'actions de communication.

**Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)**

- ✓ Bilan carbone de l'université de Caen Normandie - 2023
- ✓ Plan de sobriété détaillé de l'université de Caen Normandie – 2022-2024
- ✓ Schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI) - 2023-2028
- ✓ Schéma directeur de l'énergie (SDE)
- ✓ Schéma directeur immobilier et d'aménagement (SDIA)

## Objectif 4.2 – Réduire la consommation des ressources énergétiques

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)			Axe du référentiel DD&RS				
●	●	○	●	○	○	●	○
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5

### Constats

Par rapport à l'objectif de la politique énergétique nationale, de réduire la consommation énergétique finale de 50 % en 2050 par rapport à la référence 2012, en visant les objectifs intermédiaires d'environ 7 % en 2023 et de 20 % en 2030, avec une consommation d'énergie globale en baisse de 22 % à périmètre équivalent depuis 2016 (soit 9203 MWh de moins), l'Université de Caen Normandie a réellement appliqué une politique de sobriété énergétique et a déjà atteint l'objectif intermédiaire de réduction de 20 %.

Ce bon résultat est le fruit de nombreuses actions d'envergure mises en place depuis une dizaine d'années, comme par exemple, sans vouloir être exhaustif (cf. diagnostic DD&RS & plan de sobriété) : plan de comptage, mise en place d'une chaufferie biomasse pour chauffer 135 000 m<sup>2</sup> de bâti du campus 1 à Caen, ... Dans le cadre du schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI), une cartographie du patrimoine a été réalisée afin d'identifier les bâtiments potentiellement concernés par une rénovation énergétique de leurs enveloppes.

Ainsi, après le travail réalisé depuis 2015 (application du SDIA) sur les périmètres complets des infrastructures réseaux chauffage, ventilation, climatisation (CVC) et électrique, l'université a démarré en 2023 une réflexion sur le dernier périmètre énergétique à traiter à savoir les enveloppes des bâtiments (isolation intérieure et/ou en extérieur). Cette réflexion s'est traduite par l'élaboration d'un « schéma directeur énergie bâti » (SDE) traitant uniquement ce périmètre « enveloppe du bâti » sur la base des consommations énergétiques et avec une abstraction des installations des process scientifiques présents dans les bâtiments.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 4.1. « Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d'utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources » (p. 149-196) avec la sous variable 4.1.1 axée sur « Réduire les émissions et les pratiques émettant des gaz à effet de serre » et la deuxième 4.1.2 axée sur « Mettre en œuvre et intégrer des critères environnementaux, sociaux, et de performance énergétique au regard des usages au cahier des charges sur le bâti ».

### Objectif stratégique

L'université souhaite poursuivre et amplifier, si possible, la réduction de la consommation des ressources énergétiques, en général, et fossiles en particulier.

### Actions

Ainsi, il s'agit de planifier et de prioriser les actions visant à la réduction des consommations énergétiques, en particulier fossiles de l'établissement. Par exemple, le schéma directeur énergie (SDE) rédigé en 2023, prévoit des scénarios de réhabilitation des enveloppes des bâtiments pour répondre notamment aux prescriptions du décret tertiaire. La rénovation de plusieurs bâtiments pourra être engagée via le CPER (Campus nouveau siècle, etc.). Il s'agit également de diminuer l'usage et la consommation des équipements énergivores et de porter une attention sur le chauffage, les éclairages intérieurs et extérieurs des bâtiments et des sites.

En fonction des opportunités, il s'agit également de développer la production d'énergies renouvelables sur la base de l'étude du potentiel solaire déjà réalisée. Au-delà d'actions portant sur le patrimoine, il s'agit aussi de continuer à mobiliser la communauté universitaire pour favoriser les changements individuels et collectifs (écogestes, par exemple).

Les **actions déployées** sont les suivantes :

1. Mise en œuvre et suivi du plan de sobriété sur la partie Energie ;
2. Rénover plusieurs bâtiments grâce aux financements apportés par le CPER ;
3. Diminuer l'usage et la consommation des équipements énergivores par la poursuite du déploiement des éclairages LED permettant de réduire la consommation électrique et la pollution lumineuse produite par les éclairages extérieurs générant un impact pour la biodiversité ;
4. Développer la production d'énergies renouvelables sur la base de l'étude du potentiel solaire déjà réalisée ;

5. Communiquer sur les résultats obtenus auprès de l'ensemble de la communauté universitaire et des partenaires ;
6. Justifier les différentes actions menées par l'établissement pour atteindre les objectifs de baisse de consommation d'énergie (cadre réglementaire).

**Sous-actions opérationnelles associées**

1. Mise en place du système d'information du patrimoine et de l'immobilier (SIPI) dont le financement a été obtenu pour optimiser le management de l'énergie (suivi régulier des consommations, ...).

**Calendrier**

- Court terme (1-2 ans)   ● Moyen terme (3-5 ans)   ● Long terme (> 5 ans)

**Services porteurs**

Direction du patrimoine (DPL)

**Services ressources**

Mission Campus 30  
 Direction de la communication (Dircom)  
 Direction de la commande publique (DCP)  
 Direction de la prévention (DP)

**Partenaires externes**

Syndicat Intercommunal  
 d'Énergie  
 Agence Locale de  
 l'Énergie et de Climat  
 ADEME

**Groupe cible**

La communauté étudiante  
 Les personnels

**Sources de financement**

- ✓ Auto-financement
- ✓ Appels à projet
- ✓ COMP

**Indicateurs**

Consommations énergétiques totales par type d'énergie et par bâtiment (kwh) et émissions CO2 associées.  
 Trajectoire de réduction (énergie et carbone) et écart à cette trajectoire nationale.  
 Nombre d'actions de communication.

**Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)**

- ✓ Bilan carbone de l'université de Caen Normandie - 2023
- ✓ Plan de sobriété détaillé de l'université de Caen Normandie – 2022-2024
- ✓ Schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI) - 2023-2028
- ✓ Schéma directeur de l'énergie (SDE)
- ✓ Schéma directeur immobilier et d'aménagement (SDIA)

## Objectif 4.3 – Réduire l’empreinte carbone des unités de recherche

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)			Axe du référentiel DD&RS				
●	●	○	○	○	●	●	○
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5

### Constats

L’université de Caen Normandie, compte 41 unités de recherche (UR), dont 21 labellisées par les grands organismes tels que le CNRS, l’INRAE, l’INSERM et le CEA. Après avoir réalisé son bilan d’émissions de gaz à effet de serre, l’établissement souhaite accompagner ses UR dans l’élaboration de leur bilan carbone et plan de transition, en suivant la méthode du collectif Labos 1point5. La Mission Campus 30 assure la coordination et l’accompagnement de cette démarche.

D’après l’enquête réalisée dans le cadre de la candidature au label DD&RS, 76,5% des unités de recherche, soit 26 sur 34 répondantes, souhaitent réaliser un bilan d’émissions de gaz à effet de serre. Les unités mixtes de recherche (UMR) M2C et CIMAP ont déjà complété leur bilan, et la démarche est en cours pour les UMR CREM, IDEES et l’UMRS COMETE, accompagnées par Mission Campus 30 à partir du module GES 1pt5 développé par le collectif Labos 1point5. Les autres unités de recherche souhaitant réaliser leur bilan carbone seront accompagnées dans les années à venir (2025 – 2026).

À la suite de la réalisation des bilans d’émissions de gaz à effet de serre, il est prévu d’élaborer des plans de transition de manière collective et participative. Pour ce faire, des ateliers et des groupes de travail seront organisés, complétés par la diffusion de formulaires de partage d’idées. Ces plans de transition auront comme objectif de modifier les habitudes et les comportements de tous les acteurs impliqués.

En mai 2024, 24 % des unités de recherche, soit 10 sur 41, disposent formellement d’un ou plusieurs référents en développement durable (DD). Ces référents et référentes DD ont pour mission de sensibiliser les membres de leur unité de recherche sur les enjeux de la transition écologique, de participer activement à la réalisation des bilans carbone et des plans de transition, et de veiller à leur mise en œuvre. Ils servent également de relais entre la Mission Campus 30 et les membres des unités de recherche.

Des référents DD sont également nommés dans certains services (CEMU, DSI, etc.), sur la base d’une adaptation du module GES 1pt5 et après retour d’expérience, les bilans carbone pourront être réalisés dans les services volontaires qui en exprimeront le besoin.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 4.1. « *Développer une politique de diminution des émissions de gaz à effet de serre et d’utilisation durable et de réduction de la consommation des ressources* » (p. 149-196).

### Objectif stratégique

L’objectif est d’accompagner la réalisation de plans de transition propre à chaque unité de recherche (UR) en tenant compte de leurs spécificités, de leurs équipements, de leurs thématiques de recherche, pour sensibiliser et inciter les parties prenantes à réduire l’empreinte carbone de leurs UR.

### Actions

Pour continuer les efforts entrepris dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre et promouvoir des pratiques durables dans les unités de recherche, les **actions déployées** sont les suivantes :

1. Accompagner les unités de recherche dans la démarche de réduction des émissions de GES ;
2. Favoriser l’entraide et le partage d’expériences entre les unités de recherche sur les sujets concernant le développement durable ;
3. Communiquer autour du dérèglement climatique (séminaire, ateliers, affiches, ...) et sensibiliser les membres des unités de recherche aux enjeux du développement durable ;
4. Généraliser la présence de référents ou référentes développement durable (DD) dans toutes les unités de recherche ;
5. Homogénéiser les systèmes d’incitations et de régulations adoptés par les différentes unités de recherche dans leur plan de transition, pour avoir une cohérence à l’échelle de l’université ;
6. Suivre et évaluer l’impact des mesures mises en place pour assurer une amélioration continue ;
7. Déploiement dans les services volontaires après retour d’expérience.

### Sous-actions opérationnelles associées

1. Réaliser des bilans carbone pour chaque unité de recherche afin d'identifier les sources principales d'émissions (Plan de sobriété détaillé – Action VI-B-e) ;
2. Réalisation d'un inventaire des équipements (Plan de sobriété détaillé – Action VI-B-a) ;
3. Élaborer des plans de transition spécifiques pour chaque unité, incluant des objectifs chiffrés et des échéances claires ;
4. Réunir le groupe de travail composé des référents et référentes développement durable (DD), deux fois par an, afin de partager les retours d'expériences ;
5. Identifier l'impact des activités de recherche sur les thématiques DD&RS ;
2. Proposer un atelier de formation aux nouveaux référents et référentes développement durable (DD), abordant la réalisation des bilans carbone grâce aux outils de la plateforme Labos 1point5.

### Calendrier

Court terme (1-2 ans)     Moyen terme (3-5 ans)     Long terme (> 5 ans)

#### Services porteurs

Direction du patrimoine (DPL)

#### Services ressources

Unités de recherche.  
Direction de la recherche et de l'innovation (DRI).  
Services centraux.

#### Partenaires externes

Labos 1point5.  
Tutelles des UR (CNRS, INRAE, INSERM, CEA, autres universités).  
Associations (La fresque du climat, dérailleurs campus Caen, etc.).  
Agence nationale de la recherche (ANR).

#### Groupe cible

Les BIATSS  
Les chercheurs  
Les enseignants-chercheurs  
Les doctorants et postdoctorants

#### Sources de financement

- ✓ Auto-financement
- ✓ Appels à projet

#### Indicateurs

Nombre d'UR ayant réalisé leur bilan de GES.  
Nombre d'UR ayant construit un plan de transition.  
Évolution de l'empreinte carbone des UR et de l'université.  
Nombre de référent DD.  
Nombre d'animations (formations et ateliers) de sensibilisation.

#### Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)

- ✓ Bilan carbone de l'université de Caen Normandie
- ✓ Plan de sobriété détaillé de l'université de Caen Normandie
- ✓ Schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI)
- ✓ Schéma directeur immobilier et d'aménagement (SDIA)
- ✓ Rapport d'autoévaluation pour le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES)

## **Objectif 4.4 – Inciter à l’usage de modes de déplacements durables**

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)			Axe du référentiel DD&RS				
●	○	○	○	○	○	●	○
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5

### **Constats**

Depuis les années 2010, l’université de Caen Normandie a progressivement mis en place une gestion des déplacements de ses personnels et étudiants et a mené une politique incitative pour encourager les déplacements alternatifs et sortir du « tout voiture », tout en faisant en sorte que les différents modes de mobilité puissent cohabiter sur des campus « apaisés et sécurisés », que ce soit sur les campus caennais ou distants.

A la suite du diagnostic DD&RS finalisé en 2022 sur la sous-variable « *Mettre en place une gestion de déplacements des parties concernées internes et une politique incitative de déplacements alternatifs* », en 2023, l’université a souhaité mettre en place un plan de mobilité, dans le but d’identifier les habitudes de déplacements de la communauté universitaire et d’imaginer un plan d’action permettant de réduire la part d’autosolisme au cours des trajets domicile-campus, et professionnels. Une phase de diagnostic a d’abord été conduite grâce à différents outils permettant de recueillir les besoins des personnels, étudiantes et étudiants :

- ✓ **Enquête en ligne** sur les habitudes de déplacements (27 mars – 9 mai 2023)
- ✓ **Groupes de travail** sur 13 campus (14 juin – 11 Sept. 2023)
- ✓ **Consultation de la communauté sur des propositions d’actions** avec possibilités de nouvelles propositions et commentaires (9 oct. – 12 Nov. 2023)
- ✓ En parallèle : **échanges avec les différents partenaires** et participation à réunions, clubs mobilité, etc.

A la suite de ces échanges, un plan d’actions a pu être consolidé, regroupant 26 actions touchant à tous les modes de déplacements. Le plan de mobilité a été présenté aux instances de l’université, puis validé par le CSAE en février 2024 et par le CA, en mars 2024.

Le plan de mobilité permet également d’apporter une réponse face aux résultats du bilan carbone de l’université, dont les déplacements des personnels, étudiants et étudiantes représentent 58 % du total des émissions de gaz à effet de serre.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la sous-variable 4.1.3 « *Mettre en place une gestion de déplacements des parties concernées internes et une politique incitative de déplacements alternatifs* » (p.163-184) et le plan de mobilité 2024-2029.

### **Objectif stratégique**

Sur la base du plan de mobilité adopté en mars 2024, l’objectif est de réduire la part modale associée à l’autosolisme, au profit de l’utilisation des transports en commun, de la pratique du vélo, la marche et autres mobilités actives, et du recours au covoiturage.

### **Actions**

1. Installation d’équipements et aménagement des espaces pour inciter à l’utilisation de modes de déplacement durables (bornes électriques, abris pour vélos, arceaux, mise à disposition de douches et vestiaires, ...);
2. Réflexion avec les partenaires pour améliorer les conditions de déplacements des usagers de la communauté universitaire sur l’ensemble du territoire (pistes cyclables, offres de transport en commun, ...);
3. Animation et sensibilisation autour des mobilités durables.

### **Sous-actions opérationnelles associées**

1. Augmentation du nombre d’emplacements pour vélos et trottinettes dans les zones surchargées ;
2. Mise à disposition d’une cartographie des voies destinées aux mobilités durables entre les campus
3. Organisation d’un atelier avec les opérateurs des réseaux de transports collectifs, afin de faire découvrir les services proposés ;
4. Création d’une plateforme interne pour le covoiturage ;

5. Réalisation d'un support avec les informations sur toutes les mobilités présentes autour ou dans le campus ;
6. Déployer des bornes de recharges électriques (IRVE).

#### **Calendrier**

○ Court terme (1-2 ans)   ● Moyen terme (3-5 ans)   ○ Long terme (> 5 ans)

#### **Services porteurs**

Mission Campus 30

#### **Services ressources**

Direction de la prévention (DP).  
 Direction du patrimoine et de la logistique (DPL).  
 Bureau de vie étudiante (BVE).

#### **Partenaires externes**

Collectivités territoriales.  
 Associations (Dérailleurs Campus, Vélistol', ...).  
 Associations étudiantes.  
 Agence normande de la biodiversité et du développement durable (ANBDD).

#### **Groupe cible**

La communauté étudiante  
 Les personnels

#### **Sources de financement**

- ✓ Auto-financement
- ✓ CVEC
- ✓ Collectivités
- ✓ Programme d'Économies (Alvéole +)   Certificats d'Énergie

#### **Indicateurs**

Évolution des habitudes de déplacements de la communauté universitaire.  
 Nombre d'animations de sensibilisation (formations et ateliers).  
 Évolution de la part des déplacements domicile-campus sur l'ensemble des émissions de GES imputées à l'université.

#### **Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)**

- ✓ Plan de mobilité 2024-2029
- ✓ Bilan carbone 2023
- ✓ Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) 2023-2027
- ✓ Charte des Ambassadeurs de la mobilité par l'ANBDD

## Objectif 4.5 – Promouvoir le numérique responsable

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)		
<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	<input type="radio"/>
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant

Axe du référentiel DD&RS				
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>
1	2	3	4	5

### Constats

Le numérique responsable prend une part de plus en plus importante dans les réflexions menées par la Direction du système d'information (DSI) de l'université. La construction du plan de sobriété a permis de mettre en exergue les leviers à actionner en lien avec le numérique, afin d'agir sur les consommations énergétiques pour réduire son impact environnemental. De nombreuses actions ont déjà été mises en place, notamment le prolongement du matériel informatique et son renouvellement par des équipements plus responsables. Cette politique de réduction de la puissance des postes fixes et des portables, du déploiement d'un bureau distant (Vmware horizon) et l'extension de l'usage des matériels à 10 ans a permis de réduire les émissions de GES de 25 %.

La DSI centralise la gestion d'une grande partie des équipements informatiques de l'établissement. Cela permet des commandes les mieux adaptées au besoin (en fonction de la future utilisation mais aussi des stocks disponibles en équipement d'occasion internes), en évitant toute commande inutile dans un souci de rationalisation de la consommation et de ce fait de réduction des déchets. En matière de recyclage des équipements, ils ne sont pas directement jetés en filière D3E. Ils sont prioritairement donnés à la société AFB qui les reconditionne et les revend à bas prix. A noter que la société AFB emploie des personnes en situation de handicap.

Depuis plusieurs années, la gestion des photocopieurs et des imprimantes est elle aussi centralisée avec une volonté forte de limitation stricte des équipements individuels et une incitation à la diminution des impressions (économie de papier mais également de toner et d'énergie).

L'université s'est engagée à améliorer l'inclusion des personnes en situation de handicap. Une application de gestion du handicap est déjà disponible pour les étudiants depuis plus de 10 ans. En revanche, si certains outils respectent le RGAA, ils sont encore peu nombreux. Un chantier d'envergure sera lancé courant 2025 afin de rendre accessible tous les sites internet et les outils numériques au plus grand nombre.

Le numérique responsable peut également agir sur la précarité étudiante. Ainsi, l'université a mis en place un système de prêt d'ordinateur à destination des étudiants. Ces ordinateurs peuvent être empruntés pour une durée allant d'un jour à cinq semaines pour la version classique auprès des bibliothèques de proximité. Un prêt longue durée d'un an est aussi disponible. Il est validé par la CFVU sur critères sociaux pour les étudiants les plus précaires.

Enfin, pour la recherche, des efforts sont faits pour mieux organiser les outils et services à disposition des chercheurs et enseignants-chercheurs. Dans un premier temps, une coordination a été mise en place avec le CRIANN pour couvrir tout le périmètre des services à destination de la recherche de façon à ne pas dupliquer les services. Dans un second temps, une optimisation de la salle serveur de la DSI a été réalisée avec la DPL sur le refroidissement des serveurs de façon à réduire la consommation électrique ce qui en conséquence réduit les émissions de GES. Enfin, un début de rationalisation des machines de calcul à destination des chercheurs a été réalisé afin d'augmenter le temps d'utilisation de chaque serveur virtuel mis à disposition. Une prochaine étape sera d'allumer et d'éteindre dynamiquement les serveurs qui portent la virtualisation pour avoir un réel gain en terme de sobriété. Les travaux menés depuis 2021 ont permis de réduire de 25 % les émissions de GES de la salle serveur alors que la consommation IT a progressé de 13 %.

**Pour en savoir plus :** consulter le schéma directeur du système d'information et du numérique (SDSIN), le plan de sobriété énergétique, notamment la partie « *I. Gestion du parc immobilier* » (p. 9-21), et diagnostic DD&RS de la variable 4.2 « *Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions)* » (p. 197-214).

### Objectif stratégique

L'objectif est de poursuivre la prise en compte du numérique responsable afin d'agir sur les consommations des ressources énergétiques, sur la limitation des déchets (D3E, carton, ...) et sur l'inclusion.

## Actions

Les **actions déployées** sont les suivantes :

1. Poursuivre la prise en compte du numérique responsable dans le prochain schéma directeur du numérique ;
2. Poursuivre de déploiement du numérique responsable au cœur des projets de renouvellement d'équipement ou de nouvelles installations ;
3. Sensibiliser la communauté à la sobriété numérique à l'échelle individuelle et accompagner les usagers dans une pratique du numérique plus responsable (ateliers de sensibilisation, manuels d'utilisation, challenges, ...);
4. Sensibiliser les enseignants chercheurs aux enjeux du développement durable pour qu'ils s'approprient les solutions proposées dans le cadre des projets de recherche.

## Sous-actions opérationnelles associées

1. Poursuivre la rénovation des sites web de l'établissement afin d'améliorer l'accessibilité des outils numériques (SD-Numérique Axe 2-2.2) ;
2. Poursuivre la politique de prolongation de la vie du matériel informatique à 10 ans et de téléphonie à 5 ans en favorisant l'entretien et la réparation (indice de réparabilité, ...);
3. Poursuivre le renouvellement d'équipements par des matériels plus économes (PC, solution de pilotage de l'infrastructure WIFI, réemploi au sein de l'établissement pour d'autres usages, ...) (plan de sobriété I.D.2.a).

## Calendrier

● Court terme (1-2 ans)   ● Moyen terme (3-5 ans)   ● Long terme (> 5 ans)

### Services porteurs

Direction des systèmes d'information (DSI)

### Services ressources

Direction de l'établissement  
Mission Campus 30  
Direction du patrimoine et de la logistique (DPL)  
Direction de la communication

### Partenaires externes

Normandie Université  
CRIANN, Réseau régional SYVIK  
Réseau National de télécommunications pour la Technologie l'Enseignement et la Recherche (Renater)  
Groupe national d'élaboration d'une Politique de Sécurité du SI (PSSI) générique  
Comité des Services Informatiques de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (CSIESR)  
Assemblée des Directeurs de Systèmes d'Information (ADSI)  
Agence de Mutualisation des Universités et Établissements (AMUE)  
Groupe Logiciel Enseignement Supérieur – Recherche

### Groupe cible

La communauté étudiante  
Les personnels BIATSS  
Les personnels chercheurs et enseignants chercheurs

### Sources de financement

- ✓ Auto-financement
- ✓ FIPHFP
- ✓ DINUM

### Indicateurs

Évolution du nombre d'ordinateurs empruntés par année  
Nombre d'animations (formations et ateliers) de sensibilisation

### Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)

- ✓ Schéma directeur du numérique 2021-2024, futur Schéma directeur du numérique 2025-2028
- ✓ Plan de sobriété 2022-2024

## Objectif 5.1 – Développer la biodiversité sur nos campus

### Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)

○ Décarbonation      ○ Sobriété énergétique      ● Préservation du vivant

### Axe du référentiel DD&RS

○ 1      ○ 2      ○ 3      ● 4      ○ 5

#### Constats

Sur les 13 campus de l'université de Caen-Normandie (sept sites caennais et six sites distants), situés dans les centres urbains denses, à proximité ou bien en périphérie, les surfaces d'espaces verts excluant les voiries et parkings représentent 248 352 m<sup>2</sup>. De « bonnes pratiques » de gestion des espaces verts sont initiées depuis 2009. Cela s'est traduit par le déploiement de nombreuses zones de fauches tardives sur les campus caennais (1 à 5), d'Alençon et de Cherbourg en partenariat avec le CROUS et l'ENSICAEN avec des surfaces passant de 5 100 m<sup>2</sup> en 2009, 11 800 m<sup>2</sup> en 2012 à 33 320 m<sup>2</sup> en 2022. Le fauchage est réalisé en hiver afin d'optimiser la biodiversité de ces zones.

Dès 2012, l'entretien des pelouses, haies, arbres, arbustes, massifs et surfaces minérales de l'ensemble des sites est réalisé avec les objectifs de 0% de pesticides et de 100% des espaces verts gérés de manière écologique. Pour respecter la faune, les opérations d'élagage des arbres et arbustes et de tailles des haies, sont réalisées hors période de nidification et de reproduction (15 mars au 31 juillet environ), et hors période de floraison pour permettre aux insectes de butiner et aux oiseaux de trouver des baies. De même, lors des replantations et de plantations complémentaires, destinée à remplacer des végétaux morts et à contribuer au renouvellement du patrimoine arboré, les essences régionales sont privilégiées.

Au printemps et été 2022, des inventaires biodiversité ont été réalisés sur les campus 1 et 2 (représentants à eux deux 52 % du total d'espaces verts de l'ensemble des campus de l'université), par deux binômes étudiantes et étudiants stagiaires des filières biologie de l'université.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 4.3 « Développer une politique en faveur de la biodiversité » (p. 215-236).

#### Objectif stratégique

L'objectif est de favoriser la biodiversité tout en améliorant la qualité de vie sur les campus pour les usagers de l'université.

#### Actions

Pour continuer les efforts entrepris pour respecter la biodiversité et favoriser l'évolution de la faune et de la flore sur chacun des campus universitaires, les **actions déployées** en faveur de la biodiversité sont les suivantes :

1. Compléter et étendre les inventaires et diagnostics sur les autres campus ;
2. Communiquer autour de la biodiversité (tables rondes, panneaux, signalétique, ...), sensibiliser la communauté aux enjeux de la biodiversité et favoriser la science participative ;
3. Créer des campus nourriciers (*i.e.* jardins partagés, ...), à la fois pour les personnels et la communauté étudiante, mais également pour les espèces vivantes, comme les oiseaux par exemple ;
4. Créer des zones de biodiversité protégées et développer une trame verte et bleue pour contribuer à améliorer les habitats pour la faune ;
5. Poursuivre le suivi régulier des prestataires assurant l'entretien des espaces verts (réalisation et impact) en vue d'une amélioration continue.

#### Sous-actions opérationnelles associées

1. Installer des jardins ou espaces potagers partagés (SDVE-Action 1.1.2) ;
2. Planter des arbres fruitiers, arbustes, plantes mellifères, .... (SDVE-Action 1.1.2) ;
3. Réalisation d'un schéma paysager sur le campus 1 (COMP).

#### Calendrier

○ Court terme (1-2 ans)      ● Moyen terme (3-5 ans)      ○ Long terme (> 5 ans)

**Services porteurs**

Mission Campus 30

**Services ressources**

Direction du patrimoine et de la logistique (DPL)

Bureau de la vie étudiante (BVE)

**Partenaires externes**

Collectivités territoriales.

Associations étudiantes (ACEN, ...). Associations

et groupes naturalistes

(LPO, GONm, GMN, ...)

ANBDD, CEN, ...

Conservatoire botanique de Normandie

**Groupe cible**

La communauté étudiante

Les personnels

**Sources de financement**

- ✓ Auto-financement
- ✓ COMP
- ✓ CVEC

**Indicateurs**

Pourcentage de voiries et parkings sur l'ensemble des espaces extérieurs

Nombre d'animations (formations et ateliers) de sensibilisation

**Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)**

- ✓ Charte de la biodiversité
- ✓ CCTP du marché d'entretien des espaces verts
- ✓ Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) 2023-2027
- ✓ Schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI)

## **Objectif 5.2 – Prévenir et réduire la production de déchets sur nos campus**

### **Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)**

● ○ ●  
Décarbonation Sobriété énergétique Préservation du vivant

### **Axe du référentiel DD&RS**

○ ○ ○ ● ○  
1 2 3 4 5

#### **Constats**

Le tri sélectif est mis en place depuis une dizaine d'années, sous différentes formes suivant le type de déchets à recycler ou à valoriser. Depuis 2013, le tri du papier et du carton est effectué dans de nombreuses structures universitaires sur apport volontaire (IUT, UMR IDEES, ...). Le tri sélectif s'est ensuite généralisé, d'abord sur les sites de Vire et à l'IAE, puis, dès 2022, sur l'ensemble des campus, avec l'installation de 360 duos de poubelles murales grises et jaunes, dans les circulations fréquentées par la communauté étudiante, et une soixantaine de poubelles double flux dans les espaces extérieures. Ces duos de poubelles sont accompagnés de consignes de tri afin d'informer et sensibiliser la communauté.

Le tri sélectif est progressivement déployé dans les bureaux et laboratoires, avec la réutilisation de poubelles transformées en poubelles de tri grâce à un autocollant et un sac transparent. Ce déploiement est accompagné d'une sensibilisation avec les personnels, pour expliquer la démarche, les consignes de tri, et répondre aux éventuelles questions.

Les autres déchets de type déchets verts, verre, D3E, et déchets dangereux suivent des filières spécifiques. Les déchets végétaux sont récupérés et valorisés par les prestataires en charge de l'entretien des espaces verts, et le verre est collecté via un container dédié sur le campus 1. L'université s'est engagée à prolonger la durée de vie des D3E et améliorer leur réutilisation en interne, auprès des services et unités de recherche, et en externe, auprès de différentes associations de réinsertion. Une convention de prise en charge des D3E a été mise en place avec une entreprise adaptée qui poursuit un but social en employant majoritairement des travailleurs reconnus en situation de handicap par la CDAPH. Cette entreprise reconconditionne notre parc informatique permettant de prolonger la durée de vie des équipements et favoriser ainsi l'économie circulaire. Une partie du parc informatique est ainsi revendu à petit prix et le reste est recyclé via des filières adaptées.

Les déchets dangereux produits par les laboratoires sont centralisés depuis une vingtaine d'année et collectés par des sociétés agréées pour leur acheminement vers les lieux de traitement et de stockage. Cette collecte spécifique concerne également les piles, accumulateurs, cartouches d'encre et toners usagés.

La quantité produite de déchets est un facteur d'émission pris en compte dans le calcul du bilan carbone de l'université. Selon le bilan carbone réalisé sur la base de l'année 2022, les déchets représentaient 526 t CO<sub>2</sub>eq, soit 1% du total des émissions émises par l'université. Cela semble insignifiant comparé à d'autres postes comme les déplacements domicile-campus, pourtant plusieurs actions concrètes peuvent être mises en place, permettant de diminuer l'empreinte carbone associée.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 4.2 « Développer une politique de prévention et de réduction des atteintes à l'environnement (dont les pollutions) » (p. 197-214).

#### **Objectif stratégique**

L'objectif est de réduire la quantité de déchets, toute nature confondue, produite par l'université et sa communauté.

#### **Actions**

Pour répondre aux sollicitations des collectivités territoriales et de la communauté universitaire ainsi qu'aux enjeux liés à son empreinte carbone, l'université souhaite développer des actions suivant quatre objectifs principaux : réduire, réutiliser, recycler, sensibiliser :

##### **1. Réduire**

- 1.1. Développement d'une politique d'achat responsable incluant des critères sur les emballages et autres sources de déchets ;
- 1.2. Anticipation du niveau de valorisation et identification de la filière de recyclage avant tout achat, pour éviter l'achat de produits difficilement recyclables.

##### **2. Réutiliser**

- 2.1. Généralisation de l'achat de produits reconditionnés, provenant de la seconde main, ou ayant un indice de réparabilité élevé ;
- 2.2. Généralisation du prêt de matériels entre unités de recherche, composantes, et services internes ;
- 2.3. Réalisation d'un diagnostic de réparation avant tout changement d'équipements.

### 3. Recycler

- 3.1. Finalisation du déploiement du tri double flux sur tous les campus (circulations et bureaux de travail) ;
- 3.2. Mise en place du tri des sept flux sur tous les campus (papier/carton, métal, plastique, verre, bois, plâtre, fraction minérale).

### 4. Sensibiliser

- 4.1. Sensibilisation de la communauté sur le reconditionnement, la réutilisation d'objets, équipements, et autres produits (papiers, cartons, ...), et la seconde main au sens large (vêtements d'occasion, ...).
- 4.2. Sensibilisation de la communauté sur le processus de recyclage des déchets et sur le besoin de diminuer la production de déchets (ateliers, visites, ...).

#### Sous-actions opérationnelles associées

- 1. Organisation de temps de sensibilisation à destination de l'ensemble de la communauté, sur les thématiques de la réduction, réutilisation et recyclage : ateliers de réparation, spectacles, friperies, ... ;
- 2. Communication sur la valorisation des déchets (informations, rappels réguliers sur les consignes à appliquer, ...)
- 3. Généralisation de l'installation de point d'eau pour encourager l'utilisation des gourdes dans le but de réduire voire de bannir les bouteilles d'eau sur les campus ;
- 4. Achat de goodies responsables incluant des gourdes et tasses pliables, et réduction de la distribution de ces goodies, ainsi que des bouteilles d'eau et gobelets lors des événements.

#### Calendrier

○ Court terme (1-2 ans)   ● Moyen terme (3-5 ans)   ○ Long terme (> 5 ans)

#### Services porteurs

Mission Campus 30

#### Services ressources

Direction de la prévention (DP).  
 Direction du patrimoine et de la logistique (DPL).  
 Direction de la commande publique (DCP).  
 Direction du système d'information (DSI).  
 Service universitaire de l'action culturelle (SUAC).  
 Bureau de vie étudiante (BVE).

#### Partenaires externes

Collectivités territoriales.  
 Structures en charge de la collecte des déchets (SYVEDAC, ...).  
 Associations étudiantes.

#### Groupe cible

La communauté étudiante  
 Les personnels

#### Sources de financement

- ✓ Auto-financement
- ✓ COMP
- ✓ CVEC

#### Indicateurs

Taux de poubelles jaunes sur l'ensemble des poubelles présentes sur chaque site  
 Nombre global de poubelles sur chaque site  
 Nombre d'animations de sensibilisation (formations et ateliers).

#### Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)

- ✓ Schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI)
- ✓ Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) 2023-2027
- ✓ CCTP du marché d'entretien

## Objectif 5.3 – Optimiser l'utilisation de la ressource en eau

<b>Axes prioritaires du SD DD &amp; RSE (Ministère ESR)</b>			<b>Axe du référentiel DD&amp;RS</b>				
○	○	●	○	○	○	●	○
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5

### Constats

Afin de réduire les consommations en eau, une démarche d'attention est adoptée, se traduisant dans des travaux de rénovation d'infrastructure, dans la pose de nouveaux matériels en vue d'une faible consommation (installation de mousseurs, mise en place de double chasses), dans la sensibilisation des usagers, et dans le suivi des consommations au fil des mois.

A cela s'ajoute l'installation de systèmes de récupération des eaux de pluie dans le bâtiment B et au stade du campus 1. L'eau de pluie est notamment utilisée pour alimenter les canalisations des sanitaires. La mise en place de ce système a permis de couvrir 70% de la consommation d'eau du bâtiment B. La prise en compte et l'intégration de la récupération d'eau lors des chantiers de rénovation ou construction est intégré dans le Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

Le suivi des consommations d'eau est réalisé au fil des mois, selon réception des factures pour certains sites, ou selon un suivi des compteurs par télérelève. Les anomalies sont ainsi identifiées et des investigations sont menées sur le terrain pour les expliquer. Par exemple, cela a permis d'identifier d'importantes fuites sur des réseaux d'adduction d'eau potable (AEP) sur le campus 1, et de procéder à des travaux de rénovation.

Entre 2012 et 2022, soit sur une période de dix ans, une baisse des consommations d'eau potable d'environ 20% a été constatée, et ce malgré le nombre d'étudiants qui a augmenté au cours des dernières années.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la sous-variable 4.1.5. « Réduire et optimiser la consommation d'eau » (pp. 191-195).

### Objectif stratégique

L'objectif est de réduire et optimiser la consommation d'eau, qu'elle soit potable ou non.

### Actions

Les **actions déployées** pour réduire la consommation d'eau sont les suivantes :

1. Systématiser la prise en compte de la réduction et l'optimisation de la consommation d'eau dans la réalisation de projets de rénovation ou de construction ;
2. Sensibiliser la communauté autour des enjeux liés à la consommation en eau ;
3. Améliorer le suivi de la consommation d'eau.

### Sous-actions opérationnelles associées

1. Intégrer un plan d'économie d'eau dans le futur schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA) ;
2. Installer des systèmes de récupération d'eaux de pluie dans les projets de rénovation ou de construction ;
3. Disposer d'un comptage spécifique par bâtiment.

### Calendrier

○ Court terme (1-2 ans)   ● Moyen terme (3-5 ans)   ○ Long terme (> 5 ans)

### Services porteurs

Direction de la prévention (DP)

### Services ressources

Direction du patrimoine et de la logistique (DPL)  
Mission Campus 30  
Direction de la communication (Dircom)

### Partenaires externes

La ville de Caen  
Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN)  
CROUS  
ENSICAEN

### Groupe cible

La communauté étudiante  
Les personnels

**Sources de financement**

- ✓ Auto-financement

**Indicateurs**

Évolution de la consommation d'eau en m<sup>3</sup>/an par campus

**Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)**

- ✓ Schéma de circulation des eaux
- ✓ Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

## Objectif 5.4 – Promouvoir une alimentation responsable

### Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)

○                      ○                      ●  
Décarbonation    Sobriété énergétique    Préservation du vivant

### Axe du référentiel DD&RS

○           ○           ○           ●           ○  
1           2           3           4           5

### Constats

Le CROUS Normandie est responsable d'une grande partie de l'alimentation de l'université de Caen. Il gère ainsi plusieurs structures de restauration (restaurants universitaires et cafétérias) au sein de nos différents campus. Une offre bio et locale, des légumes et fruits de saison et une option végétarienne sont proposés aux usagers. Des actions sont mises en place afin de sensibiliser la communauté étudiante et les personnels à l'alimentation responsable et à l'anti-gaspillage. Quelques points de restauration sont toutefois gérés par l'université et les plats proposés sont également constitués de produits locaux et de saison. Cette coopération entre le CROUS et l'université est également observée dans la gestion des distributeurs automatiques. L'université a exigé la présence de bouteilles d'eau plates afin de proposer une alternative moins chère et saine aux canettes et bouteilles de sodas. Une convention a été établie afin de proposer des fruits frais et fruits en sachet (compote) dans les distributeurs automatiques.

Les services et composantes sont parfois amenés à faire appel à des traiteurs afin de proposer des plateaux-repas, des apéritifs dînatoires, ou encore des buffets, dans le cadre de colloques, de réunions ou autres manifestations. N'étant pas forcément informée de la provenance des produits ou de la politique sociale des traiteurs choisis, l'université a profité du renouvellement du marché des traiteurs pour s'interroger sur le niveau d'engagement de chaque prestataire en matière de DD&RS. Ainsi, la Direction de la commande publique (DCP) a réalisé une analyse comparative sur les fournisseurs du marché des traiteurs, prenant en compte des critères DD&RS. Un questionnaire est envoyé aux différents prestataires, comportant des questions sur la proportion de produits de saison, locaux, bio utilisée, sur la politique de gestion des déchets adoptée et sur l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi ou en situation de handicap.

L'université accompagne des initiatives solidaires afin de lutter contre la précarité étudiante, comme l'Agoraé de Caen et l'Epi'Étu, qui sont des épiceries sociales et solidaires, situées respectivement sur le Campus 1 et le site de Cherbourg. L'université accueille également une antenne du Secours Populaire sur le Campus 2, qui organise des distributions alimentaires. **Sera prochainement accueilli le BAE 'Bureau Alimentation Etudiante dans le Tiers lieu, La Bavarderie, campus 2.**

Quelques actions de sensibilisation ont été organisés, comme par exemple des ateliers cuisine autour de l'alimentation durable en partenariat avec le Réseau étudiant pour une société écologique et solidaire (RESES) et la Comue Normandie, un atelier participatif sur les actions à mettre en place pour garantir une alimentation durable et responsable dans le cadre du TURFU Festival, ou encore un forum nutrition organisé par le Service de santé étudiante (SSE).

La promotion de l'alimentation durable et responsable se traduit par la volonté de transformer les campus en campus nourricier, couplant à la fois le respect de la biodiversité et la lutte contre la précarité étudiante. Ce projet se développe doucement avec l'installation de jardins partagés sur les campus 1, 5, IAE et INSPE de Saint-Lô. Ces jardins partagés comportent des fruits et légumes vivaces, ainsi que des plantes aromatiques. L'ensemble de la communauté universitaire peut profiter des récoltes et s'occuper des plantations.

Un jardin partagé, Caen Pousse, est installé depuis six ans, sur les hauteurs du campus 1, à Caen. Le terrain de 500 m<sup>2</sup> est prêté par le CROUS. Ce jardin partagé est ouvert aux étudiants, mais également aux habitants et habitantes du quartier, qui s'en occupent notamment en été.

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la sous-variable 4.4. « *Promouvoir une alimentation responsable accessible au plus grand nombre (sur l'ensemble de la chaîne de valeur "du champ à l'assiette")* » (pp. 237-246).

### Objectif stratégique

L'objectif est de renforcer l'accès à l'alimentation durable et responsable auprès de l'ensemble de la communauté.

### Actions

Transformer les campus en espaces nourriciers est un projet d'envergure nécessitant avant toute chose la plantation d'un grand nombre d'arbres fruitiers et arbustes sur les espaces verts disponibles de tous les campus normands. Ce projet permettrait de fédérer la communauté étudiante et les rendraient acteurs et actrices sur leurs campus. Il permettrait en particulier de nourrir en partie les étudiants et étudiantes en situation de précarité (distribution via l'Agorae par exemple), organiser des ateliers pour apprendre aux étudiants et personnels à faire des compotes, des conserves de fruits, etc., augmenter la cohésion sociale entre les différents acteurs des campus, et promouvoir une alimentation responsable (produits locaux, bio, etc.).

Les **actions déployées** sont les suivantes :

1. Mettre en place une démarche d'alimentation responsable au sein de l'établissement auprès des parties concernées internes et des délégataires de gestion ;
2. Sensibiliser la communauté sur l'alimentation saine et responsable ;
3. Développer les ressources comestibles dans un esprit de campus nourriciers (i.e. jardins partagés, ...).

### Sous-actions opérationnelles associées

1. Installer des jardins ou espaces potagers partagés (SDVE-Action 1.1.2) ;
2. Planter des arbres fruitiers (SDVE-Action 1.1.2) ;
3. Diffuser une enquête de satisfaction à réaliser auprès de la communauté universitaire ;
4. Organiser des ateliers de sensibilisation avec les parties prenantes (SSE, MDE, CROUS, CASUC etc.).

### Calendrier

● Court terme (1-2 ans)    ● Moyen terme (3-5 ans)    ● Long terme (> 5 ans)

#### Services porteurs

Mission Campus 30

#### Services ressources

Direction du patrimoine et de la logistique (DPL)  
Service de santé étudiante (SSE)  
Direction de la communication (Dircom)

#### Partenaires externes

CROUS  
Épiceries solidaires (Agoraé, Epi'Etu)  
Réseau étudiant pour une société écologique et solidaire (RESES)

#### Groupe cible

La communauté étudiante  
Les personnels

#### Sources de financement

- ✓ Auto-financement
- ✓ CVEC

#### Indicateurs

Nombre de d'animations de sensibilisation  
Évolution des habitudes en matière d'alimentation responsable

#### Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)

- ✓ Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) 2023-2027
- ✓ Schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI)

## **Objectif 6.1 – Favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité auprès des personnels**

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)			Axe du référentiel DD&RS					
○	○	○	○	○	○	○	○	●
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5	

### **Constats**

L'université de Caen Normandie s'est engagée depuis plusieurs années à favoriser et même afficher clairement une politique en faveur de l'égalité et de la diversité dans toutes ses dimensions (handicap, égalité femme/homme, lutte contre les violences SS) avec notamment la nomination en décembre 2020 de deux vice-présidents délégués à l'égalité, la parité et la vie citoyenne.

Ainsi, l'université de Caen Normandie s'est engagée dans le but d'améliorer l'accessibilité et favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap avec l'élaboration d'un schéma directeur du handicap en 2015 et la mise en place de structures d'accompagnement (une correspondante handicap à la DRH et un service de médecine de prévention des personnels), et l'aménagement et l'adaptation spécifiques du poste de travail, etc.

L'université de Caen Normandie s'engage également sur les enjeux pour l'égalité femme/homme via les actions suivantes :

- ✓ Nomination en 2016 d'une chargée de mission égalité F/H puis en 2020 de deux VP délégués à l'égalité, la parité et la vie citoyenne et d'une chargée de mission égalité ;
- ✓ Rédaction d'une charte égalité en 2016 ;
- ✓ Rédaction d'un rapport de situation comparée femme/homme en 2019, préalable à l'instauration d'une politique volontariste ;
- ✓ Rédaction en 2021 d'un plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes (2021-2024). Ce plan a été le point de départ de nombreuses actions notamment la mise en place de la commission égalité (cf. infra), le dispositif contre les VSS (cf. infra) mais aussi une politique de remplacement des congés de maternité...
- ✓ Mise en place d'un réseau de correspondants égalité dans les services et les composantes et d'une commission égalité qui a notamment en charge le suivi et la mise en œuvre du plan d'Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et à sa déclinaison annuelle ;
- ✓ Mise en place d'un dispositif de lutte contre les VSS dès 2021 (et dans le cadre du plan d'égalité entre les femmes et les hommes), création d'une cellule d'écoute, et en rappelant régulièrement et avec insistance que les VSS n'ont pas leur place à l'université ;
- ✓ Et d'autres d'actions avec le plan de formation en appui de sa stratégie en matière de diversité, ou bien encore avec la culture (un point d'entrée important pour éduquer et lutter contre le racisme et l'antisémitisme), ...

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 5.1 « Favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité au sein des personnels » (p. 247-255).

### **Objectif stratégique**

L'objectif est de favoriser une politique humaine et sociale d'égalité et de diversité auprès des personnels à travers l'adoption et la mise en œuvre de plans d'actions sectoriels (charte d'égalité, schéma directeur du handicap, plan d'action égalité, charte de lutte contre toutes les discriminations, ...) et en communiquant les bilans et les données associées aux personnels.

### **Actions**

Les **actions déployées** sont les suivantes :

1. Suivre et mettre en œuvre de la charte égalité (adoptée en CSAE et CA en février 2024) ;
2. Présenter annuellement au CSA, au CA et à l'ensemble de la communauté du bilan de l'égalité professionnelle femmes/hommes, et des bilans genrés des opérations d'avancement, repyramidage et RIPEC C3 ;
3. Actualiser le schéma directeur du handicap ;

4. Mettre en œuvre de la convention Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (votée au CSAE et CA en juillet 2024) ;
5. Mettre en conformité de l'accessibilité du site internet, de l'intranet ainsi que des documents institutionnels et de communication (communication égalitaire, accessibilité des outils numériques, ...);
6. Adopter une charte de lutte contre toutes les discriminations ;
7. Adopter et mettre en œuvre le plan d'action égalité (2025-2027).

#### Calendrier

● Court terme (1-2 ans)   ● Moyen terme (3-5 ans)   ○ Long terme (> 5 ans)

#### Services porteurs

Direction générale des services adjointe (DGS-A)  
Direction des ressources humaines (DRH)

#### Services ressources

Cellule d'écoute  
Direction du patrimoine et de la logistique (DPL)  
Direction de la prévention (DP)  
Mission Campus 30

#### Partenaires externes

Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)  
Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF)  
Défenseurs des droits

#### Groupe cible

Les personnels

#### Sources de financement

- ✓ Auto-financement
- ✓ COMP

#### Indicateurs

Nombre de personnes formées ou sensibilisés aux différents handicaps  
Évolution du nombre d'écoutes de la cellule d'écoute

#### Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)

- ✓ Projet d'établissement (2022-2027)
- ✓ Diagnostic Campus 30 DD&RS (mars 2023)
- ✓ Convention Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP)
- ✓ Charte égalité et plan d'action égalité (2025-2027)

## Objectif 6.2 – Favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, dans l'évolution des métiers

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)			Axe du référentiel DD&RS				
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>	
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5

### Constats

L'établissement est engagé dans une démarche d'accompagnement des métiers depuis plusieurs années. Et cette démarche prend en compte des enjeux DD&RS même si celle-ci demande à être approfondie.

L'université publie chaque année **un plan de formation** pour tous les personnels. Le plan de formation-développement des compétences est un outil stratégique de développement des ressources humaines qui vise à accompagner tout au long de leur carrière chaque personnel. Ainsi, dès la prise de poste, des formations sont proposées qu'elles soient techniques ou d'encadrement. Ce plan est élaboré chaque année après recensement des besoins auprès des personnels et de leurs responsables (fiche formation des entretiens professionnels) ; il traduit les objectifs d'évolution de l'établissement et il est construit au croisement :

- ✓ Des orientations définies par l'université dans son projet de développement stratégique ;
- ✓ Des projets de service des composantes, lorsqu'ils impliquent l'acquisition de nouvelles compétences pour un certain nombre de leurs agents ;
- ✓ Des besoins individuels exprimés par les personnels.

Dans le cadre de sa stratégie de développement durable et de responsabilité sociétale (DD&RS), l'université organise la montée en compétence de ses personnels afin de transformer les pratiques professionnelles en profondeur. L'offre de formation sur les TEDS à destination des personnels Biatss a été identifiée comme un axe prioritaire du plan de formation présenté en avril 2024 au CSAE. L'objectif de proposer **une acculturation en deux temps**. Tout d'abord, nous devons acquérir une culture commune sur les enjeux de transition en se basant sur des faits scientifiques reconnus ainsi que sur les recherches développées au sein de notre établissement. Ensuite, une fois les fondamentaux maîtrisés, des formations spécifiques seront proposées pour adapter les compétences métiers à ces enjeux. Le principe est de comprendre pour susciter l'adhésion aux changements nécessaires à mener dans le fonctionnement de notre organisation pour une activité soutenable.

Ainsi, la proposition est composée de **deux temps de formation complémentaires**. Le temps 1 apporte la culture générale commune et le temps 2 permet l'évolution des compétences professionnelles. L'objectif est de former un maximum de personnels au temps 1 afin de partager un constat et la nécessité de faire évoluer les pratiques. Pour le temps 2, il s'agira en priorité d'identifier des personnes clés qui insuffleront le changement dans leur structure et/ou les réseaux professionnels internes, les formations seront donc plus orientées métier. Un premier temps fort est ainsi programmé pour l'ensemble des chefs de services et leurs adjoints.

Les premières sessions formations sont programmées pour le premier semestre 2025 et sont inscrites au catalogue de formation de la DRH.

**Pour en savoir plus** : consulter le diagnostic DD&RS de la variable 5.2 « Favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, dans l'évolution des métiers » (p. 257-267).

### Objectif stratégique

L'objectif est d'inclure progressivement les aspects DD&RS dans l'évolution des métiers à travers des formations spécifiques et ciblées sur les transitions et la prise en compte des enjeux DD&RS dans les activités des différentes structures.

### Actions

Les **actions** déployées sont les suivantes :

1. Augmenter le nombre de formation à destination des personnels incluant un volet DD&RS en particulier TEDS (changement climatique, transition écologique, ...) (lien avec actions 2.2 & 2.3) ;
2. Inclure progressivement des missions DD&RS dans les fiches de poste (Biatss et EC).

### Calendrier

● Court terme (1-2 ans)    ● Moyen terme (3-5 ans)    ○ Long terme (> 5 ans)

**Services porteurs**

Direction des ressources humaines (DRH)  
Direction générale des services (DGS)

**Services ressources**

Centre d'enseignement multimédia  
universitaire (CEMU)  
Mission Campus 30

**Partenaires externes**

GIEC Normand  
ANBDD  
Conservatoire botanique  
de Normandie

**Groupe cible**

Les personnels

**Sources de financement**

- ✓ Auto-financement
- ✓ COMP

**Indicateurs**

Nombre de personnels Biats formés aux TEDS (phase 1 et 2)

**Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)**

- ✓ Projet d'établissement (2022-2027)
- ✓ Diagnostic Campus 30 DD&RS (mars 2023)
- ✓ Plan de formation annuel

## **Objectif 6.3 – Formaliser la politique de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) de l'établissement**

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)			Axe du référentiel DD&RS				
<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input type="radio"/>	<input checked="" type="radio"/>
Décarbonation	Sobriété énergétique	Préservation du vivant	1	2	3	4	5

### **Constats**

L'université de Caen Normandie met en place **différentes actions de prévention et d'informations** sur la santé et sécurité au travail, ainsi que sur le bien-être de manière plus générale, à destination **des personnels et de la communauté étudiante**. Elle met également à disposition **plusieurs formations**, obligatoires ou non, qui abordent la santé mentale, et la santé et sécurité au travail (SST). L'université de Caen Normandie a signé la **charte Égalité**, dans laquelle se trouve notamment une partie sur la lutte contre les VSS, et elle organise différents événements responsables, qui permettent d'aborder des sujets en lien avec **le bien-être et la SST**.

La politique de prévention, de santé et de sécurité des personnels et de la communauté étudiante est pilotée par la **Direction de la Prévention et le service de santé étudiante (SSE) en lien étroit avec la direction des ressources humaines et le médecin de prévention des personnels**. Un réseau d'assistantes et assistants de prévention est animé par la conseillère de prévention. La politique de prévention des risques permet de donner une **réponse structurée** aux problématiques en matière de santé et sécurité du travail, avec **l'adhésion et la coopération active des acteurs de l'université** au respect de procédures et de consignes de sécurité ayant une cohérence d'ensemble, **claire, connue et partagée**. Pour mener à bien cette politique, la Direction de la Prévention décline, avec les autres acteurs de la sécurité, des **actions de prévention primaires et secondaires**, transversales ou ciblées, mais également sur des **mesures ponctuelles de prévention tertiaire** (par exemple l'analyse des causes des accidents du travail pour alimenter le retour d'expérience).

La communauté étudiante peut avoir des informations sur la santé et la sécurité au travail ou dans leurs études **au cours des premières séances de TP**. Les préventeurs du service central Direction de la prévention peuvent également intervenir pour des modules de formation dédiée à la demande des enseignants. Sur le site internet d'Unicaen, dans l'onglet « Vie de campus », la communauté étudiante a accès à la rubrique « Santé – Bien-être – Handicap » dans laquelle se trouvent **toutes les informations en lien avec la santé et la sécurité au travail**.

L'université de Caen Normandie est soucieuse de la qualité de vie de sa communauté, sur ses sites universitaires. Ainsi, elle met en place diverses actions, en collaboration avec ses parties prenantes internes et externes. La qualité de vie passe notamment par l'accès à un **patrimoine immobilier accessible, convivial** et permettant d'accueillir les associations étudiantes, les événements, les activités culturelles et sportives, et toutes autres actions qui **favorisent l'amélioration de la vie du campus**. L'université porte une attention aux espaces de pause avec la mise en place de distributeurs automatiques, de fontaine à eau, de micro-ondes afin de faciliter leur quotidien.

**Deux crèches** accueillent les enfants du personnel de l'université, des étudiants et étudiantes, du CROUS, du CNRS, entre autres. L'université accompagne des initiatives de **création et d'animation d'espaces** ayant pour vocation la **création de lien social, l'émancipation des étudiants**, et favorisant **les initiatives collectives**. Ces espaces, sont communément appelés **tiers lieux**, puisqu'ils jouent un rôle tiers entre le lieu d'étude ou de travail et l'habitat.

Les étudiants et les étudiantes ont accès désormais aux **services de santé étudiante (SSE)**. L'offre à la fois individuelle (consultation) et collective (forums thématiques, ateliers d'initiation, ...) concerne les **soins de premier recours, des activités de prévention, de vaccination, de diagnostic notamment en santé mentale, en santé sexuelles, conduites addictives, nutrition, activité physique adaptée**. Afin de favoriser un accès égalitaire aux droits et à la santé dans les territoires le SSE s'est engagée dans une démarche partenariale avec les acteurs médicaux et socio-médicaux de proximité.

Plusieurs dispositifs nationaux de prévention ou de bien-être de la communauté universitaire sont mis en œuvre par les différents services de l'université de Caen Normandie (semaine du bien-être, le mois sans tabac, marche Unicaen Solidaire, séances de méditation pleine conscience, etc.).

A la suite de l'élaboration du plan pluriannuel d'égalité professionnel entre les femmes et les hommes, une **cellule d'écoute sur les violences sexistes et sexuelles** a été mise en place au sein de l'université depuis la rentrée

2022. Toute personne se trouvant dans ce type de situation, victime ou témoin, peut contacter des personnes habilitées à l'adresse mail [cellule-ecoute@unicaen.fr](mailto:cellule-ecoute@unicaen.fr). Cette cellule d'écoute est ouverte à toute la communauté universitaire, c'est à dire aux étudiants, étudiantes et aux personnels. Ce dispositif d'écoute dédié aux VSS qui a gagné en visibilité, est de plus en plus sollicité. Aujourd'hui, il convient d'aller plus loin et d'élargir l'offre d'écoute aux situations de harcèlement, de discrimination et de mal-être au travail

**Pour en savoir plus :** consulter le diagnostic DD&RS de la variable 5.3 « *Développer une politique de la qualité de vie dans l'établissement* » (p. 269-290).

### **Objectif stratégique**

L'objectif est d'inclure progressivement les aspects DD&RS dans l'évolution des métiers à travers des formations spécifiques et ciblées sur les transitions et la prise en compte des enjeux DD&RS dans les activités des différentes structures.

### **Actions**

Les **actions** déployées sont les suivantes :

1. Renforcer la politique de prévention et de santé/sécurité au travail, à la fois pour la santé physique et mentale (réseau de secourisme en santé mentale, ...) ;
  - Développer la mutualisation d'actions communes de prévention et de promotion de santé répondant aux enjeux de santé publique majeurs (principalement entre le SSE et le SMP).
2. Réaliser un guide de la santé et de la sécurité des étudiants durant leurs études traduits en plusieurs LVE ;
3. Soutenir l'offre APAS proposée à la communauté étudiante et mettre en place une offre APAS au personnel de l'université ;
4. Consolider le suivi des agents et des étudiantes et étudiants en situation de handicap ;
5. Faire évoluer la cellule d'écoute dédiée aux VSS vers une cellule d'écoute couvrant les situations de harcèlement moral et de discrimination ;
6. Continuer à rendre les environnements agréables (terrasses avec bancs, tables de pique-nique, campus sans tabac, lieux de convivialité pour les personnels, ...) ;
7. Mettre en place des baromètres sociaux (enquêtes bien-être au travail, victimisation, ...) et communiquer les résultats auprès de la communauté.

### **Calendrier**

● Court terme (1-2 ans)   ● Moyen terme (3-5 ans)   ○ Long terme (> 5 ans)

#### **Services porteurs**

Direction des ressources humaines (DRH)  
 Direction générale des services (DGS)  
 Direction de la prévention (DP)  
 Service de santé étudiante (SSE)  
 Médecine des personnels (SMP)

#### **Services ressources**

Service universitaire de l'action culturelle (SUAC)  
 Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS)  
 Direction du patrimoine et de la logistique (DPL)  
 Direction des études et de la vie étudiante (DEVE)  
 Direction du système d'information (DSI)

#### **Partenaires externes**

Agence régionale de santé (ARS)  
 Ligue contre le cancer

#### **Groupe cible**

Les personnels

#### **Sources de financement**

- ✓ Auto-financement
- ✓ COMP
- ✓ CVEC
- ✓ SCSP

#### **Indicateurs**

Existence et mise à jour annuelle du document unique (DUERP)  
 Nombre d'écoutes réalisées par la cellule d'écoute

**Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)**

- ✓ Projet d'établissement (2022-2027)
- ✓ Diagnostic Campus 30 DD&RS (mars 2023)
- ✓ Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) (2023-2027)
- ✓ Charte égalité et plan d'action égalité (2025-2027)



## **Objectif 6.4 – Renforcer la politique d'égalité des chances pour les apprenantes et apprenants**

Axes prioritaires du SD DD & RSE (Ministère ESR)	Axe du référentiel DD&RS
<p style="text-align: center;">○                      ○                      ○</p> <p>Décarbonation    Sobriété énergétique    Préservation du vivant</p>	<p style="text-align: center;">○      ○      ○      ○      ●</p> <p style="text-align: center;">1      2      3      4      5</p>

### **Constats**

La politique d'égalité des chances des apprenants est portée par la Vice-présidente de la CFVU en charge de la Vie Étudiante et du VP délégué à l'orientation. Ce sujet est abordé dans le Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE), dans le Schéma directeur du handicap en cours de renouvellement ainsi que dans le **Label Bienvenue en France** dont l'université est détentrice depuis 2019 (avec 3 étoiles lors du renouvellement en 2024).

L'université est engagée avec ses partenaires dans une politique de recrutement des d'apprenants et apprenantes avec pour objectifs de réduire ou limiter l'autocensure par exemple, et d'accroître l'ambition scolaire des élèves de collèges et lycées, en leur permettant une ouverture sur l'enseignement supérieur, le monde de l'entreprise et de la culture. Les différents dispositifs sont décrits ci-après.

Par ailleurs, l'université a toujours été engagée socialement afin de garantir l'accès à l'enseignement supérieur au plus grand nombre. Elle est notamment partenaire de la Fédération interuniversitaire de la formation à distance (FIED). Elle participe aussi activement au recrutement d'étudiants/étudiantes internationaux d'excellence via le **programme national des bourses Eiffel** permettant à ce public de bénéficier d'une aide financière conséquente ainsi que d'un accueil privilégié pour faciliter leur intégration. Au niveau européen, l'établissement applique déjà les recommandations de l'agence Erasmus+ pour des mobilités vertes et inclusives, telles qu'elles sont indiquées dans la nouvelle [Charte 2021-2027](#). Afin de faciliter le **recrutement et l'accueil d'étudiants/étudiantes internationaux de territoires spécifiques**, l'université met en place des conventions d'accueil couvrant notamment l'accompagnement dans les démarches, l'hébergement en résidence Crous et l'attribution possible de bourses sur financement propre ou européen (ex-MIC). L'université via le Carré international, est doté d'un **pôle support aux publics internationaux (SPI)**. En étroite collaboration avec les acteurs de la vie étudiante, universitaires comme extérieurs, le pôle assure tout au long de l'année une mission de conseil, d'accueil et d'accompagnement de ces publics, avec le déploiement de dispositifs exceptionnels sur les périodes de rentrée.

Le service « Espace, orientation et insertion » (EOI) a rédigé le **livret Continuum**, qui est diffusé aux lycéens/lycéennes et aux personnes en reprise d'études. Il comprend notamment **deux dispositifs phares** que sont « *Mon avenir UNICAEN* » et « *Les cordées de la réussite* ».

L'université de Caen déploie un accompagnement performant des étudiantes et des étudiants **en situation de handicap** (ou rencontrant un problème de santé) en s'appuyant à la fois sur son SSE, son Relais Handicap Santé (RHS). Notre politique s'appuie notamment sur le déploiement d'emplois étudiants tuteurs, sur un réseau de référents dans les composantes et sur un outil informatique, GAETHAN, développé à l'Université de Caen pour partager les informations. Par ailleurs, l'augmentation du nombre d'étudiants et étudiantes en situation de handicap s'accompagne d'une grande diversité des handicaps rencontrés et crée de vraies difficultés pour le corps enseignant qui ne possède pas toujours les connaissances pour le meilleur accompagnement possible.

L'application « **Objectif réussites** », qui a vocation à s'adresser à tous les étudiants et étudiants de licence, met l'accent sur le suivi individualisé de l'étudiant, en intégrant son contrat pédagogique et les prises de rendez-vous et comptes-rendus en découlant permettant de suivre l'évolution du projet et de la situation de l'étudiant, par différents acteurs en soutien aux étudiants : équipes pédagogiques, services d'appui comme l'Espace Orientation Insertion, et des nouveaux personnels en charge de l'accompagnement de ces étudiants

**Pour en savoir plus** : consulter le diagnostic DD&RS de la variable 5.4 « *Mettre en place une politique d'égalité des chances pour les apprenant.e.s* » (p. 291-315).

### **Objectif stratégique**

L'objectif est de renforcer la politique d'égalité des chances pour la communauté étudiante, en favorisant l'égal accès aux différentes formations et dispositifs d'accompagnement, et permettant une poursuite d'étude dans les meilleures conditions (matérielles, d'accueil et d'étude).

### **Actions**

Les **actions** déployées et **sous-actions opérationnelles associées** sont les suivantes :

1. Faciliter la continuité entre le lycée et l'université en augmentant le nombre de lycéennes et lycéens impliqués dans des dispositifs tels que les Cordées de la réussite ou Mon avenir UNICAEN et de façon générale développer les temps d'immersion des lycéens à l'université ;
2. Faciliter la continuité entre l'université et l'insertion professionnelle en développant et en évaluant l'offre de l'EOI ;
3. Travailler sur l'attractivité sur certaines formations genrées pour respecter un équilibre entre les genres ;
4. Favoriser la personnalisation et la flexibilisation des parcours afin de favoriser la réussite de nos étudiants, notamment à travers le contrat pédagogique de réussite étudiante (CPRE via l'application « Objectif Réussites ») et la mise en place d'un pôle d'accompagnement à la réussite étudiante » (ARE)
5. Développer un réseau alumni afin de développer les connexions entre les différentes générations de diplômés de l'université, de favoriser leurs connexions professionnelles et de rendre visibles des parcours inspirants pour la communauté étudiante actuelle et à venir ;
6. Améliorer l'accessibilité générale de l'expérience étudiante (accès aux bâtiments, aux services, aux manifestations, à l'information, à une offre sportive adaptée, outils numériques, ...) ;
7. Consolider le fonctionnement de la commission CVEC sur la partie commission d'accompagnement social en faveur des étudiants et des étudiantes ;
8. Maintenir le Label Bienvenue en France et poursuivre les efforts engagés pour l'accueil et la réussite des étudiantes et étudiants internationaux ;
9. Développer la promotion du dispositif de reconnaissance de l'engagement étudiant à destination des étudiantes et étudiants s'investissant pour l'inclusion.

#### Calendrier

● Court terme (1-2 ans)   ● Moyen terme (3-5 ans)   ○ Long terme (> 5 ans)

#### Services porteurs

Direction générale des services (DGS)  
Bureau de vie étudiante (BVE)  
Direction des études et de la vie étudiante (DEVE)  
Carré international

#### Services ressources

Centre d'enseignement multimédia universitaire (CEMU)  
Espace orientation insertion (EOI)  
Service de santé étudiante (SSE)  
Relais handicap santé (RHS)  
Référents Sport de haut niveau (SHN)  
Mission Campus 30, Composantes

#### Partenaires externes

MDPH  
Rectorat  
Collectivités territoriales

#### Groupe cible

La communauté étudiante

#### Sources de financement

- ✓ Auto-financement
- ✓ COMP

#### Indicateurs

Taux de réussite en licence en 3 ou 4 ans  
Nombre de contrats d'alternance  
Nombre d'apprenants et apprenantes en situation de handicap  
Pourcentage de bâtiments accessibles aux personnes en situation de handicap  
Nombre d'accompagnements d'apprenants et apprenantes en situation de handicap réalisés  
Pourcentage de contrats personnalisés édités pour des étudiants à besoin spécifiques recensés

#### Articulation avec les documents existants (chartes, schémas, ...)

- ✓ Projet d'établissement 2022-2027
- ✓ Diagnostic Campus 30 DD&RS (mars 2023)
- ✓ Schéma directeur de la vie étudiante (SDVE) 2023-2027
- ✓ Schéma directeur du handicap

# Table des matières

Edito du président.....	5
Introduction.....	7
<b>I. Présentation de la démarche .....</b>	<b>9</b>
A. Une université pluridisciplinaire et multi-sites .....	9
B. Attendus et obligations du SD DD&RSE.....	10
C. Contexte réglementaire.....	10
D. Un engagement de l'université déjà ancien et continu .....	12
E. Schémas directeurs, plans stratégiques et labels participant à la TEDS.....	14
F. Notre trajectoire de décarbonation et de sobriété énergétique .....	18
1) Les objectifs nationaux de réduction carbone et d'énergie.....	18
2) Bilan carbone : outil pour mesurer notre trajectoire de décarbonation .....	18
3) Nos objectifs de réduction de la consommation énergétique .....	19
4) Les leviers pour réduire la consommation énergétique et les émissions de GES .....	20
G. Notre trajectoire de gestion durable de la biodiversité.....	21
H. Méthodologie adoptée pour réaliser le SD DD&RSE .....	21
1) Phase de réalisation du diagnostic DD&RS (Janv. 2021-fév. 2023).....	22
2) Phase de réflexion et de partage d'expérience sur les SD-DD&RSE .....	23
3) Phase pour passer du diagnostic DD&RS au SD DD&RSE .....	24
I. Pilotage et suivi du SD DD&RSE et des indicateurs .....	25
1) Portage politique.....	25
2) Portage administratif et suivi opérationnel.....	25
3) Indicateurs.....	26
4) Communication des résultats .....	26
J. Pour conclure .....	26
<b>II. Axes stratégiques du schéma directeur DD&amp;RSE .....</b>	<b>27</b>
A. Introduction.....	27
B. Comment lire le document ? .....	27
C. Les six axes stratégiques du schéma directeur DD&RSE .....	27
Axe 1 – Renforcer la mobilisation de l'établissement pour répondre aux enjeux des transitions (4 objectifs & 9 actions) .....	27
Axe 2 : Sensibiliser et former aux enjeux écologiques et sociétaux pour anticiper les transitions (3 objectifs & 9 actions) .....	28
Axe 3 : Promouvoir une recherche responsable et ouverte dans le respect des fondamentaux éthiques (3 objectifs & 14 actions).....	30
Axe 4 - Agir ensemble contre le dérèglement climatique (5 objectifs & 24 actions) .....	31
Axe 5 - Favoriser la qualité de vie sur les campus et la préservation du vivant (4 objectifs & 21 actions) .....	33
Axe 6 - Favoriser une politique humaine et sociale (4 objectifs & 25 actions).....	34
<b>III. Fiches objectifs .....</b>	<b>37</b>
Objectif 1.1. – Renforcer notre politique DD&RS et l'intégrer à toute l'activité de l'établissement .....	37
Objectif 1.2. – Déployer et piloter notre stratégie DD&RS .....	39
Objectif 1.3. – Renforcer la visibilité de la démarche engagée.....	41
Objectif 1.4. – Contribuer avec nos partenaires à la construction d'une société responsable .....	43
Objectif 2.1 – Intégrer les problématiques TEDS dans les enseignements et les formations .....	45
Objectif 2.2 – Accompagner le développement des connaissances et compétences DD&RS des équipes pédagogiques.....	47
Objectif 2.3 – Encourager le développement des connaissances DD&RS de la communauté universitaire .....	49

Objectif 3.1 – Encourager une recherche responsable .....	51
Objectif 3.2 – Poursuivre notre politique de science avec et pour la société sur les TEDS .....	53
Objectif 3.3 – Favoriser une recherche ouverte, dans le respect des fondamentaux éthiques .....	55
Objectif 4.1 – Mesurer notre empreinte carbone pour accompagner le changement de pratiques.....	57
Objectif 4.2 – Réduire la consommation des ressources énergétiques.....	59
Objectif 4.3 – Réduire l’empreinte carbone des unités de recherche.....	61
Objectif 4.4 – Inciter à l’usage de modes de déplacements durables.....	63
Objectif 4.5 – Promouvoir le numérique responsable .....	65
Objectif 5.1 – Développer la biodiversité sur nos campus.....	67
Objectif 5.2 – Prévenir et réduire la production de déchets sur nos campus .....	69
Objectif 5.3 – Optimiser l’utilisation de la ressource en eau.....	71
Objectif 5.4 – Promouvoir une alimentation responsable.....	73
Objectif 6.1 – Favoriser une politique humaine et sociale d’égalité et de diversité auprès des personnels .	75
Objectif 6.2 – Favoriser et accompagner le développement des compétences, dont les compétences DD&RS, dans l’évolution des métiers.....	77
Objectif 6.3 – Formaliser la politique de la qualité de vie et des conditions de travail (QVCT) de l’établissement.....	79
Objectif 6.4 – Renforcer la politique d’égalité des chances pour les apprenantes et apprenants.....	83
<b>Table des matières .....</b>	<b>85</b>

**Délibération 2024-078.**

Acceptation de plans de financement

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
Réunion du 18 octobre 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission de la recherche en date du 9 septembre 2024,*

**DÉLIBÈRE**

**Article 1:**

Le conseil d'administration approuve les plans de financement pour la recherche annexés à la présente délibération.

Annexe : plans de financement.

Résultat du vote : Unanimité (31 pour).

Fait à Caen, le 21 octobre 2024.

Le Président de l'Université,

  
Lamri ADOUI

Délibération publiée le : **28 OCT. 2024**

Délibération transmise à Mme la Rectrice le : **28 OCT. 2024**

## Acceptation de Plan de financement & Demande de subvention Pour un programme de recherche

Le projet PLATONUS-TRIORG concerne l'acquisition d'un trieur larges particules, en particulier destiné au tri des organoïdes tumoraux produits par la plateforme ORGAPRED de l'US PLATON. L'Unité de Services PLATON a pour vocation d'accompagner les projets de recherche académiques comme industriels dans le domaine de la recherche préclinique et translationnelle (études biomédicales, essais thérapeutiques) en oncologie. Les plateformes de l'US PLATON permettent de couvrir les champs analytiques moléculaires, cellulaires, histologiques et populationnels, et sont ainsi susceptibles d'accompagner toutes les phases de la recherche en oncologie.

Le projet PLATONUS-TRIORG concerne l'acquisition d'un trieur larges particules, en particulier destiné au tri des organoïdes tumoraux produits par la plateforme ORGAPRED de l'US PLATON, notamment dans le cadre de projets de recherche visant à démontrer la faisabilité de leur utilisation clinique pour guider la décision thérapeutique. Il permettra de définir l'impact de la taille ou du nombre d'organoïdes par puits sur la réponse aux traitements (et donc de préciser la valeur prédictive des tumoroides et les moyens de la renforcer), et de miniaturiser les processus afin de pouvoir à terme donner plus de réponses aux cliniciens avec moins de matériel biologique de départ (travail sur des organoïdes obtenus à partir de micro-biopsies).

Type de programme	UFR/Equipe Directeur/ Responsable Scientifique	Intitulé du programme Période de Réalisation	Coût total du programme	REGION (60%)	INSERM (40%)
NORMANDIE RECHERCHE PLATEFORME 2023	UFR SANTE / ANTICIPE <u>Directeur du Laboratoire</u> : Gut LAUNOY <u>Responsable(s) scientifique(s) du projet</u> : Laurent POULAIN	<b>PLATONUS TRIORG</b>  Région : 01/04/2024 - 31/03/2026  INSERM* : 15/05/2024 - 31/12/2024	749 999 €	450 000 €	299 999 €

Avis de la Commission de la Recherche du 09 /09/ 2024 : avis favorable  
Décision du Conseil d'Administration du 18/10/2024 :

Fait à Caen, le

Le Président de l'Université,

Lamri ADOUI

\* attente de réponse appel à projets national INSERM, Convention signée le 12 juillet 2024.

Délibération 2024-079.

## Transformation de l'UMR BOREA en UR MERSEA

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion du 18 octobre 2024

*Vu l'article L712-3 du code de l'éducation,  
Vu l'avis de la commission de la recherche en date du 9 septembre 2024,*

### DÉLIBÈRE

#### Article 1:

Le conseil d'administration approuve la création de l'unité de recherche MERSEA issue de la transformation de l'UMR BOREA.

Résultat du vote : Unanimité (30 pour).

Fait à Caen, le 21 octobre 2024.

Le Président de l'Université,



Lamri ADOUI



Département d'évaluation de la recherche

# DOCUMENT D'AUTOÉVALUATION DES UNITÉS DE RECHERCHE

**CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2023-2024**  
VAGUE D

Septembre 2022



## Trajectoire de l'Unité de Recherche de Biologie Marine issue de BOREA CAEN

### Contexte de création

Suite à la décision du MNHN « d'un recentrage stratégique qui n'inclut pas les personnels de l'Université de Caen »,<sup>1</sup> les EC caennais ont été contraints de se restructurer dans le cadre d'une nouvelle UR portée par l'Université de Caen Normandie.

Cette restructuration s'est faite après une période difficile, une période d'incompréhension. Chacun se voyait poursuivre sa recherche dans l'unité BOREA qu'il avait vu naître et évoluer.

Malgré ce contexte compliqué et contraint par le temps, chacun a su faire preuve de détermination et a été force de proposition pour co-construire un projet d'unité dont le nom reste à définir.

Le nouveau projet d'Unité de Recherche à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2025 se veut lisible et dynamique. Il a été élaboré autour de deux équipes équilibrées à l'expertise scientifique reconnue, complémentaires dans leurs échelles de champs de recherches : L'équipe, « PHARE » dirigée par G. RIVIERE, issue de la fusion de la partie caennaise des équipes EMERGE et PHYPAQ et l'équipe FORSEAS dirigée par P. CLAQUIN issue principalement de l'équipe RECAP recentrée sur Caen. Ces deux équipes accueilleront également des membres de l'équipe ECOFUNC et EVOREG.

Les équipes « PHARE » et « FORSEAS » développeront une activité en continuité des nombreux programmes et projets de recherches nationaux et internationaux passés et en cours portés au niveau Caennais (4 708 K€ de contrats sur la période 2017-2022). Afin de poursuivre leurs activités de recherche au niveau local, national et international, en partenariat avec des structures publiques et privées, les collègues bénéficieront au niveau de l'UR d'une cellule administrative et technique ainsi que d'un contexte très dynamique au niveau de l'Université Caen Normandie. En effet, le projet pourra s'appuyer sur la nouvelle station marine de l'Université de Caen (CREC) et sur les plateformes de pointe de l'US EMERODE.

### Positionnement scientifique

L'objectif de cette UR est de comprendre l'évolution de la biodiversité et des écosystèmes marins face aux contraintes environnementales (changement climatique, anthropisation) ainsi que ses mécanismes, en s'appuyant sur 2 échelles. La première (équipe PHARE) sera centrée sur les régulations de la physiologie de la molécule à l'organisme et la seconde (équipe FORSEAS) allant de l'organisme à l'écosystème. Les différentes échelles et contraintes environnementales étudiées, sont envisagées aussi bien au niveau de perspectives fondamentales globales (réchauffement, anthropisation, contaminations) qu'au niveau d'applications locales (pêche, aquaculture en Manche ou à l'international). Leur intégration dans la complémentarité des processus adaptatifs de la molécule à l'écosystème constituera un axe transversal fort de l'unité.

Les modèles d'étude resteront les modèles historiques du laboratoire : Microalgues, Macroalgues, Mollusques, Chondrichthyens et Téléostéens.

L'UR s'appuiera également sur deux infrastructures locales pour développer sa recherche : 1) le CREC (station marine de Luc Sur mer) et 2) L'Unité de Service EMERODE et ses plateformes et plateaux (PROTEOGEN, CBM – Algobank, PLATIN, CMABIO). Ces deux entités complémentaires offrent la possibilité d'accéder à la mer, d'étudier les organismes marins, *in situ*, en milieux contrôlés, à l'échelle cellulaire et moléculaire.

L'UR sera rattachée à la Structure Fédérative pluridisciplinaire MerLiN « MER Littoral Normand » ce qui lui permettra de poursuivre ses études dans un environnement multidisciplinaire autour de la biodiversité et des écosystèmes marins normands, tout en étant ouverte à l'international de par ses différentes collaborations avec des collègues en Angleterre, Pays-Bas, République tchèque, Côte d'Ivoire... et en interaction avec des structures publiques (Universités, laboratoires d'analyses...) ou privées (écloseries, entreprises aquacoles).

### Fonctionnement de la future UR

Il est proposé un portage de ce projet par Céline ZATYLNJ-GAUDIN avec un Conseil de direction (CoDir) qui regroupera la directrice de l'unité et les deux directeurs d'équipe Guillaume Rivière et Pascal Claquin.

Le CoDir s'appuiera sur un conseil de laboratoire regroupant 2 membres élus pour chacune des équipes, 2 membres élus BIATSS, 1 membre élu doctorant et un membre élu parmi les contractuels-post-doctorants. La parité sera respectée. Des chargés de mission seront élus ou désignés au sein et en dehors du CoLab.

Le conseil se réunira 3 à 4 fois par an pour 1) échanger sur les aspects scientifiques, matériels et humains, 2) définir la stratégie scientifique et financière de l'unité ainsi que la politique de poste.

Une assemblée générale annuelle permettra de rassembler la totalité des personnels de l'UR. Elle pourra être couplée à la tenue de Journées Scientifiques.

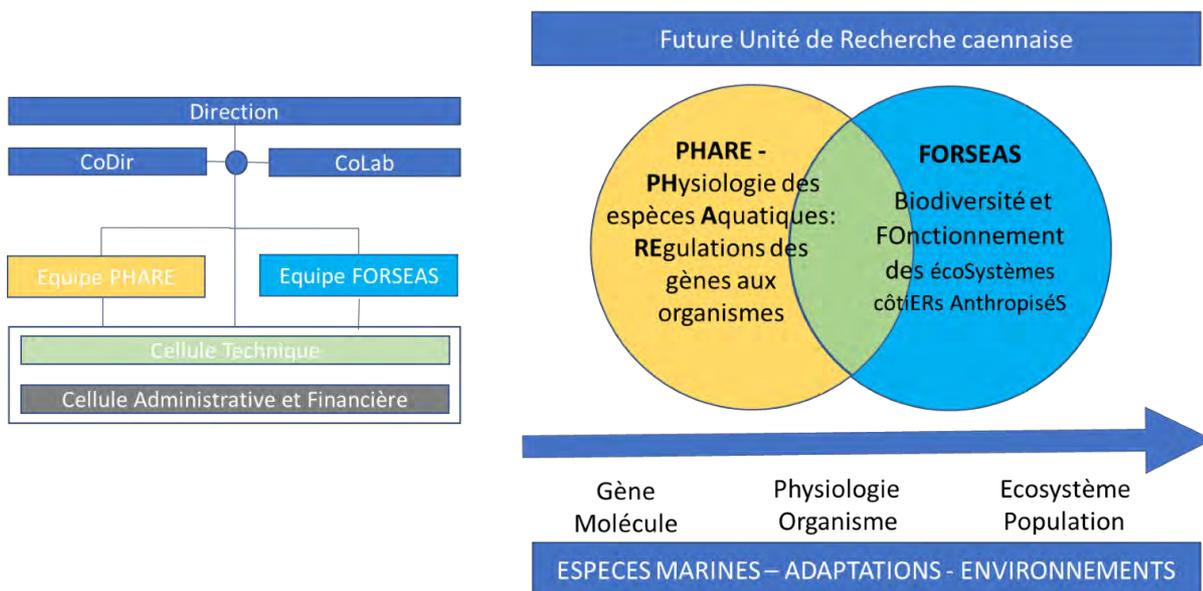
Des animations scientifiques auront lieu chaque mois à l'image des animations de site actuelles, et BOREA Caen restera impliquée dans l'accueil de chercheurs étrangers.

La communication en externe sera assurée en lien avec la cellule communication de l'UniCaen et basée sur le site internet actuel. L'UR continuera également à développer sa communication envers les collègues (participation et organisation de congrès nationaux et internationaux - ex : EPIMAR) comme le grand public à travers des opérations de médiation ponctuelles et/ou récurrentes (fête de la science, « têtes chercheuses », Cité de la Mer, MT180, accueil de stagiaires, articles de presse et reportages...).

L'UR s'attachera également aux conditions de travail de l'ensemble de son personnel, en veillant au respect des règles d'Hygiène et de sécurité notamment lors de missions sur le terrain et en étant particulièrement attentive aux risques psycho-sociaux.

L'UR renforcera sa politique de gestion et de partage des données à travers un PGD conforme aux recommandations de la DSI de l'Unicaen et en adéquation avec les orientations de la FAIR Science.

#### Proposition de trajectoire pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025



#### Présentation du projet de l'équipe PHARE

PHysiologie des espèces Aquatiques: REgulations des gènes aux organismes

Membres EC : Clothilde Berthelin, François Durantou, Pascal Favrel, Céline Zatylny-Gaudin, Aude Gautier, Karine Grangeré, Joël Henry, Kristell Kellner, Anne-Sophie Martinez, Guillaume Rivière, Benoît Véron.

L'équipe réunira les enseignants-chercheurs de l'unité spécialisés dans les processus de régulations moléculaires de la physiologie des espèces aquatiques, sur des niveaux d'observations s'étendant du gène, à la cellule, au tissu et jusqu'à l'organisme. Ces régulations s'entendent au niveau intrinsèque (contrôle de l'expression des gènes en *cis* et en *trans*, communication neuroendocrine, signalisation cellulaire...) mais également extrinsèque (influence de l'environnement, acclimatation aux stimuli externes). Les questions s'articuleront autour de la compréhension des mécanismes du déterminisme et de la plasticité des destins cellulaires (identité phénotypique, différenciations) qui gouvernent la physiologie générale de l'organisme et leur cycles biologiques, notamment la physiologie de la reproduction (déterminisme sexuel, gamétogenèse, ponte) et du développement (ontogenèse) ainsi que sa stabilité dans un contexte de changements environnementaux globaux. L'équipe envisagera ses recherches dans un contexte d'interactions, entre les

différentes échelles, entre systèmes physiologiques (reproduction/développement - nutrition - immunité) et entre les différents facteurs intrinsèques et extrinsèques.

Les espèces étudiées reflètent autant de positions clés au sein d'un large éventail phylogénétique. Elles représentent également des espèces exploitées par la pêche et l'aquaculture. Il s'agit donc de modèles d'intérêt à la fois fondamental et appliqué parmi les microalgues (phyla d'intérêt aquacole), les mollusques bivalves (huitre *Crassostrea gigas*, palourde *Ruditapes philippinarum*), gastéropodes (bulot *Buccinum undatum*) et céphalopodes (seiche *Sepia officinalis*), les poissons chondrichthyens (petite roussette *Scyliorhinus canicula*) et téléostéens (bar *Dicentrarchus labrax* et poisson Cameroun *Heterotis niloticus*). L'équipe s'intéressera à la compréhension des spécificités physiologiques de ces modèles et de leur(s) réponse(s) aux stimuli environnementaux. Les axes de recherches principaux s'inscriront dans les questionnements suivants, en continuité de l'expertise acquise dans le cadre de nombreux projets et programmes, et de collaborations nationales et internationales :

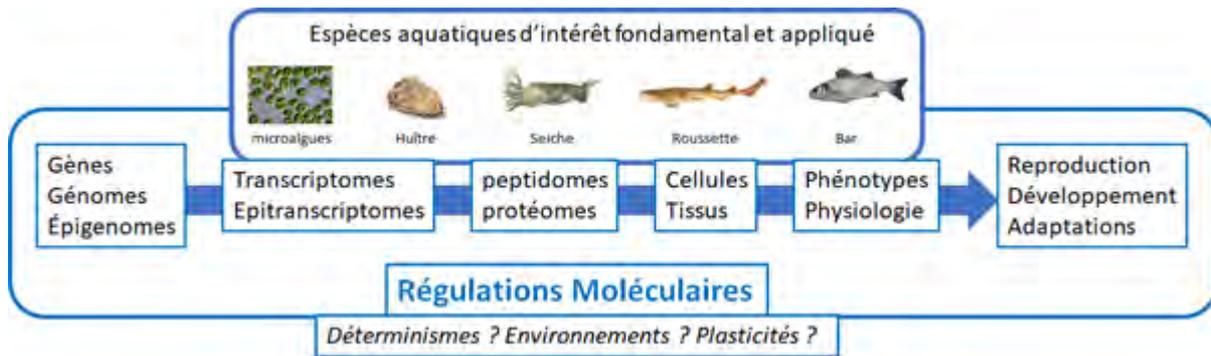
- Axe 1 : Déterminismes moléculaire et cellulaire des systèmes de contrôle des étapes clés des cycles biologiques.

Cet axe décryptera les voies cellulaires et moléculaires impliquées dans la destinée des cellules engagées et/ou responsables des processus physiologiques étudiés. L'accent sera mis sur la physiologie de la reproduction et du développement, et inclura l'étude des facteurs et des mécanismes gouvernant la balance de l'identité souche et de la différenciation des lignées germinales et somatiques. Au niveau moléculaire, la régulation de l'expression des gènes, notamment *via* des mécanismes épigénétiques (modifications des acides nucléiques et de la structure de la chromatine) sera particulièrement scrutée (RIN SCHEMAh 2021-23, RIVAgE 2022-25). D'autre part, la compréhension des voies de contrôle et du dialogue neuro-hormonal, immunitaire et nutritionnel des étapes clés du cycle biologique passera par la caractérisation de leurs voies de communication (neuro-endocrinologie), de signalisation (caractérisation de molécules bioactives et déorphanisation de récepteurs) (ANR NEMO 2015-19, RIN ECUME 2018-22), et des mécanismes moléculaires du déterminisme du sexe (WN GenESis 2022-24).

- Axe 2: Conséquences adaptatives et évolutives de la plasticité des systèmes de contrôle de la physiologie et des cycles biologiques.

Les processus de régulation de la physiologie évoqués précédemment conditionnent étroitement l'adaptation des organismes à leur environnement, et si leurs déterminismes sont avant tout génétiques, ils sont aussi susceptibles d'être influencés par l'environnement. Ainsi, le second axe de recherches de l'équipe se focalisera sur la plasticité de ces systèmes, notamment en réponse à des modifications liées aux changements environnementaux (réchauffement, anthropisation, contaminations...). Les conséquences adaptatives et évolutives de ces adaptations sont particulièrement pertinentes dans le contexte de la pêche et de l'aquaculture durables des espèces étudiées, et seront envisagées non seulement en regard des contingences liées à leur exploitation immédiate (conditions d'élevage et nutrition, immunité, ponte...) (HERMETIA 2021-23, REGAL 2023, FEAMP MECANOR 2020-23, Interreg RaNTRans 2018-23) mais également future, grâce à l'étude des impacts inter- et transgénérationnels (héritabilités épigénétique et épitranscriptomique, modélisation) (ANR PESTO 2020-24, WN LINEAGE 2023-2025, ANR HABIS 2023-2027).

Les membres de l'équipe ont une expertise dans des approches complémentaires pour aborder ces différentes questions. Des études chromatinienne, génétiques et épigénétiques (qPCR, séquençages NGS et Nanopore, bioinformatique, immunoprécipitations), transcriptomique, protéomiques et peptidomiques (NanoLC-MS/MS, endocrinologie inverse), permettront d'identifier les biomolécules actives, actrices des voies de régulations physiologiques. Des études cellulaires et histologiques (cultures et tris cellulaires, histologie et microscopies qualitative et quantitative), caractérisations moléculaires (immunomarquages, hybridations) ainsi que des tests fonctionnels *in vivo* et *in vitro* (expositions, injections, transplantations, édition génique) permettront de déterminer la fonction des facteurs identifiés. Enfin, l'ensemble des expérimentations *in vitro*, en milieu contrôlé, les études de terrain, et la modélisation (modèles DEB) permettront de replacer les résultats dans un contexte plus global et d'envisager leur éventuelle valeur au niveau de l'adaptation et de l'évolution des espèces.



### Présentation du projet de l'équipe FORSEAS

Biodiversité et fonctionnement des ECOSystèmeS côtiers Anthropisés

Membres EC : Christelle CAPLAT, Pascal CLAQUIN, Katherine COSTIL, Camille DETREE, Jean-Marc LABEL, Isabelle MUSSIO, Francis ORVAIN, Jean-Paul ROBIN. Anne-Marie RUSIG, Antoine SERPENTINI, Pascal SOURDAINE.

Le projet de l'équipe est centré sur l'écosystème côtier de la Manche qui présente de forts gradients d'anthropisation depuis la Baie Seine très impactée jusqu'à l'Ouest de la Presqu'île du Cotentin. Le projet intègre la problématique du continuum Terre-Mer en développant des projets le long de l'estuaire de Seine (SARTRE, MELTING POT, EVEREST) ainsi que sur de plus petits estuaires comme l'Orne (Biosurveillance). Les impacts anthropiques sont appréhendés via la problématique de l'eutrophisation (DYSTRO-B, RANTRANS, PRR OCEAN RIOMAR), des contaminants (ECOCAP, Gedubouq, Sashimi) de la pêche (SPADYN) et de la modification des habitats tant pélagiques que benthiques (IPREM). Les habitats benthiques étudiés vont des substrat meubles (e.g. vasières) jusqu'aux substrats durs en se focalisant sur l'artificialisation des écosystèmes Manche notamment avec le développement de l'éolien en Mer et des zones portuaires (ECOCAP, ANODE, MARINEFF, BIOSTEM). Le projet va continuer à s'appuyer sur la forte implication de l'équipe dans les Services Nationaux d'Observation (SNO) de l'IR ILICO mis en œuvre au CREC- Station Marine de l'Unicaen (SNO SOMLIT, SNO COAST-HF, SNO PHYTOBS-Network, SNO BENTHOS) et dans les programmes d'Observation régionales PHRESQUES et européens (H2020 JERICO S3). Cette implication dans les SNO et autres systèmes d'observation permet à l'équipe de générer un suivi diachronique de nombreux paramètres ainsi que des supports logistiques et techniques pour mener à bien ses travaux. La bouée instrumentée SMILE développée par l'équipe en collaboration avec Ifremer constitue par exemple un outil de pointe pour nos travaux.

Plus largement, le projet de l'équipe va profiter des infrastructures de recherche de haute qualité proposées à l'Université de Caen Normandie, au niveau du Campus 1 (plateaux techniques de l'US EMERODE) et du CREC Station Marine qui offre des moyens à la mer, de l'instrumentation, des laboratoires d'analyses et des salles expérimentales.

Dans ce contexte géographique et logistique, l'équipe va poursuivre le développement de ses travaux sur les effets de l'anthropisation **des Organismes jusqu'à l'Ecosystème**, 1) en appréhendant à différentes échelles l'acclimatation des organismes, et les modifications des populations et des communautés ; 2) en évaluant les trajectoires des grandes fonctions écosystémiques. Les compétences et les expertises de l'équipe, vont profiter également à des projets de valorisation des filières normandes de la pêche et de l'aquaculture sur différents modèles biologiques tels que les macroalgues (OPERANDI).

L'équipe va poursuivre ses travaux, autour des trois forçages anthropiques majeurs que sont les contaminants, l'eutrophisation et les modifications des habitats, dans le contexte du changement climatique. Deux questions générales peuvent être dégagées :

Quelles sont les capacités d'acclimatation des organismes et des populations soumis à différentes pressions environnementales ?

Quelles sont les effets de ces forçages sur les processus fondamentaux du fonctionnement de ces écosystèmes et sur les ressources biologiques ?

De manière concrète, nous allons ainsi travailler sur :

- Les réponses des organismes et des populations face aux contaminants

Les réponses aux pressions liées aux contaminants chimiques (e.g. pesticides, adjuvants, métaux, microplastiques) seront étudiées sur différents modèles biologiques tels que les mollusques (bivalves et céphalopodes), les microalgues, les échinodermes (oursins), les élaémobranches en considérant des espèces autochtones ou introduites potentiellement invasives. Ces études menées en conditions contrôlées permettent de mesurer des effets aigus ou chroniques en condition mono et/ou multi-stress (e.g. couplage avec des pressions environnementales tels que des variations de pH, températures) sur les différents stades de vie. Les impacts de la température et de la salinité sur la physiologie d'un modèle élaémobranche seront également considérées. En parallèle, une autre approche (*in situ*) sera menée à partir de l'étude de populations naturelles et/ou d'organismes transplantés dans le milieu naturel impacté (biosurveillance active). Les effets recherchés seront centrés sur les traits d'histoire de vie ainsi et sur les mécanismes moléculaires et cellulaires associés à la défense des organismes et à l'état physiologique (immunité, reproduction, métabolisme). Au-delà des effets physiologiques, le transfert des contaminants au sein de réseaux trophiques sera également considéré.

- **Les réponses des organismes aux communautés face à l'eutrophisation**

L'eutrophisation et en particulier la dystrophie (apports déséquilibrés des sels nutritifs N/P) seront étudiés sur les différents compartiments des producteurs primaires (phytoplancton, microphytobenthos, macroalgues) (Interreg RANTRANS, ANR SAVE-C, DYSTRO-B, RIOMAR). L'expertise sur la caractérisation des sources d'azote, associée aux approches écophysiological et écologiques, permet à l'équipe 1) d'appréhender l'impact de ces apports sur la structure des communautés et la productivité primaire du milieu, et 2) de travailler sur des trajectoires et des scénarios impliquant la variation des apports due au changement climatique et/ou aux politiques publiques. Ces travaux reposent sur des compétences fortes en photobiologie qui intègrent des travaux à multi échelles biologiques, temporelles et spatiales en s'appuyant sur des méthodologies innovantes.

Ces études fonctionnelles seront appliquées à bioremédiation par les macroalgues (réduction N et P) en développement, en Normandie, une aquaculture intégrée durable (OPERANDI).

- Les réponses des populations et des communautés face aux modifications des habitats.

Les systèmes fortement anthropisés que nous étudions se caractérisent par de forts gradients d'anthropisation induits par la pêche, les infrastructures marines (e.g. extensions portuaires, enrochements, parcs éoliens), par l'érosion des vasières et du littoral et par l'altération des fond. Ces dernières années, différents projets de notre équipe caennaise ont étudié ces problématiques sur les côtes normandes (Interreg COCKLES et CEPHS&CHEFS, GIP SA PHARESEE, Interreg MARINEFF. L'opportunité de mesurer les effets du changement des propriétés des substrats sur la biodiversité et la productivité des systèmes dans un contexte d'anthropisation croissante, permettra de développer des projets ambitieux intégrant un développement d'infrastructures éco-conçues bas carbone (Projet BLUE-C) et la restauration des écosystèmes, tout en contribuant avec des études spatialisées pour une meilleure planification de l'espace maritime. Les compétences de l'équipe en termes de restauration écologique vont, par exemple, se traduire dans le cadre du projet EVEREST par la restauration de vasières intertidales de l'estuaire de Seine en se focalisant sur les fonctions écologiques majeurs de ces systèmes. Ces travaux s'adossent à des compétences en modélisation qui permettent d'appréhender la régulation des processus hydrosédimentaires et biogéochimiques liés à l'activité du benthos.

Ces travaux à l'échelle des écosystèmes côtiers normands vont nous permettre de continuer à répondre aux demandes sociétales fortes en lien avec le changement climatique, la pêche, l'aquaculture, les espèces invasives etc. Nous allons poursuivre nos collaborations avec les collègues européens et nous souhaitons renforcer nos collaborations dans le cadre des Interreg « Mer du Nord » et « Atlantique ». Enfin, nous allons maintenir nos collaborations avec les collègues de l'Université des Antilles et de l'OHM Littoral Caraïbe avec lesquels nous avons construit des liens forts et durables.

Liste prévisionnelle des personnels de l'UR Caen au 01/01/2025

Nom	Prénom	H/F	Corps	Section CNU /BAP	HDR
BERTHELIN	Clothilde	F	MCF	CNU 68	Oui
CAPLAT	Christelle	F	MCF	CNU 31	Oui
CLAQUIN	Pascal	H	PR	CNU 68	Oui
COSTIL	Katherine	F	MCF	CNU 67	Oui
DETREE	Camille	F	MCF	CNU 68	
DUBOS	Marie-Pierre	F	IE	BAP A	
DURANTOU	François	H	MCF	CNU 69	
FAUCHOT	Juliette	F	MCF	CNU 68	
FAVREL	Pascal	H	PR	CNU 68	Oui
FORTE	Sylvia	F	AI	BAP J	
GAUTIER	Aude	F	MCF	CNU 68	
GRANGERE	Karine	F	MCF	CNU67	
HENRY	Joël	H	PR	CNU 68	Oui
KELLNER	Kristell	F	MCF	CNU 68	Oui
SRITHARAN	Sandra	F	TCH	BAP A	
LE ROY	Bertrand	H	AI	BAP A	
LEBEL	Jean-Marc	H	PR	CNU 67	Oui
MARAIS	Fabienne	F	TCH	BAP A	
MARTINEZ	Anne-Sophie	F	MCF	CNU 68	Oui
MUSSIO	Isabelle	F	MCF	CNU 68	
ORVAIN	Francis	H	MCF	CNU 67	Oui
RIVIERE	Guillaume	H	MCF	CNU 68	Oui
ROBIN	Jean-Paul	H	PR	CNU 67	Oui
ROGER	Christophe	H	AJT	BAP A	
RUSIG	Anne-Marie	F	MCF	CNU 68	
SERPENTINI	Antoine	H	MCF	CNU 67	Oui
SORO	Sandrine	F	AJT	BAP J	
SOURDAINE	Pascal	H	PR	CNU 68	Oui
SRITHARAN	Sandra	F	TCH	BAP A	
VÉRON	Benoît	H	MCF	CNU 68	Oui
VILLAIN-NAUD	Nadège	F	TCH	BAP A	
ZATYLYN-GAUDIN	Céline	F	PR	CNU 68	Oui